

Environnement Canada

2005-2006

Rapport ministériel sur le rendement

Rona Ambrose
Ministre de l'Environnement

Table des matières

I - SURVOL

Message de la ministre.....	1
Déclaration de la direction.....	3
Renseignements généraux.....	4
Rendement global du Ministère.....	6
II - ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE.....	17
Architecture d'activités de programme d'Environnement Canada.....	19
Résultat stratégique sur la protection contre les sources de pollution.....	20
Résultat stratégique sur la conservation de la biodiversité.....	51
Résultat stratégique sur l'adaptation à l'environnement.....	87
III - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	107
Renseignements sur l'organisation.....	109
Aperçu du rendement financier.....	110
Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (y compris les ETP).....	111
Tableau 2 : Ressources par activités de programme.....	112
Tableau 3 : Postes votés et législatifs.....	115
Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux.....	116
Tableau 5 : Sources de revenus disponibles et de revenus non disponibles.....	117
Tableau 6A : <i>Loi sur les frais d'utilisation</i>	120
Tableau 6B : Politique sur les normes de service applicables aux frais d'utilisation externes.....	127
Tableau 7 : Principales initiatives réglementaires.....	135
Tableau 8 : Renseignements sur les dépenses de projets.....	140
Tableau 9 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert.....	141
Tableau 10 : Subventions conditionnelles (Fondations).....	142
Tableau 11 : Initiatives horizontales.....	143
Tableau 12 : États financiers.....	144
Tableau 13 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2005-2006.....	159
Tableau 14 : Stratégie de développement durable 2004-2006.....	164
Tableau 15 : Approvisionnement et passation de marchés.....	165
Tableau 16 : Amélioration des services.....	166
Tableau 17 : Politiques relatives aux voyages.....	167
IV - AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT.....	169
Gestion, administration et politiques.....	170
Ressources électroniques choisies.....	180

SECTION I

SURVOL

Message de la ministre



Je suis heureuse de déposer le *Rapport ministériel sur le rendement* d'Environnement Canada pour la période se terminant le 31 mars 2006.

L'année 2005-2006 a été une année remplie de réalisations et de défis pour Environnement Canada. Durant cette période de transformation, le Ministère a travaillé pour mettre en œuvre une nouvelle approche en matière de durabilité et pour transformer sa structure et ses processus de gestion.

En 2005-2006, Environnement Canada a mis l'accent sur :

- la protection des Canadiens et de leur environnement contre les sources de pollution nationales et mondiales;
- la conservation de la biodiversité dans les écosystèmes sains;
- l'offre de soutien aux Canadiens pour les aider à s'adapter à leur environnement de manière à préserver leur santé et leur sécurité, à appuyer l'activité économique et à améliorer la qualité de l'environnement.

Dans le cadre de ces efforts, le Ministère fournit une vaste gamme de services aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays, et ce, jour et nuit, 365 jours par année. À titre d'exemples, mentionnons les prévisions météorologiques destinées au grand public, les inspections exigées en vertu des lois environnementales, la gestion de l'habitat faunique, la surveillance des conditions du milieu et la poursuite de la recherche scientifique par l'entremise de 15 instituts et laboratoires de recherche.

Notre expérience acquise au cours de la dernière année nous a permis de confirmer l'importance et la complexité des enjeux environnementaux, à l'échelle mondiale et locale. Des progrès ont été réalisés quant à la réduction de la pollution et à la protection des espèces et des habitats, mais il reste encore beaucoup à faire.

Dans le discours du Trône d'avril 2006, le nouveau gouvernement du Canada s'est engagé à prendre des mesures concrètes pour protéger notre environnement, notamment des mesures pour réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre. Dans *Le budget de 2006, Cibler les priorités*, nous avons fait part de notre engagement d'adopter des mesures visant à assainir l'environnement.

Récemment, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs mesures pour lui permettre de prendre un nouveau virage dont le dépôt de la *Loi canadienne sur la qualité de l'air* et la publication dans la *Gazette du Canada* de l'avis d'intention visant à élaborer et à appliquer des règlements et autres mesures pour réduire les rejets dans l'atmosphère, adoptant ainsi une approche globale quant au problème de la pollution de l'air et des gaz à effet de serre. L'approche propose un cadre réglementaire qui fixera des objectifs et des délais clairs pour les secteurs économiques clés.

Nous devons tous travailler ensemble en vue d'élaborer un nouveau programme environnemental pour un Canada plus propre. Nous avons besoin de solutions purement canadiennes pour un air et des eaux non pollués qui permettront à chacun d'entre nous de jouer un rôle dans la préservation et la protection de la beauté naturelle qui nous entoure.

Alors que nous élaborons le nouveau programme d'Environnement Canada, il est essentiel que nous évaluions nos progrès. Le présent rapport nous donne un point de référence pour y arriver. Il permet d'informer les Canadiens de ce qu'ils peuvent s'attendre d'Environnement Canada. En plus de présenter un cadre de responsabilisation clair, il augmente la transparence et la surveillance dans les activités du Ministère.

Le mandat du Ministère tout comme sa vision sont vastes. Au cours des prochaines années, Environnement Canada s'emploiera à relever les défis de l'heure et à devenir un chef de file mondial en matière de réalisation de progrès environnementaux.

Nous continuerons à travailler avec les Canadiens et les partenaires internationaux du Canada afin d'assurer un futur sain et viable pour notre environnement, pour nous-mêmes et pour les générations à venir.

Un environnement sain et des Canadiens en santé, voilà notre objectif.

La ministre de l'Environnement,



Rona Ambrose

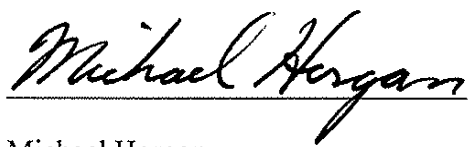
Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement* de 2005-2006 d'Environnement Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2005-2006 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT);
- Il repose sur l'Architecture des activités de programmes (AAP) approuvée du Ministère figurant dans la Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR);
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées;
- Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres approuvés du Budget des dépenses et des *Comptes publics du Canada*.

Le sous-ministre de l'Environnement,



Michael Horgan

Renseignements généraux

Raison d'être – Les lois et règlements qui confèrent à Environnement Canada son mandat et qui lui permettent d'exécuter ses programmes peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.ec.gc.ca/EnviroRegs>.

Selon la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, les pouvoirs, fonctions et mandat du ministre de l'Environnement comprennent entre autres :

- la conservation et l'amélioration du milieu naturel, notamment la qualité de l'eau, de l'air et du sol;
- les ressources renouvelables, notamment les oiseaux migrateurs et le reste de la flore et de la faune non indigènes;
- les ressources en eau;
- la météorologie;
- l'application des règles ou des règlements de la Commission mixte internationale sur les eaux frontalières;
- la coordination des politiques et programmes du gouvernement canadien pour la conservation et la valorisation de l'environnement naturel.

(En millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Ressources financières	1 002,9	1 085,9	1 041,5

Équivalents temps plein (ETP)	Prévues	Réelles	Différence
Ressources humaines	5 662	6 463	801

Priorités ministérielles

(En millions de dollars)

Résultat du gouvernement du Canada : (Économique – Un environnement propre et sain)			
Résultat stratégique d'Environnement Canada : Protection des Canadiens et de leur environnement contre les sources de pollution nationales et mondiales			
Priorité d'Environnement Canada : Évaluation de la durabilité environnementale; changements climatiques; conservation et protection de l'environnement			
Résultats attendus	État du rendement	Dépenses prévues	Dépenses réelles
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Élaboration d'une nouvelle approche	54	76
Amélioration de la qualité de l'air	Élaboration d'une nouvelle approche	253	241
Réduction des risques provenant des substances toxiques et autres substances préoccupantes	Long terme - En cours	193	191
Totaux		500	508
Résultat stratégique d'Environnement Canada: Conservation de la biodiversité dans des écosystèmes sains			
Priorité d'Environnement Canada : Conservation et protection de l'environnement			
Résultats attendus	État du rendement	Dépenses prévues	Dépenses réelles
La diversité biologique est conservée	Long terme - En cours	116	127
Approvisionnement assuré en eau propre et salubre pour les personnes et les écosystèmes	Long terme - En cours	65	72
Les écosystèmes prioritaires sont conservés et restaurés	Long terme - En cours	73	64
Totaux		254	263

Résultat stratégique d'Environnement Canada : Les Canadiens s'adaptent à leur environnement de manière à préserver leur santé et leur sécurité, à appuyer l'activité économique et à améliorer la qualité de l'environnement

Priorité d'Environnement Canada : Services météorologiques et environnementaux

Résultats attendus	État du rendement	Dépenses prévues	Dépenses réelles
Réduction des impacts des conditions météorologiques et des dangers connexes	Long terme - En cours	156	186
Adaptation aux changements environnementaux	Long terme - En cours	93	84
Totaux		249	270

Rendement global du Ministère

POINTS SAILLANTS SUR LES PROGRÈS ET LE RENDEMENT

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, les activités d'Environnement Canada ont été dictées par une Architecture d'activités de programme (AAP) mue par trois résultats stratégiques :

1. La protection contre les sources de pollution nationales et internationales.
2. La conservation de la biodiversité dans les écosystèmes sains.
3. L'offre de soutien aux Canadiens pour les aider à s'adapter à leur environnement de manière à préserver leur santé et leur sécurité, à appuyer l'activité économique et à améliorer la qualité de l'environnement.

En raison des mutations actuelles de l'environnement opérationnel, le Ministère n'a d'autre choix que d'adapter ses résultats stratégiques et son Architecture d'activités de programme en fonction des priorités et des orientations du gouvernement.

Pour 2005-2006, le Ministère avait établi les secteurs prioritaires suivants pour servir ses résultats stratégiques :

Priorité : Évaluation de la durabilité de l'environnement

Environnement Canada doit chercher à garantir que l'investissement du Ministère dans les activités scientifiques appuie les politiques, les services et le processus décisionnel du Ministère, en dressant un tableau complet de l'environnement. Environnement Canada doit démontrer une cohérence et un leadership nationaux à l'aide de méthodes axées sur la mise en œuvre de lignes directrices et de normes ainsi que sur le plan des méthodes scientifiques de mesures écologiques, d'évaluation et de gestion et de production de rapports sur l'état de l'environnement. Il doit aussi mettre au point un système intégré de prévisions environnementales au Canada en regroupant les capacités de prévision dans les domaines de l'air, de l'eau et de l'écosystème.

Afin de produire les résultats attendus dans ces secteurs prioritaires pour 2005-2006, Environnement Canada s'engage à :

- élaborer un programme de recherche intégré pour le Ministère;
- travailler de concert avec nos partenaires internationaux afin d'identifier et de contrer les préoccupations en matière d'environnement à l'échelle mondiale;
- entreprendre des évaluations environnementales intégrées qui tiendront compte des évaluations en sciences naturelles, sociales et économiques;
- augmenter la capacité du Ministère de comprendre et de prévoir les changements environnementaux, les points vulnérables de l'environnement et leurs répercussions;
- élaborer un programme national, intégré et durable d'évaluation, de surveillance et de production de rapports.

Points saillants sur le rendement

- La Direction des sciences et de la technologie du Ministère a été établie en septembre 2005. Auparavant, la recherche scientifique était répartie dans l'ensemble du Ministère et servait aux unités organisationnelles alors que désormais elle est principalement centralisée au sein du secteur des sciences et de la technologie; elle demeure ainsi mieux alignée sur les priorités du Ministère.
- Environnement Canada a entrepris l'élaboration de son premier plan scientifique, qui vise à s'assurer que ses connaissances scientifiques permettent d'appuyer les besoins en constante évolution du Ministère en matière de politiques, de programmes et de services. Le plan scientifique précisera de quelle façon les connaissances scientifiques d'Environnement Canada peuvent être intégrées à l'interne et dans quelles circonstances le Ministère peut collaborer, établir des partenariats et favoriser l'intégration scientifique au sein du gouvernement fédéral ainsi qu'à l'externe. Un plan technologique sera également établi.
- En 2005-2006, Environnement Canada a mené à terme et a présenté le Plan national de mise en œuvre du Canada au titre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (y compris un plan d'action national sur les polluants organiques persistants produits involontairement).
- Santé Canada et Environnement Canada ont travaillé à la catégorisation systématique de près de 23 000 substances chimiques inscrites sur la Liste intérieure des substances, comme l'exige la LCPE (1999), afin de déterminer les substances qui présentent un risque pour la santé humaine et l'environnement. Par conséquent, le Canada est devenu le premier pays du monde à élaborer une base d'information de tous les produits chimiques sur le marché pour mieux savoir quelles seront les prochaines priorités.
- Une étude quantitative des revues scientifiques évaluées par les pairs, publiées à l'échelle internationale sur une période de 25 ans, et traitant de recherche environnementale a révélé que la position d'Environnement Canada en matière de recherche environnementale est très forte. En fait, Environnement Canada est l'établissement le plus productif au Canada en se classant au septième rang parmi les 50 établissements les plus productifs en recherche environnementale au monde. Le Ministère est aussi le plus important collaborateur pour dix des quatorze autres établissements les plus productifs au Canada, ce qui en fait la plaque tournante du réseau canadien de la recherche environnementale.

Priorité : Conservation et protection de l'environnement

En dépit de nombreuses réalisations sur de nombreux fronts (p. ex. réduction du rejet des substances toxiques polluantes et de l'utilisation de substances nuisibles qui appauvrissent la couche d'ozone), d'importants problèmes qui ont des répercussions à la fois sur la santé et sur la qualité de vie des Canadiens, ainsi que sur l'état de l'environnement, persistent.

Il devient de plus en plus crucial de protéger l'environnement canadien contre les polluants et d'améliorer le capital naturel du pays pour créer au Canada une économie compétitive et durable pour l'environnement.

Les secteurs industriels importants démontrent que d'améliorer l'efficacité et de réduire les déchets apporte un avantage compétitif, tout en renforçant la protection de l'environnement. À cette fin, les efforts d'Environnement Canada en 2005-2006 visent avant tout à :

- augmenter les forces de l'économie et de la compétitivité par l'intermédiaire des tables sectorielles sur la durabilité afin de produire des résultats environnementaux;
- élaborer un régime de protection de l'environnement clair et prévisible qui encourage et facilite la consommation et la production durable;
- ralentir ou arrêter le taux de diminution de la biodiversité;
- élaborer un cadre plus général afin d'atteindre des objectifs globaux en matière de gestion des ressources et de conservation;
- intégrer une gestion axée sur les ressources, les espèces et la conservation de l'habitat et des aires protégées à l'approche écosystémique.

Points saillants sur le rendement

- L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010 a été signée le 28 novembre 2005. Quatrième entente en ce sens, le Plan Saint-Laurent pour un développement durable s'inscrit dans la continuité des actions entreprises en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé de l'écosystème et de restaurer ses utilisations. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec fourniront des fonds de l'ordre de 80,8 millions de dollars et de 33,4 millions de dollars respectivement, répartis sur cinq ans.
- En juillet 2005, la Liste des espèces en péril découlant de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a été modifiée et 39 nouvelles espèces ont été ajoutées.
- Des stratégies de rétablissement ont été préparées pour le rétablissement des espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées. Six stratégies ont été publiées dans le registre public de la LEP. En outre, plus de 200 stratégies sont à la dernière étape d'élaboration.
- Les modifications législatives apportées à la LCPE (1999) et à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* sont entrées en vigueur en juin 2005. Environnement Canada a concentré ses activités à améliorer la surveillance, à renforcer la coopération interministérielle en vue de l'application des lois et, concernant les oiseaux migrateurs, approfondir les connaissances scientifiques sur les populations d'oiseaux marins.
- Le Programme de conservation et de gestion de l'habitat (PCGH) pour les espèces en péril dispose d'un budget de 9 millions de dollars consacré au financement de 152 projets. Ce programme a permis de recueillir auprès des donateurs 21 millions de dollars de fonds supplémentaires investis en faveur de la conservation de l'habitat pour 300 espèces terrestres et aquatiques menacées désignées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) dans toutes les provinces et dans un territoire. Les activités du PCGH pour l'année 2005-2006 ont abouti à la protection de 19 343 hectares d'habitats dans le cadre d'accords à long terme et de 138 538 hectares par l'intermédiaire de mesures de protection temporaires ainsi qu'à l'amélioration de 4 915 hectares d'habitats.

- En 2005-2006, 50 dons de terres écosensibles représentant une valeur totale de 26,5 millions de dollars ont permis d'accroître de 6 041 hectares la superficie totale des terres privées protégées dans le cadre du Programme des dons écologiques aux fins de conservation.
- Le Canada continue à respecter tous ses engagements en vertu du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Depuis la création du Protocole, le Canada a réduit sa consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone de plus de 98 p. 100, signalant une chute plus substantielle de sa consommation restante de 602,8 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone en 2004 à 594,3 tonnes de ces mêmes substances en 2005. L'élimination graduelle de la consommation du bromométhane a débuté le 1^{er} janvier 2005.
- Environnement Canada a adopté plusieurs règlements qui jouent un rôle important pour assurer que les Canadiens disposent de carburants propres. La promotion de la conformité a permis d'informer et d'éduquer la collectivité réglementée au sujet des règlements relatifs à l'air pris en vertu de la LCPE (1999). Les efforts combinés du programme en matière de carburants d'Environnement Canada et de ses activités de promotion de la conformité et de mise en application ont contribué à un taux de conformité très élevé aux règlements concernant les substances préoccupantes décelées dans les carburants ainsi qu'au *Règlement sur le soufre dans le carburant diesel*.
- Les obligations internationales du Canada sont respectées au moyen du *Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matériaux recyclables dangereux* qui a été publié dans la Partie II de la *Gazette du Canada*, le 1^{er} juin 2005, et qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2005. Le Règlement intègre de nouveaux pouvoirs aux termes de la LCPE (1999) et s'aligne sur les obligations internationales en évolution de la Convention de Bâle et des décisions du conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- Les nouveaux règlements sur les BPC consolideront l'actuel *Règlement sur les biphényles chlorés* et l'actuel *Règlement sur le stockage des matériels contenant des BPC*.
- Création ou lancement de quatre tables sectorielles sur la durabilité (mines, énergie, foresterie, questions transsectorielles) afin d'obtenir auprès des intervenants clés de l'industrie, de la société civile, des peuples autochtones et des gouvernements provinciaux et territoriaux, des conseils pour améliorer le rendement tout en renforçant la compétitivité à long terme.

Priorité : Changements climatiques

La lutte contre les changements climatiques nécessitera toutefois des réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'imposition de mesures d'adaptation à long terme. Environnement Canada cherche donc à élaborer le cadre stratégique nécessaire à l'établissement et à l'atteinte des objectifs à court et à long terme. Selon les dernières statistiques [Inventaire national des gaz à effet de serre (1990-2004)], les émissions de GES auraient augmenté de 34,6 p. 100 au-delà de la cible établie par le Protocole de Kyoto.

Le gouvernement s'est engagé à contrer le problème des changements climatiques et procède actuellement à l'élaboration de nouvelles politiques et mesures visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces politiques et mesures seront axées vers l'atteinte de réductions durables des émissions de GES au Canada et à transformer l'économie nationale à long terme. Le Canada a signé le Protocole de Kyoto et étudie toutes les manières possibles pour atteindre des réductions tangibles et durables des émissions de GES.

En octobre 2006, le nouveau gouvernement a annoncé la *Loi canadienne sur la qualité de l'air*, élément central de son programme environnemental. La Loi et l'Avis d'intention de réglementer qui suivra démontrent un engagement clair à l'égard de l'établissement d'objectifs à court, moyen et long terme en matière de pollution atmosphérique industrielle et d'émissions de gaz à effet de serre. La loi proposée établira des cibles réalistes en matière de réduction des émissions de GES qui viseront à réduire la pollution atmosphérique et les émissions de GES à la grandeur du pays. Les objectifs à court terme de réduction des gaz à effet de serre fondés sur l'intensité seront établis en consultation avec les provinces et territoires et tous les secteurs industriels visés. À plus long terme, le gouvernement est résolu à réaliser, d'ici 2050, une réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre d'entre 45 et 65 p. 100 par rapport aux niveaux de 2003.

Au cours de 2005-2006, le Ministère avait prévu notamment :

- restructurer et améliorer le plan sur les changements climatiques afin de lutter contre les changements climatiques à long terme et d'atteindre les cibles établies selon le Protocole de Kyoto;
- chercher à garantir que le régime international post-Kyoto sur les changements climatiques respecte les intérêts du Canada;
- aider les Canadiens à s'adapter aux effets d'un climat changeant.

Points saillants sur le rendement

- Le Ministère a élaboré une série de mesures et de propositions liées à la mise en œuvre du plan du gouvernement en matière de changements climatiques qui existait à l'époque.
- Le Canada a accueilli avec succès la première réunion des parties au Protocole de Kyoto à Montréal, à la fin de 2005, où il a été convenu que les discussions sur la forme et les fonctions d'un éventuel accord sur les changements climatiques visant tant les pays développés que ceux en développement débuteront en 2006. Le Canada participe activement à ces discussions et travaille à la conclusion d'un accord qui entraînera réellement une réduction des émissions tout en tenant compte des circonstances nationales.
- Vu le changement des orientations et des politiques du nouveau gouvernement, les mesures de programme proposées antérieurement n'ont pas été mises en œuvre, et le Ministère s'est concentré sur l'élaboration d'une nouvelle approche relative aux émissions de GES et aux polluants atmosphériques.

Priorité : Services météorologiques et environnementaux

Qu'il soit question de qualité de l'eau, d'espèces en péril, de l'augmentation perçue des phénomènes météorologiques violents ou de la mauvaise qualité de l'air, les tendances météorologiques et les conditions environnementales changeantes peuvent avoir des répercussions importantes sur la vie des Canadiens et sur leur environnement. Les Canadiens en sont venus à dépendre de renseignements fiables et opportuns sur les conditions météorologiques et leur environnement extérieur pour prendre des décisions éclairées concernant leurs activités quotidiennes. Environnement Canada s'est engagé à offrir les meilleurs services environnementaux et météorologiques possible afin de protéger l'environnement, ainsi que le mieux-être social et économique des Canadiens.

Pour 2005-2006, Environnement Canada prévoyait se concentrer à :

- améliorer la précision et la rapidité de diffusion de l'information et des alertes environnementales;
- améliorer les services et la gestion de la qualité de sorte que le service est clairement axé sur les besoins des utilisateurs;
- mettre au point de nouveaux produits et outils environnementaux afin de mieux répondre aux besoins changeants des clients;
- augmenter les partenariats afin de mieux tirer parti des ressources limitées et de faciliter le développement du secteur privé;
- fournir aux Canadiens l'information et les outils dont ils ont besoin pour prendre de meilleures décisions sur des questions socioéconomiques et environnementales.

Points saillants sur le rendement

- En 2005-2006, l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) a recueilli et mis à la disposition du public des renseignements provenant de plus de 8 000 installations industrielles portant sur leurs rejets de 2004, l'élimination et le recyclage de plus de 300 polluants (y compris de nombreuses substances toxiques). L'INRP a également publié un avis dans la *Gazette du Canada* sur les déclarations de 2006, selon lequel l'exemption accordée au secteur minier est retirée et une variété de substances est ajoutée, faisant ainsi passer à 341 le nombre de substances répertoriées dans l'INRP. Les efforts se sont poursuivis en 2005-2006 en vue d'améliorer continuellement la qualité des données grâce à la promotion de la conformité, à l'orientation des déclarants et à la préparation de rapports simplifiés et intégrés.
- Un indice de la qualité de l'air, utilisé comme mécanisme pour communiquer les renseignements relatifs à la qualité de l'air, est mieux compris intuitivement par la population que les concentrations réelles de polluants. Le tout nouvel indice de la qualité de l'air axé sur la santé est à l'avant-garde de la recherche scientifique; sa présentation et son format ont été conçus par un groupe important de recherche sur l'opinion publique afin de s'assurer que le nouvel indice est facile à comprendre.

- En outre, dans le but d'aider les Canadiens à mieux comprendre et à connaître les problèmes liés à la qualité de l'air, Environnement Canada a amélioré l'accès aux renseignements sur la qualité de l'air en modernisant le site Web de renseignements sur les conditions météorologiques d'Environnement Canada.
- Lancé le 8 juin 2005, le site Web Branché sur l'air pur offre aux Canadiens les renseignements et les outils qui appuient les mesures visant la réduction des émissions atmosphériques et qui mettent en évidence les liens qui existent entre les émissions atmosphériques et leurs répercussions sur l'environnement ainsi que la santé, en plus de favoriser une meilleure connaissance des enjeux communautaires en matière de développement durable (p. ex. la santé et l'énergie).
- Les conditions de la qualité de l'air sont fournies quotidiennement à 75 p. 100 des Canadiens et le site Web offre les renseignements nécessaires aux établissements et aux particuliers canadiens pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées. Les avis ou avertissements relatifs à la qualité de l'air, notamment le programme INFO-SMOG au Québec, sont publiés conjointement par les autorités sanitaires et environnementales provinciales et comprennent des messages relatifs à la santé et des renseignements sur les mesures d'atténuation que les Canadiens peuvent adopter pour protéger leur santé et celle de leur famille, tout comme l'indice UV aide à protéger les Canadiens des effets nocifs de l'exposition prolongée au soleil.
- Le portail prototype RésEau a été terminé puis livré. Par l'entremise de RésEau, les données sur l'eau sont désormais accessibles en ligne à partir d'un portail qui présente des programmes du gouvernement fédéral sur la surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau, ainsi que des programmes portant sur la disponibilité des eaux souterraines, la contamination des eaux souterraines, l'utilisation de l'eau, et la salubrité de l'eau et la santé des humains (éclosion de maladies).
- Environnement Canada a participé au Consortium Canada 511 avec des provinces et des entreprises privées en vue d'augmenter la disponibilité des services téléphoniques liés aux conditions météorologiques et routières.

Priorité : Transformation à l'échelle du Ministère

Afin de mieux contribuer au programme environnemental du gouvernement du Canada et de réaliser ses résultats stratégiques, le Ministère a également prévu transformer son approche pratique en 2005-2006.

Points saillants sur le rendement

Cadre stratégique

- L'élaboration continue du Cadre stratégique pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement s'est avérée une étape importante pour changer la manière dont Environnement Canada et d'autres intervenants envisagent les politiques environnementales. Il opère une transition des idées, passant d'une perspective selon laquelle la durabilité entre en conflit avec la croissance économique, vers une vision plus juste et complexe voulant que la qualité de l'environnement, la santé humaine et la compétitivité de notre économie se renforcent mutuellement.

- Le cadre, en plus des travaux sur les objectifs environnementaux nationaux et d'une approche de capital naturel pour la gestion des écosystèmes, ainsi que la mise en œuvre des tables sectorielles sur la durabilité, peuvent changer la façon dont les gens abordent et relèvent les défis environnementaux.

Gestion axée sur les résultats

- Pour fournir des résultats axés sur les citoyens, un nouveau modèle de gestion s'est avéré nécessaire pour accroître et maintenir la capacité de traiter de questions transsectorielles qui nécessitent une collaboration au sein d'Environnement Canada, entre les ministères, avec d'autres ordres de gouvernement et avec les partenaires externes. Le nouveau modèle de gestion assure la cohérence des politiques, le regroupement systématique de la capacité et une utilisation plus efficace des ressources axées sur les résultats.
- De la même façon, un modèle de gestion « un seul ministère » pour Environnement Canada fait en sorte que nous soyons les mieux placés pour coordonner un programme à l'échelle du gouvernement, pour comprendre clairement nos responsabilités dans ce cadre et pour intégrer et harmoniser nos ressources, notre capacité et notre expertise en vue d'obtenir les résultats stratégiques.
- Environnement Canada a utilisé les outils de planification et de production de rapports à la disposition de tous les ministères pour aligner ses activités et ses ressources sur la mise en œuvre du cadre stratégique. Le Ministère a également créé des outils additionnels pour améliorer les capacités de gestion des résultats et les données financières liées aux résultats.
- La gestion continue dans un contexte de résultats nécessite une interface efficace de surveillance et d'orientation à partir des structures de la haute direction en mettant l'accent sur l'obtention de résultats. Des rapports d'avancement réguliers, s'appuyant sur des renseignements et des systèmes liés aux décisions et au rendement, seront essentiels pour garder le cap.
- La structure de gouvernance devra miser sur la capacité intégrée d'être souple et prompt à réagir aux changements de priorités, y compris la capacité d'effectuer une réaffectation des ressources en temps réel. Un plan de travail ministériel pluriannuel, fondé sur le *Rapport sur les plans et les priorités* et lié aux résultats prévus, sera un instrument clé pour établir et maintenir un programme stratégique et opérationnel intégré permettant de guider le travail du Ministère.
- La nouvelle structure de gouvernance et de gestion mise en place à Environnement Canada offre une solide intégration des politiques et de la gestion, fournissant une orientation stratégique pour les décisions de gestion et un système de gestion pour fournir des résultats stratégiques. Elle favorise également la cohérence des politiques en permettant au Ministère de travailler en collaboration beaucoup plus étroite pour intégrer les politiques.

De plus amples renseignements sur les progrès réalisés par Environnement Canada relativement à toutes les priorités énumérées ci-dessus font partie des sections II et IV du présent rapport.

INDICATEURS DE DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Les indicateurs de progrès à long terme dans le domaine d'un environnement propre et sain sont consignés dans le rapport annuel du président du Conseil du Trésor *Le rendement du Canada 2005 : La contribution du gouvernement du Canada*. Les indicateurs suivants ont été repris par le président dans son rapport de 2005 :

Tendance	Indicateur	Point saillant sur le rendement
—	Qualité de l'air	Les niveaux de plusieurs polluants atmosphériques diminuent depuis le milieu et la fin des années 1980. Les concentrations de matières particulaires fines sont en hausse depuis 2000. Par ailleurs, les niveaux maximums de l'ozone de la basse atmosphère sont restés relativement stables.
—	Utilisation de l'eau	En 2001, l'utilisation moyenne de l'eau dans le secteur résidentiel par personne était de 335,0 litres par jour - soit une hausse de 8,0 litres par rapport au taux le plus bas enregistré en 1996, et ce, malgré une amélioration par rapport aux résultats de l'enquête de 1999.
▼	Biodiversité	En mai 2005, l'état de 147 espèces autrefois jugées en péril a été réévalué. De ce nombre, l'état de 42 espèces s'est détérioré (28,6 p. 100), et 25 espèces (17,0 p. 100) ne sont plus en péril ou appartiennent désormais à une catégorie à risque plus faible.
▼	Changements climatiques	Au Canada, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 3,0 p. 100 entre 2002 et 2003, et de 24,0 p. 100 depuis 1990. Qui plus est, la consommation d'énergie secondaire a augmenté de 4,0 p. 100 entre 2002 et 2003, et de 22,0 p. 100 depuis 1990.

En décembre 2005, la première version d'un rapport annuel sur les indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement a été publiée. Ces indicateurs donnent suite à la recommandation de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, formulée en mai 2003, voulant que le gouvernement fédéral établisse un ensemble restreint d'indicateurs environnementaux et de développement durable afin de déterminer les facteurs importants aux yeux des Canadiens. Ces nouveaux indicateurs nationaux sur la qualité de l'eau douce, la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre visent à fournir aux Canadiens de l'information plus actuelle et plus fiable sur l'état de leur environnement ainsi que sur les liens entre celui-ci et l'activité humaine. Environnement Canada, Statistique Canada et Santé Canada collaborent afin d'élaborer et de diffuser ces indicateurs, de concert avec les provinces et les territoires.

Selon le rapport, les tendances de la qualité de l'air et des émissions de gaz à effet de serre se sont toutes deux détériorées entre 1990 et 2003. Il révèle aussi que les recommandations sur la qualité de l'eau pour la vie aquatique ont été outrepassées, du moins à l'occasion, dans la plupart des sites de surveillance sélectionnés au pays, comme l'indiquent les extraits suivants du rapport :

Qualité de l'air : L'indicateur de la qualité de l'air dont il est question dans le présent rapport met l'accent sur l'exposition humaine à l'ozone troposphérique, un composant clé du smog. L'ozone troposphérique nuit grandement à la santé humaine et à la qualité du milieu naturel.

Des observations dans 79 stations de surveillance au Canada permettent à cet indicateur de présenter la concentration moyenne saisonnière ajustée pour tenir compte du nombre de personnes vivant près de ces stations de surveillance. De 1990 à 2003, la concentration nationale d'ozone troposphérique s'est accrue de 16 p. 100. Dans les stations du sud de l'Ontario, on a enregistré les concentrations moyennes les plus élevées en 2003 ainsi que les hausses les plus rapides par rapport à 1990. Les polluants qui amènent la formation de l'ozone troposphérique (les oxydes d'azote et les composés organiques volatils) sont émis surtout durant la combustion de carburants fossiles, principalement dans les agglomérations urbaines et autour de celles-ci, en particulier par les véhicules automobiles et les centrales thermiques. Les conditions météorologiques — surtout l'air chaud et stagnant — et le mouvement de polluants provenant d'autres régions urbaines du Canada et des États-Unis peuvent contribuer à accroître les concentrations observées. Dans le cadre des prochains rapports, on inclura une mesure des particules fines afin de compléter le présent indicateur. Santé Canada déterminera de quelle façon les mesures de divers polluants atmosphériques peuvent être combinées afin de produire un indicateur intégré sur la santé et la qualité de l'air.

Émissions de gaz à effet de serre : L'indicateur des émissions de gaz à effet de serre dont il est question dans le présent rapport met l'accent sur les émissions totales de gaz à effet de serre à l'échelle nationale. Entre 1990 et 2003, les émissions ont augmenté de 24 p. 100, dépassant ainsi de 32 p. 100 l'objectif fixé par le Protocole de Kyoto pour la période de 2008 à 2012. La croissance des émissions était surtout attribuable à la production d'électricité des centrales thermiques, à l'utilisation des véhicules à moteur et à la production de combustibles fossiles. En revanche, bien que les émissions totales de gaz à effet de serre aient augmenté, les émissions par unité du produit intérieur brut ont chuté de 13 p. 100 de 1990 à 2003. L'expansion de l'économie canadienne a toutefois largement contrebalancé les réductions des émissions, ce qui s'est traduit par une augmentation nette du total des émissions. Les émissions de gaz à effet de serre se sont aussi accrues plus rapidement que ne l'a fait la population canadienne durant la même période; il en résulte donc une augmentation des émissions par personne.

Qualité de l'eau douce : Un apport en eau de bonne qualité est essentiel aux écosystèmes, à la santé humaine et à la performance économique. L'indicateur préliminaire de la qualité de l'eau dont il est question dans le présent rapport met l'accent seulement sur la capacité des eaux de surface du Canada à soutenir les besoins de la vie aquatique durant la période de 2001 à 2003. La qualité de l'eau était considérée comme « bonne » ou « excellente » dans 44 p. 100 des 345 sites de surveillance sélectionnés au pays, « moyenne » dans 31 p. 100 et « médiocre » ou « mauvaise » dans 25 p. 100. Au Canada, la qualité de l'eau est menacée par diverses sources, dont l'agriculture, l'activité industrielle et les établissements humains.¹

¹ <http://www.statcan.ca/francais/freepub/16-251-XIF/16-251-XIF2005000.htm>

L'information mise à jour dans ce rapport sur le rendement du Canada s'appuie sur des données et des renseignements actualisés, des statistiques récentes en matière d'émissions de GES et un indicateur fiable de la qualité de l'air pour nous éclairer sur les points suivants :

Tendance	Indicateur	Point saillant sur le rendement
▼	Qualité de l'air	Au niveau national, la moyenne pondérée d'émission d'ozone troposphérique selon la population au cours de la saison chaude a augmenté de 16 p. 100 entre 1990 et 2003. L'ozone troposphérique est une composante majeure du smog et l'un des polluants atmosphériques les plus dangereux pour la santé humaine. L'ozone est un important indicateur de la qualité de l'air, car il n'existe actuellement aucun palier en dessous duquel l'ozone ne serait plus un facteur de risque pour la santé humaine.
—	Utilisation de l'eau	En 2001, l'utilisation moyenne de l'eau dans le secteur résidentiel par personne était de 335 litres par jour - soit une hausse de 8 litres par rapport au taux le plus bas enregistré en 1996, et ce, malgré une amélioration par rapport aux résultats de l'enquête de 1999.
▼	Biodiversité	En mai 2006, l'état de 163 espèces autrefois jugées en péril a été réévalué. De ce nombre, l'état de 48 espèces s'est détérioré (29,4 p. 100), et 27 espèces (16,6 p. 100) ne sont plus en péril ou appartiennent désormais à une catégorie à risque plus faible.
▼	Changements climatiques	Au Canada, les émissions de GES ont augmenté de 0,6 p. 100 entre 2003 et 2004 et de 26,6 p. 100 depuis 1990. Une croissance économique de l'ordre de 47,8 p. 100 entre 1990 et 2004 a favorisé l'augmentation des émissions de GES, alors que l'augmentation du niveau d'efficacité énergétique du pays de l'ordre de 13,6 p. 100 pendant cette même période a plutôt eu tendance à réduire le phénomène.

Ces indicateurs serviront de référence au Ministère dans l'évaluation de ses programmes et activités ainsi que dans l'établissement de nouvelles orientations. Les questions environnementales sont complexes et l'obtention de résultats satisfaisants requiert la mise en œuvre de solutions intégrant les notions d'engagement, de collaboration et de visée à long terme. La transparence et la responsabilisation en matière de résultats sont également des facteurs décisifs.

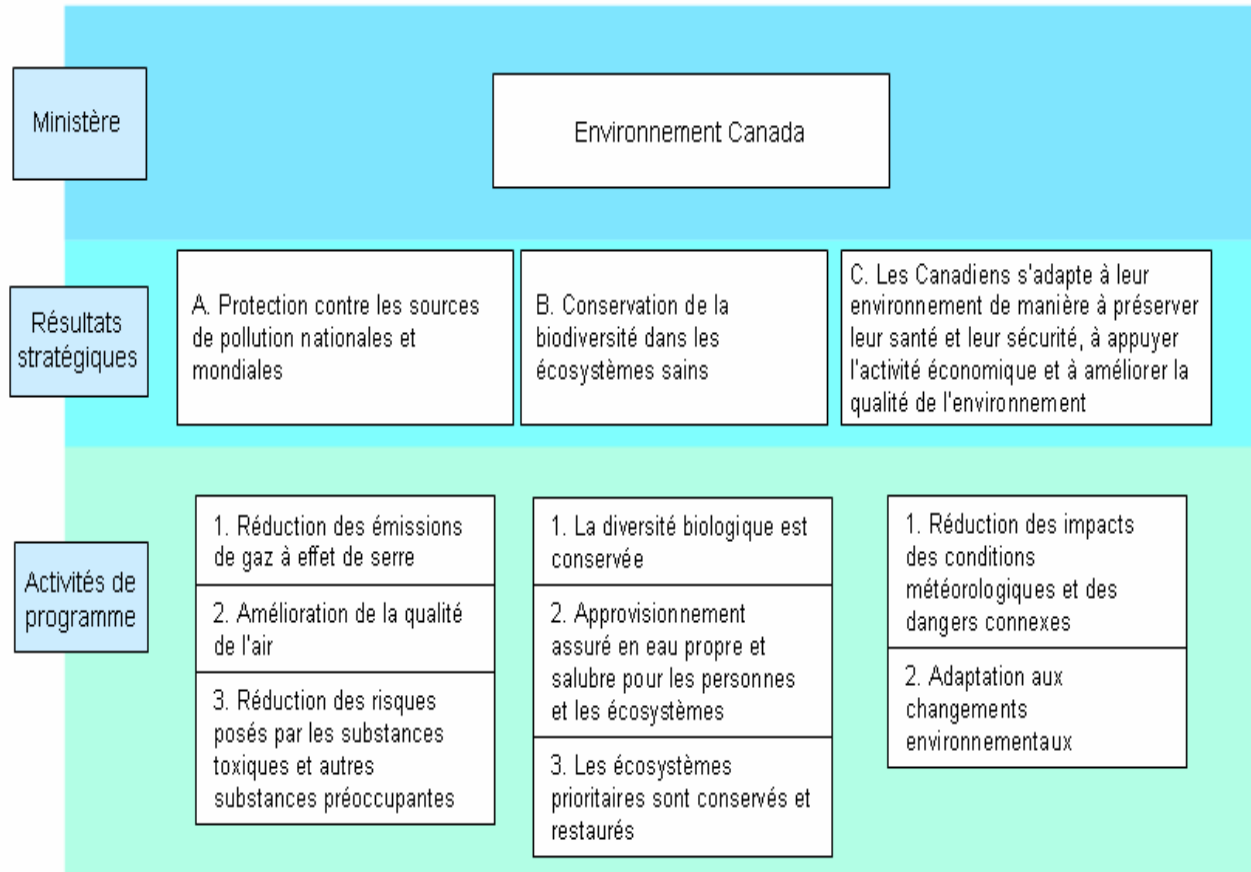
Les parties du *Rapport ministériel sur le rendement* décrites ci-après fournissent de l'information détaillée sur les activités et les réalisations d'Environnement Canada pour l'exercice 2005-2006, afin d'aborder les priorités définies dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 2005-2006 et de l'aider à réaliser ses objectifs environnementaux.

SECTION II

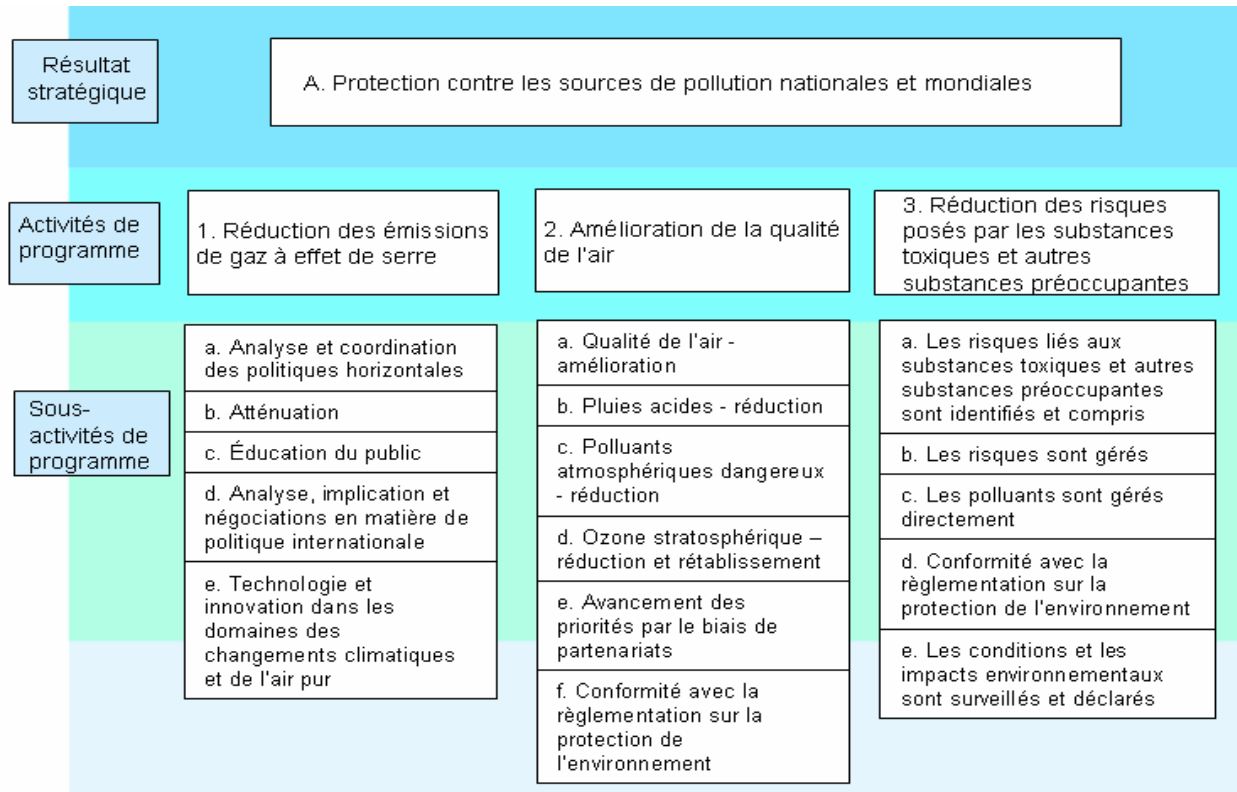
ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Architecture d'activités de programme d'Environnement Canada

Cette section offre des renseignements détaillés sur le rendement du Ministère pour l'exercice financier 2005–2006 en fonction de son AAP, telle qu'illustrée ci-dessous.



Résultat stratégique sur la protection contre les sources de pollution



De quoi s'agit-il?

La recherche scientifique montre que l'activité humaine (en particulier l'utilisation de combustibles fossiles et la coupe à blanc) accélère la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. C'est pourquoi la température moyenne sur la terre est à la hausse, ce qui pourrait avoir de vastes répercussions environnementales, sociales et économiques.

Il existe de solides liens entre la pollution atmosphérique et les problèmes de santé, particulièrement chez les personnes âgées, les enfants et ceux qui ont des problèmes respiratoires et cardiaques. De nombreuses études démontrent que la pollution de l'air peut causer des décès prématurés, faire augmenter le nombre des hospitalisations et des visites à l'urgence, et faire grimper les taux d'absentéisme.

Quelques signes démontrent que certains produits chimiques s'accumulent chez les êtres humains et dans nos écosystèmes – les lacs, les rivières, la faune et le Nord.

Que faisons-nous à ce sujet?

Environnement Canada a un rôle à jouer à la fois dans le nettoyage de la contamination antérieure et dans la prévention de la pollution. L'expérience nous a appris que la décontamination coûte beaucoup plus cher que la prévention de la pollution. C'est pourquoi, nous nous concentrons désormais sur la prévention. Nous intervenons sur trois fronts pour protéger les Canadiens et l'environnement contre les sources nationales et mondiales de pollution. Nous cherchons à :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- réduire l'incidence de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air;
- prévenir et réduire les risques que posent les substances toxiques ou d'autres substances préoccupantes sur l'environnement et sur la santé humaine.

Investissement

Activités de programme	Ressources financières (En millions de dollars)			Ressources humaines (ETP)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévus	Réels	Différence
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	54	84	76	137	263	127
Amélioration de la qualité de l'air	253	254	241	567	533	-34
Réduction des risques posés par les substances toxiques et autres substances préoccupantes	193	201	191	1 331	1 533	202
Totaux	500	539	508	2 035	2 329	295

A1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre

a. Analyse et coordination des politiques horizontales

b. Atténuation

c. Éducation du public

d. Analyse, implication et négociations en matière de politique internationale

e. Technologie et innovation dans les domaines des changements climatiques et de l'air pur

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Que faisons-nous à ce sujet?

Depuis le milieu des années 1970, Environnement Canada participe aux efforts mondiaux visant à comprendre la science et les répercussions du changement climatique mondial. Depuis la fin des années 1980, l'élaboration de politiques et de plans visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre est une priorité au Ministère.

Faisons-nous des progrès?

Le Ministère a effectué les évaluations de trois programmes de lutte contre les changements climatiques, à savoir le programme Défi d'une tonne, le Projet pilote d'élimination et de réduction des émissions et d'apprentissage et le Programme de l'enveloppe des nouvelles possibilités.

Ces programmes ont été sélectionnés en raison du rôle central joué par Environnement Canada dans leur formulation et leur mise en œuvre. Ces programmes permettent par ailleurs au Ministère de déterminer ses grandes priorités en renforçant la collaboration intergouvernementale, en permettant une prise de décision éclairée et en habilitant les citoyens à prendre des décisions informées et en raison de la nécessité de réagir aux risques et aux enjeux propres aux programmes.

Les résultats des évaluations et les leçons apprises ont été regroupés sous de grands thèmes communs, notamment : la mesure des GES est un secteur d'activité jeune et complexe; il est nécessaire d'établir un lien plus précis entre les outils et les approches utilisés ainsi que les résultats visés; une certitude et une coordination globales sont nécessaires au moment de la mise en œuvre des initiatives et les leçons apprises de ces évaluations seront prises en compte dans l'élaboration des programmes pertinents à venir.

Selon les dernières statistiques [Inventaire national des gaz à effet de serre (1990-2004)], les émissions de GES auraient augmenté de 34,6 p. 100 au-delà de la cible établie par le Protocole de Kyoto.

Le gouvernement s'est engagé à contrer le problème des changements climatiques et procède actuellement à l'élaboration de nouvelles politiques et mesures visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces politiques et mesures seront axées vers l'atteinte de réductions durables des émissions de GES au Canada et à transformer l'économie nationale à long terme. Le Canada a signé le Protocole de Kyoto et étudie toutes les manières possibles pour atteindre des réductions tangibles et durables des émissions de GES.

En octobre 2006, le nouveau gouvernement a annoncé la *Loi canadienne sur la qualité de l'air*, élément central de son programme environnemental. La Loi et l'Avis d'intention de réglementer qui suivra démontrent un engagement clair à l'égard de l'établissement d'objectifs à court, moyen et long terme en matière de pollution atmosphérique industrielle et d'émissions de gaz à effet de serre. La loi proposée établira des cibles réalistes en matière de réduction des émissions de GES qui viseront à réduire la pollution atmosphérique et les émissions de GES à la grandeur du pays. Les objectifs à court terme de réduction des gaz à effet de serre fondés sur l'intensité seront établis en consultation avec les provinces et territoires et tous les secteurs industriels visés. À plus long terme, le gouvernement est résolu à réaliser, d'ici 2050, une réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre d'entre 45 et 65 p. 100 par rapport aux niveaux de 2003.

Principaux programmes et initiatives

Au cours de l'exercice 2005-2006, les stratégies de réduction des émissions de GES des politiques et des programmes du Ministère ont mis l'accent sur la conception et l'élaboration d'un plan national sur les changements climatiques en collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants.

Le cadre réglementaire proposé pour les émissions de GES provenant des secteurs industriels a été élaboré dans un avis d'intention pour réglementer les émissions de gaz à effet de serre qui sont produites par les grands émetteurs finaux, publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, le 16 juillet 2005.

Des discussions détaillées ont été entreprises avec les secteurs particuliers en vue de fixer les objectifs concernant l'intensité des émissions à prescrire dans les règlements sectoriels. Le 21 novembre 2005, le décret final pour ajouter des GES (notamment le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde de diazote, les hydrocarbures fluorés, les hydrocarbures fluorés entièrement halogénés et l'hexafluorure de soufre) à l'annexe 1 de la LCPE (1999) a été publié dans la Partie II de la *Gazette du Canada*.

Le Canada a été l'hôte de la onzième conférence des Parties (CdP 11) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui a eu lieu à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. Cette réunion a marqué le début des négociations internationales pour définir la démarche mondiale à plus long terme en matière de lutte contre les changements climatiques après 2012.

Sous le nouveau gouvernement, les priorités ont été modifiées et un plan visant à réduire à la fois les polluants atmosphériques et les GES est présentement mis en oeuvre.

Domaine de programme : Réduction des émissions de gaz à effet de serre	
Activités : Aider le Canada à mettre en œuvre des réductions à court terme et durables des émissions et fixer des buts à long terme afin de réaliser les réductions importantes des émissions qui s'imposent pour lutter efficacement contre les changements climatiques et commencer à essayer de les réaliser.	
Indicateurs : Concentrations de dioxyde de carbone et émissions mondiales de GES.	
Résultats attendus	Progrès
Production et utilisation durables de l'électricité.	Le Canada élabore et met en œuvre actuellement un nouveau plan qui permettra de réduire à la fois les polluants atmosphériques et les GES.
Transport durable.	
Industrie propre et efficiente.	
Villes durables.	

Domaine de programme : Réduction des émissions de gaz à effet de serre	
Activités : Jouer un rôle de chef de file dans l'établissement d'un lien vers un nouveau régime international et durable en matière de changements climatiques.	
Indicateurs : L'état des progrès du Canada dans la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et dans l'élaboration d'un cadre post-Kyoto durable en matière de changements climatiques.	
Résultats attendus	Progrès
Progrès continus dans la mise en œuvre internationale des dispositions clés du Protocole de Kyoto.	Le Canada continue à participer aux négociations engagées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto qui visent à faire avancer ses positions tout en collaborant avec d'autres parties en vue de surmonter les obstacles touchant les principaux enjeux.
Contexte d'un nouveau cadre des changements climatiques international, durable et inclusif qui inclut tous les pays industrialisés et des pays en développement clés et dont les engagements et les échéanciers sont fondés sur les transformations à long terme qui s'imposent à l'échelon mondial.	À la fin de 2005, le Canada a accueilli avec succès la première réunion des Parties au Protocole de Kyoto à Montréal, au cours de laquelle il a été convenu que les discussions sur la forme et les fonctions d'un éventuel accord sur les changements climatiques visant tant les pays développés que ceux en développement débiteront en 2006. Le Canada participe activement à ces discussions et travaille à la conclusion d'un accord qui entraînera une réduction des émissions tout en tenant compte des circonstances nationales.

Conclusion d'accords bilatéraux avec des pays en développement clés.	<p>Le Canada continue à engager avec des pays clés un dialogue sur les politiques stratégiques relatives aux mesures de coopération à l'échelle internationale après 2012 en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la coopération axée sur les résultats se rattachant à d'autres initiatives en cours en vue de réduire les émissions de GES.</p> <p>La coopération entre le Canada et la Chine concernant l'entente scientifique sur l'énergie éolienne se poursuit avec succès en ce qui a trait à la cartographie de l'énergie éolienne et à la mise en œuvre des activités liées au logiciel Wind Energy Simulation Toolkit (trousse de simulation relative à l'énergie éolienne).</p>
--	--

Domaine de programme : Analyse et coordination des politiques horizontales	
Activités : Leadership et coordination concernant : la politique intérieure, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national, de concert avec Ressources naturelles Canada, y compris une collaboration avec les autres ministères, les provinces, les territoires, les municipalités, les milieux universitaires et le secteur privé; modélisation et analyse, communications en matière de changements climatiques, coordination stratégique de l'analyse des avantages multipliés de l'air pur, analyse et élaboration des options.	
Indicateurs : L'état du progrès du Canada dans la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et dans l'élaboration d'un cadre durable post-Kyoto en matière de changements climatiques.	
Résultats attendus	Progrès
Élaboration d'une stratégie claire pour diriger le changement transformationnel nécessaire au sein de l'économie canadienne afin d'aller de l'avant dans nos engagements envers le Protocole de Kyoto et d'être fermement engagé vers l'atteinte de l'objectif à long terme.	Le Canada élabore et met en œuvre actuellement un nouveau plan qui permettra de réduire à la fois les polluants atmosphériques et les GES.
Disponibilité des technologies de transformation.	
Utilisation de l'éventail complet des moyens d'action.	
Plus grande implication des provinces et territoires.	

Domaine de programme : Atténuation	
Activités : Travaux reliés à la réduction et à l'élimination des émissions de GES dans de nombreux secteurs, y compris les milieux bâtis, l'industrie, les transports et d'autres secteurs à forte intensité d'énergie.	
Indicateurs : La consommation de combustibles fossiles du Canada et utilisation secondaire de l'énergie.	
Résultats attendus	Progrès
Les industries, le secteur des transports et les villes canadiennes accentuent leurs efforts pour réduire les émissions de GES afin d'aider à atteindre les objectifs canadiens dans le cadre du Protocole de Kyoto.	Le Canada élabore et met en œuvre un plan qui permettra de réduire à la fois les polluants atmosphériques et les GES.

Domaine de programme : Éducation du public	
Activités : Aider les Canadiens à faire leur part pour relever le défi posé par les changements climatiques.	
Indicateurs : Taux moyen d'émissions de GES produit par les Canadiens.	

Résultats attendus	Progrès
Les Canadiens participent activement au Défi d'une tonne et aux mesures de réduction des émissions.	Le Défi d'une tonne a permis d'entreprendre une série de promotions conjointe avec des détaillants et des services publics en vue d'encourager les consommateurs à prendre des décisions éclairées et à faire des achats judicieux. Le programme a appuyé des défis communautaires dans environ 40 collectivités canadiennes. En outre, des conseils et des renseignements ont également été fournis aux consommateurs au moyen d'imprimés et d'articles sur le Web. Le programme Défi d'une tonne était en application au cours des exercices financiers 2004-2005 et 2005-2006. Ce programme a été aboli.
Les Canadiens tiennent compte de la conservation et de l'efficacité de l'énergie dans leurs décisions relatives à ce qu'ils consomment et utilisent, ainsi qu'à leur style de vie.	

Domaine de programme : Analyse, implication et négociations en matière de politique internationale	
Activités : Direction de la participation du Canada aux processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto ainsi qu'aux négociations sur le régime de lutte contre les changements climatiques post-2012.	
Indicateurs : L'état du progrès du Canada dans l'élaboration d'un cadre durable post-Kyoto en matière de changement climatique.	
Résultats attendus	Progrès
Mettre en place des plans d'action bilatéraux avec des pays clés concernant la coopération en matière de changements climatiques au-delà de 2012, et amorcer les discussions sur la forme que pourrait prendre un accord post-2012.	Le Canada participe à des forums multilatéraux au sein du cadre de la Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques de même qu'à l'extérieur de ce cadre, et collabore activement avec d'autres pays clés pour provoquer des occasions et pour élaborer des solutions visant à réduire les émissions de GES.
En collaboration avec des partenaires internationaux clés, élaborer des options pour un cadre international durable post-Kyoto pour les changements climatiques, qui englobe tous les pays industriels et les principaux pays en développement. Faire progresser le cadre stratégique pour ce nouvel accord en mettant à profit nos accords bilatéraux.	Le Canada a su impliquer activement toutes les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans la conception d'un accord à long terme sur les changements climatiques en préparation de la première réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui s'est tenue à Montréal à la fin 2005. Cette concertation a abouti à un consensus visant à entamer des pourparlers en 2006 sur la forme et le rôle d'un accord destiné à réduire davantage les émissions de GES à l'échelle mondiale.

Domaine de programme : Technologie et innovation dans les domaines des changements climatiques et de l'air pur	
Activités : Promotion de la recherche, du développement, de la démonstration et du déploiement de technologies novatrices propices pour le climat, afin de réaliser des réductions des émissions de GES, par des programmes de soutien de projets et l'évaluation des avantages technologiques associés comme l'air pur.	
Indicateurs : Niveau de développement et de commercialisation de technologies novatrices et sans risques pour le climat.	

Résultats attendus	Progrès
<p>Promotion des technologies sans risque pour le climat les plus prometteuses et novatrices par la Recherche et Développement (R et D), des démonstrations et des évaluations environnementales, ou accélération des technologies aux stades avancés du développement, telles que déterminées par le travail de R et D sur les technologies liées aux changements climatiques (1998 à 2005), pour leur commercialisation et leur déploiement par divers mécanismes existants ou nouveaux.</p>	<p>Le Canada élabore et met en œuvre actuellement un nouveau plan qui permettra de réduire à la fois les polluants atmosphériques et les GES.</p>
<p>La R et D accéléré, la démonstration et le déploiement de technologies novatrices pour les changements climatiques, au pays et à l'étranger, pour augmenter les réductions de GES, les avantages pour l'air pur et d'autres avantages environnementaux.</p>	

Pour en savoir davantage

Arctic Climate Impact Assessment	http://www.acia.uaf.edu/ (en anglais seulement)
Déclaration des gaz à effet de serre	http://www.ghgreporting.gc.ca/GHGInfo/Pages/page2.aspx?lang=F
Information sur les sources et les puits de gaz à effet de serre	http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/ghg_home_f.cfm
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	http://www.ipcc.ch/ (en anglais seulement)
Projet pilote d'élimination et de réduction des émissions et d'apprentissage	http://www.ec.gc.ca/PERRL/home_f.html
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	http://unfccc.int/2860.php

A2. Amélioration de la qualité de l'air

a. Qualité de l'air - amélioration

b. Pluies acides - réduction

c. Polluants atmosphériques dangereux - réduction

d. Ozone stratosphérique – réduction et rétablissement

e. Avancement des priorités par le biais de partenariats

f. Conformité avec la réglementation sur la protection de l'environnement

Amélioration de la qualité de l'air

De quoi s'agit-il?

L'air pur est un élément essentiel à la santé humaine et à celle des écosystèmes. La plupart des polluants atmosphériques proviennent de la combustion de combustibles fossiles dans les véhicules à moteur, des usines, des installations industrielles ou des centrales thermiques, sans oublier les appareils de chauffage domestiques et les foyers résidentiels au bois. Les polluants atmosphériques principaux au Canada sont : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les composés organiques volatils (COV), les particules en suspension dans l'air (aussi connues sous le nom de matières particulaires ou MP) et le monoxyde de carbone. Les COV et les NO_x réagissent au rayonnement solaire et à la chaleur pour former l'ozone troposphérique (O₃), un élément important dans la composition du smog. La pollution atmosphérique n'a pas de frontière : les polluants atmosphériques au Canada proviennent de sources importantes, tant du Canada que d'autres pays.

Le smog est constitué principalement d'ozone troposphérique et de particules fines et peut être décrit comme une sorte de brume dans l'air. Le smog aggrave les problèmes respiratoires et augmente les risques de problèmes cardiaques. Les MP les plus fines (celles avec un diamètre équivalent à 2,5 micromètres ou moins [MP_{2,5}]) posent la plus grande menace pour la santé humaine, car elles peuvent s'enfoncer plus profondément dans les poumons. Les personnes les plus vulnérables aux effets du smog sont : les personnes âgées, les enfants et les personnes qui ont des problèmes respiratoires ou cardiaques. Les SO₂ et NO_x sont des polluants atmosphériques pouvant causer les pluies acides, un facteur de stress important pour les écosystèmes à cause de l'acidification des forêts, des terres humides, des lacs, des rivières et des ruisseaux.

La qualité de l'air est mesurée par les concentrations de polluants atmosphériques. Les concentrations d'O₃ et de MP figurent parmi les polluants mesurés par les réseaux de surveillance au Canada.

Que faisons-nous à ce sujet?

Les activités courantes comprennent : la surveillance de la qualité de l'air, l'établissement de prévisions et la production de rapports; la production de prévisions sur la qualité de l'air pendant toute l'année; la diffusion de prévisions sur le smog d'été en collaboration avec les provinces et les municipalités; l'élaboration de règlements en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999* [LCPE (1999)] sur la teneur en COV de trois grandes catégories de produits; l'élaboration d'instruments volontaires tels que les ententes de rendement environnemental avec deux grands secteurs.

Les plans et les priorités s'échelonnant sur la période de planification triennale comprennent : la mise en œuvre continue du programme fédéral décennal pour des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants (2001-2011) et le programme fédéral de réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) provenant des produits de consommation et commerciaux (2004-2010) en collaboration avec Santé Canada; la mise à jour des codes de pratique environnementale pour le secteur de la sidérurgie afin d'y inclure des limites d'émissions de gaz précurseurs du smog (en 2006-2007); l'étude de la possibilité d'établir des codes de pratique pour d'autres secteurs d'activité industrielle (d'ici à 2006-2007); l'achèvement des projets mixtes canado-américains d'une durée de deux ans sur la qualité de l'air dans la région du bassin Georgia et de Puget Sound, ainsi que celle de Windsor-Détroit (en 2006), et l'application étendue des mesures relatives aux MP dans les indices provinciaux de la qualité de l'air au Canada.

À l'échelle internationale, le Canada s'engage à diminuer les sources transfrontalières de pollution atmosphérique par l'entremise d'ententes internationales, telles que l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et le programme sur le mercure établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Faisons-nous des progrès?

La pollution atmosphérique constitue une menace sérieuse pour la santé humaine, l'environnement et la compétitivité de l'économie canadienne. Par conséquent, le gouvernement du Canada est déterminé à protéger la qualité de l'air du pays. Dans ce domaine, le gouvernement fédéral a pris de nombreuses approches pour réussir notamment dans la lutte contre la pollution transfrontalière, la réduction des émissions du secteur du transport et des secteurs industriels importants, l'avancement de la science et la mobilisation du public.

Pour favoriser l'assainissement de la qualité de l'air, les données et les objectifs ont fait l'objet d'améliorations continues. Environnement Canada a fourni des produits d'analyse des données et des conseils scientifiques pour permettre de suivre et de comprendre les changements dans la composition de l'atmosphère, et pour surveiller l'efficacité des politiques, règlements et normes en matière de qualité de l'air. Depuis la signature de l'Annexe sur l'ozone de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, les données montrent que les mouvements transfrontaliers des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) des centrales situées dans l'est des États-Unis et en Ontario ont diminué de façon importante (de presque 50 p. 100 aux É.-U. entre 2000 et 2004 et de presque 50 p. 100 en Ontario entre 1990 et 2005).

La réduction des émissions, notamment de COV, des véhicules, des moteurs et des carburants est favorisée par les modifications réglementaires. Cette réglementation s'inscrit dans le cadre d'une série de mesures réglementaires, prises récemment par le gouvernement du Canada, qui ont contribué à la réduction des émissions des véhicules, des moteurs et des carburants. Des réductions supplémentaires d'émissions ont également été obtenues en dégagant des fonds pour la modification des véhicules utilitaires lourds, comme les autobus urbains et scolaires, au moyen de technologies avancées de limitation des émissions. Des fonds ont également été alloués pour accélérer les programmes de mise à la casse de véhicules visant à retirer des routes les anciens véhicules très polluants et à les remplacer par des moyens de transport plus durables.

Dans le secteur industriel et les autres secteurs, des négociations provinciales fructueuses vont mener à la réduction des émissions de mercure provenant de la production des centrales électriques alimentées au charbon et à de nouvelles approches visant la réduction des émissions provenant du secteur du raffinage du pétrole.

Les Canadiens seront également mieux en mesure de comprendre l'information sur la qualité de l'air et de prendre les mesures qui s'imposent. Le tout nouvel indice de la qualité de l'air axé sur la santé est à l'avant-garde de la recherche scientifique; sa présentation unique et facile à comprendre a été conçue par un groupe important de recherche sur l'opinion publique. Branché sur l'air pur, un portail Web à guichet unique du gouvernement canadien sur les questions atmosphériques, a été lancé le 8 juin 2005.

Environnement Canada a poursuivi le travail visant la réduction des pluies acides en collaboration avec les provinces et les territoires en vue de la mise en œuvre de la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000, de même que par l'intermédiaire de la collaboration internationale. Globalement, les niveaux de sulfate dans les précipitations sont à la baisse (cependant, l'environnement ne se rétablit pas aussi vite que prévu). Le Canada tient tous ses engagements nationaux et internationaux visant à réduire les émissions de précurseurs d'acides.

En ce qui a trait à la protection et au rétablissement de l'ozone stratosphérique, le Canada a réduit sa consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone de plus de 98 p. 100, déclarant une chute de production de 602,8 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone en 2004 à 594,3 tonnes en 2005.

Les dispositions de la législation visant la protection de l'environnement et son respect sont des facteurs importants de la réussite d'Environnement Canada. Le Ministère sensibilise et éduque activement la collectivité réglementée en ce qui concerne les lois environnementales et organise des activités d'application s'y rattachant. Les initiatives telles que l'inspection des véhicules comprennent simultanément bon nombre de ces activités et, en 2005-2006, 9 669 inspections ont été effectuées en vertu de la LCPE (1999) et des dispositions relatives à la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches*.

Environnement Canada entreprendra une évaluation axée sur la réglementation des émissions causant du smog dans le secteur des transports.

Principaux programmes et initiatives

Domaine de programme : Amélioration de la qualité de l'air
Activités : Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique; Réseau de surveillance de l'air et des précipitations; Programme national de surveillance de la qualité de l'air, INFO-SMOG, Inventaire national de rejets des polluants (INRP); inventaires nationaux complets des émissions de polluants atmosphériques; Journée de l'air pur; Défi Transport; programme de mise au rancart des véhicules; normes pancanadiennes sur l'O ₃ et les MP; réduction de polluants atmosphériques des sources industrielles; chauffage résidentiel au bois; LCPE (1999).
Indicateurs : Tendances des niveaux maximums de concentration de polluants atmosphériques divers [tels que oxydes d'azote (NO _x), composés organiques volatils (VOC), dioxyde de soufre (SO ₂) et matières particulaires (MP _{2,5})] dans l'O ₃ et concentrations moyennes annuelles.

Résultats attendus	Progrès
Amélioration continue des cibles.	<p>Environnement Canada a réalisé des progrès importants au cours des cinq dernières années dans le renforcement du suivi de la qualité de l'air ambiant, dans la production de rapports sur les émissions et dans la recherche scientifique à l'appui des efforts nationaux en matière de qualité de l'air.</p> <p>Depuis 1991, des concentrations annuelles de COV dans les stations de surveillance dans les régions urbaines ont diminué de 50 p. 100, les concentrations de NO₂ de 28 p. 100, les concentrations de NO de 50 p. 100 et les concentrations de SO₂ de 47 p. 100 (jusqu'en 2003). Les concentrations annuelles de MP_{2,5} ont diminué de 35 p. 100 entre 1990 et 2003. Au cours des 15 dernières années, le 4^e niveau de concentration d'ozone quotidienne maximale sur 8 heures est demeuré le même.</p> <p>Environnement Canada a également fourni des produits d'analyse des données et des avis scientifiques pour repérer et comprendre les changements dans la composition de l'atmosphère en vue de surveiller l'efficacité des politiques, des règlements et des normes en matière de qualité de l'air (p. ex. analyses et produits relatifs aux dispositions de l'entente sur les normes pancanadiennes et aux dispositions en matière de protection des régions non polluées et d'amélioration continue).</p> <p>Environnement Canada a élaboré des produits relatifs aux dépôts acides et au dépassement de la charge critique ainsi que des produits d'analyse relatifs au mercure dans l'air et dans les précipitations dans le cas du bassin des Grands Lacs et d'autres écosystèmes canadiens.</p> <p>Des ensembles de données annuelles vérifiées pour la qualité de l'air ont été acquis pour l'ozone, les SO_x, les NO_x, les matières particulaires primaires et secondaires ainsi que les métaux (mercure), et ils ont été mis à la disposition du public dans le cadre du Réseau canadien d'échantillonnage des précipitations et de l'air ainsi que du Réseau canadien de mesure du mercure atmosphérique.</p>
Réduction des flux transfrontaliers de polluants atmosphériques.	<p>En 2005, on a publié trois rapports canado-américains dans lesquels on explorait la question des bassins atmosphériques transfrontaliers, du plafonnement des émissions et de l'échange transfrontalier de droits d'émission dans le secteur de l'électricité. Il s'agit de : <i>l'Étude de faisabilité concernant les programmes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission au Canada et aux États-Unis</i>; du projet pilote portant sur le <i>Cadre de gestion du bassin atmosphérique des grands lacs</i> et de la <i>Préservation de la qualité de l'air dans un bassin atmosphérique transfrontalier : le bassin de Georgia et Puget Sound</i>. Dans leur ensemble, ces trois projets conjoints contribuent à accroître la compréhension des questions liées à la qualité de l'air dans ces deux bassins atmosphériques, à faire connaître leurs solutions possibles et à laisser entrevoir le lien existant entre le plafonnement des émissions, l'échange transfrontalier des droits d'émission et l'amélioration de la qualité de l'air au Canada.</p> <p><i>L'Évaluation Canada-États-Unis portant sur le transport frontalier des particules</i> a établi que la présence de MP transfrontalières constitue une préoccupation. Une recommandation a été appuyée par les ministres canadiens et américains de l'environnement en 2004, voulant qu'une décision soit prise pour s'attaquer au problème de MP dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air.</p>

<p>Réduction des émissions provenant des véhicules, des moteurs et des carburants.</p>	<p>Environnement Canada a continué à progresser dans l'élaboration de règlements, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des modifications ont été apportées au <i>Règlement sur les émissions des moteurs hors route à allumage par compression</i>. Publication prévue dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> en février 2007. - La publication du <i>Règlement sur les émissions des moteurs nautiques à allumage commandé et les véhicules récréatifs hors route</i> est prévue dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> à l'automne 2006. <p>Environnement Canada et l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) travaillent en partenariat pour obtenir des avantages réels et mesurables en vue d'améliorer la qualité de l'air par une mise à niveau des autobus de transport urbain grâce à des catalyseurs d'oxydation de moteurs diesels.</p> <p>Environnement Canada a entrepris un certain nombre d'initiatives régionales en vue d'aborder la question des émissions des navires, dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exigence d'une réduction des émissions des navires dans le cadre du processus de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (LCEE) pour les projets de terminal portuaire, tels que le troisième poste à quai à Deltaport; - démonstration d'une technologie de contrôle des émissions à bord du <i>Queen of New Westminster</i> de la B.C. Ferries; - élaboration des « pratiques exemplaires de réduction des émissions pour les conteneurs maritimes et les terminaux vraquiers nouveaux et existants »; - compilation des estimations d'émissions des navires et des ports dans la vallée du Bas-Fraser. <p>Environnement Canada a aussi dirigé des projets de réduction des émissions côté ville dans la région du Pacifique et du Yukon ou y a participé dans le but premier de réduire les répercussions sur la santé attribuables aux moteurs diesels. Voici quelques-uns de ces projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation de dispositifs de réduction des émissions sur 550 autobus scolaires en Colombie-Britannique; - modernisation des véhicules municipaux, tels que les camions à ordures et les balayeuses de routes pour réduire les émissions de moteurs diesels; - promotion de l'utilisation du biodiesel lors d'essais réalisés à Victoria et à Vancouver; - mise au point d'un outil calculateur pour enseigner aux gestionnaires de parcs automobiles et aux gouvernements le meilleur moyen de réduire les émissions de diesel provenant des moteurs de leurs véhicules; - organisation d'ateliers destinés à informer les chefs de parcs automobiles des répercussions des émissions de moteurs diesels et des méthodes visant à réduire ces émissions.
<p>Réduction des émissions de l'industrie et d'autres secteurs.</p>	<p>Environnement Canada a publié une version révisée de ses Protocoles et spécifications de rendement pour la surveillance continue des émissions gazeuses des centrales thermiques d'Environnement Canada, Rapport SPE I/PG/7 (novembre 2005). http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/CAOL/electricity_Generation/protocols_performance/toc_f.cfm</p>

	<p>Environnement Canada a obtenu l'approbation en principe des ministres de l'environnement par rapport à une norme pancanadienne visant à réduire les émissions de mercure provenant de la production des centrales électriques alimentées au charbon, et a amorcé l'élaboration du protocole complémentaire de surveillance.</p> <p>Le Cadre national pour la réduction des émissions des raffineries de pétrole (CNRERP), une initiative du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), a été lancé en mai 2005. Il a été élaboré en tant que nouvelle approche pour réduire les émissions produites par le secteur du raffinage du pétrole au Canada et devrait mener à des réductions importantes des principaux contaminants atmosphériques (PCA) et du benzène.</p> <p>Une stratégie sur les appareils de chauffage au bois résidentiels pour 2005-2010 a été approuvée par le ministère en janvier 2006. Environnement Canada poursuit la mise en œuvre d'un plan d'action national pour les appareils résidentiels de combustion du bois avec la publication d'un règlement municipal type et la mise en place d'une campagne d'information. Le Ministère a continué à jouer le rôle de président au sein du Groupe de travail intergouvernemental sur les appareils de chauffage au bois résidentiels. Il a mis en place un processus en vue de mettre à jour la norme CSA B415-1 sur les appareils de chauffage au bois résidentiels.</p>
<p>Mobilisation du public afin d'améliorer la qualité de l'air.</p>	<p>Soutien offert aux organismes canadiens qui œuvrent à réduire la pollution atmosphérique, p. ex. à Pollution Probe, pour la production d'un guide sur l'approvisionnement en énergie verte et autres activités connexes, de même qu'à l'Association des industries solaires du Canada pour la diffusion de l'information sur les particularités environnementales (p. ex. les coûts du cycle de vie) des technologies solaires.</p> <p>La 6^e Journée de l'air pur Canada a été célébrée partout au pays et des dizaines de milliers de Canadiens ont pris part à des activités en vue d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Environnement Canada parraine la Journée de l'air pur Canada en collaboration avec des organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), le secteur privé, les autres ministères et les autres ordres de gouvernement. Le Ministère participe à des activités, telles que la campagne de sensibilisation au transport durable de l'Association canadienne du transport urbain (présentée dans 65 collectivités), le Défi Transport Vert l'action, ainsi qu'à de nombreux événements locaux qui fournissent des renseignements sur les problèmes liés à la qualité de l'air et qui encouragent la population à prendre des mesures personnelles.</p>
<p>Capacité des Canadiens à interpréter l'information relative à la qualité de l'air et conscience des mesures qu'ils peuvent prendre.</p>	<p>Utilisé comme mécanisme pour communiquer les renseignements relatifs à la qualité de l'air, un indice de la qualité de l'air est mieux compris intuitivement par la population que les concentrations réelles de polluants. Le tout nouvel indice de la qualité de l'air basé sur la santé est à l'avant-garde de la recherche scientifique. Sa présentation et son format ont été conçus en se basant sur un corpus important de recherches sur l'opinion publique afin de s'assurer que le nouvel indice est facile à comprendre.</p> <p>En outre, dans le but d'aider les Canadiens à mieux comprendre et à connaître les problèmes liés à la qualité de l'air, Environnement Canada a amélioré l'accès aux renseignements sur la qualité de l'air en modernisant le site Web de Service météorologique Canada. Une mesure interne du nombre de jours de smog a été créée pour fournir un accès rapide aux demandes de renseignements par les médias et les autres personnes concernées sur les périodes de smog.</p>

	<p>Une formation interne poussée a été donnée aux météorologues aux alertes afin d'améliorer la diffusion d'information sur la qualité de l'air aux Canadiens.</p> <p>Un service d'avis relatifs à la qualité de l'air a été mis en place pour le personnel du gouvernement du Canada de la région d'Ottawa. On prévoit que ce service sera offert à un plus grand nombre de régions au Canada au cours des prochaines années.</p> <p>Le site Web Branché sur l'air pur, lancé le 8 juin 2005, est un portail Web à guichet unique qui offre aux Canadiens des renseignements et des outils visant à les aider à réduire les émissions atmosphériques. Il met en évidence les liens qui existent entre les émissions atmosphériques et leurs répercussions sur l'environnement et la santé, en plus de favoriser une meilleure connaissance des enjeux collectifs en matière de développement durable (p ex. la santé, l'énergie).</p>
<p>Participation des Canadiens à la réduction de la pollution atmosphérique.</p>	<p>Les conditions de la qualité de l'air sont fournies quotidiennement à 75 p. 100 des Canadiens et le site Web offre les renseignements nécessaires aux établissements et aux particuliers canadiens pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées. Les avis ou avertissements relatifs à la qualité de l'air, notamment le programme INFO-SMOG au Québec, sont publiés conjointement par les autorités provinciales en matière de santé et d'environnement. Ils comprennent des messages relatifs à la santé et des renseignements sur les mesures d'atténuation que les Canadiens peuvent adopter pour protéger leur santé et celle de leur famille, tout comme l'indice UV qui aide à protéger les Canadiens des effets nocifs de l'exposition prolongée au soleil.</p> <p>Environnement Canada fournit actuellement des fonds par l'entremise d'accords de contribution à sept programmes gérés par des organismes locaux partout au Canada. Des programmes volontaires accélérés de mise à la ferraille de véhicules routiers sont conçus pour améliorer la qualité de l'air en retirant définitivement des routes les vieux véhicules très polluants. Les propriétaires de véhicules qui remplissent les conditions exigées pourront choisir de mettre leur véhicule à la ferraille en échange d'un des incitatifs offerts dans leur localité. Ces incitatifs peuvent prendre la forme de laissez-passer pour les transports en commun, d'un rabais applicable à l'achat d'un véhicule neuf ou plus récent ou d'un rabais applicable à l'achat d'une bicyclette neuve.</p>
<p>Faire progresser les travaux scientifiques et la modélisation ayant trait aux particules et en intégrer les résultats au Programme national de prévision de la qualité de l'air.^{SDD1.1.3}</p>	<p>La connaissance du sort et du transport des MP a été accrue grâce à la participation canadienne dans les activités internationales visant à mesurer et à prévoir les MP. Les prévisions de MP ont été incluses dans le programme de prévision de la qualité de l'air.</p> <p>La composante des MP du Système unifié de modélisation régionale de la qualité de l'air d'Environnement Canada a été évaluée et améliorée en raison de l'ajout de données provenant de l'International Consortium for Atmospheric Research on Transport and Transformation et de l'étude sur le terrain PrAIRie 2005. Le système amélioré sera utilisé pour le système de prévision de la qualité de l'air de la prochaine génération, le GEM/MACH.</p>

<p>Mettre au point un indice de la qualité de l'air fondé sur les risques pour la santé à la grandeur du Canada, qui sera communiqué au moyen d'un programme de prévisions quotidiennes de la qualité de l'air dans l'ensemble du pays, en partenariat avec la communauté médicale, des organisations non gouvernementales (ONG) et les provinces et territoires.^{SDD1.3.1}</p>	<p>Environnement Canada et Santé Canada ont collaboré avec les ministères de la santé provinciaux, les organismes de la santé locaux et les organisations non gouvernementales afin d'élaborer un indice national de qualité de l'air. Le nouvel indice est un outil de protection de la santé personnelle qui, lorsque mis en œuvre, fournira aux Canadiens la description la plus précise des risques pour la santé associés aux conditions de la qualité de l'air prévisionnelles et en temps réel dans leur collectivité. La conception de l'outil a évolué au point où il subit des tests opérationnels en Colombie-Britannique (été 2005 et été-automne 2006) et en Nouvelle-Écosse (été 2006).</p> <p>Le but est de faire en sorte que l'indice soit prêt à être adopté par les provinces et les municipalités au printemps 2007.</p> <p>Des relevés de la qualité de l'air sur le terrain ont été effectués dans le cadre de la Stratégie sur la qualité de l'air transfrontalier en Colombie-Britannique et en Ontario afin de définir l'exposition, les sources et les récepteurs sensibles aux polluants.</p>
--	--

<p>Domaine de programme : Réduction des pluies acides</p>	
<p>Activités : Poursuite du travail en collaboration avec les provinces et les territoires grâce au CCME afin de mettre en œuvre la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000; orienter la surveillance des écosystèmes; publication des évaluations scientifiques sur les pluies acides (en 2005).</p>	
<p>Indicateurs : Émissions de SO₂ et de NO_x; dimension des zones qui reçoivent une charge critique en excès de dépôt humide de sulfate; dimension des zones qui reçoivent une charge critique en excès de dépôt d'acide total.</p>	
<p>Résultats attendus</p>	<p>Progrès</p>
<p>Poursuite des progrès à l'échelle nationale, binationale et multilatérale dans le domaine des pluies acides.</p>	<p>L'Évaluation scientifique 2005 des dépôts acides au Canada justifie la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000.</p> <p>Conjointement avec les États-Unis, le Canada travaille à la concrétisation de réductions supplémentaires des mouvements transfrontaliers de polluants acidifiants.</p> <p>En collaboration avec les provinces et les territoires, les charges critiques des dépôts acides sont développées pour les régions de l'Ouest canadien parce que les inquiétudes par rapport à l'acidification potentielle en tant qu'émissions augmentent.</p> <p>Les priorités nationales des procédés scientifiques et de surveillance sont établies parce que les écosystèmes ne se restaurent pas comme prévu à la suite d'une diminution des émissions et les programmes actuels ne suffisent pas à repérer les changements relatifs à la réaction de l'écosystème par rapport aux réductions d'émissions.</p> <p>Environnement Canada a poursuivi la surveillance chimique et biologique des écosystèmes aquatiques sélectionnés des régions du sud-est du Canada pour évaluer leurs réactions par rapport à la réduction des pluies acides et évaluer le bien-fondé des programmes de réduction d'émissions de SO₂ et de NO_x.</p> <p>Le Ministère a entrepris des enquêtes sur les lacs de l'Ouest canadien afin d'établir les régions qui sont les plus sensibles aux pluies acides et de mesurer le niveau d'apport d'acide que les lacs peuvent tolérer sans subir des dommages écologiques.</p>

	<p>Environnement Canada participe à des programmes internationaux avec des partenaires américains et européens afin d'évaluer les effets globaux de la pollution atmosphérique et des pluies acides sur les eaux de surface à l'échelle régionale, p. ex. l'acidification croissante ou le rétablissement.</p> <p>Le Canada respecte tous ses engagements nationaux et internationaux visant à réduire les émissions de polluants acidifiants.</p>
--	--

Domaine de programme : Réduction des polluants atmosphériques dangereux (PAD)

Activités : Participation active à des assemblées telles que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et la Commission des Nations Unies sur les POP en Europe et les protocoles sur les métaux lourds; appuyer les régimes de contrôle internationaux des polluants organiques persistants et des métaux lourds; mettre en œuvre des normes pancanadiennes sur les émissions et les produits relatifs au mercure.

Indicateurs : Dépôt atmosphérique des POP et du mercure dans les écosystèmes du Canada; participation à des programmes et des accords internationaux et mise en œuvre de ceux-ci.

Résultats attendus	Progrès
<p>Poursuite des progrès à l'échelle nationale, binationale et multilatérale dans le domaine des polluants atmosphériques dangereux (PAD).</p>	<p>Environnement Canada a fait progresser des interventions internationales afin de contrôler les émissions de mercure, de cadmium et de plomb. Le Protocole sur les métaux lourds de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance est entré en vigueur en 2003. Environnement Canada dirige la participation du Canada à cette tribune. En 2005-2006, Environnement Canada a continué à diriger la participation du Canada au Programme sur le mercure du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).</p> <p>En 2005-2006, Environnement Canada a mené à terme et a présenté le Plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm au Canada sur les polluants organiques persistants (POP) (y compris un plan d'action national sur les polluants organiques persistants produits involontairement).</p> <p>En 2005-2006, Environnement Canada a également continué à guider les efforts internationaux de contrôle des émissions de POP, en offrant son expertise scientifique, technique et juridique pour les travaux internationaux sur les POP. Le Ministère a également participé activement à la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm en mai 2006. Environnement Canada a continué à faire progresser les priorités canadiennes lors de cette réunion qui fût couronnée de succès.</p> <p>Environnement Canada a soutenu la Convention de Stockholm en dirigeant la mise en œuvre d'un programme général d'échantillonnage des POP, ce qui a contribué à une meilleure compréhension de la distribution globale des POP.</p> <p>Environnement Canada a lancé la participation du Canada à un partenariat sur le sort et le transport du mercure du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).</p> <p>Le Canada a respecté ses engagements en matière de déclaration en vertu du Protocole sur les POP et du Protocole sur les métaux lourds pour l'année de déclaration 2004.</p> <p>La délégation canadienne au Conseil Arctique, menée par le ministre de l'Environnement, s'est penchée sur les problèmes environnementaux clés dans l'Arctique, y compris les effets des polluants atmosphériques dangereux pour la santé.</p>

Domaine de programme : Protection et rétablissement de l'ozone stratosphérique	
Indicateurs : Production et consommation annuelle de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) contrôlées à l'échelle nationale et mondiale.	
Résultats attendus	Progrès
Poursuite des progrès à l'échelle nationale, binationale et multilatérale en matière de protection et de rétablissement de l'ozone stratosphérique.	Le Canada continue à jouer un rôle actif dans les travaux du Protocole de Montréal en élaborant des mesures et des politiques multilatérales, en participant aux travaux du comité technique, scientifique et chargé des politiques, en collaborant à la gestion du Fonds multilatéral et en menant des projets d'aide bilatérale de concert avec les principaux pays en développement. Une contribution scientifique est apportée à l'évaluation de l'appauvrissement de la couche d'ozone du PNUE (p. ex. Environnement Canada a mandaté un scientifique afin d'agir à titre de chercheur principal dans l'évaluation).
Continuer de respecter des obligations en vertu du Protocole de Montréal dans le domaine des SACO.	Le Canada continue à respecter tous ses engagements en vertu du Protocole de Montréal. Depuis la création du Protocole, le Canada a réduit sa consommation de SACO de plus de 98 p. 100, signalant une chute plus substantielle de sa consommation restante de 602,8 tonnes de substances présentant un potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone en 2004 à 594,3 tonnes en 2005.
Poursuite de la mise en œuvre du programme sur les SACO.	La consommation du bromométhane a été graduellement éliminée depuis le 1 ^{er} janvier 2005.
Aider les pays en développement à respecter leurs obligations en vertu du Protocole de Montréal.	En 2005-2006, le Ministère a dirigé la participation du Canada aux trois réunions du comité exécutif du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal. Plus de 270 nouveaux projets ont été étudiés et approuvés par le comité exécutif en vue d'éliminer progressivement les SACO dans les pays en développement. Comme l'a montré le Secrétariat du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, 62 460 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone ont été éliminées en 2005 à la suite des projets menés par le Fonds. En conformité avec le Programme bilatéral d'Environnement Canada dans le cadre du Protocole de Montréal, dix projets bilatéraux ont été mis en œuvre en 2005-2006, et trois nouveaux projets bilatéraux ont été élaborés. Tous les projets sont actuellement mis en œuvre avec succès. Les activités liées aux projets ont changé les comportements des participants en ce qui a trait à l'utilisation des SACO, menant souvent directement aux réductions dans la consommation de ces substances dans les pays en développement.

Domaine de programme : Avancement des priorités par le biais de partenariats	
Activités : Accroître le nombre de problèmes environnementaux et de problèmes relatifs à la santé humaine qui sont contrés par la création de partenariats se concentrant sur des mesures correctives (p. ex. la réalisation des projets d'ÉcoAction 2000).	
Indicateurs : Nombre de nouveaux projets communautaires et de nouveaux partenariats internationaux.	
Résultats attendus	Progrès
Partenariats avec les collectivités – ÉcoAction : Réduction des émissions de GES afin de soutenir l'initiative du Défi d'une tonne.	En 2005-2006, 70 nouveaux projets ont été lancés. Ceux-ci visent à réduire les émissions de GES découlant du transport, de la consommation d'énergie d'usage domestique, des décisions d'achat et d'autres sources. Bon nombre des projets liés aux GES ont eu une incidence sur la qualité de l'air. Le nombre total de projets lancés, toutes les priorités d'ÉcoAction confondues, s'établit à 185.

<p>Partenariats avec les collectivités – ÉcoAction : Financement des projets communautaires afin de soutenir les objectifs en matières de qualité de l’air et de l’eau.</p>	<p>En 2005-2006, trente-cinq nouveaux projets ont été mis en place. Ceux-ci visent à améliorer la qualité de l'eau au moyen d'efforts tels que la conservation de l'eau et le détournement des déchets ménagers dangereux, alors que deux nouveaux projets s'attardaient à l'amélioration de la qualité de l'air, p. ex., la réduction des émissions qui contribuent au smog. Le nombre total de projets lancés pour toutes les priorités s'établit à 185.</p>
<p>Partenariats internationaux : Partenariats internationaux afin de promouvoir l’élaboration et la mise en œuvre de politiques environnementales internationales.</p>	<p>En septembre 2005, le Canada est devenu un participant de l'Entente de mise en œuvre sur les technologies d'énergie renouvelable innovatrices de l'Agence internationale de l'énergie. Cette entente supervise les activités de collaboration internationale visant à l'avancement de la technologie des énergies renouvelables et à la réduction des coûts associés à toutes les technologies des énergies renouvelables.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre continue du Schéma de coopération Canada-Chine dans le domaine de l'environnement dans la perspective du XXI^e siècle, le Comité conjoint sur la coopération environnementale (CCCE) a abordé les sujets suivants, soit : l'évaluation des impacts environnementaux, les urgences environnementales et la préparation, les Jeux olympiques écologiques de 2008, la collaboration avec l'industrie de la protection de l'environnement, l'approvisionnement écologique et l'écoétiquetage.</p> <p>Dans le cadre de la Négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Corée, Environnement Canada a coprésidé les négociations de l'Accord de coopération environnementale Canada-Corée, qui établit une liste des activités de coopération auxquelles les deux pays voudraient peut-être participer.</p> <p>Environnement Canada constituait l'agent d'exécution canadien en ce qui a trait au Projet de renforcement institutionnel environnemental Canada-Inde. L'objectif principal du projet était de renforcer la capacité de l'Inde à s'attaquer à des enjeux environnementaux urgents, tels que la qualité de l'air, les déchets dangereux et les substances toxiques.</p>
<p>Partenariats internationaux : Mise en œuvre des objectifs de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.</p>	<p>Environnement Canada a fourni à titre d'expert des conseils et des analyses relativement à l'élaboration du rapport de la Commission de coopération environnementale intitulé <i>La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord : Premier rapport sur les indicateurs et mesures disponibles - Rapport national : Canada</i> lequel a été rendu public le 26 janvier 2006. Ce rapport fournit aux décideurs et au grand public des renseignements sur l'état des paramètres clés liés à la santé des enfants et à l'environnement en Amérique du Nord. Le rapport présente des données nationales relativement à 13 indicateurs dans trois domaines généraux, soit : l'asthme et les maladies respiratoires, les effets du plomb et d'autres substances toxiques (y compris les pesticides) et les maladies hydriques.</p> <p>Un Programme d'énergies renouvelables a été lancé en 2005 à la suite de la création d'un Comité consultatif sur les énergies renouvelables (CCER), composé de nombreux intervenants spécialisés du Canada, du Mexique et des États-Unis. Depuis sa création, le programme a remporté beaucoup de succès lors de la mise en œuvre de nombreux projets qui visent à surmonter les obstacles au déploiement des énergies renouvelables en Amérique du Nord. Les résultats émanant de ces projets sont publiés sur le site Web de la Commission de coopération environnementale (CCE).</p>

	<p>Par exemple, le <i>Projet 3 : Améliorer la gestion de l'atmosphère nord-américaine</i> : Environnement Canada a continué d'appuyer le plan de soutien aux infrastructures durables pour les inventaires et la déclaration des émissions au Mexique. Le but était d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication pour faire connaître les résultats du Mexico National Emissions Inventory (l'Inventaire national des émissions du Mexique) aux décideurs et au public en général. Date prévue d'achèvement du projet : automne 2006.</p>
--	--

Domaine de programme : Conformité à la législation sur la protection de l'environnement	
Activités : Informer et sensibiliser les collectivités réglementées sur les lois relatives à l'environnement et assurer leur engagement à l'égard de la conformité. La conformité à la législation se réalise grâce à l'assurance de la conformité, sa promotion et grâce aux mécanismes d'application.	
Indicateurs : Niveau de conformité des collectivités réglementées à la LCPE (1999) en ce qui a trait aux règlements relatifs à l'air.	
Résultats attendus	Progrès
<p>Promotion de la conformité – Les collectivités réglementées sont informées des règlements relatifs à l'air dans la LCPE (1999) et y sont sensibilisées.</p>	<p>Des stratégies de conformité ont été élaborées pour les outils de gestion des risques d'Environnement Canada, qui comprennent entre autres des règlements et d'autres instruments non exécutoires. L'approche échelonnée sur 3 à 5 ans décrite dans la stratégie est directement fondée sur l'élaboration des plans de promotion de la conformité et les activités connexes de promotion de la conformité. Ces activités font en sorte que les personnes visées par les outils de gestion des risques sont informées et éduquées au sujet des exigences. Au cours du présent exercice financier, six stratégies ont été mises en œuvre pour les nouveaux outils publiés, et plusieurs autres sont en cours de rédaction.</p> <p>Environnement Canada a adopté plusieurs règlements qui jouent un rôle important pour assurer que les Canadiens disposent de carburants propres. La promotion de la conformité a permis d'informer et de sensibiliser la collectivité réglementée au sujet des règlements relatifs à l'air de la LCPE (1999). Les efforts combinés du programme en matière de carburants d'Environnement Canada et de ses activités de promotion de la conformité et de mise en application ont contribué à un taux de conformité très élevé aux règlements concernant les substances préoccupantes décelées dans les carburants ainsi qu'aux règlements de déclaration des carburants.</p> <p>Environnement Canada reçoit des renseignements sur les émissions des installations qui émettent 100 000 tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone (100 kt en équivalent de CO₂) ou plus sous forme de gaz à effet de serre (GES). Le total des émissions de GES provenant de ces installations déclarantes représente un peu plus du tiers du total des émissions de GES au Canada. Les activités de promotion de la conformité qui visaient à informer et à sensibiliser les responsables de ces installations déclarantes comprenaient la publication et la distribution d'un guide technique ainsi qu'une campagne par publipostage et des séances d'information qui se sont déroulées partout au Canada. Ces activités de promotion de la conformité ont contribué au succès de la première année du programme de déclaration des GES. Les données sont publiées sur le site Web du programme de déclaration des GES à l'adresse : http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/inventory_f.cfm.</p>

<p>Application – La conformité aux règlements liés à l’air dans la LCPE (1999) par les personnes concernées par ces règlements est assurée.</p>	<p>Environnement Canada travaille à assurer la conformité de la collectivité réglementée au moyen d’inspections, d’enquêtes et de recherche de renseignements. En 2005-2006, la Direction de l’application de la loi a mené à bien les activités suivantes afin d’assurer la conformité de la collectivité réglementée visée par les règlements sur les émissions atmosphériques en vertu de la LCPE (1999) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 812 inspections en vertu des règlements sur les émissions atmosphériques de la LCPE (1999); - 33 mesures d’application de la loi (y compris des avertissements écrits, des contraventions et des ordonnances exécutoires en matière de protection de l’environnement).
---	---

Pour en savoir davantage

Prévisions et avis de qualité de l'air	http://www.msc-smc.ec.gc.ca/aq_smog/aqforecasts_f.cfm
<i>Plan national de mise en œuvre du Canada au titre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants</i>	http://www.pops.int/documents/implementation/nips/submissions/canada/20060523_nip_with_cover_fr.pdf
<i>Le rendement du Canada</i> (Chapitre sur l’environnement)	http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/05/cp-rc_f.asp
Commission de coopération environnementale	http://www.cec.org/programs_projects/trade_environ_econ/greening-trade/energy.cfm?varlan=français http://www.cec.org/news/details/index.cfm?varlan=français&ID=2728
Principaux contaminants atmosphériques	http://www.ec.gc.ca/pdb/cac/cac_home_f.cfm
Inventaire national des rejets de polluants	http://www.ec.gc.ca/pdb/npri/npri_home_f.cfm
Site Web sur l’air transfrontalier	http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/default.asp?lang=Fr&n=587B56F8-1

A3. Réduction des risques posés par les substances toxiques et autres substances préoccupantes

a. Les risques liés aux substances toxiques et autres substances préoccupantes sont identifiés et compris

b. Les risques sont gérés

c. Les polluants sont gérés directement

d. Conformité avec la réglementation sur la protection de l'environnement

e. Les conditions et les impacts environnementaux sont surveillés et déclarés

Réduction des risques posés par les substances toxiques et autres substances préoccupantes

De quoi s'agit-il?

Le problème des substances pouvant poser un risque sur la santé humaine et celle des écosystèmes est complexe. Ces substances peuvent provenir de sources industrielles, nationales et internationales. Une fois rejetées dans l'environnement, elles peuvent être transportées au loin par l'air et l'eau et s'accumuler dans les sédiments, les sols et les organismes. Ces substances peuvent être dangereuses en soi (comme les biphényles polychlorés et le mercure) ou peuvent se combiner à d'autres substances et contaminer l'air, l'eau et le sol.

Au sens de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)], est toxique toute substance qui pénètre ou peut pénétrer dans l'environnement en une quantité ou concentration assez élevée pour avoir un effet nocif sur la vie ou la santé humaine, sur l'environnement et sa diversité biologique, ou sur l'environnement duquel dépend la vie.

Les substances toxiques peuvent avoir des répercussions sur tous les Canadiens, mais les jeunes enfants et les personnes âgées restent les plus vulnérables sur le plan de la santé. Certaines substances toxiques persistantes dans l'environnement peuvent avoir, même en petites quantités, des effets sur beaucoup d'espèces et d'écosystèmes. Elles s'accumulent dans les tissus d'organismes vivants comme le poisson et la faune que de nombreux Canadiens consomment. Les peuples autochtones, les Inuits et d'autres groupes qui en consomment régulièrement sont également particulièrement vulnérables.

Que faisons-nous à ce sujet?

La LCPE (1999) établit le cadre législatif de prévention et de gestion des risques posés par les substances toxiques, les produits chimiques, les polymères et les substances biotechnologiques animées. La Loi reconnaît que la gestion et le contrôle des substances toxiques et des déchets dangereux contribuent à réduire les menaces qu'ils posent pour la biodiversité les écosystèmes du Canada. Environnement Canada est le principal responsable de la mise en œuvre de la LCPE (1999) et administre, en collaboration avec Santé Canada, la recherche, l'évaluation et la gestion des substances toxiques.

Environnement Canada et Santé Canada gère conjointement le *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles* en vertu de la LCPE (1999). La réglementation et les dispositions de la LCPE (1999) jouent un rôle important dans l'approche du gouvernement à l'égard de la prévention de la pollution en aidant à déterminer et à éviter les risques pour l'environnement et la santé humaine avant qu'ils ne surviennent. Dans le cadre de ces règlements, la déclaration de toute nouvelle substance, produit chimique, polymère ou substance biotechnologique animée est obligatoire avant l'importation ou la fabrication.

Toutes les substances sont évaluées afin de déterminer si elles posent un risque pour la santé humaine ou environnementale. Si une substance est soupçonnée d'être toxique, certaines conditions peuvent être prescrites à son utilisation, et son importation ou sa fabrication peuvent être interdites.

Le Canada s'occupe aussi des risques potentiels posés par les substances qui étaient déjà utilisées avant la mise en œuvre du *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles*. Selon la LCPE (1999), Environnement Canada et Santé Canada avaient l'obligation, avant septembre 2006, de classer ou de catégoriser chacune des quelque 23 000 substances répertoriées dans l'inventaire du Canada des produits chimiques commerciaux existants selon les critères inhérents de toxicité, de persistance, de bioaccumulation et du plus fort risque d'exposition pour les humains. Les substances qui correspondent aux critères de catégorisation dans le cadre de ce processus sont alors soumises à une évaluation en matière de dépistage du risque afin de déterminer si elles sont toxiques en vertu de la LCPE (1999) et nécessitent des mesures de gestion du risque.

Faisons-nous des progrès?

Environnement Canada et Santé Canada ont travaillé à la catégorisation systématique d'environ 23 000 produits chimiques dans la Liste intérieure des substances, comme l'exige la LCPE (1999), afin de déterminer les substances qui posent un risque pour la santé humaine ou l'environnement. Par conséquent, le Canada est devenu le premier pays du monde à avoir élaboré une base d'information sur tous les produits chimiques commercialisés ou utilisés à des fins de fabrication commerciale, afin d'établir les prochaines priorités. Les résultats indiquent qu'environ 4 300 substances désignées nécessitent des mesures supplémentaires. Les substances qui répondent aux critères de catégorisation sont désormais regroupées par ordre de priorité, soit selon une priorité élevée, moyenne et faible. Le prochain plan d'action permettra de s'attaquer aux substances à priorité élevée. Environnement Canada et Santé Canada continuent de s'appuyer sur les meilleures données scientifiques disponibles et de travailler avec les fabricants et les utilisateurs de produits chimiques, les groupes de la santé et de l'environnement et d'autres partenaires au pays ainsi qu'à l'étranger, afin de garantir le recours à la meilleure approche possible pour protéger la santé des Canadiens et notre environnement.

Environnement Canada et Santé Canada ont élaboré un cadre d'évaluation en vue d'évaluer l'efficacité et la concordance de ses programmes avec les résultats stratégiques ministériels et de son Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement. Dans la mise à l'essai de l'intégralité de ce cadre, une évaluation est effectuée au moyen du programme en cas d'urgence environnementale à titre d'étude de cas.

Principaux programmes et initiatives

Nous pouvons expliquer nos activités de réduction du risque posé par les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes en les comparant à un cycle qui débute par l'identification de renseignements pertinents concernant les substances et l'évaluation de ces dernières visant à déterminer si elles posent ou non des risques pour la santé humaine ou l'environnement.

Des stratégies et des mesures de gestion du risque sont élaborées pour gérer les substances toxiques. Nous nous assurons que les mesures sont respectées, qu'un suivi est effectué, que des rapports sur les progrès réalisés sont produits et que nous contribuons à l'amélioration constante de la science. Nous décrivons ci-dessous les domaines de programme qui contribuent à réduire les risques posés par les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes.

Domaine de programme : Les risques liés aux substances toxiques et aux substances préoccupantes sont identifiés et compris	
Activités : Évaluation du risque – les risques posés par les substances toxiques sont compris et les substances nécessitant une gestion du risque sont identifiées en vertu de l'application de la LCPE (1999) et du Programme sur les nouvelles substances (PNS).	
Indicateurs : Qualité de l'information sur la catégorisation des produits chimiques commerciaux; nombre d'évaluations des risques et leur qualité; nombre de substances correspondant à la définition des substances toxiques; pourcentage des avis sur les nouvelles substances évaluées annuellement en respectant un échéancier obligatoire; outils réglementaires mis en place afin de mieux aborder les produits de la biotechnologie; identification des nouveaux enjeux.	
Résultats attendus	Progrès
Compréhension des risques posés par les substances toxiques et identification des substances qui nécessitent une gestion du risque.	<p>Les résultats préliminaires de la catégorisation ont été publiés trimestriellement. Les intervenants se sont engagés à améliorer la base de données sur les propriétés des substances existantes. Près de 20 soumissions de données plus importantes ont été reçues ainsi que 375 études individuelles traitant des propriétés des substances.</p> <p>Les évaluations suivantes ont été produites en 2005-2006 :</p> <p>Ébauche – Paraffines chlorées (juin 2005)</p> <p>Version définitive – Éthers diphényles polybromés (juillet 2006)</p> <p>Version définitive – Perfluorooctanes sulfonates (juillet 2006)</p> <p>Version définitive – Libération de radionucléides des installations nucléaires (septembre 2006)</p> <p>Pendant l'année, le Programme des substances nouvelles a reçu environ 600 déclarations et a publié dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> sept conditions et neuf avis de nouvelle activité relativement à des substances nouvelles présumées « toxiques » en vertu de la LCPE (1999).</p> <p>D'importantes lacunes sur le plan des données ont été mises en évidence à la suite de la catégorisation.</p>
Priorité à accorder à l'élaboration de stratégies de recherches et d'étude scientifique portant sur les nouveaux enjeux, notamment les substances qui perturbent le système endocrinien, les polluants organiques persistants, substances biotechnologiques animées, les produits nanotechnologiques et les produits pharmaceutiques.	<p>Examen du Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes)</p> <p>Un document de discussion a été élaboré sur la modification possible du <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes)</i>. Un des objectifs de ces modifications consiste à mettre à jour les exigences en matière de déclaration afin de refléter de façon plus appropriée les connaissances scientifiques actuelles.</p> <p>http://www.ec.gc.ca/substances/nsb/fra/consultations_f.shtml</p>

	<p>Règlements sur l'évaluation environnementale pour les substances visées par la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> :</p> <p>Les 29 et 30 mars 2006, Santé Canada et Environnement Canada ont organisé à Ottawa (Ontario) une consultation sur l'élaboration de règlements sur l'évaluation environnementale concernant les substances présentes dans les produits visés par la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>. Environnement Canada a joué un rôle actif dans l'élaboration du plan d'action proposé.</p> <p>http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/person/impact/consultation/index_f.html</p> <p>Plan d'action pour les acides perfluorocarboxyliques (APFC)</p> <p>Un Plan d'action pour l'évaluation et la gestion des acides perfluorocarboxyliques (APFC) et de leurs précurseurs a été élaboré et affiché sur Internet. Ce plan d'action aborde l'évaluation et la gestion des risques ainsi que les besoins en recherche pour cette catégorie de substances.</p> <p>http://www.ec.gc.ca/nopp/DOCS/consult/PFCA/FR/actionPlan.cfm</p> <p>Approche stratégique de réglementation pour les produits de nanotechnologie</p> <p>La nanotechnologie est une technologie émergente. Le Programme des substances nouvelles a entrepris l'élaboration d'une approche stratégique pour les nanomatériaux afin de garantir une évaluation et une gestion des risques appropriées en vertu de la LCPE (1999).</p>
<p>Prévention de l'utilisation non autorisée de substances nouvelles.</p>	<p>Les outils de réglementation suivants ont été publiés dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modifications du <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (substances chimiques et polymères)</i> - <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes)</i> - <i>Règlement sur les droits concernant les substances nouvelles.</i> <p>Une légère baisse des activités d'application a été observée du fait de l'entrée en vigueur des trois règlements mentionnés ci-dessus. En contrepartie, une hausse des activités de promotion de la conformité s'est produite. Par exemple, des envois postaux ont été effectués aux entités réglementées les informant de ces nouveaux règlements et un atelier de biotechnologie a été tenu pour les informer de la portée et des exigences du <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes)</i>.</p>
<p>Élaboration d'un cadre d'établissement des priorités pour les substances conformes aux critères de classement.</p>	<p>Les renseignements utilisés pour établir les priorités sont contrôlés par sept mécanismes : 1) la catégorisation; 2) les déclarations concernant les substances nouvelles; 3) les décisions réglementaires dans d'autres pays; 4) les activités internationales en matière d'évaluation des risques; 5) les renseignements présentés par l'industrie; 6) les renseignements présentés par le public; 7) les nouvelles données scientifiques et la surveillance.</p> <p>Pour procéder à leur examen, les substances ont été regroupées par catégorie, soit les priorités élevées, moyennes et faibles. Un plan d'action est actuellement en cours d'élaboration afin de s'attaquer aux substances désignées comme des priorités élevées.</p>

	<p>Une enquête a été menée sur les activités industrielles concernant les substances perfluoroalkyliques. Cette enquête visait à déterminer la stratégie d'évaluation des risques, et les résultats ont été compilés.</p> <p>Une enquête a été menée sur 500 substances utilisées pour des activités industrielles et désignées comme prioritaires à la suite de la catégorisation. Les résultats serviront à l'élaboration du plan d'action.</p>
--	---

Domaine de programme : Les risques sont gérés

Activités : Les risques posés par les substances toxiques et les autres substances préoccupantes sont gérés dans le contexte de la mise en œuvre de la LCPE (1999) et de la Politique de gestion des substances toxiques qu'Environnement Canada administre conjointement avec Santé Canada.

Indicateurs : La quantité des rejets nationaux de substances toxiques pour lesquelles des mesures de contrôle (p. ex., règlements et instruments volontaires) sont en place; le nombre de substances considérées comme toxiques selon la liste à l'Annexe 1 de la LCPE (1999); le nombre d'enfants hospitalisés à cause de problèmes respiratoires.

Résultats attendus	Progrès
<p>Mesures de gestion des risques pour contrer les sources les plus préoccupantes parmi les substances ajoutées à l'annexe 1.</p>	<p>Stratégies de gestion des risques pour les substances existantes : Environnement Canada a commencé à travailler sur une stratégie de gestion du risque pour les produits contenant du mercure, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre les mesures de gestion appropriées. Le Ministère continue également à promouvoir des mesures visant à réduire l'effet nocif du mercure en sensibilisant les municipalités, les associations dentaires, etc., dans l'ensemble du Canada.</p> <p>Avis définitif des plans de prévention de la pollution :</p> <p>Préservation du bois (novembre 2005) : Les installations spécifiques (énumérées par nom) sont visées par rapport aux activités de préservation du bois qui utilisent des produits de préservation contenant des composés arsenicaux inorganiques, des composés de chrome hexavalent, des dibenzodioxines polychlorées, des dibenzofurannes polychlorés et de l'hexachlorobenzène, séparément ou en combinaison.</p> <p>Plan définitif de prévention de la pollution à l'égard des fonderies de métaux communs (avril 2006) :</p> <p>Installations spécifiques (énumérées par nom) par rapport aux substances toxiques précisées émises par les fonderies et affineries de métaux communs et les usines de traitement du zinc.</p> <p>Lignes directrices et codes de pratiques :</p> <p>Environnement Canada a continué à élaborer, par l'intermédiaire d'un processus de consultation multilatérale, l'ébauche de la deuxième édition des codes de pratiques écologiques visant le secteur du fer et de l'acier qui comprendront les normes d'émissions ainsi que les pratiques recommandées pour protéger la santé humaine et l'environnement. Les consultations ont débuté en 2004, et le Code de pratiques devrait être terminé en 2006-2007.</p> <p>Le 29 avril 2006, un avis de disponibilité du code de pratiques écologiques pour les fonderies et affineries de métaux communs a été publié dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i>.</p> <p>Ententes sur la performance environnementale :</p> <p>Environnement Canada a entrepris la renégociation d'une entente avec les fabricants et les développeurs dans l'industrie de la fibre de céramique réfractaire (novembre 2005).</p>

	<p>Cette entente définit les niveaux d'émissions de fibre de céramique réfractaire, établit les exigences d'entretien, de surveillance et de déclaration et elle met en œuvre un programme de bonne gestion des produits.</p> <p>Renouvellement d'un protocole d'entente avec l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques (ACFPC) (novembre 2005) : L'entente précédente est venue à échéance le 31 décembre 2005, et l'objectif du nouveau protocole d'entente, comme celui du précédent, est de réduire les émissions de substances chimiques par des mesures volontaires non réglementaires dans le cadre du Programme de gestion responsable® de l'ACFPC. Les signataires de ce nouveau projet de protocole d'entente sont l'ACFPC, Environnement Canada, Santé Canada, Industrie Canada et les provinces de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Cette entente englobe toutes les entreprises membres de l'ACFPC.</p> <p>Normes pancanadiennes : Environnement Canada a collaboré avec d'autres compétences au sein du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) pour étudier les normes pancanadiennes relatives aux dioxines et aux furannes et il a dirigé l'étude des normes pancanadiennes relatives aux dioxines et aux furannes provenant de l'incinération des déchets.</p> <p>Gestion novatrice du risque et approches volontaires : Environnement Canada continue à promouvoir et à mettre en œuvre de mesures novatrices en matière de gestion des risques (p. ex. responsabilité élargie des producteurs et gestion du cycle de vie).</p> <p>Environnement Canada a collaboré au sein du CCME pour former un groupe de travail sur la responsabilité élargie des producteurs. Le groupe de travail a déjà élaboré des principes pancanadiens pour la responsabilité élargie des producteurs et des lignes directrices pour savoir quand et pour quels produits il est préférable d'élargir la responsabilité élargie des producteurs. Il a entamé une étude de l'incidence des « bénéficiaires sans contrepartie » sur l'efficacité des démarches relatives à la responsabilité élargie des producteurs. Environnement Canada poursuit sa collaboration avec les provinces pour la création et la mise en œuvre de programmes de responsabilité élargie des producteurs de produits électroniques. Il préside et anime des réunions du comité directeur national sur le recyclage des produits électroniques comme moyen de mobiliser l'industrie et les provinces devant les problèmes des déchets électroniques et il encourage la multiplication de programmes provinciaux de collecte de déchets électroniques.</p> <p>Le Ministère a dirigé l'établissement de critères de certification ÉcoLogo^M dans le cadre du programme de Choix environnemental. Il a aussi dirigé le programme d'étiquetage écologique du gouvernement du Canada pour les ordinateurs portatifs et les ordinateurs de bureau.</p> <p>Environnement Canada a appuyé avec succès la mise en œuvre et le financement du Partenariat pour la prévention de la pollution et pour des produits électroniques propres, sous les auspices de la Commission nord-américaine de coopération environnementale (CNACE). Ce partenariat a été créé, entre autres, pour promouvoir l'harmonisation des normes sur la réduction de l'utilisation de substances toxiques dans les produits électroniques à l'échelle de l'Amérique du Nord, ainsi que la conformité aux normes réglementées en Europe et partout ailleurs.</p>
--	---

	<p>Environnement Canada et Ressources naturelles Canada ont formé un comité interministériel sur la gestion du cycle de vie (GCV) dans le but de mettre au point des outils et des instruments visant à faciliter l'utilisation de la GCV dans tous les ministères fédéraux et pour aider l'industrie. Ce comité envisage par ailleurs de rendre obligatoire un inventaire canadien de cycle de vie qui fournirait les données nécessaires pour évaluer les impacts du cycle de vie, dans le but d'appuyer l'industrie, tout particulièrement les PME, les décideurs et les experts dans la sélection de matériaux et de processus durables.</p> <p>Leadership et coopération à l'échelle internationale : Le Ministère continue de participer à l'élaboration de normes environnementales internationales au sein de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).</p> <p>Environnement Canada a travaillé à la caractérisation des impacts sur l'environnement, y compris les émissions de polluants atmosphériques provenant du secteur de fabrication du ciment de Portland, les technologies d'assainissement en usage au Canada et les technologies et normes employées dans d'autres pays. Ce travail servira de base pour évaluer le besoin de mesures supplémentaires visant à aborder les répercussions de ce secteur, l'analyse subséquente des options et comprend une consultation auprès des intervenants.</p> <p>Sensibilisation : Le site Web du Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution (CCIPP) d'Environnement Canada (http://www.ec.gc.ca/cppic/fr/index.cfm) a été relancé avec un nouveau design en avril 2005. Le CCIPP est une base de données et une ressource exhaustive en ligne sur la prévention de la pollution pour les praticiens de la prévention de la pollution dans l'ensemble du Canada.</p> <p>Un rapport d'état sur les ententes sur la performance environnementale a été publié sur le site Web du programme (http://www.ec.gc.ca/epa-epe/FR/agr.cfm). Ce rapport permettra au grand public de suivre l'évolution de chaque entente. L'information présentée sur le site continuera d'être mise à jour chaque année.</p> <p>Décret définitif d'inscription de substances à l'annexe 1 de la LCPE (1999) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pentachlorobenzène (septembre 2005) - Tétrachlorobenzènes (septembre 2005)
<p>Quasi-élimination du rejet dans l'environnement des substances persistantes, bioaccumulatives, toxiques et anthropiques.</p>	<p>Diffusion sur 60 jours du <i>Règlement modifiant le Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2005) (2-méthoxyéthanol, pentachlorobenzène et tétrachlorobenzènes)</i>, initialement paru dans la <i>Gazette du Canada</i> (Partie I, 9 juillet 2005), afin de recueillir la rétroaction du public. Le pentachlorobenzène et les tétrachlorobenzènes sont des substances persistantes, bioaccumulatives, toxiques et anthropiques. L'ajout de ces produits à la Liste des substances toxiques va permettre d'interdire leur production, leur utilisation, leur commercialisation/mise en vente, ainsi que leur importation.</p>

<p>Respect des obligations internationales en ce qui concerne les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses, et les biphényles polychlorés (BPC).</p>	<p>Les obligations internationales du Canada sont respectées grâce au <i>Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses</i> qui a été publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i>, le 1^{er} juin 2005, et qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2005. Le Règlement intègre de nouveaux pouvoirs aux termes de la LCPE (1999) et s'aligne sur les obligations internationales en évolution en vertu de la Convention de Bâle et des décisions du conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).</p> <p>Les nouveaux règlements sur les BPC consolideront l'actuel <i>Règlement sur les biphényles chlorés</i> et l'actuel <i>Règlement sur le stockage des matériels contenant des BPC</i>. Ces règlements contribuent encore davantage à la protection de l'environnement et de la santé humaine et s'alignent sur l'engagement du Canada à gérer les substances toxiques en vertu de la LCPE (1999) et sur les engagements internationaux visant à mettre fin à l'utilisation des BPC et à les détruire avant les dates limites fixées.</p>
<p>Réduction des risques associés à la décharge des eaux usées traitées de façon inadéquate à long terme.</p>	<p>En 2005, Environnement Canada a lancé un projet multilatéral visant à formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficience du Programme d'étude de suivi des effets sur l'environnement dans le secteur des pâtes et papiers en vertu du <i>Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers</i>. Ce groupe a déterminé les éventuelles retombées économiques d'un meilleur ciblage des dépenses des ressources de l'industrie, de même que les occasions éventuelles de toucher des avantages sur le plan de l'environnement grâce à un engagement ferme nous permettant de nous attaquer aux effets. À la suite des recommandations, Environnement Canada a proposé d'apporter des modifications au <i>Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers</i>.</p> <p>Le Ministère, qui travaille en collaboration avec les provinces et les territoires au sein du Conseil canadien des ministres de l'environnement, est en bonne voie d'élaborer une stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales. Le Ministère estime que cette approche mènera à un cadre de gestion du risque adopté collectivement pour le secteur des eaux usées. L'élaboration subséquente d'un règlement sur les effluents des eaux usées en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> est un élément clé pour résoudre les problèmes de performance et de gouvernance.</p>

<p>Domaine de programme : Les polluants sont gérés directement</p>
<p>Activités : Les polluants qui posent des risques pour l'environnement et la santé humaine sont gérés directement par des interventions directes comme la délivrance de permis pour les immersions en mer; l'apport de conseils d'experts sur des projets précis d'évaluation environnementale et des évaluations environnementales stratégiques; la planification en cas d'urgence environnementale; l'avancement de la recherche, la mise au point, la démonstration et le lancement de technologies de prévention et de contrôle; l'assainissement des sites contaminés fédéraux.</p>
<p>Indicateurs : Nombre de permis et d'évaluations environnementales; progrès réalisés par les ministères responsables dans l'assainissement des sites contaminés; nombre de nouvelles technologies mises au point et lancées afin de réduire les agents polluants; qualité des évaluations environnementales (propres à un projet d'ordre stratégiques).</p>

Résultats attendus	Progrès
<p>Amélioration de la capacité de gestion directe des polluants grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et d'outils de gestion du risque.</p>	<p>À la suite de l'adoption, en 2003, du <i>Règlement sur les urgences environnementales</i> en vertu de la LCPE (1999), on a estimé que 2 419 installations industrielles ou commerciales devaient préparer et mettre en œuvre un plan d'urgence environnemental. De ce nombre, 2 270 ont déposé l'avis de préparation requis (conformité à 94 p. 100), et 2 195 ont déposé l'avis de mise en œuvre requis (conformité à 91 p. 100).</p> <p>Dans le cadre du Programme d'immersion en mer d'Environnement Canada, en collaboration avec le programme de Mise au point de méthodes et les laboratoires du Ministère, nous continuons à élaborer des moyens d'évaluer la fertilisation et le développement dans les dépôts marins, afin d'établir des niveaux de gestion. La recherche sur la méthode d'évaluation des BPC dans les dépôts marins a progressé. À cet égard, l'organisation d'un atelier de prise de décisions sur la gestion des matériaux de dragage contaminés devrait être achevée en 2006.</p> <p>En offrant une expertise scientifique et technique relativement à l'évaluation environnementale de plus de 2 000 projets, y compris une étude approfondie et un examen par un comité de plusieurs projets d'envergure, Environnement Canada favorise la prise de décisions plus éclairées en ce qui a trait à la gestion de la pollution.</p> <p>Grâce à un vaste réseau formé par des personnes-ressources des milieux gouvernementaux, des finances, de l'industrie et du monde universitaire, les Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales (CCATE) ont aidé les clients des petites et moyennes entreprises à établir des partenariats stratégiques et à accéder au financement provenant d'investisseurs publics et privés ainsi qu'au financement disponible grâce à des initiatives nationales et internationales d'intérêt public (p. ex. TEAM, PARI, TDDC, FCM, PNUE et ACDI). En 2005-2006, les CCATE ont aidé à garantir le financement et à organiser 14 projets de démonstration technologique pour un total de 56,7 millions de dollars, dont un investissement public de 29,7 millions de dollars et un investissement du secteur privé de 27 millions de dollars.</p> <p>Environnement Canada stimule l'avancement des projets et des pratiques d'infrastructure et d'innovation technologiques environnementales qui réduisent, gèrent et préviennent la pollution de l'air, de l'eau, du sol et du climat sur le territoire canadien grâce à la surveillance exercée par des fondations, telles que Technologies du développement durable Canada (TDDC) et le Fonds municipal vert (FMV). Le Ministère surveille le fonctionnement de ces fondations pour s'assurer de leur conformité avec les accords de financement respectifs, y compris la réalisation des évaluations de performance et des vérification des états financiers, la présentation de rapports annuels et de plans directeurs, et la satisfaction des exigences gouvernementales par l'offre d'une orientation stratégique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces fondations et le rôle d'EC, se reporter au tableau 10.</p>

<p>Prévention des répercussions négatives des activités terrestres sur les environnements côtiers et marins.</p>	<p>Environnement Canada a continué à diriger la mise en œuvre du Programme d'action national (PAN) du Canada pour la protection des milieux marins contre la pollution causée par les activités terrestres. En 2005-2006, en partenariat avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux, ainsi que des organisations non gouvernementales et autochtones, plusieurs projets ont été lancés pour la protection des milieux marins.</p> <p>Les responsables du Programme d'immersion en mer d'Environnement Canada ont continué de contrôler l'immersion en mer des déchets grâce à un système de permis, mettant en jeu une évaluation environnementale et une surveillance des sites d'évacuation. Environ 100 permis sont émis chaque année, et 7 à 17 sites d'évacuation sont surveillés. Des négociations internationales ont également eu lieu dans le cadre du Protocole de Londres pour réduire l'acidification marine et les gaz à effet de serre. Ce traité est l'un de deux traités mondiaux contrôlant l'immersion en mer. Une modification au Protocole est prévue à l'automne 2006.</p> <p>En novembre 2005, Environnement Canada s'est joint au Conseil maritime et industriel national, un forum consultatif chargé d'examiner les orientations stratégiques fédérales. Le conseil est composé de sous-ministres représentant cinq ministères et de neuf dirigeants de la navigation maritime du Canada. Il étudie actuellement l'empreinte écologique de l'industrie navale, initiative dans laquelle Environnement Canada joue un rôle décisif.</p>
<p>Prévention de la contamination des sols et des eaux souterraines par les systèmes fédéraux d'entreposage de produits pétroliers et les produits dérivés du pétrole sur les terres autochtones.</p>	<p>L'élaboration du <i>Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial</i> en vertu de la Partie 9 de la LCPE (1999) est en cours. Les consultations finales avec la collectivité réglementée ont été menées en 2005-2006. La publication préalable de la réglementation proposée dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> est prévue en décembre 2006.</p>

<p>Domaine de programme : Conformité à la législation sur la protection de l'environnement</p>	
<p>Activités : Informer et sensibiliser les collectivités réglementées sur les lois relatives à l'environnement [LCPE (1999), paragraphe 36(3) de la <i>Loi sur les pêches</i>] et assurer ainsi le respect de ces dernières. La conformité à la législation se réalise grâce à l'assurance de la conformité, sa promotion et grâce aux mécanismes d'application.</p>	
<p>Indicateurs : Niveau de conformité nécessaire de la collectivité réglementée à la LCPE (1999) et aux autres outils de gestion du risque, ainsi qu'aux conditions en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>.</p>	
<p>Résultats attendus</p>	<p>Progrès</p>
<p>Promotion de la conformité – Les collectivités réglementées sont informées sur la LCPE (1999) et sur le paragraphe 36(3) de la <i>Loi sur les pêches</i> et y sont sensibilisées</p>	<p>Des stratégies de conformité ont été élaborées pour les outils de gestion des risques d'Environnement Canada, qui comprennent des règlements et d'autres instruments non exécutoires. L'approche, échelonnée sur une période de 3 à 5 ans, qui est décrite dans la stratégie est directement fondée sur l'élaboration des plans de promotion de la conformité et activités de promotion de la conformité connexes. Au cours du présent exercice financier, six stratégies ont été mises en œuvre pour les nouveaux outils publiés, et plusieurs autres sont en cours de rédaction.</p> <p>Les activités de promotion de la conformité sont essentielles lorsque vient le temps d'informer et d'éduquer les administrations routières sur le <i>Code de pratique pour la gestion environnementale des sels de voirie</i>.</p>

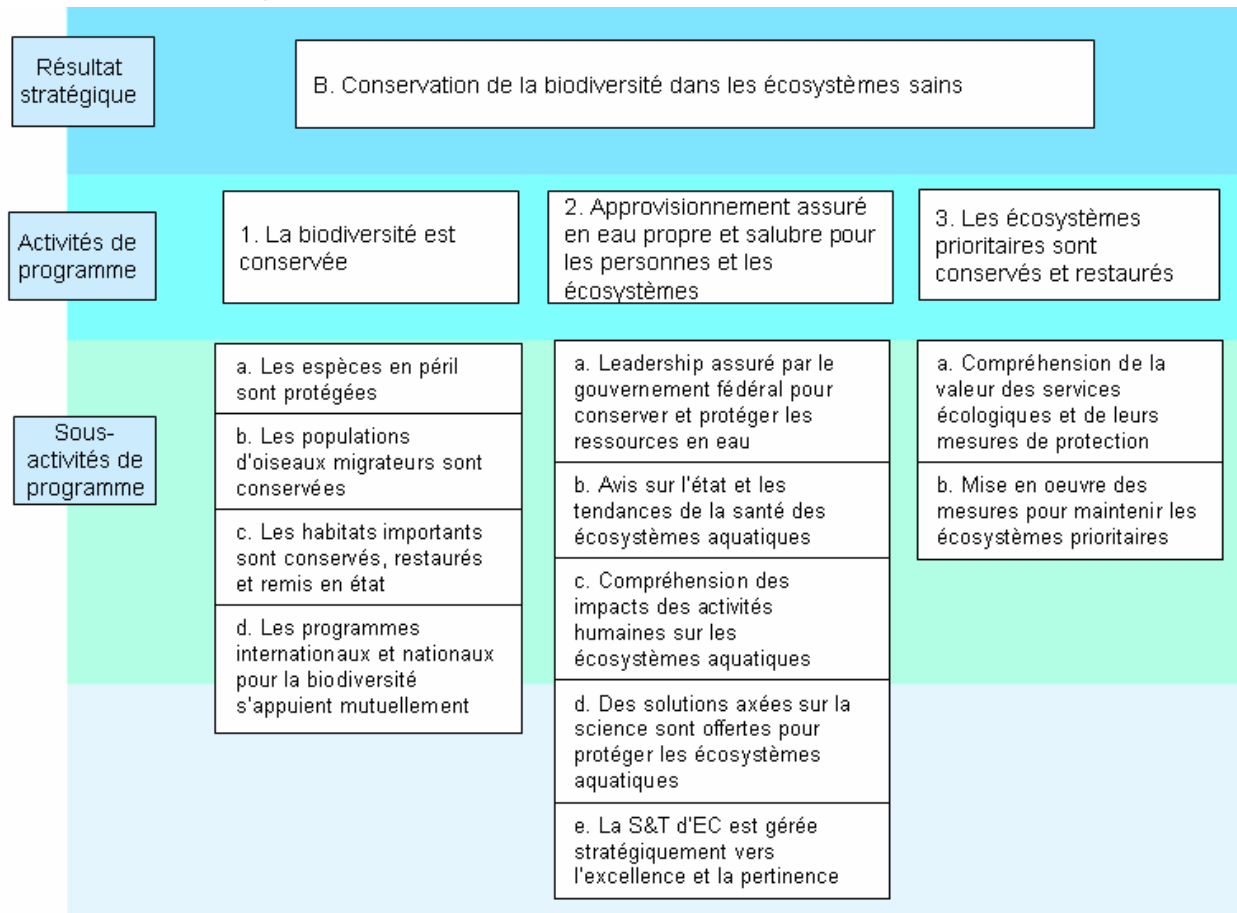
	<p>Cet outil de gestion des risques de la LCPE (1999) est conçu afin d'aider les municipalités et les autres administrations routières à mieux gérer l'utilisation des sels de voirie de façon à réduire les risques pour l'environnement tout en s'assurant de maintenir la sécurité routière. Selon cet outil volontaire de gestion des risques, les organismes qui utilisent 500 tonnes ou plus de sels de voirie sont tenus de mettre en place, sur une base volontaire, un plan de gestion et en rendre compte. En 2005, Environnement Canada a reçu 229 rapports des ministères des transports provinciaux et d'autres administrations représentant 89 p. 100 de la population – à l'exception du Québec.</p>
<p>Application – Conformité à la LCPE (1999) et au paragraphe 36(3) de la <i>Loi sur les pêches</i>.</p>	<p>La Direction générale de l'application de la loi travaille à assurer la conformité de la collectivité réglementée au moyen d'inspections, d'enquêtes et de recherche de renseignements. Au cours de l'exercice 2005-2006, la Direction générale de l'application de la loi a mené les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 669 inspections en vertu de la LCPE (1999) et des dispositions sur la prévention de la pollution de la <i>Loi sur les pêches</i>; - 2 462 mesures d'application de la loi (y compris des contraventions, des directives écrites, des avertissements écrits, des injonctions, des arrêts ministériels, des ordonnances en matière de protection de l'environnement et des accusations).

<p>Domaine de programme : Les conditions et impacts environnementaux sont surveillés et déclarés</p>	
<p>Activités : Surveillance et production de rapports; collecte d'information sur les rejets de polluants et diffusion au public par l'entremise de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), disponibilité de l'information pour les Canadiens au moyen du Registre environnemental de la LCPE ou autres.</p>	
<p>Indicateurs : Quantité et qualité des renseignements contenus dans l'INRP et le Registre environnemental de la LCPE; utilisation des renseignements dans le processus décisionnel du Ministère.</p>	
<p>Résultats attendus</p>	<p>Progrès</p>
<p>Amélioration de la surveillance et des rapports afin d'éclairer les interventions futures du secteur public, des milieux d'affaires et de la population pour prévenir et contrôler la pollution en recueillant et en fournissant de l'information par l'entremise de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), le Registre environnemental de la LCPE et autrement.</p>	<p>En 2005-2006, l'INRP a recueilli et mis à la disposition du public des renseignements portant sur les rejets de 2004 de plus de 8 000 installations industrielles, l'élimination et le recyclage de plus de 300 polluants (y compris de nombreuses substances toxiques). L'INRP a également publié un avis dans la <i>Gazette du Canada</i> sur les déclarations de 2006, selon lequel l'exemption accordée au secteur minier est retirée et une variété de substances est ajoutée, faisant ainsi passer l'INRP à 341 substances. Les efforts se sont poursuivis en 2005-2006 en vue d'améliorer continuellement la qualité des données grâce à la promotion de la conformité, à l'orientation des déclarants et à la préparation de rapports simplifiés et intégrés.</p>

Pour en savoir davantage

<p><i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i></p>	<p>http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/the_act/</p>
<p>Inventaire national des rejets de polluants</p>	<p>http://www.ec.gc.ca/pdb/npri/npri_home_f.cfm</p>
<p>Programme des substances nouvelles</p>	<p>http://www.ec.gc.ca/substances/nsb/fra/home_f.shtml</p>

Résultat stratégique sur la conservation de la biodiversité



De quoi s'agit-il?

Le Canada est reconnu sur le plan international pour ses richesses naturelles, sa faune, ses forêts, ses eaux et ses aires protégées. On y trouve plus de 71 500 espèces d'animaux sauvages, de végétaux et d'autres organismes, dont 200 espèces de mammifères, 400 espèces d'oiseaux, 1 100 espèces de poissons et 4 000 espèces végétales. Sur le plan mondial, le Canada contient 20 p. 100 des terres sauvages qui restent, 7 p. 100 des eaux douces renouvelables, 25 p. 100 de toutes les terres humides, 10 p. 100 des forêts, sans oublier les côtes les plus longues au monde.

Même si le Canada semble avoir des ressources infinies, son capital naturel est tout de même menacé. Les pressions exercées par les activités humaines contribuent au déclin important de nombreuses espèces de la faune et de la flore. L'urbanisation, l'intensification de l'agriculture, l'exploitation forestière et les autres industries exploitant les ressources naturelles mènent de plus en plus à la perte et à la fragmentation d'habitat. Les répercussions à long terme des pluies acides, de l'utilisation croissante de pesticides et d'autres produits chimiques toxiques, et la menace exercée par le changement climatique mondial ne font qu'empirer cette situation. Finalement, l'augmentation du commerce et du mouvement humain à l'échelle internationale a créé d'autres menaces pour les espèces et leur habitat en introduisant au pays des maladies et des espèces exotiques envahissantes. Une approche intégrée doit être adoptée pour aborder ces questions. D'autres organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes autochtones et d'autres intervenants collaborent à cette approche intégrée.

Un approvisionnement assuré en eau propre et salubre pour les personnes et les écosystèmes reste une vision commune entre les gouvernements à l'échelle nationale et internationale. Au Canada, les enjeux relatifs à la qualité, la quantité et l'utilisation de l'eau sont complexes et relèvent de multiples compétences. Les ressources en eau font partie intégrante du processus de maintien de la vie dans nos écosystèmes. Elles sont non seulement essentielles à la santé et au mieux-être des humains, mais aussi à la croissance durable et à la biodiversité.

L'approvisionnement et la qualité de l'eau subissent des pressions bien précises dans certaines parties du pays. Le gouvernement fédéral a plusieurs rôles directs à jouer en ce qui concerne la gestion de l'eau, dont l'eau potable, sur les territoires domaniaux et dans les édifices fédéraux. Environ 19 ministères fédéraux sont impliqués de manières différentes dans la gestion des ressources en eau. De ce fait, l'administration fédérale a un défi important à relever en matière de gestion horizontale. De plus, il est crucial d'établir une étroite collaboration dans ce domaine avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, puisqu'ils assument la plus grande responsabilité en ce qui concerne la gestion quotidienne des ressources en eau.

Que faisons-nous à ce sujet?

Les programmes, les services et les initiatives d'Environnement Canada qui visent à conserver la diversité biologique dans des écosystèmes santé englobent l'élaboration de stratégies communes et la création de partenariats afin de conserver les espèces sauvages, les écosystèmes, les eaux douces et les terres humides du Canada, la protection des espèces sauvages en vertu des lois fédérales, comme les oiseaux migrateurs et les espèces en péril, l'aide aux scientifiques pour comprendre les écosystèmes, l'établissement de pratiques scientifiques et technologiques, l'établissement de partenariats pour améliorer la santé des écosystèmes importants à l'échelon national. Les activités de ce résultat stratégique sont regroupées dans les secteurs de programme suivants :

- La diversité biologique est conservée;
- L'approvisionnement est assuré en eau propre et salubre pour les personnes et les écosystèmes;
- Les écosystèmes prioritaires sont conservés et restaurés.

Investissement

Activités de programme	Ressources financières (En millions de dollars)			Ressources humaines (ETP)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévus	Réels	Différence
La diversité biologique est conservée	116	126	127	677	790	113
L'approvisionnement est assuré en eau propre et salubre pour les personnes et les écosystèmes	65	74	72	485	634	149
Les écosystèmes prioritaires sont conservés et restaurés	73	65	64	400	399	-1
Totaux	254	265	263	1 562	1 823	261

La diversité biologique est conservée

B1. La biodiversité est conservée

a. Les espèces en péril sont protégées

b. Les populations d'oiseaux migrateurs sont conservées

c. Les habitats importants sont conservés, restaurés et remis en état

d. Les programmes internationaux et nationaux pour la biodiversité s'appuient mutuellement

De quoi s'agit-il?

La disparition, la dégradation et le morcellement des habitats nécessaires à la survie des animaux et des végétaux représentent la plus grande menace pour la biodiversité. Les parcs et les zones protégées aident à protéger les habitats naturels, mais ils sont disséminés sur tout le territoire national et, dans certaines régions, les liens naturels entre eux sont limités. Il est nécessaire d'élargir le rôle traditionnel des aires protégées dans le contexte de la conservation. L'accent doit être mis sur l'atteinte de l'intégrité des écosystèmes. Au-delà des parcs et des aires protégées, il faut de plus en plus reconnaître le besoin pour l'accroissement des efforts de conservation déployés dans les paysages exploités telles les terres agricoles, les aires de loisirs et les zones à grande utilisation des ressources naturelles. Les initiatives ciblées en matière d'intendance de l'habitat dans l'ensemble du pays sont également essentielles pour assurer que les habitats sont conservés et qu'ils font partie intégrante des efforts de protection des espèces en péril.

Les espèces exotiques envahissantes (EEE), y compris les végétaux, les animaux et d'autres organismes (p. ex. les microbes), constituent la deuxième menace en importance à la biodiversité. Outre des méfaits environnementaux, elles sont aussi susceptibles de causer des dommages à l'économie ou à la santé humaine. L'intervention humaine est le principal vecteur d'implantation des espèces envahissantes.

Pour que la conservation de la nature soit un succès au Canada, il faut élargir notre orientation. C'est-à-dire qu'au lieu de simplement protéger des zones terrestres et aquatiques, il faut gérer le continuum complet des écosystèmes, depuis les régions sauvages, les parcs et les paysages humanisés jusqu'aux zones urbanisées. En travaillant à la gestion du paysage en partenariat avec les utilisateurs des terres, les gouvernements peuvent renforcer leurs efforts de conservation des habitats. Il faut faire davantage pour agir sur plus de terres publiques et privées en mobilisant des réseaux d'intervenants pour réaliser des stratégies de conservation de l'habitat.

Pour conserver la biodiversité, il faudra non seulement maintenir des populations d'espèces sauvages en santé, mais aussi protéger et rétablir des espèces menacées ou en péril. Il faut aussi assurer que l'utilisation de la faune est durable.

Pour protéger nos systèmes essentiels entretenant la vie et assurer notre prospérité économique, nous devons faire en sorte que l'usage continu de nos terres, de nos voies d'eau et de nos océans ne nuise pas à la capacité globale des écosystèmes à fonctionner correctement.

Que faisons-nous à ce sujet?

En 2005-2006, Environnement Canada a continué à mettre l'accent sur une approche du capital naturel dans l'élaboration de ses politiques d'intérêt public et la présentation de ses programmes dans le cadre de la protection et de la conservation de notre milieu naturel. Une approche du capital naturel tient non seulement compte des ressources en sols et en eau, mais également du fait que les écosystèmes produisent des biens et des services écologiques essentiels au soutien des processus de maintien de la vie, qui sont indispensables pour assainir l'air et l'eau, revigorer les sols et contribuer au maintien d'un climat stable et prévisible. Il est indispensable de protéger le capital naturel du Canada afin d'assurer, à long terme, la capacité concurrentielle du Canada et la durabilité de l'environnement. Environnement Canada joue un rôle important dans la conservation de la biodiversité, laquelle fait partie intégrante du maintien de la santé des écosystèmes vivants.

En vertu des lois en place, les efforts de conservation d'Environnement Canada sont plus particulièrement axés sur les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et leurs habitats. Le réseau des 143 aires protégées d'Environnement Canada dans l'ensemble du Canada a été mis en place conformément à la *Loi sur les espèces sauvages au Canada* et la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Les efforts de conservation en matière d'intendance de l'habitat, qui s'appuient sur la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*, permettent à Environnement Canada de former des partenariats avec les propriétaires privés, les organismes non gouvernementaux, les gouvernements provinciaux, les municipalités et les groupes autochtones.

Environnement Canada gère 143 réserves nationales de faune et refuges d'oiseaux migrateurs. Les 11,8 millions d'hectares du réseau de réserves nationales de faune et de refuges d'oiseaux migrateurs contribuent à la conservation de la biodiversité au Canada, y compris le rétablissement des espèces en péril. Le Ministère continue à travailler en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes non gouvernementaux nationaux en vue d'agrandir le réseau et d'améliorer la gestion des aires protégées existantes.

Le Programme de conservation et de gérance de l'habitat du Ministère contribue au maintien et à la remise en état des habitats qui sont essentiels aux espèces en péril partout au Canada en encourageant les groupes communautaires, les propriétaires privés, les Premières nations et les gouvernements locaux à mettre en œuvre des projets de conservation. Le Programme a été lancé en 2000 et a permis l'investissement d'environ 52 millions de dollars dans 830 projets. Une somme supplémentaire estimée à 127 millions de dollars a pu être obtenue auprès des participants au projet sous la forme de contributions en argent et de contributions non financières.

Le Programme des dons écologiques accorde des incitatifs fiscaux aux donateurs de terres écosensibles et de servitudes de conservation. Depuis 1995, 499 dons écologiques ont été offerts aux organismes de bienfaisance environnementaux et aux gouvernements partout au Canada. Les dons écologiques représentent plus de 45 000 hectares qui valent plus de 153 millions de dollars.

Au Canada, les mesures de collaboration liées à la biodiversité sont guidées par la Stratégie canadienne de la biodiversité. La stratégie a été établie pour appuyer la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont donné leur appui en 1996.

Depuis septembre 2001, les ministres responsables des pêches, de l'aquaculture, des forêts et de la faune ont collaboré à faire avancer le dossier sur quatre priorités transsectorielles visant la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité, soit l'intendance, la science et l'information, la surveillance de l'état et des tendances de la biodiversité ainsi que la préparation de rapports et les espèces exotiques envahissantes.

En octobre 2005, le ministre fédéral et les ministres provinciaux et territoriaux de l'environnement ont demandé qu'un cadre axé sur les résultats soit élaboré pour appuyer la Stratégie canadienne de la biodiversité, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration de la mise en œuvre et de la reddition de compte.

Dans le cadre de ses efforts pour favoriser les pratiques exemplaires de durabilité de l'environnement relativement aux paysages exploités, Environnement Canada a travaillé en partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada en vue d'établir des normes scientifiques conformes à l'Initiative sur les normes agroenvironnementales nationales. Dans le cadre de ce programme de collaboration, Environnement Canada fournit les bases scientifiques en matière de pesticides, de qualité et de conservation de l'eau, de qualité de l'air et de biodiversité qui aideront les gestionnaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres gestionnaires de ressources à prendre des décisions quant à la gestion environnementale dans les zones agricoles.

Faisons-nous des progrès?

Grâce à des mécanismes réglementaires tels que la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), Environnement Canada continue à protéger les espèces en péril en veillant à l'évaluation, à l'inscription sur la liste et au rétablissement de ces espèces. Au cours de 2005-2006, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a procédé à l'évaluation de 51 espèces en vertu de la LEP. En juillet 2005, la Liste des espèces en péril dans le cadre de la LEP a été modifiée et 39 nouvelles espèces ont été ajoutées.

La LEPa également fixé les exigences en matière de stratégies de rétablissement et de plans d'action pour toutes les espèces qui sont classées comme menacées ou en voie de disparition. Les premières stratégies de rétablissement dans le cadre de la LEP ont été présentées en 2006. Plus de 200 autres stratégies de rétablissement sont à la dernière étape d'élaboration et on s'attend à ce que plusieurs soient terminées au cours de la prochaine année. Le Ministère procède à l'élaboration et l'approbation des plans d'action, ce qui entraînera encore davantage de mesures de rétablissement dans l'intérêt de la conservation de la biodiversité canadienne. Des politiques de mise en œuvre sont en cours d'élaboration et de mise en place. La collaboration avec les provinces et les territoires se maintient, notamment en ce qui concerne la conclusion d'accords bilatéraux. Le premier de ces accords bilatéraux a été signé en avril 2005 avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Il est admis que les populations d'oiseaux migrateurs constituent des indicateurs du changement des écosystèmes. Environnement Canada a travaillé à optimiser les niveaux de populations de plusieurs espèces d'oiseaux, y compris certaines qui connaissent une baisse continue et à long terme de leurs populations et d'autres qui sont, au contraire, surabondantes. Des objectifs précis en matière de populations ont été fixés pour certaines espèces d'oiseaux migrateurs, notamment des espèces de sauvagine. Des objectifs internationaux figurent également dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Pour appuyer l'atteinte de ces objectifs, Environnement Canada a mis en place une vaste gamme de programmes d'enquête, visant entre autres la surveillance de la population et la recherche sur la grippe aviaire, et a continué de promouvoir la conformité au *Règlement sur les oiseaux migrateurs du Canada*, particulièrement en ce qui concerne les règlements sur la chasse.

La priorité que le Canada accorde à la nouvelle orientation visant à mettre en œuvre la Stratégie canadienne de la biodiversité (SCB) et les efforts que nous déployons afin de respecter les engagements que nous avons pris en vertu de la Convention sur la diversité biologique font du pays un chef de file à l'échelle mondiale. Grâce à notre collaboration avec les ministres responsables des pêches et de l'aquaculture, des forêts et de la faune, le Canada a pu réaliser deux produits importants à l'échelle nationale, à savoir le Programme d'intendance du Canada en 2003 et la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes en 2004.

Environnement Canada travaille de pair avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'un cadre entourant les résultats de la diversité biologique pour la SCB, tel que demandé par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la SCB. Toutefois, il reste des défis à relever pour atteindre l'objectif global de 2010 consistant à réduire considérablement la perte de la biodiversité. Il convient de consentir plus d'efforts pour en apprendre davantage sur l'étendue de notre propre biodiversité et comprendre son importance fondamentale quant à notre santé, notre mieux-être et notre prospérité économique.

Au Canada, le nombre d'aires strictement protégées est passé d'environ 40 millions à 98 millions d'hectares entre 1992 et 2005. Cette superficie correspond à 7,6 p. 100 de la masse terrestre de notre pays. Environnement Canada poursuit la mise en œuvre de sa stratégie sur les aires protégées en collaboration avec d'autres ministères clés. Le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril et le Programme des dons écologiques ont permis de protéger davantage de terres écosensibles dans le cadre d'ententes à long terme et de mesures de protection provisoires.

Grâce aux efforts déployés par Environnement Canada pour aborder la question des paysages exploités, notamment les terres agricoles, d'importants progrès ont été réalisés en 2005-2006. Dans le cadre de ses travaux en vertu de l'Initiative sur les normes agroenvironnementales nationales, Environnement Canada a acquis une meilleure compréhension des effets de l'agriculture sur l'environnement à l'échelle locale, régionale et nationale dans des secteurs prioritaires, et plus particulièrement celui de la biodiversité. En outre, l'Initiative a permis de réaliser des progrès pour garantir la durabilité de l'agriculture au Canada sur le plan environnemental. Des protocoles visant à élaborer des normes ont été finalisés cette année et les premiers projets de normes ont été achevés dans plusieurs domaines.

Dans le cadre du Plan d'action du Canada pour les océans en 2005-2006, Environnement Canada, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux clés, a mis au point une stratégie fédérale sur les aires marines protégées qui contribuera à la conservation du milieu biologique marin au Canada.

Environnement Canada, en partenariat avec Pêches et Océans Canada et Parcs Canada, a effectué une évaluation formelle des programmes fédéraux sur les espèces en péril en vue d'évaluer et de déterminer les progrès réalisés par le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'atteinte des résultats convenus et les résultats attendus de la LEP au cours de la période de deux ans, soit de juin 2003 à décembre 2005.

Bien que l'évaluation démontre que des progrès importants ont été réalisés par les trois ministères/organismes chargés de la mise en œuvre, elle révèle également des lacunes majeures sur le plan de la gestion au sein d'Environnement Canada, le ministère responsable. Ce rapport indique que les obligations décrites dans la présentation au Conseil du Trésor ne sont pas entièrement respectées. La principale lacune se situe au niveau de la gouvernance en raison du manque de supervision de ce programme par la haute direction.

Parmi les 17 recommandations formulées, sept s'adressent collectivement aux trois organismes, six visent précisément le comité de sous-ministres adjoints de la LEP, une s'adresse aux sous-ministres de la LEP et trois à Environnement Canada. Un plan d'action tenant compte de ces recommandations est en cours d'élaboration et devrait être prêt à l'automne 2006.

Principaux programmes et initiatives

Domaine de programme : Les espèces en péril sont protégées	
Activités : Évaluer quelles sont les espèces en péril; protéger et rétablir les espèces en péril et leurs habitats; prévenir que d'autres espèces deviennent en péril; assurer que le commerce canadien des espèces non menacées est durable.	
Indicateurs : Changement de l'état des espèces en péril réévaluées; nombre d'espèces, sous-espèces ou populations en péril ou menacées dans chacune des écozones du Canada; nombre d'habitats pour les espèces en péril qui sont protégés de façon efficace.	
Résultats attendus	Progrès
Mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril et de la LEP	Afin de mettre en œuvre la LEP et de faciliter les activités de coopération dans le cadre de la Loi, l'Accord sur les espèces en péril conclu entre le Canada et la Colombie-Britannique a été signé en avril 2005. Des ententes bilatérales avec les autres provinces et les territoires sont en cours d'élaboration et progressent bien.
Évaluation et réévaluation des espèces selon les procédés formels du COSEPAC.	Le COSEPAC a complété l'évaluation de 51 variétés d'organismes allant du minuscule lichen à deux espèces de baleines. En outre, un atelier sur l'évaluation du risque de disparition des poissons de mer a eu lieu, de nouvelles procédures ont été élaborées afin de déterminer les espèces devant prioritairement faire l'objet d'une évaluation et un protocole pour permettre au public de demander des évaluations ou de présenter des rapports spontanés a été finalisé.
Classement des espèces en vertu de la LEP et élaboration d'autres règlements nécessaire à la mise en application de la Loi.	En juillet 2005, la Liste des espèces en péril dans le cadre de la LEP a été modifiée pour y ajouter 39 nouvelles espèces.

Élaboration et approbation de la mise en œuvre des politiques et des lignes directrices de la LEP.	Des ébauches de politiques et de lignes directrices visant une variété de questions liées à la mise en œuvre de la LEP continuent d'être élaborées, notamment l'inscription des espèces sur la liste et leur retrait, le rétablissement, les habitats essentiels, les permis, la mise en application et les évaluations environnementales.
Création du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) et participation des Autochtones dans la mise en œuvre de la LEP.	En septembre 2005, le ministre de l'Environnement a participé à la séance d'ouverture du CANEP. Le CANEP a alors présenté au ministre un plan de travail et un budget pour l'année financière 2005-2006. Dans le cadre de la LEP, un atelier à l'intention des peuples autochtones a été organisé en mars 2006. L'atelier portait sur l'engagement du CANEP relativement à la préparation de la Table ronde de la ministre, aux initiatives sur les écosystèmes et aux décisions quant à l'inscription des espèces sur la liste, à l'élaboration des politiques et à la planification du rétablissement des populations.
Élaboration de stratégies de rétablissement pour les espèces répertoriées comme disparues du Canada, en voie de disparition ou menacées.	Six stratégies ont été publiées dans le Registre public de la LEP. En outre, plus de 200 stratégies en sont à la phase finale d'élaboration.
Mobilisation des gouvernements provinciaux, territoriaux et des organisations autochtones.	Les provinces et les territoires, ainsi que tous les organismes autochtones concernés, collaborent à la mise en œuvre de la LEP, y compris les décisions quant à l'inscription des espèces sur la liste et les efforts déployés pour le rétablissement des espèces.
Apport des consultations avec les décideurs vers l'atteinte des résultats attendus, et mobilisation des ONG et de l'industrie pour la protection ou le rétablissement.	Le Comité consultatif sur les espèces en péril, qui est formé de représentants de l'industrie, d'organismes privés environnementaux et de membres qui siègent à titre de scientifiques, s'est réuni quatre fois en 2005-2006 afin de donner des conseils sur des initiatives en matière de politiques et sur l'administration de la Loi.
Capacité d'application de la loi pour les espèces en péril.	Les capacités d'application de la loi évolueront avec la définition des habitats essentiels des espèces énumérées et avec la mise en œuvre du système de délivrance de permis. Environnement Canada applique la LEP en partenariat avec Pêches et Océans Canada et Parcs Canada. Des agents formés à cet effet assurent l'application de la LEP. Entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 30 mars 2006, les agents d'application de la loi d'Environnement Canada ont répondu à six situations et ont entrepris quatre enquêtes en vertu de la LEP.
Respect des obligations internationales relatives aux espèces en péril et promotion de la conformité avec la <i>Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial</i> (WAPPRIITA).	<i>Le Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages</i> a été modifié en 2005 pour permettre l'incorporation des modifications aux espèces inscrites résultant de la 13 ^e Conférence des Parties (CdP13) de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et s'assurer de la conformité à la CITES et à sa loi de mise en vigueur, soit la WAPPRIITA. En 2005, les autorités de la CITES, en consultation avec les provinces, les territoires et d'autres ministères fédéraux, se sont entendues sur un processus visant l'élaboration (qu'elles ont d'ailleurs entrepris) d'avis nationaux de commerce non préjudiciable visant les espèces canadiennes pouvant faire l'objet d'un commerce international. De plus, l'élaboration d'un système de délivrance de permis en ligne a été entamée. En juin 2005, le Canada a participé à la réunion du Comité permanent de la CITES à titre de représentant pour la région de l'Amérique du Nord.

	Le Canada a aussi participé aux réunions des comités scientifiques de la CITES en mai 2005 et il est membre de divers groupes de travail intersessions.
--	---

Domaine de programme : Les populations d'oiseaux migrateurs sont conservées

Activités : Conservation des populations d'oiseaux migrateurs grâce à l'achèvement du Plan de programme concernant les oiseaux migrateurs du SCF, à la création continue de partenariats dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, à la mise à jour et à l'application des règlements sur les oiseaux migrateurs, aux activités de sensibilisation et à la gestion conjointe avec les Autochtones.

Indicateurs : Pourcentage d'espèces d'oiseaux migrateurs en péril ou menacées dont la population est stable ou croissante; état des populations cibles d'oiseaux migrateurs et d'autres espèces sauvages sous la compétence fédérale.

Résultats attendus	Progrès
Acquisition de connaissances sur la situation des populations d'oiseaux migrateurs et prise de mesures de conservation.	Environnement Canada a mis à jour une vaste gamme de programmes d'enquête visant à surveiller l'état des populations d'oiseaux sauvages. Par exemple, les rapports de la situation des populations d'espèces de sauvagine du Canada ont été publiés en décembre 2005 et ont servi de base aux règlements de chasse de 2006. En plus d'avoir participé à de nombreuses études à objectifs spécifiques, le SCF a collaboré avec le United States Fish and Wildlife Service à l'exécution du Relevé des oiseaux nicheurs, un programme bénévole à l'échelle du continent. Les connaissances acquises grâce à ces enquêtes ont été utilisées par Environnement Canada et par des intervenants dans le cadre d'un large éventail de mesures de conservation. Le travail est également en cours afin d'accroître l'utilisation des indicateurs de populations et des objectifs pour les espèces non cynégétiques.
Promotion de l'observation et application de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> .	Des représentants d'Environnement Canada se sont réunis en 2005-2006 avec des représentants de l'industrie dans le but de discuter de la prise accidentelle d'oiseaux migrateurs et de la conformité au <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i> . Environnement Canada a aussi encouragé la conformité aux modifications de 2005 apportées à la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> et traitant de la prévention de la pollution par les hydrocarbures provenant des navires. En partenariat avec le Service canadien des glaces, la surveillance environnementale du milieu marin a été mise en œuvre afin de détecter la pollution par les hydrocarbures sur les côtes de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique. Cette détection a été effectuée à l'aide des technologies de satellite-radar. La Direction de l'application des lois sur la faune effectue également des essais sur l'utilisation potentielle des technologies d'observation de la Terre afin d'aider la surveillance de la conformité des lois dans les milieux terrestres, comme les refuges d'oiseaux migrateurs.
Sensibilisation accrue des intervenants et du public et appui des initiatives pour la conservation des oiseaux migrateurs.	Les agents responsables des oiseaux migrateurs se réunissent régulièrement avec des organismes provinciaux, territoriaux, de l'industrie et de conservation de la nature, y compris le Conseil canadien de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN-Canada), en vue d'accroître la sensibilisation et le soutien à l'égard des mesures de conservation visant les oiseaux migrateurs. En 2005-2006, ces interactions comportaient des discussions sur l'importance de la prise accidentelle d'oiseaux migrateurs, y compris des modifications éventuelles aux règlements afin d'en améliorer la conformité et de concentrer les efforts sur la conservation des populations d'oiseaux migrateurs.

<p>Établissement de processus et de structures coopératives de gestion visant à tenir compte des droits des Autochtones et des droits prévus aux traités dans les règlements des revendications territoriales et à y répondre.</p>	<p>Environnement Canada a participé au Comité directeur fédéral de l'autonomie gouvernementale et des revendications globales et aux négociations de l'Accord de principe des Innus du Labrador, des In-ShUCK-ch et des Te'mexw, ainsi qu'à la Convention de la Baie James et du Nord québécois, de Lheidli T'enneh et de Makivik. Le SCF a également contribué à l'élaboration de politiques, de stratégies et de documents de formation relativement à la position du gouvernement fédéral quant aux récoltes par les chasseurs métis et il a amorcé des discussions préliminaires sur des ententes coopératives de gestion de la faune avec les organisations métisses. Environnement Canada a aussi négocié, avec l'Institut de la fourrure du Canada, un nouvel accord de contribution sur le financement de la recherche sur les pièges.</p>
<p>Élaboration et mise en œuvre d'initiatives de partenariat pour la conservation des oiseaux migrants.</p>	<p>Par l'entremise de l'ICOAN-Canada, Environnement Canada a prolongé sa collaboration avec les conseils de l'ICOAN des États-Unis et du Mexique afin de soutenir au Mexique le développement de partenariats similaires aux programmes conjoints mis en œuvre aux États-Unis et au Canada. Des efforts ont été consentis en vue d'établir des liens entre les programmes conjoints du Canada et les nouveaux programmes conjoints du Mexique. Les membres des comités de programmes conjoints du Canada et du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) ont également participé à une évaluation importante du PNAGS à l'échelle du continent.</p> <p>Environnement Canada continue d'établir des partenariats internationaux élargis avec des pays ayant recensé des oiseaux migrants communs, à l'instar, par exemple, de la collaboration continue destinée à étendre la Western Hemisphere Migratory Species Initiative en collaboration avec le US Fish and Wildlife Service, le Secretaría de Medio Ambiente Y Recursos Naturales du Mexique et d'autres organismes de différents pays, comme BirdLife International en Équateur.</p>
<p>Compréhension des répercussions des substances toxiques et des maladies sur les oiseaux migrants et les autres espèces sauvages en péril; avis d'experts appuyant les interventions en temps opportun.</p>	<p>En 2005, une enquête quinquennale a été lancée en vue de définir une base de référence pour les différentes souches virales de la grippe aviaire et leur prévalence chez les spécimens vivants de certaines espèces d'oiseaux aquatiques sélectionnées et chez d'autres oiseaux morts (toutes espèces) recueillis partout au Canada. Cette enquête est le fruit d'une réalisation conjointe dont la coordination a été assurée par le Centre canadien coopératif de la santé de la faune, avec la participation du SCF, de l'Agence de santé publique du Canada, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de leurs homologues provinciaux et territoriaux respectifs. Aucune des souches virales hautement pathogènes H5 et H7 de la grippe aviaire n'a été détectée. Ces agences ont également approuvé le développement d'un plan international à long terme pour la Stratégie nationale sur les maladies des espèces sauvages qui permet de réagir aux récentes maladies infectieuses comme la grippe aviaire, le virus du Nil occidental et l'encéphalopathie des cervidés.</p>

<p>Réduction des répercussions des déversements illégaux de pétrole et autres polluants provenant des bateaux dans les zones économiques exclusives canadiennes, en utilisant la capacité d'application de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> et de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> avec la possibilité d'améliorer la capacité de ces deux lois en les modifiant tel que proposé dans le projet de loi C-15.</p>	<p>Les modifications législatives de la LCPE (1999) et de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> sont entrées en vigueur en juin 2005. Environnement Canada s'est concentré à améliorer la surveillance, à renforcer la coopération interministérielle en vue de l'application des lois et, concernant les oiseaux migrateurs, à approfondir les connaissances scientifiques sur les populations d'oiseaux marins.</p> <p>Les négociations ont été entamées concernant un protocole d'entente avec Transports Canada en vue du partage de la responsabilité en matière d'application des lois et de la promotion de l'amélioration du respect des lois environnementales du Canada dans le secteur maritime.</p> <p>Un programme de formation sur les oiseaux souillés par les hydrocarbures en mer a été créé.</p>
--	--

<p>Domaine de programme : Les habitats importants sont conservés, restaurés et remis en état; l'intégrité générale des écosystèmes est soutenue.</p>	
<p>Activités : Protection et conservation d'habitats particulièrement essentiels; faciliter le progrès du Canada relativement aux systèmes de gestion intégrée du paysage.</p>	
<p>Indicateurs : Les zones de conservation des habitats des espèces sauvages sont sous la protection d'Environnement Canada ou protégées grâce aux partenariats et influences du Ministère; les zones du Canada sont prises en charge par des processus de prise de décisions et de gestion intégrée du paysage.</p>	
<p>Résultats attendus</p>	<p>Progrès</p>
<p>Augmentation continue du nombre d'écosystèmes canadiens pris en charge par un processus de prise de décisions et de gestion intégrée du paysage.</p>	<p>De manière générale, les efforts institutionnalisés consentis en pratique à la gestion intégrée du paysage sont poursuivis et étendus à travers tout le Canada, par exemple dans le nord de l'Alberta ou sur la côte centrale en Colombie-Britannique. Si les quelques initiatives terrestres de la gestion intégrée du paysage sont ou seront toujours dirigées par un ministère fédéral, le Programme de gestion des habitats d'Environnement Canada constitue en revanche une initiative indépendante et proactive en faveur du soutien et de la promotion des approches de la gestion environnementale fondées sur la gestion intégrée du paysage ou les écosystèmes.</p>
<p>Conservation des espèces en péril et de leur habitat grâce au Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril.</p>	<p>Le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril dispose d'un budget de 9 millions de dollars consacré au financement de 152 projets. Ce programme a permis de recueillir auprès des donateurs 21 millions de dollars de fonds supplémentaires investis en faveur de la conservation de l'habitat pour 300 espèces terrestres et aquatiques en péril désignées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada dans toutes les provinces et dans un territoire. Les activités du Programme d'intendance de l'habitat pour l'année 2005-2006 ont abouti à la protection de 19 343 hectares d'habitats dans le cadre d'accords à long terme et de 138 538 hectares par l'intermédiaire de mesures de protection temporaires ainsi qu'à l'amélioration de 4 915 hectares d'habitats.</p>
<p>Établissement et conservation des réserves nationales fauniques et aquatiques, des refuges d'oiseaux migrateurs et des sites Ramsar dans un contexte de plans plus larges relatifs à l'écosystème et au paysage.</p>	<p>Aucune nouvelle aire protégée n'a été désignée en 2005-2006. Cependant, des dossiers en cours d'examen se trouvent à différents stades d'avancement du processus pour sept aires à protéger situées dans le nord (au titre principalement de l'Entente sur les répercussions et avantages pour les Inuits et de la Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest). Les aires protégées existantes ont fait l'objet d'un examen de gestion; elles sont désormais toutes connectées entre elles par un portail Web et un certain nombre d'entre elles ont également été soumises à l'évaluation sur les sites contaminés (Phases 1 et 2).</p>

Conservation grâce aux dons de terres rendus possibles par le Programme des dons écologiques.	En 2005-2006, 50 dons de terres écosensibles représentant une valeur totale de 26,5 millions de dollars ont permis d'accroître de 6 041 hectares la superficie totale des terres privées protégées dans le cadre du Programme des dons écologiques aux fins de conservation.
Participation continue des organisations et des collectivités autochtones.	La mobilisation des Autochtones pour la mise en œuvre de la LEP a bénéficié du soutien apporté par deux fonds spécifiques. Le Fonds autochtone – Développement des capacités a contribué à hauteur de 707 000 dollars au financement de 27 projets au bénéfice de près de 60 communautés. Le Fonds autochtone – Protection de l'habitat a investi 495 000 dollars dans 18 projets mis en œuvre pour la plupart dans les réserves des Premières nations. En outre, le Programme d'intendance de l'habitat a alloué 8 p. 100 de son budget, soit environ 737 000 dollars, à des organisations autochtones. Grâce à la Stratégie des aires protégées, les organisations et les communautés autochtones ont eu la possibilité de s'impliquer activement en faveur de l'Entente sur les répercussions et avantages pour les Inuits et de la Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest et de l'établissement d'une réserve de faune marine dans l'archipel des Îles Scott.
Poursuite des consultations et de la participation des intervenants pour l'atteinte des résultats souhaités.	Le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril a permis à 10 400 personnes de s'engager directement dans les projets et une multitude d'autres personnes ont pu s'y rattacher par l'intermédiaire de différentes activités éducatives et de sensibilisation. Dans le cadre de ses activités en cours, le Programme des dons écologiques consulte et collabore activement avec plus de 100 organismes de fiducie foncière, les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que plusieurs centaines de propriétaires fonciers et leurs représentants dans tout le Canada. Par l'intermédiaire de la Stratégie des aires protégées, les intervenants ont eu la possibilité de s'impliquer activement en faveur de l'Entente sur les répercussions et avantages pour les Inuits et de la Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest et de l'établissement d'une réserve de faune marine dans l'archipel des Îles Scott.

Domaine de programme : Les programmes internationaux et nationaux sur la biodiversité s'appuient mutuellement	
Activités : S'acquitter des obligations internationales importantes du Canada en vertu de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et des obligations nationales en vertu de la Stratégie canadienne de la biodiversité (SCB).	
Indicateurs : Consensus national sur le cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité appuyant la cible de 2010; mise en place de systèmes d'établissement de rapports sur la biodiversité; introduction des cadres stratégiques sur la politique sur l'accès et le partage des avantages (APA) et des projets pilotes aux niveaux national et infranational.	
Résultats attendus	Progrès
Les décisions relatives à la Convention sur la diversité biologique desservent les intérêts des Canadiens dans les domaines environnemental, économique, social et culturel; les Canadiens ont facilement accès à l'information concernant la participation du Canada à la CDB ou à d'autres forums internationaux sur la biodiversité.	Le Canada continue à jouer un rôle de premier plan afin de s'assurer que les décisions prises dans le cadre de la CDB servent les intérêts tant des Canadiens que de la communauté internationale. Les Canadiens continuent de disposer d'un accès privilégié à l'information sur la participation du Canada à la Convention sur la diversité biologique par l'entremise du Bureau de la Convention et par le site Web récemment mis à jour du Réseau canadien d'information sur la biodiversité (http://www.cbin.ec.gc.ca).

<p>Le Canada est reconnu mondialement comme un pays respectant ses engagements et ses obligations aux termes de la CDB, tel un collaborateur influent dans la mise en œuvre et la production de rapports concernant l'atteinte de la cible internationale de réduction du taux de la perte de la biodiversité d'ici 2010.</p>	<p>Le Canada continue à respecter ses obligations et ses engagements aux termes de la Convention sur la diversité biologique, comme en témoignent les rapports détaillés, la création d'un nouveau groupe de travail sur la mise en œuvre et le leadership en matière d'élaboration du guide de déclaration en vue de la réalisation de l'objectif 2010 pour la biodiversité.</p>
<p>Le Canada est perçu comme un joueur principal dans l'orientation stratégique et l'orientation des activités de la CDB, dans le renforcement des capacités des autres pays et dans la promotion des intérêts des Autochtones.</p>	<p>Le Canada joue un rôle de soutien administratif important dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique en siégeant au Bureau du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et en assurant la coprésidence du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages. Le Canada continue à soutenir le renforcement des capacités à l'égard des pays moins développés par l'entremise de contributions volontaires versées à des fonds. Le Canada témoigne son engagement et sa reconnaissance constants en ce qui a trait à la promotion des intérêts des peuples autochtones, notamment en soutenant avec vigueur leur participation au processus décisionnel de la Convention sur la diversité biologique.</p>
<p>Contribution dans la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité au sein des champs d'applications, des ministères du gouvernement et des secteurs des ressources grâce à la gestion, la coordination et à l'établissement des priorités de mise en œuvre nationale et de l'élaboration de cibles communes et d'indicateurs communs de la biodiversité et de systèmes de surveillance les appuyant.</p>	<p>Environnement Canada fournit un centre de coordination national et un soutien de secrétariat pour la mise en œuvre de la SCB et de la Convention sur la diversité biologique. Le Ministère coordonne la préparation de toutes les réunions de la Stratégie canadienne de la biodiversité et de la Convention sur la diversité biologique et dirige l'élaboration du cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité.</p>
<p>Environnement Canada continuera à jouer son rôle de chef de file dans le cadre d'une Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes qui a été approuvée en septembre 2004 par les ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables de l'exploitation forestière, de la faune, des espèces en péril, des pêches et de l'aquaculture. L'année 2005-2006 marquera le début de la mise en œuvre de cette stratégie par le gouvernement fédéral dans les secteurs de la sensibilisation du public et de l'analyse des risques posés par les espèces aquatiques et les plantes exotiques.</p>	<p>Le Comité fédéral-provincial-territorial de leadership et de coordination a été créé pour aborder les problèmes de nature horizontale liés aux espèces végétales et aquatiques envahissantes, et assurer une meilleure intégration en vertu de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Dans le cadre de son appel de demandes de novembre 2005 aux termes du Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes, Environnement Canada a reçu 310 présentations demandant presque 19 millions de dollars en financement sur une période de trois ans.</p> <p>Cinquante-huit projets pour un total de 2 millions de dollars ont été recommandés pour un financement par un comité interministériel technique pour l'année financière 2006-2007.</p>
<p>Amélioration de l'accès et de l'usage durables des ressources génétiques du Canada et de la conservation de celles-ci, grâce à l'élaboration (en collaboration avec les provinces et les territoires, les groupes autochtones et les intervenants) d'une approche identifiant les intérêts canadiens qui sont relatifs à cette nouvelle priorité.</p>	<p>En partenariat avec le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des bienfaits de celles-ci ainsi que les connaissances traditionnelles qui y sont associées, un document de portée décrivant les enjeux et les problèmes relatifs aux politiques sur l'accès et le partage des avantages au Canada a été rédigé afin de faire passer l'élaboration de la politique nationale à l'étape suivante.</p>

<p>Cela permet au Canada de prendre part aux négociations internationales sur un régime d'accès et de partage des avantages (APA) des ressources génétiques et du savoir traditionnel connexe, et d'y défendre ses intérêts.</p>	<p>Le document a été avalisé en octobre 2005 par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des forêts, de la faune, des espèces en péril ainsi que des pêches et de l'aquaculture.</p> <p>Une stratégie d'engagement a également été élaborée. En outre, des ateliers ont été organisés en partenariat avec d'autres ministères gouvernementaux et des gouvernements provinciaux sur les ressources génétiques, l'agriculture et la foresterie.</p> <p>Un projet pilote visant à soutenir les capacités des collectivités autochtones pour accroître la sensibilisation et concevoir des solutions en matière d'élaboration de politiques sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages a été lancé auprès de deux collectivités autochtones ontarienne et albertaine au Canada.</p>
--	---

Domaine du programme : Programme du patrimoine naturel	
<p>Activités : S'acquitter de la responsabilité d'Environnement Canada d'élaborer des normes de rendement qui préciseront les niveaux de qualité environnementale escomptés et nécessaires à l'agriculture et qui certifieront les pratiques de gestion efficaces.</p>	
<p>Le Plan d'action pour les océans se fonde sur la Stratégie sur les océans du Canada et est le prolongement des efforts visant à élaborer une stratégie globale pour la gestion des océans. Environnement Canada, en collaboration avec la collectivité interministérielle, mettra en œuvre le Plan d'action pour les océans du Canada, en tenant compte des zones marines protégées et de la création de zones de gestion intégrée dans les secteurs prioritaires.</p>	
<p>Indicateurs : Utilisation de renseignements scientifiques par les décideurs; les normes sont intégrées dans les pratiques de gestion efficaces en matière d'agriculture par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'évaluer le rendement relatif à l'industrie agricole; le nombre de zones strictement et totalement protégées au Canada.</p>	
Résultats attendus	Progrès
<p>Élaborer une liste de normes applicables aux éléments provenant de l'air, de la biodiversité, des pesticides et de l'eau qui posent un risque élevé pour les activités agricoles.</p>	<p>Vingt-quatre projets de normes ont été élaborés en 2005-2006 dans le cadre de paramètres agroenvironnementaux prioritaires s'articulant autour des thèmes sur la biodiversité (p. ex. normes de conservation relatives aux habitats propres aux écozones), des pesticides (p. ex. les pesticides prioritaires présents dans l'eau) et de l'eau (p. ex. les nutriments et les sédiments).</p>
<p>Les normes sur le rendement environnemental établies par l'Initiative sur les normes agroenvironnementales nationales (INAN) seront mises en œuvre dans les exploitations agricoles grâce aux pratiques de gestion efficaces et mèneront ainsi à la certification des pratiques agricoles canadiennes et à la conservation de l'accès aux marchés internationaux.</p>	<p>Des pourparlers avec Agriculture et Agroalimentaire Canada en 2005-2006 ont permis de dégager des applications éventuelles des normes agroenvironnementales en consolidant les liens entre les programmes agricoles existants, comme le Programme d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale, le Service national d'information sur la terre et les eaux et les plans agroenvironnementaux.</p>
<p>Améliorer l'intendance des terres, de l'eau, de l'air et de la biodiversité par l'entremise des producteurs agricoles.</p>	<p>Le premier atelier de consultation des intervenants sur les normes scientifiques s'est tenu en mars 2006 afin de discuter des progrès réalisés quant à l'élaboration des normes et aux avantages offerts par celles-ci.</p>
<p>Conservation des ressources fauniques. (Voir aussi les résultats attendus des initiatives ou programmes principaux « Les espèces en péril sont protégées » et « Les populations d'oiseaux migrateurs sont conservées ».)</p>	<p>Le Stratégie des aires protégées d'Environnement Canada ainsi que le Programme des dons écologiques et le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril ont pour objectif de veiller à la conservation des habitats et des espèces aquatiques et terrestres qui y sont associées. Le réseau des aires protégées regroupe des zones vitales pour la faune du Canada et une attention toute particulière est accordée aux oiseaux migrateurs et aux espèces en péril.</p>

	L'objectif de la Stratégie des aires protégées et du Programme d'intendance de l'habitat est de préserver les terres écosensibles non domaniales.
Élargissement de l'intendance privée et publique des terres et des eaux du Canada.	Environnement Canada continue à promouvoir et à appuyer activement la conservation des habitats des terres humides dans la prise de décision et les opérations, grâce à la mise en œuvre continue de la Politique fédérale sur la conservation des terres humides et à la mise en œuvre de la troisième année de la technologie de pointe de télédétection pour la surveillance et l'inventaire des terres humides (Atlas des milieux humides du Canada).
Établissement, élargissement et restauration des aires protégées du Canada. (Voir aussi les résultats attendus de l'initiative ou programme principal « Les habitats importants sont conservés, rétablis et remis en état »).	En 2005-2006, 6 014 hectares de terres privées ont été ajoutés au réseau d'aires protégées du Canada grâce au Programme des dons écologiques et aux exigences réglementaires actuelles d'Environnement Canada pour protéger ces terres à perpétuité. Grâce au Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, 19 343 hectares de terres ont été protégés dans le cadre d'accords à long terme, et 138 538 hectares l'ont été par l'intermédiaire de mesures de protection temporaires.
Renforcement de la base d'information scientifique.	Environnement Canada entreprend de vastes recherches et une mise en œuvre technologique sur l'écologie des habitats fauniques (caractérisation, évaluation et modélisation) et, en 2005-2006, il a continué à mener un large éventail d'activités de surveillance d'habitats spécifiques (par exemple, dans le bassin des Grands Lacs) en appui à la prise de décision éclairée. Appuyant la tendance de ce type de science dans le sens d'une analyse à l'échelle du système, Environnement Canada a créé, en 2005-2006, une organisation spécialisée en faune et science du paysage au sein du Ministère. Grâce aux travaux réalisés dans le cadre de l'Initiative sur les normes agroenvironnementales nationales, de nombreux rapports et autres outils permettant d'approfondir notre compréhension des impacts de l'agriculture sur l'environnement ont été élaborés. En mars 2006, Environnement Canada a publié la Série technique de 2005 de l'Initiative sur les normes agroenvironnementales nationales qui comprend les 55 rapports issus des travaux de l'année précédente.

Domaine de programme : Promotion de la durabilité pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010	
Activités : Faire en sorte qu'Environnement Canada s'acquitte de ses responsabilités en jouant un rôle de premier plan et en contribuant, par l'entremise de partenariats, à la promotion de la durabilité de l'environnement, à la conservation et à l'adoption de pratiques exemplaires afin d'optimiser les legs durables associés aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.	
Indicateurs : Des pratiques exemplaires en matière de durabilité de l'environnement sont adoptées par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 de Vancouver (COVAN) et par d'autres partenaires; les Canadiens ont une meilleure compréhension des questions relatives à la durabilité; la réputation internationale du Canada en matière de durabilité est améliorée; une collaboration accrue avec Beijing, Londres et d'autres futures villes hôtes des Jeux olympiques dans le cadre d'initiatives en matière de durabilité.	
Résultats attendus	Progrès
Le Canada fait preuve des leadership et de coopération en ce qui a trait à la durabilité, avant et pendant les Jeux de 2010.	En partenariat avec le COVAN, Environnement Canada a lancé une analyse de rentabilisation LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour une installation olympique spécifique, le Centre de curling de Hillcrest à Vancouver. Une collaboration est en place avec les comités d'organisation des Jeux olympiques de Londres et de Beijing sur les domaines clés (indicateurs de durabilité, participation des citoyens, etc.).

	Le Ministère continue de coprésider le Comité des groupes thématiques pour l'environnement et la durabilité, fournissant ainsi un forum fédéral coordonné permettant aux ministères d'optimiser les legs durables associés aux Jeux de 2010.
Promotion et démonstration de pratiques exemplaires et des technologies en matière de durabilité de l'environnement.	<p>Environnement Canada continue à participer à l'élaboration commune d'indicateurs de durabilité pour les Jeux et il offre de conseils scientifiques à cet effet.</p> <p>En collaboration avec Industrie Canada et la ville de Vancouver, le Ministère repère les occasions pour le COVAN et les autres partenaires de mettre en œuvre des initiatives d'élimination des pertes.</p> <p>Environnement Canada a présenté des technologies environnementales canadiennes au Coin de la durabilité du Forum urbain mondial et a invité les délégués à parler des initiatives en matière de durabilité de leur région ou leur pays.</p> <p>Le Ministère a collaboré avec Industrie Canada à la révision et à l'amélioration des sections relatives à la durabilité du guide intitulé « 2010 Business Opportunities » qui sera utilisé dans les ateliers organisés dans l'ensemble du Canada pour les petites entreprises.</p>
Les Canadiens connaissent mieux les initiatives et les approches en matière de durabilité associées aux Jeux et ils y sont sensibilisés.	<p>Environnement Canada collabore avec le COVAN pour mettre sur pied un plan de participation des citoyens visant à promouvoir la sensibilisation à la durabilité et les mesures en matière de durabilité d'ici à la tenue des Jeux en 2010.</p> <p>Le Ministère a participé à des événements clés pour favoriser une sensibilisation accrue à la durabilité, p. ex. Globe 2006, 30 Days of Sustainability, Forum urbain mondial, etc.</p>
Une coordination ministérielle est en place concernant les engagements essentiels d'Environnement Canada à l'égard des services météorologiques, de l'évaluation environnementale et de la durabilité de l'environnement.	<p>Environnement Canada a offert des conseils stratégiques pour le Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) et le Cadre de vérification axé sur les risques (CVAR) des Jeux olympiques d'hiver de 2010 de Patrimoine canadien.</p> <p>L'engagement du groupe de travail régional de 2010 d'Environnement Canada se poursuit.</p>

Pour en savoir davantage

Réseau canadien d'information sur la biodiversité	http://www.cbin.ec.gc.ca
Service canadien de la faune	http://www.cws-scf.ec.gc.ca/default.cfm
Initiative sur les normes agroenvironnementales nationales	http://www.agr.gc.ca/env/naesi_f.php
Séries techniques de 2005	Disponible sur disque compact

B2. Approvisionnement assuré en eau propre et salubre pour les personnes et les écosystèmes

a. Leadership assuré par le gouvernement fédéral pour conserver et protéger les ressources en eau

b. Avis sur l'état et les tendances de la santé des écosystèmes aquatiques

c. Compréhension des impacts des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques

d. Des solutions axées sur la science sont offertes pour protéger les écosystèmes aquatiques

e. La S&T d'EC est gérée stratégiquement vers l'excellence et la pertinence

Approvisionnement assuré en eau propre et salubre pour les personnes et les écosystèmes

De quoi s'agit-il?

L'eau constitue un nouvel enjeu critique au XXI^e siècle. Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour ses richesses naturelles en eau, mais ces dernières sont à risque.

Malgré des réductions considérables des sources ponctuelles de contaminants, d'autres sources importantes de pollution subsistent, notamment les nouveaux produits chimiques qui nous sont toujours méconnus. Environ 1 trillion de litres d'eaux usées primaires ou non traitées se déversent dans nos eaux annuellement. Les terres humides continuent à reculer : 68 p. 100 des terres humides originales dans le sud de l'Ontario et 75 p. 100 de celles du sud-ouest du Manitoba ont été converties et ont perdu leur état naturel. Les menaces qui

pèsent sur la qualité de l'eau comprennent notamment le rejet, la redistribution et la bioamplification des contaminants. L'adoption d'une approche de gestion axée sur l'écosystème ou sur les bassins hydrographiques est importante afin de conserver des écosystèmes sains et de protéger la santé humaine.

L'eau est aussi une ressource vitale pour d'importants secteurs de l'économie canadienne, tels que l'agriculture, les pâtes et papiers, le pétrole et le gaz, la production d'électricité, le transport, le tourisme et d'autres utilisations récréatives. La croissance urbaine a donné lieu à des pressions sur l'infrastructure de l'eau et le développement économique crée une demande sectorielle concurrentielle pour nos ressources en eau limitées. Les répercussions économiques liées aux inondations se sont élevées à plusieurs millions de dollars pour le Canada. Les entreprises canadiennes ont gagné 1,4 milliard de dollars de produits et services environnementaux associés à l'eau en 2000. Une hausse de 1,25 milliard de dollars de la valeur de l'hydroélectricité provient du système du Saint-Laurent.

Que faisons-nous à ce sujet?

Les activités qui sont en cours dans la présente activité de programme sont les suivantes :

- l'amélioration des relations intergouvernementales et des structures de gouvernance;
- l'amélioration de la gestion fédérale de l'eau au sein de tous les ministères;
- l'amélioration de l'information et de la surveillance relatives à la qualité de l'eau et à la santé de l'écosystème aquatique;
- l'amélioration de la compréhension des répercussions des activités humaines sur les ressources en eau et la santé de l'écosystème aquatique;
- la prise de mesures afin de restaurer et de préserver les ressources en eau du Canada et de promouvoir une gestion et une utilisation de l'eau sage et efficace.

Faisons-nous des progrès?

Assurer un approvisionnement en eau salubre, sécuritaire et de qualité pour les personnes et les écosystèmes requiert une vision partagée pour les gouvernements à l'échelle nationale et internationale. Les aspects internationaux de la gestion de l'eau sont dirigés par le gouvernement fédéral, bien que certaines eaux transfrontalières entre le Canada et les États-Unis soient gérées par la Commission mixte internationale. On a établi, dans l'interprétation judiciaire de notre constitution, que les provinces sont les principales gestionnaires de l'eau au Canada et qu'elles sont responsables d'une grande partie de la réglementation et de l'élaboration des politiques en matière d'environnement liées à l'eau. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement propose un important forum pour encourager la collaboration fédérale, provinciale et territoriale sur les priorités environnementales d'ordre national.

Toutefois, les plans d'eau et les bassins versants s'étendent souvent au-delà des frontières provinciales et nationales. Le Canada dispose d'un certain nombre d'accords institutionnels qui permettent d'aborder les questions de compétence partagée relatives aux eaux qui dépassent les frontières provinciales, y compris la Commission des eaux des provinces des Prairies, la Commission de contrôle du lac des Bois, la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais et le Conseil du bassin du Mackenzie. De plus, tous les gouvernements disposent d'importants leviers en matière de politiques et de réglementation qu'ils peuvent mettre en œuvre pour soutenir la gestion de l'eau. La garantie que ces leviers sont utilisés de façon harmonieuse et collaborative tout en étant bénéfique sur le plan écologique, social et économique représente un défi principal pour la gestion de l'eau au Canada.

À l'échelle fédérale, 19 ministères travaillent ensemble afin de garantir une meilleure intégration des efforts, l'élaboration et l'application continues d'une approche à l'égard des directives nationales applicables pour la qualité de l'eau ainsi qu'une gestion efficace des défis relatifs à la gestion des installations et des terres domaniales.

Principaux programmes et initiatives

Environnement Canada aborde les enjeux cruciaux dans le domaine de l'eau sur plusieurs fronts, dont ceux énumérés ci-dessous.

Domaine de programme : Leadership assuré par le gouvernement fédéral pour conserver et protéger les ressources en eau	
Activités : Gouvernance; initiatives binationales et internationales axées sur les ressources en eau.	
Indicateurs : Coordination des politiques fédérales relatives aux ressources en eau à l'aide de mesures et d'outils précis appuyant les partenariats et réalisant les objectifs conjoints.	
Résultats attendus	Progrès
Promotion d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau au Canada qui se fonde sur les bassins hydrographiques.	<i>L'eau et le Canada : Gestion intégrée des ressources en eau : préparation d'un aperçu des perspectives et des progrès pour le futur au pays et à l'étranger</i> a été publié. Toutes les compétences œuvrent pour adopter la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comme une stratégie de gestion centrale. Une compréhension partagée des principes de la GIRE en résulte.

<p>Identification des priorités relatives aux eaux partagées avec les provinces et les territoires, et intégration de celles-ci dans des plans de travail.</p>	<p>Des discussions ont eu lieu avec les partenaires du bassin de la rivière Saskatchewan au sujet d'une possible collaboration afin de préparer un énoncé du rapport sur les bassins versants pour le bassin.</p>
<p>Mise en œuvre de programmes sur mesure visant la protection des sources d'eau et la conservation des ressources en eau grâce à la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations et d'un partenariat avec Santé Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada.</p>	<p>Élaboration d'un protocole visant l'établissement d'un plan de protection des sources d'approvisionnement en eau, de documents d'orientation technique ainsi que d'un manuel de vérification de la consommation de l'eau. En 2006-2007, ces documents seront utilisés et mis à l'essai dans les plans de protection des sources d'approvisionnement en eau et dans les vérifications de la consommation de l'eau de plusieurs collectivités de Premières nations.</p>
<p>Élaboration et mise en œuvre de stratégies sectorielles clés pour améliorer l'efficacité et la durabilité de l'utilisation des ressources en eau au Canada.</p>	<p>La détermination des stratégies de consommation de l'eau dans les secteurs municipaux et industriels est en cours.</p>
<p>Diffusion de renseignements sur les enjeux relatifs à l'eau afin de répondre à la demande provenant des décideurs locaux et nationaux.</p>	<p>Les renseignements fournis comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une enquête interactive sur le Web portant sur l'eau potable et les eaux usées des municipalités, un service de cartes Web, une base de données, un document de description de variables d'environ 75 pages et des métadonnées (sur le plan de la collection et de l'enregistrement) ont été parachevés. - La base de données sur la tarification de l'eau 2001 ainsi que les tableaux sommaires ont été complétés. - Les tarifs imposés pour l'utilisation des égouts ont été publiés (en même temps que ceux imposés pour l'utilisation de l'eau, ci-dessus). Le taux de réponse au supplément sur l'infrastructure de l'enquête 2001 était trop faible pour faire des estimations utiles au sujet du financement de l'infrastructure. Toutefois, les parties principales de ce supplément ont été intégrées dans l'Enquête sur l'eau potable et les eaux usées des municipalités menée en 2005-2006 afin de recueillir les données de 2004. <p>Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site Web suivant : http://www.ec.gc.ca/water/MWWS/fr/publications.cfm</p>
<p>Création, modification et adaptation de l'ensemble des instruments et outils de gestion des ressources en eau (p. ex., politiques économiques, lignes directrices) afin de promouvoir leur mise en application et d'optimiser les résultats.</p>	<p>Les travaux réalisés pendant cette période incluent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une étude d'impacts des structures de prix sur la demande résidentielle en eau au Canada a été réalisée. - Les travaux sur les directives concernant la réutilisation de l'eau du Centre for Health Evidence sont en cours. - Un financement et une expertise technique fournis à titre de contribution pour l'achèvement des tarifs imposés sur l'utilisation des égouts et de l'eau du Conseil national de recherches : recouvrement total des coûts – Les meilleures pratiques du Guide national pour des infrastructures municipales durables (InfraGuide).

L'implication du Canada dans les négociations et les événements relatifs à l'eau à l'échelle mondiale améliore l'accès à une eau salubre et fait la promotion de l'expertise et des technologies du Canada.	Le Ministère a soutenu le gouvernement du Canada en ce qui a trait aux questions relatives à l'eau lors des principaux forums et événements multilatéraux, y compris le Forum mondial de l'eau, en mars 2006. Des délégués et des représentants officiels de 140 pays se sont réunis pour discuter et faire la promotion d'orientations et d'actions pratiques visant à régler les grands problèmes relatifs à l'eau. Quelque 78 ministres, y compris la ministre fédérale de l'Environnement, étaient présents à la conférence ministérielle. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web suivant : http://www.worldwatercouncil.org/index.php?id=1594&L=&L=1
Protection des intérêts du Canada relatifs à la qualité et à la quantité des ressources en eau de manière binationale.	Environnement Canada a fourni des conseils et des options et a participé à titre d'expert technique aux discussions binationales relatives au lac du Diable. Le Ministère a également dirigé l'élaboration de conseils et d'orientations sur les principales questions d'actualité relatives à l'eau, notamment l'étude des niveaux d'eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent de la Commission mixte internationale et le projet d'approvisionnement en eau dans la vallée de la rivière Rouge du Dakota du Nord.
Élaboration et mises en œuvre détaillée et complète des stratégies fédérales relatives à l'eau.	Des révisions et des ajouts importants ont été apportés au site Web sur l'eau douce et une carte des bassins versants du Canada a été élaborée et distribuée. La première phase du projet Connaître son bassin versant (RésEau) a été parachevée.

Domaine de programme : Avis sur l'état et les tendances de la santé des écosystèmes aquatiques	
Activités : Diriger le développement et la mise en œuvre d'un programme de surveillance et de production de rapports, abordable et répondant à la demande, sur l'état et les tendances de la santé des écosystèmes aquatiques qui fournira des renseignements et des indicateurs uniformes à l'échelle nationale et pertinents à l'échelle locale pour les décideurs et les Canadiens.	
Indicateurs : Les décideurs et les Canadiens possèdent l'information dont ils ont besoin sur l'état et les tendances de la santé des écosystèmes afin de prendre des décisions éclairées visant la protection et la conservation de l'environnement.	
Résultats attendus	Progrès
Élaborer le RésEau – un portail d'information national proposant des données sur la qualité, la quantité et l'utilisation des ressources en eau, ainsi que des renseignements provenant de diverses sources qui faciliteront le partage, la découverte, l'accès et l'utilisation par les experts en gestion des ressources en eau et le public canadien (2005-2007).	Le site Web RésEau a été lancé en mars 2006 et il fournit des cartes prédéfinies aux utilisateurs généraux ainsi que des fonctions avancées de recherche et d'interrogation qui permettent aux utilisateurs avancés de créer des cartes dynamiques en temps réel. Les réseaux de suivi comprennent 1 819 stations de mesure de la qualité de l'eau, 1 936 stations de mesure de la quantité de l'eau et des cartes hydrométriques en temps quasi réel. Par l'entremise de RésEau, les données sur l'eau sont désormais accessibles en ligne à partir d'un portail qui présente des programmes du gouvernement fédéral sur la surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau ainsi que des programmes portant sur la disponibilité des eaux souterraines, la contamination de ces dernières, l'utilisation de l'eau, la salubrité de l'eau et la santé humaine (éclosion de maladies). De plus, grâce à une initiative de partenariat, les données sont accessibles par l'intermédiaire d'un réseau de 16 groupes partenaires, y compris les provinces, les ONG, les groupes communautaires et les écoles secondaires. Pour en savoir davantage, consultez le site Web suivant : http://map.ns.ec.gc.ca/reseau/fr/index.aspx

<p>Élaborer un indice sur la qualité de l'eau qui fournira une source d'information de confiance sur la qualité des ressources en eau à l'échelle nationale en comblant les lacunes des données grâce à la mise en place d'un réseau national de surveillance de la qualité de l'eau et à des accords fédéraux-provinciaux; renforcer les outils d'interprétation et les approches d'évaluation, et améliorer la production de rapports nationaux (2005-2008).</p>	<p>Environnement Canada a parachevé l'examen initial des données et des fonds de renseignements ministériels (ENVIRODAT, etc.) sur la qualité de l'eau et a procédé à un exercice national sur la comparabilité des données pour les principales classes de surveillance (nutriants, métaux de base) d'après une nomenclature de paramètres pertinente, des examens de méthodes analytiques et des formes variables. Cela est une étape clé de l'agrégation scientifiquement crédible et de l'utilisation des données sur la qualité de l'eau distribuées par le Ministère afin de présenter un aperçu national de la qualité de l'eau.</p> <p>La première évaluation nationale de la qualité de l'eau au Canada à l'appui du rapport du gouvernement du Canada sur les principaux Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement a été publiée en décembre 2005. Ce premier rapport sur les indicateurs relatifs à l'eau douce s'est appuyé sur une évaluation des données de surveillance de 345 stations de surveillance fédérales, provinciales et fédérales-provinciales au Canada, et il a été réalisé grâce à la collaboration de plusieurs ministères fédéraux et des provinces.</p> <p>Les indicateurs environnementaux de la qualité de l'eau douce sont présentés dans le rapport intitulé <i>Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement</i> de 2005.</p> <p>http://www.environmentandresources.ca/default.asp?lang=Fr&n=2102636F-1</p>
--	--

<p>Domaine de programme : Compréhension des impacts des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques</p>	
<p>Activités : Entreprendre des recherches afin de déterminer quelles sont les activités humaines qui ont des impacts notables sur les écosystèmes aquatiques, quels sont les écosystèmes les plus vulnérables à ces impacts, quelles sont les possibilités de minimiser ces impacts, et faire connaître les résultats des recherches aux décideurs afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires pour aborder les enjeux relatifs à la santé des écosystèmes aquatiques.</p>	
<p>Indicateurs : Les décideurs utilisent des résultats de recherches et des renseignements scientifiques dans le processus décisionnel.</p>	
<p>Résultats attendus</p>	<p>Progrès</p>
<p>Améliorer la compréhension scientifique des répercussions relatives à l'utilisation des terres, aux substances toxiques et autres substances préoccupantes de même que des changements au sein du climat et de la biodiversité sur les écosystèmes aquatiques.</p>	<p>Environnement Canada a produit de nouvelles connaissances sur les effets des substances toxiques et des substances préoccupantes, à savoir : les tendances temporelles déterminantes en ce qui a trait aux niveaux des contaminants prioritaires dans la biote aquatique pour les polybromodiphényléthers et les substances polyfluorées; la détermination de la présence du perchlorate dans l'eau de surface et dans l'eau souterraine au Canada; la détermination des activités de transfert génétique pour les cultures génétiquement modifiées; la mise en évidence des sources d'E. coli sur les plages des Grands Lacs; la détermination de la présence, de la persistance, du sort et de la toxicité des produits pharmaceutiques et des produits de soins personnels sélectionnés ainsi que l'efficacité du traitement des stations de traitement des eaux usées.</p> <p>Les recherches du Ministère ont aussi produit des connaissances concernant l'évaluation et la prédiction des répercussions de la variabilité du climat sur l'hydro-écologie dans les régions froides, les embâches glaciaires fluviales, l'hydrologie dans les tourbières et le gel permanent, les réseaux d'aliments d'origine marine, les systèmes souterrains et les écosystèmes aquatiques couverts de glace.</p>

	<p>Les autres priorités en matière de recherche portent sur : la perturbation du paysage (p. ex. l'agriculture, la foresterie, l'exploitation minière), les effets des multiples facteurs d'agression de la biodiversité; le développement des bassins versants (p. ex. les digues, les déviations, la disponibilité en eau); les impacts des activités humaines sur les écosystèmes vulnérables (p. ex. les terres humides).</p> <p>Une recherche continue et des efforts de coordination des programmes mixtes sont entrepris pour ce qui est de la conception et de la mise en œuvre du Réseau canadien de biosurveillance aquatique (CABIN) pour les lacs fluviaux et les terres humides.</p>
<p>Entreprendre et publier des évaluations scientifiques sur le goût et l'odeur des sources d'eau potable, les sédiments contaminés et sur les répercussions des pluies acides sur les écosystèmes (2005-2007).</p>	<p>On a poursuivi les travaux sur l'évaluation du goût et de l'odeur de l'eau du lac Ontario, de la baie de Quinte et du fleuve Saint-Laurent. Une recherche a été entamée afin de savoir si le phénomène du merlan dans le lac pouvait être un indicateur des événements en matière de goût et d'odeur. Trois documents ont été publiés et neuf ont été soumis aux fins de publication.</p> <p>Les travaux initiaux ont été parachevés grâce au cadre décisionnel sur les sédiments contaminés du Canada et de l'Ontario pour les Grands Lacs et ailleurs. L'ébauche du cadre décisionnel sur l'évaluation des sédiments contaminés 2005 a été réalisée.</p> <p><i>L'Évaluation scientifique 2004 des dépôts acides au Canada</i> a été publiée.</p>

<p>Domaine de programme : Des solutions axées sur la science sont offertes pour protéger les écosystèmes aquatiques</p>	
<p>Activités : Élaborer des solutions novatrices axées sur la science (p. ex., normes et lignes directrices sur la qualité de l'environnement) et des mesures de gestion intégrée des ressources en eau et du paysage afin de conserver, protéger et promouvoir des pratiques d'utilisation durable, et afin de protéger et d'améliorer la santé des espèces aquatiques.</p>	
<p>Indicateurs : La disponibilité de solutions novatrices axées sur la science (p. ex., normes et lignes directrices sur la qualité de l'environnement).</p>	
<p>Résultats attendus</p>	<p>Progrès</p>
<p>Lignes directrices pour la qualité de l'environnement pour les écosystèmes aquatiques (eau, sédiment, résidus de tissus) afin de maintenir, protéger et améliorer la qualité et les utilisations avantageuses de l'environnement.</p>	<p>Achèvement des lignes directrices relatives à la protection de la vie aquatique pour la diisopropanolamine, la perméthrine et le sulfolane. Achèvement des lignes directrices relatives à la protection de l'eau à usage agricole pour la diisopropanolamine et le sulfolane. Achèvement des lignes directrices relatives à la gestion du phosphore dans les écorégions.</p> <p>En 2005-2006, les efforts fournis concernant les recommandations relatives à la qualité environnementale pour les écosystèmes aquatiques portaient en particulier sur les révisions du protocole pour les recommandations concernant la qualité environnementale de l'eau (c.-à-d., le protocole relatif à la vie aquatique). La plus grande partie du travail est terminée et les intervenants l'examinent actuellement.</p>
<p>Lignes directrices pour la qualité du sol pour remédier au problème des sites contaminés et afin de maintenir, protéger et améliorer la qualité et les utilisations avantageuses de l'environnement terrestre.</p>	<p>Environnement Canada a achevé des lignes directrices relatives à la qualité des sols pour la diisopropanolamine et le sulfolane. Le Ministère a aussi élaboré des orientations en matière de qualité des sols pour le propylène glycol.</p> <p>En 2005-2006, Environnement Canada a terminé les révisions du protocole pour la dérivation des lignes directrices relatives à la qualité des sols pour l'environnement et à la santé humaine.</p>

<p>Fournir l'expertise et l'orientation nécessaires à la mise en place des lignes directrices dans les initiatives prioritaires du gouvernement telles que la protection des sources d'eau, les normes agroenvironnementales et les indicateurs de la qualité des eaux associés à des sites précis.</p>	<p>Environnement Canada a fourni savoir-faire et conseils sur : l'application des lignes directrices relatives à la qualité des eaux pour le calcul de l'indicateur de la qualité de l'eau et l'élaboration des directives propres à chaque site; l'élaboration des normes de rendement idéales et réalisables en matière de pesticides dans le cadre de l'Initiative nationale d'élaboration de normes agroenvironnementales (INAN); l'élaboration d'un cadre d'orientation pour l'eutrophisation marine, l'établissement d'un protocole relatif à la protection de l'eau de source pour les Premières nations et l'élaboration d'un Indice de qualité des sédiments.</p>
<p>Promouvoir la mise en application des outils d'évaluation de la qualité de l'eau par l'entremise de la formation, des publications techniques et des renseignements sur le site Web.</p>	<p>Le Ministère a fourni de la formation sur l'élaboration et l'utilisation appropriée des Recommandations pour la qualité des eaux au Canada aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, au monde universitaire et à d'autres intervenants.</p>
<p>Élaborer des pratiques de gestion durables des ressources en eau (p.ex., amélioration des approches municipales relatives au traitement des eaux usées, mise au point de nouvelles technologies afin de restaurer les sites contaminés et élaborer des pratiques de gestion durables des eaux de ruissellement).</p>	<p>Des progrès ont été réalisés pour ce qui est des approches améliorées du traitement municipal des eaux usées et de l'élaboration des pratiques de gestion durable des eaux de ruissellement dans les villes. Un projet pilote de recherche à Clifford (Ontario) a mis en évidence les conditions de conception et d'opération d'un filtre à sable de recirculation et a confirmé que ce processus peut être utilisé comme un moyen efficace pour mettre à niveau les effluents des fosses septiques afin de respecter les limites rigoureuses de décharge des eaux. Une évaluation approfondie de l'installation de traitement des eaux de ruissellement de Terraview (Toronto) a été réalisée et des recommandations ont été formulées aux fins d'amélioration. L'efficacité du balayage des rues pour ce qui est du contrôle des polluants dans les rues a été étudiée à Toronto. Une orientation technique a été fournie afin de préparer un document sur les pratiques exemplaires présentant des mesures en fin de chaîne pour la gestion des eaux de ruissellement (publiée en 2005). Des sources de pollution microbienne fécale ont été détectées sur deux plages de Toronto. Les résultats seront présentés dans les prochains plans pour les contrôles des bactéries fécales. Des études de caractérisation de site ont été menées sur des sites contaminés hautement prioritaires dans les installations du Nord afin d'établir des processus biogéochimiques et hydrogéologiques contrôlant le rejet de contaminants et les voies de transport. Un rapport sur le cycle de l'eau en milieu urbain a été soumis à l'UNESCO et publié en février 2006. Il présente le cycle de l'eau en milieu urbain comme le fondement de la planification intégrée de l'eau en milieu urbain.</p>
<p>Élaborer des normes agroenvironnementales en vertu du Cadre stratégique sur l'agriculture à utiliser dans la gestion des répercussions du secteur agricole sur l'eau.</p>	<p>En 2005-2006, 56 projets ont porté sur les priorités relatives à l'eau : les nutriments, les agents pathogènes, les sédiments, les débits d'eau environnementaux et la disponibilité en eau. Des normes scientifiques ont été élaborées pour certaines priorités relatives à l'eau. Ces normes seront validées et des normes pour d'autres priorités seront élaborées pendant les deux dernières années de l'Initiative nationale d'élaboration de normes agroenvironnementales.</p>

Domaine de programme : La science et la technologie d'Environnement Canada sont gérées de façon stratégique vers l'excellence et la pertinence	
Activités : Gestion stratégique de la science et technologie (S-T) d'Environnement Canada; élaboration de politiques relatives à la S-T pour EC; mise en œuvre les politiques fédérales relatives à la S-T et contribution à ces politiques; production de rapports et communication relativement aux efforts d'EC en matière de S-T.	
Indicateurs : Reconnaissance indépendante de la qualité de la science et de la technologie d'EC et de la gestion de celles-ci.	
Résultats attendus	Progrès
Les activités de S-T d'Environnement Canada sont de grande qualité.	La place qu'occupe Environnement Canada en recherche environnementale est très solide. C'est ce que révèle une étude quantitative qui s'est penchée sur des articles parus dans des publications internationales évaluées par des pairs ces 25 dernières années. En fait, Environnement Canada se classe au 7 ^e rang des 50 institutions les plus productives au monde dans le domaine de la recherche environnementale et le Ministère est celui qui collabore le plus avec 10 des 14 autres institutions canadiennes les plus productives – ce qui en fait le pivot central du réseau canadien en recherche environnementale. Regroupant ainsi pour la première fois les nombreuses capacités de recherche du Ministère, la création de la Direction générale des sciences et de la technologie à Environnement Canada est prometteuse et permet d'envisager un niveau d'excellence technologique et scientifique encore plus solide à l'avenir.
Les activités de S-T d'Environnement Canada appuient avec efficacité et efficience la mission du Ministère et contribuent à l'atteinte des résultats fédéraux.	La Direction générale des sciences et de la technologie du Ministère a été établie en septembre 2005. Auparavant, la recherche scientifique était répartie dans l'ensemble du Ministère et servait à des unités organisationnelles particulières alors que désormais, elle est principalement centralisée au sein du secteur des sciences et de la technologie et demeure mieux harmonisée avec les priorités du Ministère. Le Ministère a entrepris l'élaboration de son premier plan scientifique, dont l'objectif est de s'assurer que les connaissances scientifiques d'Environnement Canada permettent d'appuyer les besoins en constante évolution du Ministère en matière de politiques, de programmes et de services. Le plan scientifique précisera de quelle façon les connaissances scientifiques d'Environnement Canada peuvent être intégrées à l'interne et dans quelles circonstances le Ministère peut collaborer, établir des partenariats et favoriser l'intégration scientifique au sein du gouvernement fédéral ainsi qu'à l'externe. Un plan technologique sera également élaboré.
Les activités de S-T d'Environnement Canada sont intégrées à la capacité fédérale, canadienne et internationale en S-T environnementale.	Le Conseil des sous-ministres adjoints pour l'intégration des sciences et de la technologie travaille avec efficacité pour développer une collaboration plus étroite avec les fonctionnaires des sciences et de la technologie du gouvernement fédéral : Environnement Canada est considéré comme un meneur au sein des opérations du Conseil. Le Conseil d'intégration a rédigé un rapport sur la façon de « Surmonter les obstacles à la collaboration » et travaillera avec des organismes centraux et avec le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre ses recommandations. Élaboré par des scientifiques fédéraux en septembre 2005 et mettant en lumière les problèmes nationaux émergents en matière de sciences et de technologie, le rapport intitulé <i>Au-delà de l'horizon</i> était destiné principalement au Conseil. Pour poursuivre ce travail, le Conseil a entrepris l'intégration d'initiatives dans trois domaines, notamment la recherche sur les eaux douces.

	<p>Le Conseil propose de procéder à un exercice de positionnement du domaine des sciences et de la technologie sur le plan fédéral qui permettrait de définir la capacité du gouvernement fédéral et son leadership dans des domaines clés comme l'environnement. En 2005-2006, Environnement Canada a aussi travaillé à favoriser une collaboration plus étroite avec les universités, l'industrie et d'autres partenaires gouvernementaux pour les sujets traitant des sciences et de la technologie de l'environnement. On a continué à encourager la formation de réseaux régionaux et thématiques, par exemple, le Réseau des sciences de l'environnement dans l'Atlantique et le réseau fédéral de recherche sur les effets des nouveaux organismes vivants sur les écosystèmes.</p>
<p>Les activités de S-T d'Environnement Canada répondent efficacement aux besoins de la population canadienne dans les domaines de l'environnement et du développement durable.</p>	<p>La mise en place de la Direction générale des sciences et de la technologie à Environnement Canada a renforcé les capacités scientifiques et technologiques internes du Ministère. Pour faire face aux besoins des Canadiens en matière d'environnement et de développement durable, ces capacités sont essentielles car elles fournissent au Ministère les moyens de voir au « bien collectif » fondamental en sciences et technologie, ce que d'autres ne peuvent pas faire ou ne feront pas. Elles donnent également de la crédibilité au Ministère, ce qui lui permet de faire progresser le programme environnemental, de contribuer à d'autres programmes ayant des conséquences sur l'environnement et d'avoir une influence sur ceux-ci.</p>

<p>B3. Les écosystèmes prioritaires sont conservés et restaurés</p>
<p>a. Compréhension de la valeur des services écologiques et de leurs mesures de protection</p>
<p>b. Mise en œuvre des mesures pour maintenir les écosystèmes prioritaires</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'assainissement du littoral atlantique
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action du Bassin de Georgia
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action des Grands Lacs
<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives des écosystèmes nordiques
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action St-Laurent
<ul style="list-style-type: none"> - Initiative des écosystèmes boréaux de l'Ouest

Les écosystèmes prioritaires sont conservés et restaurés

De quoi s'agit-il?

Des initiatives axées sur l'écosystème ont été élaborées avec de nombreux partenaires dans le but de répondre aux enjeux uniques en matière d'environnement et de durabilité qui sont associés aux écosystèmes ciblés dans l'ensemble du Canada. En mettant en œuvre une approche axée sur l'écosystème, nous visons à atteindre un niveau optimal de qualité de l'environnement dans les écosystèmes ciblés et ce, comme moyen d'améliorer la santé et la sécurité des Canadiens, de préserver et d'améliorer notre capital naturel et d'optimiser la compétitivité économique.

Il est essentiel d'utiliser des données scientifiques rigoureuses qui nous permettront de comprendre le fonctionnement des écosystèmes et l'incidence des pressions humaines sur ces systèmes. Le partage des connaissances, un processus de planification et de prise de décisions intégré et informé, ainsi que l'engagement des collectivités et des citoyens, sont tout aussi importants.

Que faisons-nous à ce sujet ?

L'approche axée sur l'écosystème offre un cadre de collaboration permettant de résoudre les enjeux environnementaux complexes qui touchent les écosystèmes ciblés.

Les initiatives axées sur l'écosystème obtiennent des résultats en misant sur des objectifs environnementaux mesurables, des efforts harmonisés et coordonnés, des mécanismes de gouvernance coopérative, des procédés scientifiques et de surveillance intégrés, la participation de la collectivité, le partage de renseignements et d'expériences ainsi que la prise de décisions éclairées. Chaque initiative axée sur l'écosystème a évolué au fil des ans et bénéficie maintenant d'une vaste assise de soutien.

Environnement Canada prend part à des initiatives visant six écosystèmes prioritaires – le Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique, le Plan d'action du bassin de Georgia, le Plan d'action des Grands Lacs, le Plan d'action Saint-Laurent, l'Initiative des écosystèmes nordiques et l'Initiative des écosystèmes boréaux de l'Ouest.

Environnement Canada verse 32,5 millions de dollars chaque année aux écosystèmes prioritaires. Cet investissement est complété par d'autres sources de financement, y compris des contributions importantes de la part de nos partenaires.

Faisons-nous des progrès?

Les initiatives visant les écosystèmes prioritaires tentent de rétablir et d'améliorer les composantes liées à la qualité de l'environnement à l'intérieur de chaque écosystème ciblé. Elles continuent à produire des données scientifiques rigoureuses ainsi que plusieurs partenariats solides qui travaillent ensemble pour résoudre des enjeux prioritaires dans la zone ciblée. Chaque année, un large éventail de produits, d'outils et de renseignements sont issus de ces initiatives. Le développement des capacités constitue également un objectif principal.

Toutefois, une transition vers une approche axée sur l'écosystème pour la gestion de l'environnement est toujours nécessaire au sein du Ministère. Puisque l'on reconnaît maintenant le besoin d'appliquer une approche semblable, la prochaine étape consiste à élaborer et à mettre en œuvre un cadre pertinent. Ce changement devrait renforcer l'horizontalité et les interactions au sein du Ministère. L'objectif, d'un point de vue environnemental, est de conserver un système de capital naturel qui assure un approvisionnement perpétuel de biens et de services écologiques en provenance des écosystèmes, dans le but de soutenir notre santé, notre prospérité économique et notre compétitivité.

Environnement Canada a élaboré un cadre d'évaluation en vue d'évaluer l'efficacité et la concordance de ses programmes avec les résultats stratégiques ministériels/CCDE. Dans la mise à l'essai de l'intégralité de ce cadre, une évaluation est effectuée à l'aide du plan d'action pour le bassin de Georgia à titre d'étude de cas.

Principaux programmes et initiatives

Environnement Canada collabore avec divers niveaux d'administration publique et des groupes qui ont des intérêts communs pour chercher à atteindre des objectifs identiques dans le cadre de six initiatives axées sur l'écosystème au Canada :

Domaine de programme : Compréhension de la valeur des services écologiques et de leurs mesures de protection

Activités : Surveillance et production de rapports sur l'état et les tendances de la qualité de l'environnement.

Indicateurs : Mieux faire comprendre l'interdépendance dynamique des systèmes écologiques, économiques et sociaux au sein des écosystèmes. ^{SDD3.1.1}	
Résultats attendus	Progrès
Renforcer les liens entre les réseaux au Canada et améliorer le partage d'information sur les changements dans les écosystèmes.	<p>Environnement Canada, de concert avec ses partenaires, a mis en place et rendu compte des indicateurs de la qualité et de la santé des écosystèmes au Canada. Ces indicateurs comprennent des produits d'information sur l'état des Grands Lacs, produits en collaboration avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis, et un rapport exhaustif sur les milieux côtiers de la Colombie-Britannique préparé conjointement avec des partenaires provinciaux et fédéraux.</p> <p>En raison de la nature transversale de nombreux problèmes environnementaux, des initiatives conjointes relatives à la production de rapports sur l'état de l'environnement ont été prises. Par exemple, Environnement Canada, Statistique Canada et Santé Canada ont publié le rapport intitulé <i>Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement</i> en 2005 en réponse aux engagements de reddition de comptes à l'échelle nationale des indicateurs clés de la durabilité de l'environnement, y compris la qualité de l'air, la qualité de l'eau douce et les émissions de gaz à effet de serre. Un nouveau module d'information qui offre des renseignements sur les principales variables socioéconomiques liées aux résultats des indicateurs environnementaux a été publié.</p> <p>Environnement Canada et Statistique Canada ont également collaboré aux enquêtes afin d'interpréter les indicateurs suivants : l'utilisation de l'eau dans les foyers, l'utilisation des ressources environnementales et l'utilisation de l'eau à des fins agricoles et industrielles. Un outil complémentaire en ligne a également été lancé en vue de fournir les résultats des indicateurs dans un format convivial, ce qui inclut des cartes interactives permettant aux utilisateurs d'accéder directement aux données de surveillance des stations servant à établir les indicateurs de l'air et de l'eau.</p> <p>De plus, une autre initiative de collaboration entre Environnement Canada et Santé Canada a permis de produire un rapport intitulé <i>La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord : Premier rapport sur les indicateurs et mesures disponibles</i>. Ce rapport appuie directement le premier rapport sur les indicateurs disponibles de la santé des enfants et de l'environnement par la Commission pour la coopération environnementale. Il traite de trois enjeux majeurs, soit la pollution atmosphérique, l'asthme et les maladies respiratoires; le plomb et d'autres produits chimiques; l'eau potable, l'hygiène et les maladies hydriques.</p>
Approche intégrée en matière de production, d'acquisition et de diffusion d'information et de connaissances.	
Renseignements sur la santé des écosystèmes plus accessibles et augmentation de la sensibilisation du public concernant les changements dans les écosystèmes.	
Les décideurs et les Canadiens ont l'information scientifique nécessaire sur l'état et les tendances de la santé des écosystèmes afin de prendre des décisions éclairées sur la conservation et la protection de l'environnement.	

Domaine de programme : Mise en œuvre de mesures pour maintenir les écosystèmes prioritaires
Activités : Plan d'assainissement du littoral atlantique (PALA)
Indicateurs : Mieux faire comprendre l'interdépendance dynamique des systèmes écologiques, économiques et sociaux au sein des écosystèmes. ^{SDD3.1.1}

Résultats attendus	Progrès
Renforcement des capacités locales à jouer un rôle de premier plan en matière de durabilité au niveau des écosystèmes régionaux et communautaires.	Nous avons maintenu et renforcé nos partenariats avec 14 organisations collectives multilatérales issues du Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique (PAZCA) partout au Canada atlantique. Ces collectivités habilitées continuent à jouer un rôle prépondérant dans la sensibilisation de la collectivité et les changements de comportement, l'établissement de priorités, la création de partenariats d'action et l'élaboration de pratiques exemplaires en gestion pour les gouvernements et l'industrie.
Mesures conjointes d'intendance qui appuient la durabilité des collectivités et des écosystèmes de la région de l'Atlantique.	Les 14 groupes du PAZCA ont entrepris un total de 94 projets. Une somme de 1,15 million de dollars a été versée (selon un niveau d'endettement basé sur un rapport de 8 à 1), et l'investissement total du projet dépasse 9 millions de dollars. Une surveillance et une modélisation ont été menées en collaboration (qualité des eaux riveraines et côtières, biodiversité terrestre, prévisions maritimes et bassins atmosphériques).
Les connaissances locales, scientifiques et autochtones appuient l'amélioration de la sensibilisation du public et le processus décisionnel en favorisant la compréhension des facteurs de stress importants dans les écosystèmes.	Des efforts ont été déployés sur plusieurs années et à divers niveaux, notamment la surveillance volontaire de la qualité de l'air et de l'eau (douce et côtière), l'engagement et la motivation des jeunes, la restauration des habitats, la réduction des émissions locales et la gestion améliorée des déchets ménagers dangereux.
Amélioration et mise en valeur de la qualité de l'environnement par des mesures prioritaires tirées des plans locaux de gestion intégrée de l'environnement.	Des espèces en péril sont maintenant protégées (Lunenburg, l'île de Sable, Cap-Breton), des zones de croissance des mollusques sont de nouveau accessibles pour la récolte et la création d'emplois (Miramichi et comté de Charlotte Est au N.-B.), des zones riveraines ont été rétablies, des vérifications de pesticides ont été menées dans divers secteurs de ressources naturelles avec l'élaboration de solutions de rechange, et des pratiques exemplaires en gestion ont été mises en œuvre pour la planification de l'utilisation des terres municipales. Plusieurs plans globaux de gestion de l'environnement (PGGE) sont actuellement mis à jour pour tenir compte des progrès réalisés et des nouveaux défis, puis harmonisés avec le format du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) afin d'obtenir une mesure et une déclaration plus précises des résultats.
Amélioration de la sensibilisation du public et meilleure compréhension scientifiques des enjeux relatifs à l'environnement.	Des initiatives de collaboration scientifique entre le gouvernement et la collectivité ont été entreprises en vertu du Programme d'établissement des liaisons scientifiques du PAZCA concernant, entre autres, le rétablissement des espèces en péril, les études de l'incidence économique des investissements dans l'infrastructure environnementale (p. ex. le traitement des eaux d'égouts, l'industrie de l'aquaculture), les solutions de rechange aux pesticides, la modélisation du bassin atmosphérique et l'évaluation de la santé écologique.

Domaine de programme : Mise en œuvre de mesures pour maintenir les écosystèmes prioritaires
Activités : Plan d'action du bassin de Georgia (PABG)
Indicateurs : Mise en œuvre d'un cadre de mesure du rendement afin d'aider à identifier les répercussions du Plan d'action du bassin de Georgia. Une évaluation à mi-mandat sera effectuée en 2006. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site suivant : http://www.pyr.ec.gc.ca/georgiabasin/index_f.htm .

Résultats attendus	Progrès
<p>Mesures d'intendance fondées sur la collaboration à l'appui de la durabilité du bassin de Georgia.</p>	<p>Gérance de l'environnement, sensibilisation et partage d'information : En août 2005, plusieurs partenaires ont reçu une formation sur la surveillance biologique selon l'approche de bioévaluation du Réseau canadien de biosurveillance aquatique (CABIN). L'échantillonnage de 12 sites a été constitué pour évaluer le modèle des conditions de référence du CABIN.</p> <p>Stewardship Center : Un soutien a été fourni à cette ressource de gérance en ligne qui vise l'élaboration et la coordination des réseaux pour mener à bien des activités de gérance (p. ex. inventaires, cartographie, surveillance et publications techniques). Un soutien a été offert pour évaluer le centre de gérance (Stewardship Center), et la valeur du soutien continu a été confirmée.</p> <p>Planification et gestion du bassin atmosphérique : La Stratégie relative au bassin atmosphérique international de Georgia et de Puget Sound a bénéficié d'un soutien. Un engagement a été obtenu par l'entremise de partenariats (les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis, les gouvernements provinciaux et d'État, les gouvernements locaux ainsi que les tribus et les Premières nations) lesquels ont établi des priorités relatives à l'espace aérien intérieur et à l'espace aérien binational).</p> <p>Rapport semestriel du Plan d'action du bassin de Georgia : Des outils et des méthodes de sondage ont été élaborés en 2005-2006. Un examen par la direction est prévu en 2006-2007.</p>
<p>Planification et gestion durables des terres, eaux et des ressources qui appuient la conservation, la protection et la restauration de l'environnement, qui contribuent au mieux-être humain et à une économie plus solide.</p>	<p>Pratiques et processus novateurs et utilisation des ressources durables : Un soutien a été fourni à l'initiative Smart Growth on the Ground dans le district de Squamish par l'entremise d'un atelier multilatéral intensif de conception multilatéral qui a permis d'élaborer le plan conceptuel d'aménagement du centre-ville de Squamish (de sorte à guider l'élaboration de politiques, la planification et la prise de décisions en matière de conception). La Stratégie de conservation de la biodiversité pour la région de Vancouver est terminée, la méthodologie liée au cadre spatial a été établie, et l'établissement de cartes de l'habitat et les analyses connexes ont été examinés.</p> <p>Planification axée sur les bassins hydrographiques : Trois (3) échantillonnages de sol ont été effectués pour établir les conditions de référence pour l'étude de 2005 sur le niveau d'azote, de phosphore et de potassium dans le sol des fermes de la vallée du Fraser. Des commentaires sous forme de données sur la qualité du sol ont été fournis à la collectivité agricole et à d'autres intervenants afin d'appuyer la planification des ressources durables. La modélisation des eaux souterraines dans l'aquifère d'Abbotsford a bénéficié d'un soutien (suivi mensuel des nitrates dans l'aquifère dont les résultats ont été publiés sur le site Web d'Environnement Canada sur la qualité de l'eau, et étalonnage du modèle de transport des nitrates avec les données de l'université Simon Fraser).</p>
<p>Connaissances scientifiques et autochtones à l'appui de l'amélioration de la prise de décisions en faisant mieux comprendre les facteurs clés de stress qui affectent les écosystèmes.</p>	<p>Activités scientifiques interdisciplinaires et échange de savoir : En novembre 2005, Environnement Canada a pris part à une discussion sur les politiques visant les Salish du littoral, intitulée « Protecting our Place with One Voice », sur invitation des tribus et des Premières nations dont les territoires traditionnels avoisinent la mer des Salish. Les participants ont convenu de former un conseil autochtone des Salish du littoral.</p>

	<p>Le rapport sur les indicateurs de l'écosystème du bassin de Georgia et de Puget Sound de 2002 a été mis à jour au moyen de neuf indicateurs d'écosystème. La collecte des données et l'analyse des tendances pour les indicateurs du Plan de gestion de l'estuaire du Fraser sont terminées, et huit indicateurs ont été établis en vue d'évaluer les progrès réalisés par les partenaires quant à la mise en œuvre du plan.</p> <p>La recherche et le suivi favorisent une meilleure compréhension des effets des activités humaines sur l'environnement : L'échantillonnage des eaux usées municipales aux points de déversement principaux dans le district régional de Vancouver et le district régional de la capitale est terminé. Des analyses sont en cours pour déterminer quels sont les nouveaux produits chimiques préoccupants (p. ex. produits pharmaceutiques, substances toxiques) et quel est leur impact sur les ressources maritimes, terrestres et d'eau douce. La mise en œuvre d'un cadre de conservation des oiseaux aquatiques des côtes a été appuyée par la contribution au Relevé des oiseaux aquatiques des côtes de la Colombie-Britannique qui vise à surveiller les nombres, les tendances et l'occupation des sites par des oiseaux aquatiques dans le bassin de Georgia ainsi qu'à déterminer les secteurs et les mesures prioritaires aux fins de conservation future.</p>
<p>Protection d'écosystèmes ciblés contre les activités humaines dommageables et restauration des éléments clés des écosystèmes affectés.</p>	<p>Réduction de polluants dans l'air et l'eau : Environnement Canada a appuyé la Stratégie de gestion des substances chimiques toxiques et a achevé le Plan d'action du groupe de travail en matière de produits toxiques. Un suivi du rendement des contrôles de sources d'eau de surface a été effectué dans le district de Maple Ridge (promotion de normes de développement de rechange en vue d'atteindre les objectifs de réduction de l'écoulement de surface, tels qu'ils ont été établis dans le <i>Stormwater Planning: A Guidebook for British Columbia</i>). Nous avons appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de gestion exemplaires pour la prévention de la pollution aux chantiers navals et aux marinas du bassin de Georgia en vertu des dispositions du paragraphe 36(3) de la <i>Loi sur les pêches</i>. Nous avons poursuivi les efforts de promotion et de sensibilisation liés aux résidus de peinture antisalissures.</p>

Domaine de programme : Mise en œuvre de mesures pour maintenir les écosystèmes prioritaires	
Activités : Plan d'action des Grands Lacs	
Indicateurs : Mieux faire comprendre l'interdépendance dynamique des systèmes écologiques, économiques et sociaux au sein des écosystèmes. ^{SDD3.1.1}	
Résultats attendus	Progrès
Restauration de la qualité de l'environnement dans deux secteurs préoccupants afin qu'ils ne soient plus considérés comme « secteurs préoccupants ».	Des progrès considérables ont été réalisés dans six secteurs préoccupants. Les objectifs figurant dans le plan d'assainissement du port de Wheatley seront réalisés d'ici 2007. On prévoit retirer de la liste le plan d'assainissement de la baie Nipigon en 2008.
Achèvement de toutes les mesures fédérales nécessaires aux plans d'assainissement d'au moins six secteurs préoccupants.	D'importants progrès sont réalisés en vue d'atteindre tous les objectifs dans six secteurs préoccupants d'ici 2010. En 2005-2006, des cadres de mise en œuvre ont été établis afin de faciliter l'atteinte des objectifs en fonction des exigences. Des plans de travail sont en place et des mesures à prendre en priorité ont été définies. Un cadre décisionnel fédéral-provincial visant à évaluer les sédiments contaminés a été établi et suit le processus d'approbation.

Progrès vers la remise en état des systèmes écologiques dans les secteurs préoccupants restants.	Des progrès visant la réhabilitation des systèmes écologiques sont réalisés à une cadence régulière dans les autres secteurs préoccupants. Par exemple, les habitats de rétablissement des populations d'esturgeon dans le secteur préoccupant de la rivière Detroit ont été évalués, et des sites potentiels de réhabilitation ont été repérés. Plusieurs projets binationaux de réhabilitation sont également en cours.
Progrès vers la quasi-élimination ou une réduction importante des substances toxiques bioaccumulatives persistantes comme le mercure, les dioxydes, les furanes et les BPC.	Des mesures visant à réduire la présence de substances toxiques persistantes dans les Grands Lacs ont été entreprises dans les secteurs préoccupants et dans le cadre de programmes portant sur les Grands Lacs. Les mesures étaient orientées vers l'élimination des sources restantes grâce à un dépistage des sources de pollution, à des stratégies de gestion de la formation de sédiments contaminés et à des activités de prévention de la pollution. Ces mesures ont permis d'importantes réductions à ce jour, notamment une réduction de 89 p. 100 des émissions de biphényles polychlorés (BPC), une réduction de 84 p. 100 des émissions de mercure et une réduction de près de 87 p. 100 des émissions de dioxines et de furanes.

Domaine de programme : Mise en œuvre de mesures pour maintenir les écosystèmes prioritaires	
Activités : Initiative des écosystèmes nordiques	
Indicateurs : Mieux faire comprendre l'interdépendance dynamique des systèmes écologiques, économiques et sociaux au sein des écosystèmes. ^{SDD3.1.1}	
Résultats attendus	Progrès
Amélioration de la santé et de la durabilité des collectivités et des écosystèmes du Nord.	L'évaluation de 39 projets, dont les résultats ont été publiés en 2005-2006, a démontré que 100 p. 100 de ces projets fournissaient de nouvelles connaissances ou de nouveaux outils avantageux pour le Nord canadien; 80 p. 100 bénéficiaient d'un engagement local « élevé »; 75 p. 100 étaient susceptibles de se poursuivre après la fin du financement.
Meilleure compréhension et plus grande sensibilisation face aux effets des changements climatiques et des contaminants sur les écosystèmes grâce à une combinaison de connaissances et de méthodologies locales, traditionnelles et scientifiques.	Un total de 85 p. 100 des projets utilisaient une combinaison de méthodes et de connaissances locales, traditionnelles et/ou scientifiques. L'Inuit Tapiriit Kanatami, partenaire du programme de l'Initiative des écosystèmes du Nord (IEN), a publié un livre intitulé en anglais <i>Unikkaaqatight: Putting the Human Face on Climate Change, Perspectives from the Inuit in Canada</i> . Une séance de mise au point spéciale relative aux projets sur les produits chimiques préoccupants locaux dans le cadre de l'IEN s'est déroulée lors de l'atelier sur les résultats du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord de 2005-2006.
Élaboration d'un modèle intégré de seuil d'écosystème et mise en œuvre de ce dernier dans le nord du Canada.	Un indice de biodiversité terrestre quantifiant la relation avec les empreintes humaines a été réalisé. Un outil de prévision a été élaboré en vue de démontrer la relation entre l'utilisation du sol et les indicateurs de santé de l'écosystème aquatique. Un modèle d'intégration informatisé a été testé par la Commission d'aménagement du Nord du Yukon, qui étudie à présent les options de mise en œuvre. Un important atelier au Labrador a jeté les bases d'une élaboration et d'une mise en œuvre plus approfondies du projet.

Établissement d'une liste des indicateurs existant sur les écosystèmes du nord du Canada.	Un inventaire des indicateurs a été établi pour le Nord Canadien. Un document sommaire a été rédigé à titre de base d'élaboration d'un rapport des indicateurs pour le Nord canadien.
Meilleures capacités de gérance de l'environnement des collectivités du Nord et des organisations autochtones.	Les partenaires autochtones de l'IEN ont repris les principaux points des résultats des projets (p. ex. livre, vidéo, etc.) lors de la Journée de l'Arctique, en association avec la 11 ^e Conférence des Parties (CdP11) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. De nouveaux postes de surveillants communautaires ont été créés dans les systèmes terrestres et marins.

Domaine de programme : Mise en œuvre de mesures pour maintenir les écosystèmes prioritaires	
Activités : Plan d'action Saint-Laurent	
Indicateurs : Mieux faire comprendre l'interdépendance dynamique des systèmes écologiques, économiques et sociaux au sein des écosystèmes. ^{SDD3.1.1}	
Résultats attendus	Progrès
Élaboration d'une notion Canada-Québec concertée en matière de gestion intégrée du Saint-Laurent	Le Groupe de travail intergouvernemental sur la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) a franchi la première étape de son mandat, soit la préparation d'un document exposant les mécanismes de gouvernance et les modalités de mise en œuvre de la GISL à partir des organismes existants qui œuvrent le long du Saint-Laurent. Ce travail est le fruit de la consultation et de la concertation du milieu communautaire, notamment les comités Zones d'intervention prioritaire (ZIP) et Stratégies Saint-Laurent (SSL) ainsi que les ministères fédéraux et provinciaux, partenaires du Plan Saint-Laurent (PSL). Le PSL 2005-2010 représente donc une transition vers la GISL et la démarche de mobilisation des nouveaux acteurs qui devront y contribuer est amorcée.
Mise en œuvre de mesures assurant la santé et la prospérité de l'écosystème.	L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010 a été signée le 28 novembre 2005. Cette quatrième entente, intitulée <i>Plan Saint-Laurent pour un développement durable</i> , poursuit la mise en œuvre concertée de mesures vouées à la conservation, à la protection et à la restauration de l'écosystème ainsi qu'au recouvrement des usages. Les gouvernements du Canada et du Québec consacreront respectivement 80,8 millions de dollars et 33,4 millions de dollars échelonnés sur cinq ans. L'entente vise 28 résultats regroupés dans six domaines d'intervention : l'implication communautaire et la sensibilisation, l'accessibilité aux rives, l'agriculture, l'intégrité écologique, la navigation et le suivi de l'état du Saint-Laurent. Une structure de gestion simple et efficace a été mise en place et permet d'assurer la concertation des parties et l'implication des usagers, des collectivités riveraines et des partenaires à vocation économique.
L'écosystème du Saint-Laurent est mieux connu (impacts des facteurs de stress, biodiversité, surveillance).	Les comités de concertation, Suivi de l'état du Saint-Laurent et Intégrité écologique, poursuivent des activités de recherche et de surveillance qui permettent d'améliorer les connaissances sur l'écosystème du Saint-Laurent. Dans le cas de la qualité de l'eau, quatre aspects de la couverture spatiale des indicateurs d'état du Saint-Laurent ont été améliorés. Il s'agit du suivi de certaines substances émergentes, de la qualité de sédiments, de l'alimentation et de la productivité du Fou de Bassan, et de la contamination des poissons par les toxiques en eau douce.

	<p>Des nouveaux indicateurs ont été mis en place pour l'occupation du territoire et les collectivités benthiques au lac Saint-Pierre. De nouveaux indicateurs sont élaborés en collaboration avec les collectivités pour le suivi des usages et des espèces végétales envahissantes, l'érosion des berges du fleuve et le potentiel de baignade.</p> <p>On a procédé à la modélisation du devenir environnemental des métaux rejetés par les effluents urbains et documenté le potentiel écotoxique des substances pharmaceutiques rejetées dans le panache de dispersion de l'effluent municipal de la ville de Montréal.</p>
Le public connaît mieux l'état de santé de l'écosystème.	<p>Le comité de concertation, Implication communautaire et Sensibilisation, poursuit ses activités visant à accroître la sensibilisation et la participation des collectivités notamment par la mise en œuvre de l'Observatoire du Saint-Laurent. Pour ce faire, on a conclu un accord entre les milieux universitaire, gouvernemental, communautaire et privé en juin 2005. Cet accord a donné lieu à la mise sur pied d'une corporation à but non lucratif en novembre 2005 et à l'élaboration d'un plan d'affaires.</p> <p>Le comité contribue aux programmes éducatifs axés sur la jeunesse de la Biosphère (210 000 dollars) et a soutenu le premier Sommet jeunesse sur l'eau et le Saint-Laurent (mars 2006), organisé en collaboration avec les Établissements verts Brundtland. Des jeunes de 12 à 17 ans de toutes les régions du Québec y ont participé.</p>
Appui des groupes communautaires locaux (14 comités ZIP) et établissement de nouveaux partenariats.	<p>Le Ministère offre un soutien scientifique et technique aux 14 comités ZIP et SSL dans leurs activités locales et régionales visant la réhabilitation écologique du Saint-Laurent par l'entremise d'un groupe d'harmonisation composé de scientifiques du Ministère. Un soutien de base de 1,1 million de dollars leur a également été accordé.</p> <p>Le Programme Interactions communautaires a appuyé 25 projets communautaires lesquels ont notamment permis de réaliser des inventaires fauniques et floristiques au lac St-Pierre, de nettoyer les berges de la rive sud du tronçon fluvial et de mettre en place un réseau d'haltes marines sur la rive sud de l'estuaire.</p>
Mise en œuvre et perfectionnement de la stratégie de navigation durable pour le St-Laurent.	<p>Le comité de concertation, Navigation, poursuit ses activités de concertation du monde maritime. En collaboration avec le consortium Ouranos qui travaille sur les effets appréhendés des changements climatiques, il a produit un document de réflexion (disponible sur Internet) évaluant différentes options d'adaptation de la navigation commerciale à une éventuelle baisse des niveaux d'eau.</p>

Domaine de programme : Mise en œuvre des mesures pour maintenir les écosystèmes prioritaires
Activités : Initiative des écosystèmes boréaux de l'Ouest (IEBO)
Indicateurs : Disponibilité de connaissances pertinentes en matière de conservation de la biodiversité dans les forêts boréales; application des résultats relatifs aux pratiques exemplaires aux programmes sur la gouvernance et la conservation d'Environnement Canada et de ses partenaires; existence d'un programme national sur la conservation des forêts boréales au sein d'Environnement Canada.

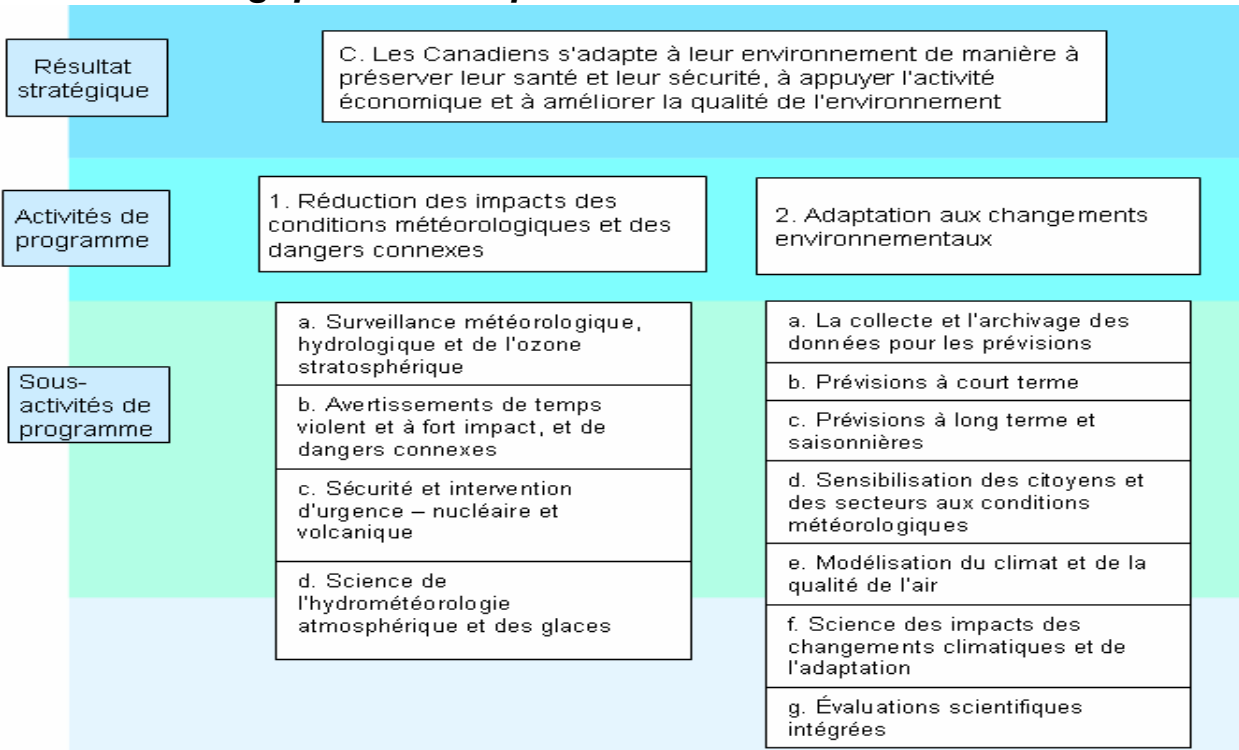
Résultats attendus de la phase I (2003-2008)	Progrès
<p>Production de connaissances et d'interventions fructueuses pour la conservation des forêts boréales, et pour le maintien et l'augmentation des populations d'oiseaux migrateurs de la forêt boréale.</p>	<p>En 2005-2006, des projets ont été réalisés ou sont présentement en cours dans les secteurs suivants : la réaction des oiseaux migrateurs à la réexploitation à la suite d'un feu et l'incidence sur les pratiques exemplaires; l'élaboration de modèles de prévision axés sur les habitats pour la faune avienne pour fournir les cadres de conservation des forêts boréales au Canada; la comparaison des perturbations naturelles et anthropiques chez les oiseaux aquatiques; les effets de la politique en matière d'exploitation forestière en milieu riverain sur les oiseaux migrateurs et les creuseurs de nids; l'évaluation des effets cumulatifs des perturbations anthropiques dans les terres humides et la comparaison des pratiques exemplaires avec les effets de l'exploitation forestière traditionnelle sur les oiseaux migrateurs.</p> <p>Un soutien a été fourni à l'évaluation environnementale du développement des forêts boréales. Une analyse des politiques a été effectuée pour appuyer la conservation de la biodiversité et ses avantages à l'échelle locale pour les collectivités métisses en Saskatchewan. Des travaux ont été effectués sur la définition et l'évaluation de la durabilité sociale dans le cadre de la gestion durable des forêts, les incitatifs fiscaux pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts, l'évaluation des politiques de conservation par rapport à la compétitivité globale de l'industrie forestière du Canada ainsi que la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée du paysage dans l'Ouest canadien.</p>
<p>Grâce aux partenariats, la gestion des forêts boréales au Canada devient un exemple de paysages axés sur la conservation, suivant les principes des aires protégées et du développement durable.</p>	<p>Par le truchement de l'IEBO, Environnement Canada prend part au projet pilote de l'Alberta Biodiversity Monitoring Program dans un réseau national en vue d'associer la recherche à la pratique en ce qui a trait à la gestion durable des forêts, à la Cumulative Environmental Management Association (planification de l'utilisation des terres) et à l'examen des normes de certification d'une tierce partie (Z809 et Z804 de la CSA).</p>
<p>Mise en place de partenariats et de ressources qui permettront à la Phase II de l'IEBO de fonctionner comme programme national pour toute la forêt boréale.</p>	<p>Cette initiative a permis de mettre sur pied des projets, des réseaux et des partenariats à l'échelle nationale dans l'industrie, les gouvernements autochtones, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les organismes non gouvernementaux.</p>
<p>Améliorer la compréhension acquise sur l'état des populations des espèces de la forêt boréale et contribution visant à assurer le rétablissement des espèces en péril.</p>	<p>On a élaboré en continu une série de modèles de prévision explicites sur le plan spatial dans la forêt boréale de l'Ouest en vue de mieux comprendre la répartition des oiseaux et les associations des oiseaux à un habitat.</p> <p>On a continué d'élaborer des méthodes d'échantillonnage pour orienter la mise en œuvre d'un programme national de surveillance des oiseaux boréaux entrepris par le Ministère afin de comprendre la situation des oiseaux migrateurs dans les forêts boréales.</p>

<p>Augmentation de la sensibilisation aux forêts boréales et à leur biodiversité, ainsi que de l'intérêt qu'on y porte au Canada.</p>	<p>Plusieurs produits de communication importants ont été élaborés et utilisés dans le cadre de cette initiative. Au rang de ces produits figurent : l'élaboration et la distribution aux partenaires et aux autres parties intéressées d'un document de mise à jour des programmes; la distribution aux partenaires et aux autres parties intéressées d'un feuillet de documentation décrivant un projet national de modélisation de l'habitat des oiseaux boréaux; des conférences destinées aux membres du public portant sur l'histoire naturelle et la protection des oiseaux migrateurs dans la forêt boréale; la distribution d'affiches d'oiseaux boréaux en français et en anglais à plus de 400 écoles; la réponse à plus de 50 demandes du public relatives aux renseignements publiés sur la page Web de la Voie verte consacrée à l'IEBO.</p>
---	--

Pour en savoir davantage

Plan d'assainissement du littoral atlantique	http://atlantic-web1.ns.ec.gc.ca/community/acap/default
Plan d'action du bassin de Georgia	http://www.pyr.ec.gc.ca/GeorgiaBasin/index_f.htm
Plan d'action des Grands Lacs	http://www.on.ec.gc.ca/greatlakes/default .
Plan d'action Saint-Laurent	http://www.slv2000.qc.ca/index_f.htm
Initiative des écosystèmes nordiques	http://www.pnr-rpn.ec.gc.ca/nature/ecosystems/nei-ien/
Initiative des écosystèmes boréaux de l'Ouest	http://www.pnr-rpn.ec.gc.ca/nature/ecosystems/da00s02.fr.html

Résultat stratégique sur l'adaptation à l'environnement



De quoi s'agit-il?

Les Canadiens subissent les effets des conditions météorologiques et environnementales, telles que : les températures et les précipitations extrêmes, les variations du niveau d'eau des lacs, les tempêtes hivernales, les ouragans, les tornades, les sécheresses, les inondations, le smog, les glaces de mer, les routes glacées et les turbulences atmosphériques. Tous ces phénomènes peuvent avoir des répercussions sur la santé et la sécurité, les biens, les entreprises, l'économie et l'environnement des Canadiens.

Que faisons-nous à ce sujet?

Environnement Canada cherche à réduire les risques que représentent pour les Canadiens les dangers météorologiques et environnementaux en les avertissant des conditions météorologiques dangereuses et violentes et en fournissant aux autres ministères et organismes fédéraux des données scientifiques et de l'information pour les aider dans leur processus décisionnel.

Les services de prévision fonctionnent en permanence pour prévoir les conditions météorologiques et environnementales locales, régionales et nationales au Canada.

Environnement Canada fournit au gouvernement fédéral l'information scientifique essentielle dont il a besoin pour élaborer des politiques efficaces sur des enjeux importants comme l'air pur, la salubrité et la gestion de l'eau, ainsi que les changements climatiques.

Le travail d'Environnement Canada aide aussi les secteurs vulnérables aux conditions météorologiques, comme ceux des transports, de l'énergie, de l'agriculture, des forêts et du tourisme, à améliorer leur productivité et leur compétitivité, et les aide à œuvrer d'une manière durable pour l'environnement.

Investissement

Activités de programme	Ressources financières (en millions de dollars)			Ressources humaines (ETP)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévus	Réels	Différence
Réduction des impacts des conditions météorologiques et des dangers connexes	156	184	186	1 330	1 743	412
Adaptation aux changements environnementaux	93	99	84	734	568	-167
Totaux	249	283	270	2 064	2 311	245

C1. Réduction des impacts des conditions météorologiques et des dangers connexes

a. Surveillance météorologique, hydrologique et de l'ozone stratosphérique

b. Avertissements de temps violent et à fort impact, et de dangers connexes

c. Sécurité et intervention d'urgence – nucléaire et volcanique

d. Science de l'hydrométéorologie atmosphérique et des glaces

Réduction des impacts des conditions météorologiques et des dangers connexes

De quoi s'agit-il?

Les risques que représentent les dangers environnementaux d'origine naturelle (comme les tempêtes de verglas, les inondations, les ouragans, la sécheresse et le vent) pour la santé, la sécurité, les biens et l'économie ne cessent d'augmenter. Les pertes de biens matériels et les pertes économiques causées par les dangers d'origine naturelle grimpent en flèche depuis quelques années.

En 1998, le Canada a dépensé 3 milliards de dollars pour réparer les dommages causés par des phénomènes météorologiques violents et des dangers connexes. Sans

compter les pertes de bois d'œuvre, la lutte contre les feux de forêt en Colombie-Britannique seulement a coûté presque 500 millions de dollars en 2004. En tout, près de 2 500 feux de forêt ont calciné 2 650 kilomètres carrés de terre, de brousse et de zones résidentielles. À la suite des déluges consécutifs qui ont frappé Edmonton en juillet 2004, les assureurs ont déboursé presque 160 millions de dollars pour régler plus de 12 000 demandes d'indemnisation.

Que faisons-nous à ce sujet?

Dans cette activité de programme, Environnement Canada vise à long terme à améliorer la capacité des Canadiens à s'adapter aux phénomènes météorologiques violents et aux dangers connexes, à les prévoir, à les atténuer, à y résister et à s'en rétablir, ce qui aide à créer des collectivités en bonne santé où les menaces posées par les dangers environnementaux sont réduites au minimum.

Afin d'améliorer les avantages tirés des avertissements météorologiques, Environnement Canada continue de chercher des façons novatrices de diffuser l'information et les avertissements météorologiques à temps pour permettre aux Canadiens de réagir afin de protéger leur personne et leurs biens. Les médias et le secteur privé sont des partenaires clés à cet égard.

Des technologies comme le téléphone cellulaire, l'assistant numérique personnel, l'ordinateur portable, l'Internet et la radio numérique offrent tout un éventail de possibilités futures.

L'eau demeure une priorité de plus en plus importante au Canada et Environnement Canada joue un rôle clé dans la surveillance, la compréhension et la prévision des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau du Canada. Environnement Canada collabore de près avec des partenaires provinciaux et autres afin d'assurer que la connaissance des conditions courantes et prévues de la pluie, de la neige et de la glace est disponible pour que l'on puisse atténuer les répercussions critiques des dangers causés par la sécheresse et les inondations.

Environnement Canada continue, par exemple, d'appuyer les recherches universitaires en science du climat et de l'atmosphère par l'entremise de la Fondation canadienne pour la science du climat et de l'atmosphère.

Faisons-nous des progrès?

Environnement Canada continue d'émettre des avertissements associés aux conditions météorologiques extrêmes pour le public et les marins, garantissant ce service 24 heures sur 24, tous les jours. Dans le cadre de la modernisation du Service météorologique du Canada d'Environnement Canada, les opérations de prévisions météorologiques ont été consolidées par la création de cinq centres de prévision des intempéries et de deux centres météorologiques aéronautiques. Le Ministère continue d'améliorer la production régulière automatisée de prévisions afin de permettre aux météorologues de prêter davantage attention à l'avertissement des Canadiens quant aux conditions météorologiques extrêmes qui les touchent le plus. En outre, les météorologues aux alertes travaillent avec les médias et les organisations de mesures d'urgence afin de limiter l'effet des conditions météorologiques et des dangers connexes sur la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens.

Nous continuons d'améliorer notre compréhension de la science des conditions météorologiques extrêmes. Un accent particulier est placé sur l'application de cette compréhension aux opérations. Des laboratoires nationaux, installés au même endroit que les centres de prévision des intempéries, ont été créés afin de mieux lier la recherche scientifique aux opérations de prévisions.

Notre compréhension de l'état actuel de l'atmosphère s'améliore également. Le système de retransmission des données météorologiques d'aéronefs est remarquable et permet une surveillance automatisée en temps réel des conditions atmosphériques depuis un aéronef commercial et la nouvelle capacité d'utilisation de ces rapports afin d'améliorer les prévisions météorologiques et les avertissements est également remarquable. La planification se poursuit également au sujet des systèmes avancés d'observation météorologique (radars d'observation météorologique, profileurs de vent) qui seront nécessaires pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver.

Principaux programmes et initiatives

En partenariat avec d'autres intervenants, Environnement Canada tient à améliorer notre capacité de prévoir les phénomènes météorologiques violents et les dangers connexes, de les atténuer, d'y résister et de s'en remettre en allongeant le temps de réaction et en améliorant l'exactitude et l'utilité des avertissements, ainsi que la satisfaction à cet égard.

Domaine de programme : Surveillance météorologique, hydrologique et de l'ozone stratosphérique	
Activités : Technologie et approches de surveillance qui vont accroître les probabilités de détections rapides des événements météorologiques violents et des précurseurs.	
Indicateurs : Intégrité des réseaux de surveillance.	
Résultats attendus	Progrès
Surveillance des phénomènes météorologiques, du climat, des eaux de surface, de la glace et de l'ozone stratosphérique.	<p>Environnement Canada a exploité un réseau complet de surveillance des conditions météorologiques et climatiques.</p> <p>Les conditions météorologiques étaient observées 24 heures sur 24 tous les jours de l'année grâce à des réseaux nationaux de stations d'observation en surface, des stations radars, des capteurs de détection de la foudre, des navires et des bouées et un réseau d'observation en altitude. Ces réseaux sont gérés en fonction du cycle de vie, sont exploités conformément aux normes officielles, sont très fiables, et leurs données sont accessibles en temps réel.</p> <p>L'état du climat canadien a été surveillé grâce à un réseau d'observation en surface et à un réseau de bénévoles.</p> <p>La Direction des relevés hydrologiques a exploité 2 300 stations de jaugeage des eaux de surface en collaboration avec les provinces et les territoires, dont environ 1 300 ont fourni des données en temps réel. L'Ontario et l'Alberta ont connu des augmentations relatives aux réseaux dans le cadre d'initiatives financées par les gouvernements provinciaux.</p> <p>Des cartes d'analyse des glaces montrant en détail la distribution des glaces de mer ont été produites une fois par semaine pour toutes les eaux de navigation canadiennes touchées par la glace. Lorsque les navires naviguent à proximité de glaces, des cartes sont produites quotidiennement pour augmenter la sécurité et la rentabilité du transport maritime.</p> <p>L'ozone stratosphérique au-dessus du Canada est continuellement surveillé par un réseau national de spectrophotomètres de Brewer, lequel fournit des renseignements servant aux prévisions en matière d'ozone et de rayons UV de même qu'à la recherche scientifique continue.</p>
Assurer l'optimisation des données de surveillance internationale, la contribution et l'accès continu à celles-ci par des initiatives comme celles du Groupe des observations de la Terre (GOT).	Environnement Canada a continué à participer aux commissions et aux groupes de travail de l'Organisation météorologique mondiale ainsi qu'au GOT pour faire valoir les intérêts canadiens relatifs à l'accès à des données de surveillance internationales, telles que les observations météorologiques et les données par satellite. Le Secrétariat canadien du GOT a entrepris l'élaboration de la Stratégie fédérale d'observation de la Terre qui vise à coordonner l'utilisation de ces données pour tous les ministères en vue d'appuyer plus efficacement les activités du gouvernement fédéral.

<p>Mieux détecter les conditions météorologiques ou environnementales dangereuses ou changeantes en continuant de moderniser les équipements de surveillance.</p>	<p>Le Service météorologique du Canada (SMC) a terminé sa troisième année de transition pour laquelle l'un des résultats clés est la modernisation du système d'observation et l'assurance qu'il est solide et durable. Les activités exécutées au cours de la dernière année pour atteindre cet objectif comprennent la mise en œuvre de systèmes automatisés d'observation de surface et du climat, l'automatisation des observations à bord des navires et la sélection de la technologie de remplacement pour le réseau d'observation en altitude.</p> <p>La Direction des relevés hydrologiques a officiellement adopté et mis en œuvre le profileur de courant à effet Doppler pour mesurer la vitesse et les déversements.</p> <p>Le Ministère a continué à travailler de concert avec la US Geological Survey sur l'élaboration et l'évaluation des technologies de mesure hydroacoustique en vue d'établir des normes nationales.</p> <p>L'utilisation du radar C-band King récemment polarisé a permis la mise au point de nouveaux outils expérimentaux de polarisation qui ont été livrés au Centre de prévision des intempéries de l'Ontario à la fois pour être évalués et pour améliorer les prévisions des phénomènes météorologiques violents. Cela constitue une étape dans la polarisation du réseau radar qui doit être réalisée dans le futur.</p> <p>Dix systèmes de détection de précipitations (POSS, Precipitation Observing Sensing Systems) du réseau POSS canadien ont été modifiés de façon à pouvoir fournir des données précises et détaillées sur les précipitations, et ce, à haute résolution temporelle. En outre, une base d'archives a été créée pour recueillir ces données. Ces modifications permettront éventuellement de procéder à un étalonnage en temps réel du réseau radar.</p> <p>Des réseaux sont en train de se tisser pour surveiller les incidences des changements climatiques, et des discussions sont en cours avec les responsables de l'Initiative portant sur les écosystèmes nordiques et le Réseau de surveillance de la biodiversité de l'Arctique circumpolaire.</p>
<p>Continuer de faire preuve de leadership en intendance environnementale en nettoyant les sites de surveillance fédéraux contaminés.</p>	<p>De nombreux sites ont fait l'objet d'évaluations environnementales et de nettoyages. Le Ministère élaborera un plan global de restauration pour Mould Bay, Isachsen et Eureka.</p> <p>Le personnel a commencé à affecter des agents de lieux contaminés aux sites de surveillance hydrométrique et atmosphérique.</p> <p>Parmi les 1 308 stations hydrométriques qui utilisent des instruments contenant du mercure élémentaire, 1 039 sites ont été évalués et restaurés au besoin. L'évaluation des 269 autres sites devrait avoir lieu d'ici la fin de l'exercice 2008-2009.</p>

<p>Domaine de programme : Avertissements de temps violents et à fort impact, et de dangers connexes</p>	
<p>Activités : Améliorer la capacité de production et de diffusion d'avertissements en modernisant la production.</p>	
<p>Indicateurs : Intégrité des réseaux de surveillance, nouvelles sources de données et amélioration des couvertures spatiales.</p>	
<p>Résultats attendus</p>	<p>Progrès</p>
<p>Production transparente et continue d'avertissements par les spécialistes des prévisions à partir du regroupement de nouveaux centres de prévision des intempéries.</p>	<p>On poursuit l'émission sans interruption d'avertissements (destinés au grand public et au secteur maritime) concernant les événements relatifs aux phénomènes météorologiques violents.</p>

	<p>Les procédures ont été mises en œuvre et font l'objet d'essais menés à intervalles réguliers dans tous les centres de prévision des intempéries afin de garantir le maintien d'une coordination parfaite entre tous et d'éviter ainsi toute interruption dans la production opérationnelle des avertissements.</p>
<p>Améliorations des avertissements par le transfert des connaissances scientifiques dans les opérations, l'augmentation de la formation et le perfectionnement professionnel des spécialistes des prévisions et automatisations de la production de routine.</p>	<p>L'outil automatique de production de rapports météorologiques fait l'objet d'améliorations continues afin de permettre aux prévisionnistes de mettre l'accent sur les phénomènes météorologiques violents.</p> <p>Les météorologues des centres de prévision des intempéries consacrent dix à vingt p. cent de leur temps à des activités non opérationnelles destinées à améliorer et à actualiser les ensembles de compétences.</p> <p>Des ateliers et des séances de formation ont été organisés toute l'année à l'intention des prévisionnistes (p. ex. l'atelier donné à l'échelle du pays et consacré au système SCRIBE, l'atelier de météorologie opérationnelle portant sur la prévision immédiate et la télé-détection dont la plupart des participants étaient des météorologues), qui ont également participé à des conférences scientifiques pertinentes.</p> <p>L'assimilation globale est l'épine dorsale de toutes les autres activités qui comprennent notamment la prévision à moyenne échelle et la prévision « environnementale ». Elle englobe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre du système d'assimilation variationnelle 4D (4D-VAR) - des améliorations apportées au système d'assimilation variationnelle 4D permettant une meilleure utilisation des mesures obtenues par les instruments terrestres ou satellitaires; - l'harmonisation des logiciels entre la recherche et développement et les activités opérationnelles pour faciliter la validation et le transfert des modifications proposées aux systèmes opérationnels; - l'adaptation à l'assimilation régionale; - la mise en œuvre du modèle météorologique mondial pour le système d'assimilation variationnelle 4D adapté à l'échelle moyenne globale avec des caractéristiques physiques régionales à 35 km; - le déploiement vertical du système de prévision-assimilation jusqu'à la stratosphère. <p>La télé-détection désigne l'utilisation de données recueillies à distance (par satellite) dans l'analyse opérationnelle d'assimilation variationnelle 4D. Les activités de recherche et développement sont menées en perspective de l'exploitation des mesures des rayonnements infrarouge et micro-onde réalisées par les satellites actuels et futurs.</p> <p>La formation englobait également le troisième cours sur les prévisions météorologiques d'hiver du Programme coopératif pour la météorologie opérationnelle, l'éducation et la formation (COMET®), lequel a permis à 20 météorologues d'Environnement Canada de suivre deux semaines de formation en météorologie professionnelle avancée. Le 7^e atelier de météorologie d'exploitation a été tenu, permettant ainsi à environ 60 météorologues de suivre une formation professionnelle de trois jours sur les techniques de prévisions radar et satellite ainsi que sur les techniques de prévision immédiate.</p> <p>Un modèle de transfert technique de la science aux opérations a été élaboré pour le SMC. Il sera finalisé et mis en œuvre dans les années à venir.</p>

<p>Accessibilité, utilisation et fiabilité accrues des avertissements diffusés par les voies de service d'Environnement Canada (Web, téléphone et Météomédia) et ceux en partenariats (médias, radio et télévision).</p>	<p>Le taux d'erreur et le temps d'indisponibilité du site Web de renseignements sur les conditions météorologiques d'Environnement Canada ont diminué.</p> <p>Environnement Canada est membre du Consortium Canada 511 dont l'objectif est d'augmenter la disponibilité des services téléphoniques liés aux conditions météorologiques et routières.</p> <p>Un plus grand nombre de visiteurs consultent le site Web pour les médias. Les médias peuvent adapter l'information à leurs besoins.</p>
<p>Améliorer les prévisions des crues et communiquer aux intervenants des provinces les renseignements scientifiques sur les volumes d'eau nécessaires pour mieux avertir les Canadiens en cas d'inondation.^{SDD1.3.2}</p>	<p>Environnement Canada collabore avec des partenaires provinciaux et le secteur privé à des travaux sur la prévision dynamique afin de fournir des produits hydrométéorologiques maillés qui seront utilisés par ces organismes.</p> <p>Le Ministère exécute des travaux afin de développer un système de modélisation communautaire visant l'amélioration des prévisions dynamiques.</p> <p>Environnement Canada établit le cadre de prévision des inondations éclairs.</p>
<p>Accroître l'accessibilité des Canadiens aux avis de conditions météorologiques à fortes incidences et leur compréhension de ces dernières.^{SDD1.3.3}</p>	<p>Les météorologues aux alertes ont collaboré avec les médias et leur ont fourni des renseignements à plus de 4 000 occasions cette année.</p> <p>Des centaines d'agents responsables des mesures d'urgence dans la collectivité partout au pays ont reçu une formation en matière de phénomènes météorologiques violents.</p>
<p>Élaborer une démarche nationale en matière de recherche et de développement pour combler les besoins scientifiques essentiels à l'étude des conditions météorologiques extrêmes et des phénomènes climatiques.^{SDD1.1.4}</p>	<p>Dans le cadre du programme THORPEX (expérience sur les prévisions et recherche sur les systèmes d'observation), des activités à l'échelle internationale sont organisées pour faire en sorte que le plan de recherche du SMC se traduise par de meilleures prévisions des phénomènes météorologiques violents, et ce, au bénéfice de la société canadienne.</p> <p>Des plans scientifiques ont été développés pour : 1) le projet de recherche de validation du satellite CloudSat/CALIPSO qui sert à mesurer les propriétés des nuages à l'échelle mondiale afin de les appliquer aux sciences météorologiques et climatiques; 2) un projet de mise au point des prévisions immédiates à un aéroport-pivot afin de fournir au monde de l'aviation des produits de prévision locale perfectionnés; 3) une stratégie radar nationale d'estimation du volume des précipitations et du contrôle de la qualité visant à fournir des prévisions et des observations plus précises sur les précipitations; 4) la mise au point d'un outil de pointe de prévision du brouillard dans le cadre de la prévision opérationnelle.</p> <p>Le réseau des laboratoires nationaux a été mieux intégré au programme national de sciences et chaque laboratoire national a élaboré un plan détaillé quinquennal pour ses activités de la recherche et développement. Le laboratoire d'aviation a été créé et la première réunion de planification scientifique a eu lieu.</p>

<p>Domaine de programme : Sécurité et interventions d'urgence – nucléaire et volcanique</p>
<p>Activités : Améliorer l'appui à la préparation et aux interventions en cas d'urgence dans la population et chez les premiers intervenants, y compris la capacité de faire face aux menaces à la sécurité atmosphérique.</p>
<p>Indicateurs : Satisfaction des ministères fédéraux et des agences d'intervention en cas d'urgence relativement aux interventions et à la planification en matière d'urgence et de nucléaire, et aux plans de secours qui prennent en compte les menaces volcaniques et nucléaires et les mesures à prendre en cas d'urgence.</p>

Résultats attendus	Progrès
Des agences d'intervention en cas d'urgence, d'autres ministères tels que Santé Canada, la Défense nationale et les Canadiens en général sont en mesure d'assurer leur propre sécurité advenant une éruption volcanique, une fuite ou une explosion nucléaire.	<p>Les obligations nationales et internationales liées à la capacité d'intervention en matière d'activités volcaniques et nucléaires 24 heures par jour 7 jours sur 7 sont toujours respectées et des essais mensuels coordonnés internationalement par le Centre météorologique régional spécialisé et les centres d'avis de cendres volcaniques (VAAC) sont effectués. Après les éruptions des volcans St. Helens et Augustine, le VAAC de Montréal a émis des avis de cendres volcaniques.</p> <p>La collaboration avec Santé Canada s'est poursuivie et un soutien opérationnel a été fourni dans le contexte du Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire et de l'obligation internationale en vertu du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.</p>
Achèvement de la consolidation du Centre météorologique canadien (CMC) afin d'assurer qu'il soit disponible et fiable pendant les phénomènes météorologiques violents et les incidents en matière de sécurité.	Terminé.
Appui accru à la sécurité nationale, ainsi qu'à la préparation et aux interventions nationales en cas d'urgence.	<p>Des progrès importants ont été réalisés dans de nombreux projets liés à l'Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) visant à améliorer la capacité de dispersion atmosphérique à des fins de sécurité, particulièrement les incidents CBRN en milieux urbains et autres (menace biologique, grippe aviaire, etc.).</p> <p>Les organismes nationaux de mesures d'urgence et de sécurité ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de différents exercices ou de situations réelles. Les modèles ont été exécutés plusieurs fois pour appuyer la réponse aux accidents chimiques.</p> <p>Environnement Canada a affermi sa relation avec Sécurité publique et Protection civile du Canada afin d'appuyer un programme national d'atténuation des dégâts. L'essentiel du programme consistera en des services améliorés de prévisions environnementales et météorologiques.</p> <p>La capacité des modèles de dispersion et de météorologie urbains a été améliorée.</p> <p>L'information relative aux dangers atmosphériques est en cours d'amélioration pour l'Ontario et le Québec, et, dans la limite des ressources existantes, s'étend lentement aux autres provinces et territoires du Canada. L'information sur les dangers en ligne et sur papier est nécessaire au Québec et en Ontario pour répondre aux exigences législatives dans le cadre de la planification des interventions d'urgence et de la gestion des catastrophes.</p>

Domaine de programme : Hydrométéorologie et glaciologie atmosphériques
Activités : Établissement des objectifs relatifs aux activités scientifiques en glaciologie et en hydrométéorologie atmosphériques et aux capacités de modélisation des prévisions connexes.
Indicateurs: Amélioration de la qualité et de l'utilité des services essentiels du gouvernement afin de satisfaire aux besoins des clients; amélioration de la technologie et du transfert de connaissances; améliorations apportées aux services et aux prévisions en matière de météorologie, de glace et d'hydrométrie.

Résultats attendus	Progrès
<p>Amélioration des prévisions grâce aux progrès dans le domaine des prévisions numériques du temps.</p>	<p>Plusieurs améliorations ont été apportées aux modèles de prévision numérique du temps, y compris l'ajout de nouvelles données par satellite. L'indice de comparaison a montré une réduction des erreurs.</p> <p>Un nouveau modèle de prévision de vagues est entré en opération pour fournir des prévisions sur les Grands Lacs ainsi que sur les océans Atlantique et Pacifique.</p> <p>Un modèle de prévision numérique du temps grandement amélioré (Meso-Global du GEM) est entré en opération en 2006.</p> <p>La capacité de prévision des ouragans a été améliorée.</p> <p>La capacité de prévision quantitative des précipitations a été améliorée.</p> <p>Une modélisation stratosphérique a été élaborée, ce qui a permis d'améliorer l'assimilation des données et les prévisions météorologiques.</p> <p>Une assimilation des données axées sur l'ensemble et des prévisions d'ensemble à moyen terme ont été élaborées.</p> <p>De nouveaux produits de prévision pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver ont été élaborés.</p> <p>Des prévisions d'ensemble régionales sur l'Ouest canadien (15 km de résolution) ont été élaborées.</p> <p>Une modélisation de moyenne échelle sur l'Ouest canadien (2,5 km de résolution) a été élaborée.</p> <p>Le nouveau système couplé atmosphère-océan-glace pour le golfe du Saint-Laurent a été élaboré.</p> <p>Une entente a été conclue pour un travail concerté avec le consortium européen MERCATOR sur l'assimilation opérationnelle globale couplée atmosphère-océan-glace et la capacité de prévision pour le Canada.</p> <p>La première version d'une approche de modélisation unifiée (Modélisation environnementale communautaire) a été élaborée. Ce progiciel de couplage et de prévision en environnement permet d'élaborer et d'optimiser des projets de recherche canadiens et fournit de nouvelles applications de prévision environnementale.</p> <p>Un progiciel de cartographie de l'énergie éolienne et des données pour l'industrie de l'énergie éolienne ont été produits.</p> <p>Le site Web de l'Atlas canadien d'énergie éolienne d'Environnement Canada a été lancé.</p>
<p>Accroître les efforts scientifiques en matière d'avertissement météorologique et en améliorer la précision par l'entremise de nouveaux laboratoires nationaux.</p>	<p>Le projet Canadian Precipitation Analysis a été élaboré.</p> <p>Un couplage a été réalisé entre la modélisation de la glace et des vagues pour le golfe du Saint-Laurent.</p> <p>Un modèle de prévision des ondes de tempête a été élaboré pour la côte Est du Canada.</p> <p>Le service d'aide à la recherche a été déployé au cours de l'été 2005 au Centre de prévision des intempéries de l'Ontario et utilisé pour produire des méso-analyses avancées durant des phénomènes météorologiques violents. Ces produits ont été utilisés pour améliorer les prévisions météorologiques opérationnelles extrêmes.</p> <p>Un système de prévision des ondes de tempête a été conçu et mis en œuvre dans l'est du Canada.</p>

	<p>Environnement Canada a conçu un système de modélisation couplé atmosphère-océan-glace pour le golfe du Saint-Laurent aux fins de mise en œuvre.</p> <p>Le Ministère a participé à une étude sur les oiseaux migrateurs de concert avec l'Université Acadia.</p>
<p>Meilleure compréhension de la nature et des caractéristiques en matière de vulnérabilité et d'adaptation grâce à la production d'analyses scientifiques, avec des partenaires le cas échéant.</p>	<p>Environnement Canada collabore avec des partenaires des États-Unis et de Norvège en vue d'améliorer les analyses et les prévisions des glaces de mer. Les activités sont axées sur l'adaptation des modèles utilisés dans les prévisions numériques du temps relativement au problème des glaces de mer et des modèles de climatologie des glaces de mer afin de fournir des prévisions opérationnelles des glaces de mer.</p> <p>La deuxième étude de l'Alliance sur le givrage des aéronefs est terminée, ce qui nous permettra d'améliorer l'application de la technologie de télédétection afin de détecter et de prévoir des phénomènes météorologiques violents.</p> <p>La base d'archives des données relatives aux ouragans, qui servira de ressources pour toute enquête scientifique sur la transition des ouragans extratropicaux est terminée.</p> <p>Trois projets supplémentaires sur le terrain qui utilisent un aéronef expérimental sont terminés : les études PrAIRie 2005 et NH3 de la DROAM et la validation des CRD de la couverture de neige de l'étude de données par satellite du radiomètre à balayage hyperfréquence de pointe.</p> <p>Les travaux en cours sur les dangers atmosphériques en Ontario et au Québec (http://www.hazards.ca), leurs tendances et les projections pour les futures études des incidences sur le climat, aident à déterminer les vulnérabilités régionales dans l'infrastructure critique et celles associées aux catastrophes en général.</p> <p>Des études sur les menaces à la disponibilité en eau dans certaines régions du Canada repèrent les régions et les périodes où la vulnérabilité aux pénuries d'eau est la plus élevée pour l'agriculture dans les conditions climatiques actuelles et futures.</p>
<p>Amélioration des prédictions hydrométéorologiques et de la capacité de modélisation en travaillant avec d'autres partenaires.</p>	<p>Un système couplé atmosphère-hydrologie a été conçu.</p> <p>Un système de prévision d'ensemble hydrologique pour le bassin des Grands Lacs a été mis à l'essai.</p> <p>Des travaux ont été exécutés afin de mettre au point un système de modélisation communautaire visant l'évaluation hydrologique.</p>

Pour en savoir davantage

Dangers atmosphériques	http://www.hazards.ca/
Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère	http://www.cfcas.org/index_f.html
Service météorologique du Canada	http://www.msc.ec.gc.ca/contents_f.html
Institut national de recherche sur les eaux	http://www.nwri.ca/nwri-f.html
Avertissements météo publics pour le Canada	http://weatheroffice.ec.gc.ca/saisons/index_f.html

C2. Adaptation aux changements environnementaux

a. La collecte et l'archivage des données pour les prévisions

b. Prévisions à court terme

c. Prévisions à long terme et saisonnières

d. Sensibilisation des citoyens et des secteurs aux conditions météorologiques

e. Modélisation du climat et de la qualité de l'air

f. Science des impacts des changements climatiques et de l'adaptation

g. Évaluations scientifiques intégrées

Adaptation aux changements environnementaux

De quoi s'agit-il?

La population et les secteurs vulnérables aux conditions météorologiques du Canada comptent sur la disponibilité des prévisions météorologiques et environnementales d'Environnement Canada pour éclairer leur planification et leurs décisions.

Les prévisions sur la variabilité du climat, la qualité de l'air, le niveau de l'eau, les précipitations et les prévisions météorologiques en général sont de plus en plus importantes pour l'agriculture, le transport maritime, la construction, les médias, la santé, la conservation de l'environnement, l'exploitation forestière, les loisirs et la population. Ces secteurs recherchent des capacités accrues de prévisions météorologiques, climatiques et environnementales à court et à long terme, ainsi qu'une capacité améliorée de prévoir la présence et l'importance des menaces dans l'air et sur l'eau.

Le Ministère doit pouvoir continuer à répondre aux besoins des clients, que ce soit en collaborant avec le secteur privé de la météorologie au Canada pour accroître la capacité globale, en augmentant les modes possibles de prestation de services à mesure que la technologie et les budgets le permettent, ou en améliorant l'accessibilité aux données et leur qualité.

Dans l'optique de la science et de la prestation des services, l'augmentation des exigences du public et de clients spécialisés qui recherchent de l'information de qualité au bon moment continuera d'exercer des pressions sur les ressources humaines et financières limitées du Ministère. Des technologies nouvelles comme la prévision d'ensemble (c.-à-d., la production de prévisions probabilistes) pourraient produire des prévisions à court et à long termes de plus grande qualité, mais elles exigeront plus d'efforts et un investissement en éducation et en communication afin d'assurer que les nouveaux produits sont interprétés et utilisés de façon appropriée.

Que faisons-nous à ce sujet?

Environnement Canada maintient des systèmes de prévision et de diffusion de données, établit activement des relations avec des clients, cherche à collaborer avec le secteur privé pour s'implanter sur de nouveaux marchés et dispose d'un personnel spécialisé en communication avec le public qui est chargé de catalyser l'utilisation de l'information météorologique d'Environnement Canada et d'en assurer l'efficacité pour ses intervenants.

La distribution efficiente de produits et de services météorologiques constitue un élément clé de la réduction du risque en optimisant les délais offerts aux décideurs.

Le Ministère diffuse des informations directement sur Internet, sur son propre réseau d'émetteurs radio et au moyen de technologies téléphoniques avancées qui permettent l'accès automatisé ou en direct à l'information sur les prévisions. Environnement Canada compte aussi énormément sur les médias pour la distribution générale de ses prévisions. L'année dernière, le Ministère a reçu quelque 40 millions d'appels téléphoniques du public à la recherche d'information météorologique et environnementale et le site Web de renseignements sur les conditions météorologiques d'Environnement Canada a accueilli 100 millions de visiteurs. La plupart des services du Ministère sont gratuits pour le public, mais il sert aussi les clients qui ont besoin de renseignements spécialisés non disponibles sur le marché selon un mode de recouvrement des coûts.

Faisons-nous des progrès?

Environnement Canada recueille une grande variété de données météorologiques, climatiques et hydrométriques importantes ainsi que des données relatives à la qualité de l'air. Le Ministère rend ces données plus accessibles grâce aux archives climatologiques en ligne, lesquelles sont de plus en plus populaires auprès du public.

Les connaissances scientifiques du Ministère relatives à la modélisation atmosphérique sont en constante évolution. Cette science, qui constitue le fondement de nombreux produits et services, permet également d'informer les responsables des politiques et les décideurs. Les méthodes de prévision à court et à moyen termes ont bénéficié d'un partenariat conclu avec les États-Unis et le Mexique pour la création du système de prévisions nord-américaines appelé le North American Ensemble Forecasts System. Les prévisions émises par ce système sont produites deux fois par jour et ont été étendues de 10 à 16 jours. Des produits à l'intention du grand public sont en cours d'élaboration.

Des améliorations ont également été apportées au modèle climatique à plus long terme. Désormais, les modèles tiennent compte des effets de la circulation océanique ainsi que de processus atmosphériques plus détaillés, notamment la représentation des interactions entre le climat, la pollution atmosphérique et les écosystèmes. Environnement Canada a développé des indicateurs climatiques et des logiciels permettant de calculer des indices climatiques qui sont utilisés à l'échelle internationale pour analyser les changements dans les extrêmes climatiques du globe et dans différentes parties du monde. Ces outils sont utilisés notamment pour analyser les changements dans les extrêmes climatiques à l'échelle de l'Amérique du Nord et ses régions afin de mieux comprendre les répercussions des changements climatiques et la vulnérabilité de la société face à ces changements.

Plus que jamais, les citoyens et les secteurs sensibles aux conditions météorologiques élaborent des plans et prennent des décisions fondées sur les prévisions et les renseignements climatiques et environnementaux d'Environnement Canada. Le site Web de renseignements sur les conditions météorologiques d'Environnement Canada reçoit chaque jour plus de 430 000 visites, soit 40 p. 100 de plus que le trafic total sur le site Web du gouvernement fédéral, et son utilisation ne cesse d'augmenter. Les alertes, les prévisions, les observations météorologiques, les animations radars, les images par satellite et les valeurs de l'indice UV ne représentent qu'une infime partie des services auxquels on peut facilement avoir accès.

Cette utilisation accrue est attribuable en partie à nos activités de sensibilisation. Ces dernières nous permettent de mieux comprendre les besoins de nos clients et de nos partenaires et, en retour, cela leur offre la possibilité de mieux saisir l'utilité de nos produits et services. Les secteurs des ressources naturelles, des transports routiers, de la construction et de l'expédition figurent parmi ceux qui retirent d'importants bénéfices de l'amélioration des prévisions et de l'optimisation de la compréhension des prévisions spécialisées.

Principaux programmes et initiatives

Environnement Canada fournit l'infrastructure de surveillance, de production et de prestation de services nécessaire pour produire des prévisions météorologiques à long terme et saisonnières sur la qualité de l'air. Le Ministère continue d'améliorer ses services et de les raffiner à mesure que les forces motrices de la technologie, des connaissances scientifiques et de la demande le permettent. Son travail à cet égard est structuré en fonction des domaines de programme décrits ci-dessous.

Domaine de programme : La collecte et l'archivage de données pour les prévisions	
Activités : Améliorer l'accès à la totalité des fonds de données en temps réel et archivés et soumettre ces informations à un contrôle de qualité de haut niveau.	
Indicateurs : Diminution des délais d'exécution et amélioration de la qualité des données de base diffusées aux Canadiens; collecte, diffusion et archivage des renseignements et des données relatives au climat canadien et nécessaires à satisfaire les besoins en général.	
Résultats attendus	Progrès
Amélioration de l'accès du public, du secteur privé et des universités aux données météorologiques, hydrométriques et climatologiques de base.	<p>L'accès aux données météorologiques, hydrométriques et climatologiques s'est accrue de 25 p. 100 sur les sites Internet publics d'Environnement Canada.</p> <p>Le traitement des observations provenant des agences provinciales impliquées dans le système d'observation des conditions de la route a débuté en 2005-2006 à titre de partie intégrante du projet de Cadre de gestion des données.</p> <p>Un éventail de nouvelles sources de données ont été archivées et mises à la disposition du public au cours de 2005-2006. Ces sources comprennent l'archivage et l'accès aux dossiers historiques des radars météorologiques Doppler, un plus grand nombre de renseignements disponibles sur Internet, l'accès à des observations climatologiques fournies par des observateurs volontaires et l'archivage de nouvelles observations provenant de stations automatisées sur le climat et la température.</p> <p>La base de données des cartes électroniques des glaces d'Environnement Canada est disponible gratuitement sur le site Web. Un projet visant à numériser les cartes des glaces historiques de 1959 à 1974 a été entrepris en vue d'enrichir la base de données des cartes climatologiques des glaces depuis ses débuts.</p>
Ensembles de données améliorés pour bien documenter et comprendre les processus climatiques.	La qualité et l'uniformité des données historiques quotidiennes sur l'humidité et la pression ont été soigneusement contrôlées et ces données sont maintenant à la disposition du public. Les données historiques sur la pression à long terme ont servi à élaborer des grilles de champs de pression au niveau de la mer partout en Europe et dans les régions extratropicales de l'Amérique du Nord remontant jusqu'en 1850.

	Les ensembles de données annuelles vérifiées pour les gaz à effet de serre et les isotopes ont été présentés aux Centres mondiaux de données de Veille de l'atmosphère du globe à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) afin de soutenir la recherche nationale et internationale sur les processus de cycle C et d'obtenir de meilleures estimations des bilans du carbone en Amérique du Nord, notamment pour les régions boréales.
--	--

Domaine de programme : Prévisions à court terme	
Activités : Améliorer l'accès aux prévisions à court terme et leur exactitude pour les citoyens, les industries sensibles aux conditions météorologiques et les institutions.	
Indicateurs : Données de références sur la mesure du rendement afin de fournir des prévisions plus exactes; données de référence pour assurer la qualité des prévisions à court terme; données de références visant la satisfaction des industries vulnérables à la température concernant les services météorologiques d'Environnement Canada.	
Résultats attendus	Progrès
Amélioration des prévisions grâce à la formation des prévisionnistes, au perfectionnement des outils et à un meilleur milieu de travail.	<p>Élaboration continue du poste de travail des spécialistes des prévisions météorologiques, NinJo.</p> <p>Le recrutement à l'échelle nationale se poursuit toujours. Pour 2005-2006, au total, 22 candidats ont été formés en vue de devenir des spécialistes des prévisions météorologiques.</p> <p>Les améliorations apportées à la production de l'outil de prévision SCRIBE comprennent une version marine.</p> <p>Le matériel de formation est constamment examiné afin de présenter des modules à jour qui tiennent compte des améliorations sur le plan scientifique et technologique.</p> <p>Des séminaires saisonniers sont présentés dans chaque Centre de prévision des intempéries (deux par année dans chaque centre).</p>
Accroître l'accessibilité, l'utilisation et l'exactitude des prévisions diffusées sur les voies de service d'Environnement Canada (Web, téléphone et Météomédia) et sur les voies de services en partenariats (media, radio et télévision).	Les renseignements portant sur l'eau sont plus facilement accessibles. Le taux d'erreur et le temps d'indisponibilité du site Web de renseignements sur les conditions météorologiques d'Environnement Canada ont diminué.
Amélioration des services clés pour les secteurs économiques très sensibles aux conditions météorologiques, tels que les pêches, l'agriculture, l'exploitation forestière, l'énergie et les transports.	Un protocole d'entente de prise en charge avec Parcs Canada est sur le point d'être signé. Les utilisateurs et les partenaires ont consulté nos services maritimes et des glaces. Cinq provinces ont signé une entente relative au réseau du Système d'information météorologique (SIMR).
Accroître la capacité et le rôle du secteur privé afin de répondre aux besoins hydrologiques et météorologiques du Canada.	Environnement Canada a participé au Consortium Canada 511 avec des provinces et des entreprises privées en vue d'augmenter la disponibilité des services téléphoniques liés aux conditions météorologiques et routières. La production des prévisions météorologiques a été transférée au secteur privé.
Élargissement des attributions d'Environnement Canada dans les diffusions quotidiennes médiatisées sur l'information météorologique.	Grâce au site Web destiné aux médias, ces derniers peuvent sélectionner les renseignements qu'ils recherchent. Les activités dirigées par le Bureau des services nationaux (médias) ont permis d'accroître la sensibilisation des médias quant aux renseignements météorologiques d'Environnement Canada.

Domaine de programme : Prévisions à long terme et saisonnières	
Activités : Améliorer la précision et l'utilisation des prévisions à long terme et saisonnières pour les industries sensibles aux conditions météorologiques et les institutions.	
Indicateurs : Collecte, diffusion et archivage des données et des renseignements sur le climat du Canada qui sont nécessaires à satisfaire les besoins généraux.	
Résultats attendus	Progrès
Amélioration des prévisions à long terme et saisonnière.	<p>Le Canada participe activement au North American Ensemble Forecast System (NAEFS). Nous échangeons des données avec les National Centers for Environmental Prediction (NCEP) des États-Unis. Cet échange a pour but de créer un produit commun actuellement en cours d'élaboration.</p> <p>Le système de prévision d'ensemble est maintenant exécuté deux fois par jour, à minuit et à midi UTC, et la période de prévision est passée de 10 jours à 16 jours. Ces changements s'inscrivent dans le cadre du projet NAEFS.</p> <p>Un projet est actuellement en cours en vue d'accroître le nombre de modèles et de membres qui orientent le système de prévisions saisonnières actuel. Le système fait actuellement appel à deux modèles et à douze membres. Les changements proposés permettraient à Environnement Canada de disposer de 4 modèles et de 40 membres, augmentant ainsi la certitude des prévisions.</p> <p>La prévision d'ensemble renvoie à l'élaboration des méthodes d'ensemble qui englobent l'analyse et les erreurs de modèle (filtre de Kalman d'ensemble). Elle comprend la validation d'un système de prévision d'ensemble, une estimation des prévisions et une observation des caractéristiques d'erreurs (y compris les tendances) par des méthodes axées sur l'ensemble.</p> <p>Environnement Canada a mis en œuvre un filtre de Kalman d'ensemble afin d'appuyer sa prédiction d'ensemble.</p> <p>La recherche sur les analyses des résultats du projet de prévision historique canadien a permis d'améliorer la compétence en matière de quantification des prévisions saisonnières et de fusionner de manière optimale les résultats d'un ensemble de plusieurs modèles. Il s'agit d'une importante amélioration par rapport à l'approche d'ensemble d'un seul modèle. Des prévisions saisonnières probabilistes empiriques pour le Canada ont été produites et leur rendement a été évalué en fonction de périodes pouvant aller jusqu'à un an.</p>
Une utilisation plus efficace de l'information sur les prévisions environnementales à long terme qui mène à un processus décisionnel axé sur le développement durable.	En consultant les utilisateurs spécialisés dans les prévisions à long terme et, plus précisément, les prévisions d'ensemble, le Ministère commence à découvrir comment ces prévisions pourraient lui servir dans le cadre de son processus de prise de décisions.

Domaine de programme : Sensibilisation des citoyens et des secteurs sensibles aux conditions météorologiques
Activités : Appuyer davantage les utilisateurs d'information par un programme de sensibilisation étendu.
Indicateurs : Satisfaction des citoyens canadiens et des secteurs sensibles aux conditions météorologiques relativement à la rapidité de diffusion des informations météorologiques, à leur niveau de compréhension et à l'utilisation qu'ils font de ces informations.

Résultats attendus	Progrès
Les citoyens canadiens et les secteurs sensibles aux conditions météorologiques (privé et public) reçoivent des informations météorologiques à temps, les comprennent et savent comment y réagir et comment les utiliser.	Plusieurs secteurs, tels que l'énergie, l'agriculture et la santé, reçoivent de meilleurs conseils et, par conséquent, ont une meilleure connaissance de nos programmes de diffusion, ce qui nous permet de mieux comprendre leurs besoins. De nouvelles publications sur notre site Web contribuent à l'éducation et à la compréhension générale des renseignements météorologiques et environnementaux. Le délai d'intervention pour les demandes du public relatives à des renseignements météorologiques diminue constamment. Dans le but de réduire les risques de catastrophe au Canada, Environnement Canada participe activement à la Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada.

Domaine de programme : Modélisation du climat et de la qualité de l'air	
Activités : Activités de recherche et de développement, entreprises en collaboration avec le milieu universitaire et les organismes internationaux, et en relation avec des analyses climatiques, des processus de tendances et de modélisation, ainsi que des études relatives à la stratosphère.	
Indicateurs : Réalisations fructueuses de nouveaux essais de scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et d'autres essais de modèles couplés à une résolution de plus en plus élevée, ainsi que l'élaboration fructueuse d'un modèle de « système terrestre » plus détaillé. Le Canada respecte ses engagements envers les É.-U. et le Mexique en leur fournissant ses méthodes, ses données et son expertise. Une compréhension scientifique des processus chimiques et dynamiques complexes relatifs à l'appauvrissement de l'ozone est atteinte à un niveau qui permet de relier les modèles chimiques et dynamiques aux changements dans l'ozone stratosphérique.	
Résultats attendus	Progrès
Accroissement de l'ensemble des connaissances relatives aux analyses climatiques, aux processus des tendances et des modélisations climatiques et des études sur la stratosphère.	Le système d'assimilation variationnelle de trois et quatre dimensions et le modèle de prévision numérique du temps ont été élargis en vue d'inclure les prévisions des conditions météorologiques avec la chimie de l'atmosphère et l'assimilation des données. Parmi des résultats importants de rapports scientifiques publiés, on retrouve une meilleure compréhension de la sensibilité du climat, notamment en réponse aux forces externes, plusieurs nouvelles sources de données qui établissent un lien concluant entre les activités humaines et les changements climatiques observés, et des analyses des changements de la température des océans, des champs de vent et des précipitations extrêmes. Un progrès considérable a été réalisé pour améliorer la représentation du modèle climatique du CCmaC en matière de mélange océanique, de convection atmosphérique et de transfert radiatif. Une version de chimie stratosphérique du modèle climatique du CCmaC a été réalisée et elle sert maintenant à simuler les changements à l'ozone antérieurs et à faire des prévisions des changements futurs. De nouvelles connaissances sur les caractéristiques de la couverture de neige dans le nord du Canada ont été acquises par des études sur le terrain faisant appel à la télédétection par capteurs aéroportés dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) et au nord du Manitoba, améliorant ainsi la capacité à récupérer des renseignements sur l'équivalent en eau de la neige à partir des observations par satellite.

	<p>La participation de la société d'énergie des T.N.-O. aux activités sur le terrain est une indication de l'intérêt du secteur des ressources à utiliser de nouvelles méthodes et données scientifiques en vue d'améliorer l'efficacité de leurs activités, qui visent, dans le cas présent, la planification et la gestion des opérations hydroélectriques dans le Nord.</p> <p>L'achèvement de la version 3.2 du Schéma canadien de paramétrisation de la surface terrestre (CLASS) nous a permis d'améliorer notre capacité de modélisation du processus de la surface terrestre. Les progrès réalisés au chapitre de l'intégration du modèle CLASS dans un modèle d'hydrologie superficielle améliorent les capacités de prévisions environnementales d'Environnement Canada grâce à une meilleure représentation des processus de surface terrestre et hydrologiques dans les prévisions numériques du temps.</p> <p>Les publications scientifiques accroissent la compréhension du processus du cycle C par modelage de l'inversion, avec un accent particulier sur les régions boréales.</p> <p>Contribution scientifique au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – Organisation météorologique mondiale (OMM) pour l'évaluation scientifique de l'appauvrissement de la couche d'ozone (p. ex., un scientifique d'Environnement Canada a été engagé comme un auteur principal pour l'évaluation).</p> <p>Appui continu au Centre mondial des données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet par le truchement des activités de l'OMM.</p> <p>Soutien continu au Network for the Detection of Stratospheric Change grâce aux observations des précurseurs de l'ozone stratosphérique et de l'ozone dans l'Arctique.</p> <p>Analyses de l'ozone et de la chimie de l'ozone à partir des observations relevées par le spectrophotomètre MAESTRO à bord du satellite SciSat-1.</p>
<p>Élaboration de politiques et de services en matière d'environnement en se fondant sur des principes objectifs des sciences de l'atmosphère.</p>	<p>Plus de 100 décideurs et communicateurs du gouvernement fédéral en matière de changements climatiques ont reçu une formation dans six villes partout au Canada sur la « compréhension de la science des changements climatiques ».</p>
<p>Les modèles climatiques sont améliorés et servent à alimenter les scénarios sur les changements climatiques et les discussions stratégiques.SDD1.1.2</p>	<p>Trois téraoctets des résultats du modèle climatique du CCmaC de différents scénarios de forçage ont été transmis au processus d'évaluation du GIEC et ont été largement utilisés aux fins des analyses et comparaisons corrélatives résumées dans le 4^e rapport d'évaluation du GIEC, actuellement en cours d'élaboration. Les évaluations du GIEC servent de fondement aux politiques et aux prises de décisions à l'échelle nationale et internationale. Ces résultats servent également dans le cadre de la recherche sur les changements climatiques et orientent le Modèle climatique régional canadien à haute résolution.</p>

<p>Domaine de programme : Science des impacts des changements climatiques et de l'adaptation</p>
<p>Activités: Activités de recherche et de développement, entreprises en collaboration avec le milieu universitaire et les organismes internationaux, et en relation avec les répercussions des changements atmosphériques sur divers segments de la société canadienne et sur la façon de les atténuer ou de s'y adapter. Ces activités appuient l'élaboration de politiques rationnelles et l'amélioration des services.</p>
<p>Indicateurs : Satisfaction des décideurs (plus de 200 partenaires et intervenants qui participent à l'élaboration de solutions d'adaptation); sensibilisation et compréhension des enjeux et des stratégies d'adaptation par secteur économique, autres ministères et d'autres ordres du gouvernement.</p>

Résultats attendus	Progrès
<p>Sensibilisation aux répercussions des changements climatiques sur les processus de planification et de développement économique.</p>	<p>Environnement Canada poursuit son rôle de chef de file en collaborant à des travaux sur les répercussions scientifiques, techniques et socioéconomiques pour s'assurer que le Canada a une capacité fédérale suffisante en matière de science et d'adaptation pour comprendre et classer par ordre de priorité les risques et les occasions. Voici quelques-unes des principales activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dangers et catastrophes – élaboration de renseignements sur les dangers des changements climatiques qui décrivent les conditions actuelles et les conditions futures afin d'aider lors de la planification de la gestion des catastrophes aux niveaux provincial et municipal. Le site Web des dangers atmosphériques de l'Ontario comprend maintenant les tendances climatiques, le site Web du Québec surveille et évalue maintenant les catastrophes naturelles extrêmes, et des renseignements sont produits pour la région de l'Atlantique. De plus, des travaux se poursuivent afin de trouver des méthodes pour mieux prévoir les changements envisagés en ce qui a trait à la fréquence et à l'intensité des dangers issus des changements climatiques. - Infrastructure plus résistante – élaboration de méthodologies afin de mieux comprendre les répercussions des changements climatiques sur les infrastructures critiques du Canada et leur entretien, autant les infrastructures actuelles que celles à venir. Nous avons préparé six articles examinés par les pairs traitant de l'infrastructure et de l'adaptation aux changements climatiques et avons distribué de l'information à un grand nombre de décideurs. Nous travaillons avec de nombreux partenaires, y compris d'autres ministères, des associations d'ingénieurs et le milieu universitaire, à l'élaboration de nouveaux codes, de nouvelles normes et de nouvelles technologies en matière d'infrastructure pour relever les défis que posent les changements climatiques. - Orientation pour les secteurs économiques clés – prestation continue de conseils et élaboration d'outils pour aider les secteurs économiques clés à composer avec les répercussions liées aux changements climatiques, notamment en ce qui a trait à la gestion de l'eau, aux risques associés au transport et à l'énergie, aux activités municipales, aux ressources naturelles (p. ex. l'agriculture, la pêche), etc. - Santé humaine – par l'entremise de partenariats, élaboration d'approches visant à mieux comprendre les vulnérabilités du climat changeant à la chaleur, aux maladies hydriques, infectieuses et à transmission vectorielle ainsi que leurs liens avec la qualité de l'air. - Appui à la décision et aux répercussions – transformation des nouvelles découvertes issues de la recherche sur les modèles de changements climatiques, et transformation des scénarios socioéconomiques en de véritables outils destinés à la collectivité scientifique chargée d'évaluer les répercussions. Cela comprend le développement de l'information sur le Web (p. ex. scénarios) et l'élaboration d'outils qui relie mieux les résultats scientifiques des modèles de changements climatiques aux études d'impact (p. ex. outils d'étude des phénomènes de réduction d'échelle).

<p>Scénarios et options afin d'orienter le processus décisionnel dans l'adaptation des secteurs vulnérables à un climat changeant.</p>	<p>Environnement Canada a réussi à mettre à jour et à soutenir le Réseau de scénarios de changements climatiques (RSCC) existant et le site Web ainsi qu'à mettre sur pied un nœud régional à Toronto et à Montréal. Ce site Web a reçu 30 000 visites au cours du dernier mois de l'exercice financier. La viabilité de ce réseau dépend maintenant du financement qui sera offert au prochain exercice.</p> <p>Réalisation d'un atelier international et d'un document d'orientation sur les synergies entre les activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, ainsi que des études pilotes visant à illustrer les possibilités de synergies.</p> <p>Environnement Canada a travaillé en partenariat avec d'autres ministères fédéraux et d'autres gouvernements sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques.</p>
<p>Stratégies d'adaptation aux changements climatiques, plus particulièrement dans le Nord et au sein des municipalités, et stratégies de gestion des ressources en eau.</p>	<p>Environnement Canada a fait une présentation sur l'infrastructure et les changements climatiques dans le cadre de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Nord, à Iqaluit au Nunavut. Par la suite, le document de référence sur l'infrastructure et les changements climatiques a été distribué, sur demande, à l'Assemblée législative du Nunavut ainsi qu'à certains ministères gouvernementaux du Nunavut.</p>

<p>Domaine de programme : Évaluations scientifiques intégrées</p>	
<p>Activités : Diriger des évaluations intégrées de la science atmosphérique concernant des enjeux stratégiques clés pour Environnement Canada et dont le but est d'améliorer la politique environnementale grâce à la science (p. ex., aider à l'établissement des objectifs de réduction des émissions ou assurer que les options politiques choisies sont maximales dans le contexte large des enjeux atmosphériques). L'appui nécessaire aux évaluations environnementales y est aussi inclus.</p>	
<p>Indicateurs : Niveau de sensibilisation et de compréhension des Canadiens relatif aux enjeux et au fondement scientifiques des politiques environnementales; les intervenants principaux approuvent la validité de l'approche et des résultats.</p>	
<p>Résultats attendus</p>	<p>Progrès</p>
<p>Élaboration des politiques gouvernementales relatives aux enjeux environnementaux fondées sur des évaluations approfondies et intégrées concernant la situation actuelle des connaissances scientifiques.</p>	<p>Environnement Canada appuie plus de 30 scientifiques canadiens jouant un rôle de premier plan dans le cadre du 4^e rapport d'évaluation du GIEC.</p>
<p>Évaluation et prise en considération des répercussions des diverses activités humaines sur l'environnement atmosphérique.</p>	<p>Le Service météorologique du Canada a publié une <i>Évaluation scientifique 2004 des dépôts acides au Canada</i>, qui évalue les facteurs anthropogènes de la pluie acide.</p>

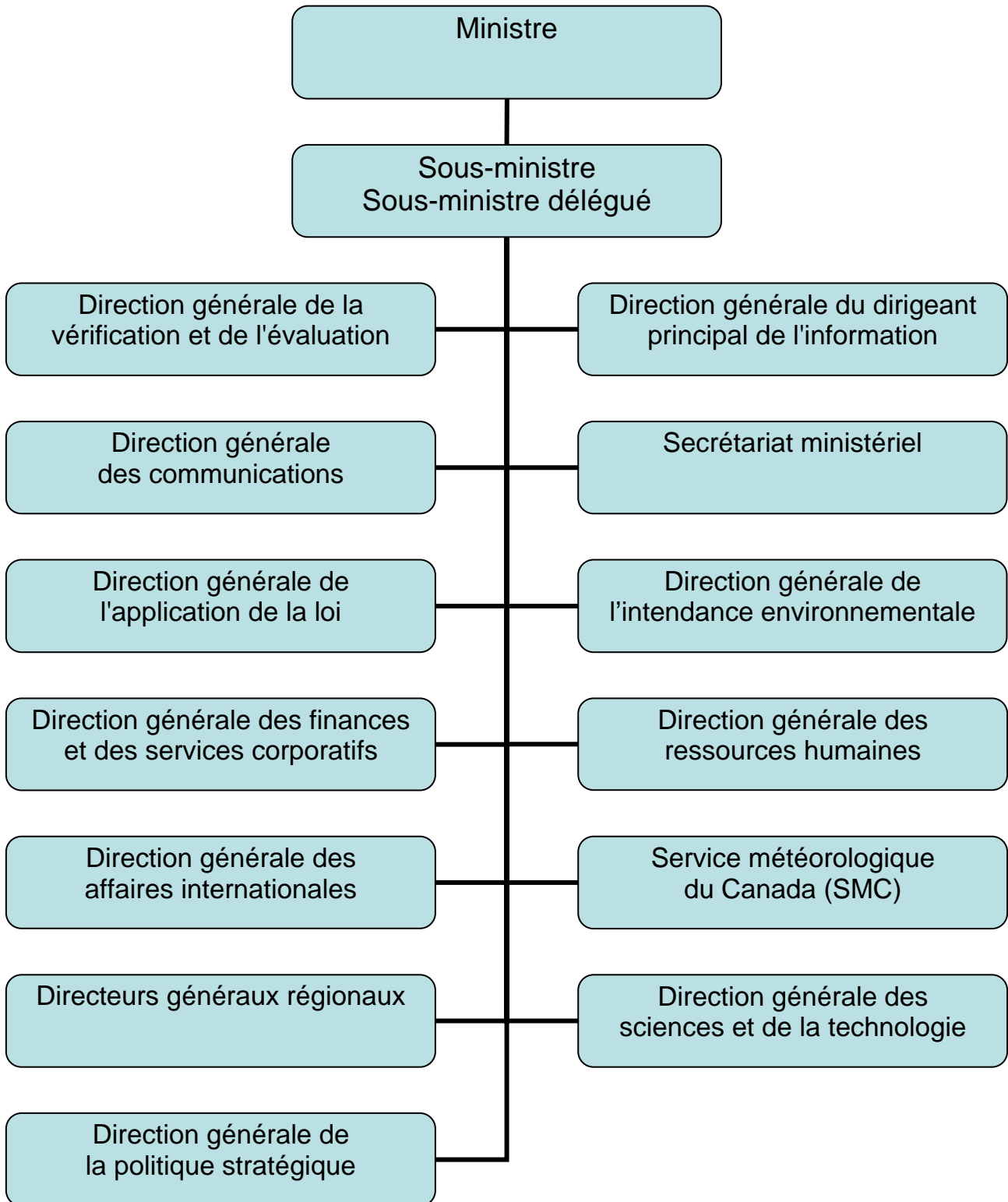
Pour en savoir davantage

<p>Site Web de renseignements sur les conditions météorologiques d'Environnement Canada</p>	<p>http://meteo.ec.gc.ca</p>
<p>Prévisions saisonnières</p>	<p>http://weatheroffice.ec.gc.ca/saisons/index_f.html</p>

SECTION III

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements sur l'organisation



Aperçu du rendement financier

La présente section comprend un résumé du rendement financier d'Environnement Canada pour l'exercice financier 2005-2006.

Le Ministère a dépensé 1 041,5 millions de dollars en 2005-2006. Ce montant est supérieur à celui prévu dans notre *Rapport sur les plans et priorités de 2005-2006* étant donné que le Ministère a joué un rôle déterminant pour que le Canada soit l'hôte de la première réunion des parties au Protocole de Kyoto, organisée parallèlement à la 11^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

L'année financière 2005-2006 en fut une de transition pour le Ministère puisqu'il a procédé à un exercice de réorganisation important. Plusieurs réallocations de fonds ont été effectuées pour répondre aux pressions financières internes et ainsi satisfaire aux priorités ministérielles. Au rang de ces priorités figurent, notamment, l'introduction d'un nouveau système de planification financière et d'un outil de gestion des résultats, un soutien accru aux services des ressources humaines du Ministère ainsi qu'une plus grande importance accordée aux orientations stratégiques et à la structure de gouvernance révisée.

Les données du sommaire financier, telles que l'information présentée au tableau 1, sont affichées au moyen de quatre éléments distincts. Par souci de clarté, ces éléments sont définis comme suit :

- Budget principal des dépenses : Montants indiqués dans le budget principal des dépenses 2005-2006.
- Dépenses prévues : Montants indiqués dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006*, rajustés de manière à inclure la subvention unique de 150 millions de dollars destinée au Fonds municipal vert.
- Autorisations totales : Dépenses prévues en plus de tout montant supplémentaire approuvé par le Parlement pour les ministères afin de tenir compte des priorités changeantes et des événements imprévus.
- Dépenses réelles (2005-2006) : Montants des dépenses réelles au cours de l'exercice financier.

Nota : Certains totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (y compris les ETP)

Activités de programme	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2004-2005	2005-2006 (En millions de dollars)			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépense s réelles
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	186,5	155,4	53,6	53,6	83,8	76,5
Amélioration de la qualité de l'air	84,9	87,5	103,1	252,7	253,5	241,0
Réduction des risques provenant des substances toxiques et autres substances préoccupantes	174,4	182,4	192,2	193,4	201,2	191,0
La biodiversité est conservée	142,8	123,3	117,8	115,9	126,4	127,5
Approvisionnement assuré en eau propre et salubre pour les personnes et les écosystèmes	46,8	61,5	65,2	65,3	73,6	71,5
Les écosystèmes prioritaires sont conservés et restaurés	68,2	63,9	55,3	73,3	65,1	64,3
Réduction des impacts des conditions météorologiques et des dangers connexes	150,5	159,1	155,7	156,0	183,6	185,7
Adaptation aux changements environnementaux	153,4	93,7	92,4	92,6	98,7	84,2
Totaux	1 007,5	926,7	835,2	1 002,9	1 085,9	1 041,5
Moins : revenus non disponibles	(8,0)	(9,0)	S.O.	(11,8)	S.O.	(10,7)
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	70,9	72,2	S.O.	72,3	S.O.	75,4
Dépenses ministérielles totales	1 070,4	989,9	S.O.	1 063,4	S.O.	1 106,3
Équivalents temps plein	5,982	6,086	S.O.	5,662	S.O.	6,463

Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres.

Nota : Exclut les revenus disponibles.

* Les services reçus à titre gracieux comprennent habituellement l'hébergement offert par TPSGC, la cotisation de l'employeur aux primes d'assurance des employés, les dépenses payées par le SCT (en excluant les fonds renouvelables, le plan d'indemnisation des victimes d'accidents du travail offert par Développement social Canada et les services reçus de la part de Justice Canada (voir tableau 4).

** Les chiffres des dépenses prévues sont plus élevées que ceux du *Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006* (RPP), parce qu'ils comprennent la subvention unique de 150 millions de dollars pour le Fonds municipal vert qui était initialement incluse dans les dépenses prévues de 2004-2005.

*** L'augmentation de 114,8 millions de dollars dans les coûts totaux de 2004-2005 à 2005-2006 est principalement attribuable à la subvention unique de 150 millions de dollars accordée en 2005-2006 pour le Fonds municipal vert, laquelle est contrebalancée en partie par la subvention de 100 millions de dollars pour soutenir le développement et la démonstration de technologies en matière de changements climatiques et d'assainissement de l'air reçue en 2004-2005. D'autres modifications sont associées à des réaffectations des dépenses dans certaines activités de programme à l'intérieur de la structure axée sur les résultats, afin de permettre au Ministère de mieux identifier et d'harmoniser le travail à l'appui des résultats, et ce, d'une façon transparente et uniforme. Certaines modifications portent sur de nouveaux fonds dont : le financement accordé pour la tenue, au Canada, de la première réunion des parties du Protocole de Kyoto, organisée parallèlement à la 11^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; le financement pour augmenter la capacité fédérale, régionale et scientifique en vue de répondre aux besoins du Projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie; le financement pour l'élaboration d'indicateurs environnementaux et l'établissement de rapports s'y rapportant; le financement pour l'établissement de normes environnementales en vertu de l'Initiative sur les normes agroenvironnementales nationales du Cadre stratégique pour l'agriculture; le financement à l'appui des initiatives liées aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, qui auront lieu à Vancouver et à Whistler, en Colombie-Britannique.

Tableau 2 : Ressources par activités de programme

(En millions de dollars)		2005-2006						
	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Sous-total : Dépenses budgétaires brutes	Subventions législatives et contributions	Total : Dépenses brutes	Moins : Revenus disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes
Réduction des émissions de gaz à effet de serre								
Budget principal des dépenses	42,7	0,2	11,2	54,1		54,1	(0,5)	53,6
Dépenses prévues	42,7	0,2	11,2	54,1		54,1	(0,5)	53,6
Autorisations totales	68,8	0,2	15,4	84,4		84,4	(0,5)	83,8
Dépenses réelles	61,7	0,0	14,8	76,5		76,5	(0,1)	76,5
Amélioration de la qualité de l'air								
Budget principal des dépenses	90,6	5,2	8,5	104,4		104,4	(1,3)	103,1
Dépenses prévues	90,3	5,2	8,5	104,0	150,0	254,0	(1,3)	252,7
Autorisations totales	89,9	5,2	9,7	104,8	150,0	254,8	(1,3)	253,5
Dépenses réelles	78,7	3,8	9,6	92,1	150,0	242,1	(1,1)	241,0
Réduction des risques provenant des substances toxiques et autres substances préoccupantes								
Budget principal des dépenses	190,5	5,4	3,4	199,3		199,3	(7,1)	192,2
Dépenses prévues	191,7	5,4	3,4	200,5		200,5	(7,1)	193,4
Autorisations totales	196,0	6,4	5,9	208,3		208,3	(7,1)	201,2
Dépenses réelles	183,9	7,9	5,5	197,3		197,3	(6,3)	191,0
La diversité biologique est conservée								
Budget principal des dépenses	96,5	0,5	22,2	119,2		119,2	(1,4)	117,8
Dépenses prévues	94,6	0,5	22,2	117,3		117,3	(1,4)	115,9
Autorisations totales	103,5	1,0	23,3	127,8		127,8	(1,4)	126,4
Dépenses réelles	105,1	1,4	21,9	128,4		128,4	(0,9)	127,5
Approvisionnement assuré en eau propre et salubre pour les personnes et les écosystèmes								
Budget principal des dépenses	67,9	1,7	0,3	69,9		69,9	(4,7)	65,2
Dépenses prévues	68,0	1,7	0,3	70,1		70,1	(4,7)	65,3

Autorisations totales	74,8	2,4	1,2	78,3		78,3	(4,7)	73,6
Dépenses réelles	72,0	2,3	0,4	74,7		74,7	(3,2)	71,5
Les écosystèmes prioritaires sont conservés et restaurés								
Budget principal des dépenses	48,6	0,5	7,0	56,1		56,1	(0,8)	55,3
Dépenses prévues	64,0	2,6	7,5	74,1		74,1	(0,8)	73,3
Autorisations totales	56,6	0,5	8,7	65,8		65,8	(0,8)	65,1
Dépenses réelles	56,4	0,9	8,0	65,2		65,2	(0,9)	64,3
Réduction des impacts des conditions météorologiques et des dangers connexes								
Budget principal des dépenses	189,1	12,0	2,5	203,6		203,6	(47,9)	155,7
Dépenses prévues	189,4	12,0	2,5	203,9		203,9	(47,9)	156,0
Autorisations totales	216,5	12,4	2,6	231,5		231,5	(47,9)	183,6
Dépenses réelles	226,3	13,2	2,2	241,7		241,7	(56,1)	185,7
Adaptation aux changements environnementaux								
Budget principal des dépenses	101,7	5,7	0,5	108,0		108,0	(15,5)	92,4
Dépenses prévues	101,9	5,7	0,5	108,2		108,2	(15,5)	92,6
Autorisations totales	106,1	5,7	2,5	114,3		114,3	(15,5)	98,7
Dépenses réelles	81,6	2,5	2,4	86,5		86,5	(2,4)	84,2
Totaux								
<i>Budget principal des dépenses</i>	<i>827,7</i>	<i>31,2</i>	<i>55,7</i>	<i>914,5</i>	<i>-</i>	<i>914,5</i>	<i>(79,3)</i>	<i>835,2</i>
<i>Dépenses prévues</i>	<i>842,6</i>	<i>33,4</i>	<i>56,1</i>	<i>932,1</i>	<i>150,0</i>	<i>1 082,1</i>	<i>(79,3)</i>	<i>1 002,9</i>
<i>Autorisations totales</i>	<i>912,1</i>	<i>33,8</i>	<i>69,3</i>	<i>1 015,2</i>	<i>150,0</i>	<i>1 165,2</i>	<i>(79,3)</i>	<i>1 085,9</i>
<i>Dépenses réelles</i>	<i>865,7</i>	<i>32,1</i>	<i>64,8</i>	<i>962,6</i>	<i>150,0</i>	<i>1 112,6</i>	<i>(71,0)</i>	<i>1 041,5</i>

Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres.

* Le budget de fonctionnement comprend les cotisations aux régimes de prestation aux employés, les allocations des ministres et la cession de biens de l'État.

** Sont exclus des dépenses nettes totales les revenus disponibles.

*** Les montant des dépenses prévues sont plus élevés que ceux inscrits dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) parce qu'ils comprennent la subvention unique de 150 millions de dollars pour le fonds municipal vert qui était initialement incluse dans les dépenses prévues de l'exercice financier 2004-2005.

Explication de l'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles :

L'augmentation de 23,1 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles est principalement attribuable au financement accordé pour la tenue de la première réunion des parties du Protocole de Kyoto, organisée parallèlement à la 11^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Subventions et contributions : l'augmentation de 8,7 millions de dollars dans le financement est attribuable au financement de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes et de la tenue de la première réunion des parties du Protocole de Kyoto, organisée parallèlement à la 11^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Revenus disponibles : la réduction la plus importante dans les revenus actuels comparés aux dépenses prévues a trait au contrat conclu entre Environnement Canada et NAVCAN ainsi qu'aux accords interministériels avec la Garde côtière canadienne et la Défense nationale. Certains projets bénéficiant des fonds de la Section de recherche et de sauvetage du MDN affectés au Ministère par l'entremise des budgets supplémentaires des dépenses n'ont pas été financés l'an dernier en raison de l'annulation des budgets supplémentaires des dépenses. Les autres écarts mineurs dans les autres activités de programme sont en grande partie imputables à des revenus commerciaux totaux qui étaient inférieurs aux prévisions.

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

Ce tableau explique la manière dont le Parlement vote les ressources pour le Ministère.

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	(En millions de dollars) 2005-2006			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
1	Dépenses de fonctionnement	671,5	686,1	748,3	710,6
5	Dépenses en capital	31,2	33,4	33,8	32,1
10	Subventions et contributions	55,7	56,1	69,3	64,8
15	Paiements à Queens Quay West Land Corporation	-	-	-	-
(L)	Ministre de l'Environnement — traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	76,7	77,2	83,7	83,7
(L)	Dépenses de produits de la cession des biens excédentaires de l'État	-	-	0,7	0,4
(L)	Versement à la Fédération canadienne des municipalités	-	150,0	150,0	150,0
Total		835,2	1 002,9	1 085,9	1 041,5

Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres.

* Les chiffres des dépenses prévues diffèrent de ceux fournis dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006* (RPP) parce que la subvention unique de 150 millions de dollars au titre du Fonds municipal vert était initialement incluse dans les dépenses prévues en 2004-2005.

Nota : Les revenus disponibles ne sont pas inclus.

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

Le tableau suivant est conçu pour démontrer les services reçus à titre gracieux par le Ministère.

(En millions de dollars)	2005-2006
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	36,2
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (à l'exception des fonds renouvelables)	36,1
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Ressources humaines et Développement social Canada	1,5
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	1,6
Total des services reçus à titre gracieux en 2005-2006	75,4

Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau 5 : Sources de revenus disponibles et de revenus non disponibles

Revenus disponibles

(En millions de dollars)	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2004-2005	2005-2006			
			Budget principal des dépenses	Revenu prévu	Autorisations totales	Dépenses réelles
Réduction des émissions de gaz à effet de serre						
Services professionnels et scientifiques	1,2	0,7	0,5	0,5	0,5	0,1
Total partiel	1,2	0,7	0,5	0,5	0,5	0,1
Amélioration de la qualité de l'air						
Services professionnels et scientifiques	0,8	1,0	1,2	1,2	1,2	1,1
Biens réels (Locaux)	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Total partiel	0,8	1,0	1,3	1,3	1,3	1,1
Réduction des risques provenant des substances toxiques et autres substances préoccupantes						
Services professionnels et scientifiques	5,5	5,4	4,3	4,3	4,3	3,9
Produits d'information	0,1	0,0	0,2	0,2	0,2	0,0
Biens réels (Locaux)	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Services juridiques	1,6	2,0	2,4	2,4	2,4	2,2
Divers	0,0	-	0,1	0,1	0,1	-
Total partiel	7,4	7,6	7,1	7,1	7,1	6,3
La diversité biologique est conservée						
Services professionnels et scientifiques	0,6	0,9	0,9	0,9	0,9	0,5
Produits d'information	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Biens réels (Locaux)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Services juridiques	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Total partiel	1,0	1,3	1,4	1,4	1,4	0,9
Approvisionnement assuré en eau propre et salubre pour les personnes et les écosystèmes						
Services professionnels et scientifiques	2,9	3,3	4,2	4,2	4,2	2,8
Produits d'information	0,2	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3
Biens réels (Locaux)	0,1	0,1	0,5	0,5	0,5	0,1
Total partiel	3,2	3,7	4,7	4,7	4,7	3,2
Les écosystèmes prioritaires sont conservés et restaurés						
Services professionnels et scientifiques	2,2	0,9	0,5	0,5	0,5	0,6
Produits d'information	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Biens réels (Locaux)	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Total partiel	2,6	1,3	0,8	0,8	0,8	0,9
Réduction des impacts des conditions météorologiques et des dangers connexes						
Services professionnels et scientifiques	9,1	9,2	10,3	10,3	10,3	13,5
Produits d'information	35,4	34,4	36,7	36,7	36,7	42,0
Biens réels (Locaux)	0,9	0,3	0,9	0,9	0,9	0,6
Services juridiques	0,1	-	-	-	-	-
Initiatives de marché partagé***	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Total partiel	45,5	44,1	47,9	47,9	47,9	56,1
Adaptation aux changements environnementaux						
Services professionnels et scientifiques	3,9	3,8	4,4	4,4	4,4	0,9
Produits d'information	10,6	10,4	10,8	10,8	10,8	1,4
Biens réels (Locaux)	0,0	0,1	0,3	0,3	0,3	0,1
Initiatives de marché partagé***	0,0	-	0,1	0,1	0,1	-
Divers	-	0,2	-	-	-	0,0
Total partiel	14,5	14,5	15,5	15,5	15,5	2,4
Total des revenus disponibles	76,1	74,3	79,3	79,3	79,3	71,0

Revenus non disponibles

(En millions de dollars)	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2004-2005	2005-2006			
			Budget principal des dépenses	Revenu prévu	Autorisations totales	Dépenses réelles
Réduction des émissions de gaz à effet de serre						
Redevances	0,1	0,2				0,1
Total partiel	0,1	0,2				0,1
Amélioration de la qualité de l'air						
Produits de la cession de biens excédentaires de l'État	0,0	0,0	-	-	-	0,2
Total partiel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Réduction des risques provenant des substances toxiques et autres substances préoccupantes						
Produits de la cession de biens excédentaires de l'État	0,0	0,0	-		-	0,1
Redevances	0,1	0,1	-			0,1
Divers	0,3	0,2	0,1	0,1		0,3
Total partiel	0,4	0,4	0,1	0,1		0,5
La diversité biologique est conservée						
Amendes	0,1	0,1	-	-	-	0,1
Licences et permis	3,6	2,8	-	-	-	3,2
Produits de la cession de biens excédentaires de l'État	0,0	0,0	-	-	-	0,1
Services juridiques	0,2	0,2	4,4	4,4	4,4	0,2
Divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
Total partiel	3,9	3,1	4,4	4,4	4,4	4,1
Approvisionnement assuré en eau propre et salubre pour les personnes et les écosystèmes						
Services professionnels et scientifiques	-	-	0,5	0,5	0,5	-
Divers	-	0,0	-	-	-	0,1
Accords avec des tierces parties	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Total partiel	0,2	0,2	0,5	0,5	0,5	0,3
Les écosystèmes prioritaires sont conservés et restaurés						
Divers	0,0	0,0	-	-	-	0,1
Total partiel	0,0	0,0	-	-	-	0,1
Réduction des impacts des conditions météorologiques et des dangers connexes						
Redevances	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,4
Produits d'information	0,2	1,1	1,6	1,6	1,6	1,6
Produits de la cession de biens excédentaires de l'État	0,0	0,0	-	-	-	0,1
Divers	2,4	2,7	3,7	3,7	3,7	3,1
Total partiel	2,7	3,9	5,4	5,4	5,4	5,2
Adaptation aux changements environnementaux						
Redevances	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Produits d'information	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	-
Divers	0,6	0,7	1,0	1,0	1,0	0,1
Total partiel	0,7	1,1	1,4	1,4	1,4	0,2
Total des revenus non disponibles	8,0	9,0	11,8	11,8	11,8	10,7
Total des revenus disponibles et des revenus non disponibles**	84,2	83,3	91,2	91,2	91,2	81,7

* Pour les exercices 2003-2004 et 2004-2005, le produit de la cession de biens excédentaires de l'État appartenait à la catégorie Divers ou Biens réels.

** Il se peut que les totaux soient différents d'un tableau à l'autre ou à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres.

*** Cette catégorie, appelée « Vente de commandites » dans le *Rapport sur les plans et les priorités* précédent, désignait la publicité commerciale liée au système de réponse téléphonique automatisé d'Environnement Canada.

Ce tableau énumère les diverses sources de revenus disponibles et non disponibles. Voici de courtes définitions qui aideront à bien comprendre le genre de revenus qui entrent dans ces catégories :

Services scientifiques et professionnels : recherches et analyses, télécommunications, produits hydrométriques, services de consultation, formation, études et enquêtes sur la faune.

Produits d'information : extraction de données et accès à celles-ci, publications, produits hydrométriques et météorologiques.

Divers : recouvrement du régime de prestation aux employés et frais de stationnement des étudiants.

Services de réglementation : frais d'application et de surveillance des permis d'immersion en mer, notification sur les nouvelles substances chimiques et autres frais et permis.

Biens réels (Locaux) : habitations, locations, droit d'entrée, concessions et recouvrement des édifices de l'Institut national de recherche sur les eaux.

Redevances : revenus provenant de la concession de licences pour la propriété intellectuelle.

Initiatives de marché partagé : marketing et ventes d'annonces.

Licences et permis : permis de chasse aux oiseaux migrateurs, timbres, taxidermie et permis d'aviculture.

Amendes : amendes imposées aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et autres amendes diverses.

Accords avec des tierces parties : contrats de prestation de services de gestion de l'eau sous l'autorité de la Commission de contrôle du lac des Bois (salaires) et de la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais (salaires).

Produits de la cession de biens excédentaires de l'État : gains sur la vente de biens non capitalisés et produit de la vente d'immobilisations, à l'exception des biens réels.

Revenus disponibles :

La réduction la plus importante dans les revenus prévus a trait au contrat conclu entre Environnement Canada et NAV CANADA ainsi qu'aux accords interministériels avec la Garde côtière canadienne et la Défense nationale. Certains projets bénéficiant des fonds de la Section de recherche et de sauvetage du ministère de la Défense nationale affectés au Ministère par l'entremise des budgets supplémentaires des dépenses n'ont pas été financés étant donné que l'exercice des budgets supplémentaires des dépenses n'a pas eu lieu. Les autres écarts mineurs dans les autres activités de programme sont en grande partie imputables à des revenus commerciaux totaux qui étaient inférieurs aux prévisions.

Revenus non disponibles :

La réduction dans les revenus non disponibles était en grande partie causée des redevances inférieures aux avances de capital de NAV CANADA ainsi que par moins de revenus perçus en vertu du Programme sur les oiseaux migrateurs.

Tableau 6A : Loi sur les frais d'utilisation

(en milliers de dollars)

Frais d'utilisation	Frais de demande de permis d'immersion en mer			
Type de frais	Réglementaire (R)			
Pouvoir d'établissement des frais	LCPE (1999), paragr. 135(1); <i>Règlement sur l'immersion en mer</i>			
Date de la dernière modification	2001			
Normes de rendement	<p>Dans le cadre des frais de demande, chaque demande est examinée conformément à l'annexe 6 de la LCPE (1999) et au <i>Règlement sur l'immersion en mer</i>. Cela suppose un avis public, une demande qui fournit des données détaillées, un examen scientifique et le paiement des frais. Chaque permis est publié dans la <i>Gazette du Canada</i> dans les 120 jours suivant la demande, si celle-ci est complète et qu'il n'y a pas de questions de la part des autres intervenants. Dans le cadre du prix des permis, Environnement Canada s'engage à organiser des rencontres annuelles avec les clients pour étudier les plans de surveillance; procéder à une surveillance représentative des lieux utilisés pour l'immersion conformément aux Lignes directrices nationales relatives à la surveillance des lieux utilisés pour l'immersion en mer de déblais de dragage et d'excavation; produire un rapport annuel sur l'activité; produire un sommaire financier des revenus, des dépenses et de la valeur pour les clients; rendre compte des résultats du contrôle à l'Office for the London Convention.</p>			
Résultats liés au rendement	<p>Les normes de service ont été respectées. Les demandes ont été passées en revue dans le délai imparti de 120 jours. Des conseils ont été fournis aux demandeurs pour aider à procéder à l'examen des permis en temps opportun. Les plans de surveillance ont été examinés avec les clients dans chaque région. La surveillance des lieux utilisés pour l'immersion a été réalisée et des comptes rendus ont été produits. Pour obtenir de plus amples détails, consultez le site http://www.ec.gc.ca/seadisposal/</p>			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenu projeté	150,0	150,0	150,0	150,0
Revenu réel	329,0	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Coût total estimé	Inconnu (1)	Inconnu	Inconnu	Inconnu

Frais d'utilisation	Frais de surveillance des lieux utilisés pour l'immersion en mer			
Type de frais	Réglementaire (R)			
Pouvoir d'établissement des frais	LGFP, alinéa 19(1)a); <i>Règlement sur les prix à payer pour les permis d'immersion en mer (surveillance des sites)</i>			
Date de la dernière modification	2001			
Normes de rendement	Le titulaire de permis a accès à un site autorisé et a la capacité de se débarrasser de 1 000 m ³ de matériaux de dragage ou de déblai par tranche de 470 \$ versée. Le revenu recueilli est utilisé par le Programme d'immersion en mer pour mettre en œuvre un programme national de surveillance représentative des lieux utilisés pour l'immersion qui autorise l'ensemble du groupe de clients à continuer d'avoir accès à des lieux d'immersion appropriés et qui montre que les ressources sont utilisées de façon durable pour le public canadien.			
Résultats liés au rendement	Les normes de service ont été respectées. Les titulaires de permis se sont débarrassés des matériaux de dragage et de déblai comme leur permis les y autorise. La surveillance représentative a été réalisée conformément aux lignes directrices de surveillance			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008 (2)	2008-2009 (2)
Revenu projeté	1 300,0	1 200,0	1 500,0	1 500,0
Revenu réel	1 091,7	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Coût total estimé	1 300,0	1 300,0	1 600,0	1 600,0

Frais d'utilisation	<i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles</i>			
Type de frais	Réglementaire (R)			
Pouvoir d'établissement des frais	LCPE (1999), art. 328, <i>Règlement sur les droits concernant les substances nouvelles</i>			
Date de la dernière modification	2002			
Normes de rendement	Les déclarations sont traitées dans les délais réglementaires pour la totalité des demandes. La réception des demandes est confirmée par lettre, courriel ou télécopieur dans un délai de dix jours ouvrables			
Résultats liés au rendement	Toutes les déclarations concernant les substances nouvelles ont été traitées et évaluées dans la période établie par la Loi. Les réponses aux demandes faites par lettre, courriel ou télécopieur ont été envoyées dans un délai de dix jours pour 95 p. 100 des demandes.			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenu projeté	400,0	400,0	400,0	400,0
Revenu réel	578,1	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Coût total estimé	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0

Frais d'utilisation	Programme des oiseaux migrateurs – permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier (3)			
Type de frais	Réglementaire (R)			
Pouvoir d'établissement des frais	<i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, art. 12; Règlement sur les oiseaux migrateurs CRC., c. 1035</i>			
Date de la dernière modification	1998 – DORS/98-314			
Normes de rendement	<p>Les permis de chasse sont vendus au prix de 8,50 \$ aux bureaux de Postes Canada et auprès de fournisseurs provinciaux et privés sélectionnés, du 1er août au 10 mars de l'année suivante. La norme de rendement vise à s'assurer que le nombre adéquat de permis est disponible aux fins de distribution dans ce délai.</p> <p>Un permis validé par le Timbre sur la conservation des habitats fauniques est obligatoire pour la chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier. Le sauvaginier ou son représentant doit s'adresser en personne à un fournisseur qui vend le permis. Le permis est acheté sur place; par conséquent, la norme de service signifie que le sauvaginier peut obtenir un permis de chasse sur-le-champ. Les personnes achetant le permis devraient le recevoir quelques minutes après avoir réalisé la transaction.</p>			
Résultats liés au rendement	Pour ce qui est de répondre à la demande des sauvaginiers, 99,9 p. 100 des permis étaient disponibles dans la période précisée. Tous les permis achetés ont été remis dans les minutes suivant l'achat.			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenu projeté	2 006,0	2 006,0	2 006,0	2 006,0
Revenu réel	1 501,0	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Coût total estimé	960,0	960,0	960,0	960,0

Frais d'utilisation	Programme des oiseaux migrateurs – timbre sur la conservation des habitats fauniques			
Type de frais	Réglementaire (R)			
Pouvoir d'établissement des frais	<i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, art. 12; Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>			
Date de la dernière modification	1998			

Normes de rendement	<p>Les timbres de conservation coûtent 8,50 \$ chacun et doivent être apposés sur les Permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier pour que les permis en question soient valides. La norme de rendement a pour objectif de veiller à ce qu'un nombre suffisant de timbres soit disponible aux fins de distribution dans les bureaux de Postes Canada ainsi que par des fournisseurs provinciaux sélectionnés et du secteur privé, entre le 1^{er} août et le 10 mars de l'année suivante. Les timbres sont également vendus comme objets de collection dans les bureaux de Postes Canada et par les fournisseurs sélectionnés par Habitat faunique Canada (HFC). Il est impossible d'acheter un permis sans le timbre apposé au préalable. Par conséquent, le sauvaginier ou son représentant doit se présenter en personne chez le fournisseur qui vend le permis. Le permis est acheté sur place. Ainsi, la norme de rendement vise à ce que le sauvaginier reçoive un timbre sur la conservation des habitats fauniques qui soit apposé sur le permis. Les personnes achetant un permis devraient recevoir le timbre dans les minutes suivant la transaction. Pour les collectionneurs : Les timbres provenant de Postes Canada peuvent être achetés par courrier, téléphone ou télécopieur ainsi que dans certains bureaux de Postes Canada, et nécessitent un délai de traitement de deux semaines. Les timbres achetés chez les fournisseurs sélectionnés par HFC peuvent être commandés en personne, par téléphone et par courrier.</p> <p>Le délai de traitement est de deux semaines si les timbres n'ont pas été achetés en personne.</p>
----------------------------	---

Résultats liés au rendement	Il y avait suffisamment de timbres pour répondre à la demande des sauvaginiers et des collectionneurs pendant la période précisée. Les timbres provenant de Postes Canada qui ont été achetés par courrier, téléphone ou télécopieur et dans certains bureaux de Postes Canada ont été traités dans le délai imparti de deux semaines. Les timbres commandés et achetés en personne, par téléphone et par courrier auprès des fournisseurs sélectionnés par HFC ont été traités dans le délai imparti de deux semaines. Avec les fonds générés par la vente des timbres, HFC finance plusieurs programmes et projets de conservation des habitats fauniques qui contribuent à l'activité de programme clé d'Environnement Canada intitulée « Conservation de la diversité biologique ».
------------------------------------	---

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenu projeté	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0
Revenu réel	1 627,9	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Coût total estimé	1 627,9	2 200,0	2 200,0	2 200,0

Frais d'utilisation	Programme des oiseaux migrateurs – permis pour l'aviculture, permis pour la taxidermie et permis pour le duvet d'eider
Type de frais	Réglementaire (R)
Pouvoir d'établissement des frais	<i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, art. 12; Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>
Date de la dernière modification	avant 1978

Normes de rendement	Ces permis sont émis par les bureaux régionaux d'Environnement Canada au prix de 10 \$ l'unité après examen des demandes du public. Pour être reçus, les demandeurs doivent satisfaire aux exigences décrites dans la politique sur les permis du Service canadien de la faune. Par exemple, en ce qui a trait à l'aviculture, une personne doit prouver qu'elle gardera les oiseaux dans une cage ou qu'elle coupera leurs ailes pour empêcher le mélange avec les populations sauvages. Chaque région peut joindre des conditions précises à chaque permis. Les permis expirent généralement le 31 décembre de l'année d'émission. La norme de rendement vise à étudier toutes les demandes reçues et à émettre les permis ou à informer les demandeurs des raisons du refus d'un permis dans les 30 jours suivant la réception de la demande.			
Résultats liés au rendement	Toutes les demandes ont été traitées dans le délai imparti de 30 jours, à moins que des inspections sur place n'aient été requises. Dans ces cas (10 p. 100 du nombre total de demandes), un délai supplémentaire de 30 jours a été nécessaire au traitement de la demande.			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009 (2)
Revenu projeté	10,0	10,0	10,0	10,0
Revenu réel	19,6	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Coût total estimé	105,1	115,5	127,0	139,8

Frais d'utilisation	Réserve nationale de la faune de Cap-Tourmente – vente de permis			
Type de frais	Réglementaire (R)			
Pouvoir d'établissement des frais	LESC, art. 12; <i>Loi sur les espèces sauvages du Canada. Règlement sur les réserves d'espèces sauvages</i>			
Date de la dernière modification	2001			
Normes de rendement	Afin de satisfaire les besoins des chasseurs durant la saison de chasse au Cap-Tourmente, nous nous assurons qu'ils aient accès à des installations bien entretenues, notamment de beaux sentiers, des aires de repas agréables et appréciées des chasseurs, des espaces de stationnement suffisants, des toilettes, etc.). Ces espaces sont nécessaires afin de combler les besoins des chasseurs et ainsi faire en sorte que leur séjour de chasse soit plaisant et qu'ils y reviendront dans les années à venir.			
Résultats liés au rendement	Selon un sondage effectué auprès des détenteurs de permis en 2005, les chasseurs ont été grandement satisfaits de la qualité d'entretien des installations.			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009 (2)
Revenu projeté	190,0	190,0	190,0	190,0
Revenu réel	162,7	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Coût total estimé	225,3	225	225	225

Autres produits et services

Frais d'utilisation	Frais exigés pour le traitement de demandes d'accès faites en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>			
Type de frais	(O)			
Pouvoir d'établissement des frais	<i>Loi sur l'accès à l'information</i> , paragr. 11(1) et alinéa 77(1)d); <i>Règlement sur l'accès à l'information</i>			
Date de la dernière modification	1992			
Normes de rendement	La réponse doit être donnée dans les 30 jours suivant la réception de la demande; ce délai peut être prorogé conformément à l'article 9 de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> . Les avis de prorogation sont envoyés dans les 30 jours suivant la réception de la demande. La <i>Loi sur l'accès à l'information</i> fournit des renseignements plus complets : http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/217733.html .			
Résultats liés au rendement	Les délais prévus par la Loi ont été respectés pour 88 p. 100 des demandes.			
Remarque	Le ministère accorde une dispense des frais lorsque le total des frais applicables à une demande ne dépasse pas 25 \$.			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009 (2)
Revenu projeté	11,6	12,7	13,1	13,6
Revenu réel	11,2	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Coût total estimé	733,6	900,0	970,0	1 000,0

Frais d'utilisation	Réserve nationale de la faune de Cap-Tourmente – frais d'entrée			
Type de frais	(O)			
Pouvoir d'établissement des frais	LESC, art. 12; <i>Loi sur les espèces sauvages du Canada</i> . <i>Règlement sur les réserves d'espèces sauvages</i> .			
Date de la dernière modification	2003			
Normes de rendement	Afin de satisfaire les besoins des visiteurs durant la saison d'opération du site du Cap-Tourmente, nous nous assurons qu'ils puissent bénéficier d'installations bien entretenues, notamment de beaux sentiers, des aires de repas agréables, des espaces de stationnement suffisants, des toilettes, etc.). Ces espaces sont nécessaires afin de combler les besoins des chasseurs et ainsi faire en sorte que leur séjour de chasse soit agréable et qu'ils y reviendront dans les années à venir. De plus, les visiteurs ont accès à des services d'accueil et d'interprétation bilingues, ce qui leur permet d'en apprendre davantage sur la nature du site du Cap-Tourmente.			

Résultats liés au rendement	Selon les commentaires recueillis auprès d'un certain nombre de visiteurs, ceux-ci sont généralement satisfaits des services d'accueil et d'interprétation offerts ainsi que de la qualité d'entretien des installations.			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009 (2)
Revenu projeté	231,0	226,0	226,0	226,0
Revenu réel	238,3	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Coût total estimé	264,6	260,0	260,0	260,0

Grands totaux	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009 (2)
Revenu projeté (R)	6 256,0	6 156,0	6 456,0	6 456,0
Revenu réel (R)	5 309,9	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Coût total estimé (R)	6 418,3	7 000,5	7 312,0	7 324,8
Revenu projeté (O)	242,6	238,7	239,1	239,6
Revenu réel (O)	249,5	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Coût total estimé (O)	998,2	1 160,0	1 230,0	1 260,0
Grand total des revenus projetés	6 498,6	6 394,7	6 695,1	6 695,6
Grand total des revenus réels	5 559,4	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Grand total des coûts totaux estimés	7 416,5	8 160,5	8 542,0	8 584,85

Remarques :

- (1) Une analyse visant à déterminer le coût actuel de l'examen d'un permis, par type, devrait débuter en septembre 2006.
- (2) Le montant devrait augmenter si les activités d'immersion en mer, et, par conséquent, les exigences en matière de surveillance, augmentent dans le Nord.
- (3) Les frais associés aux droits et privilèges pourraient dépasser le coût d'administration du programme assurant aux citoyens canadiens un juste retour sur le marché.

Légende :

LCPE (1999) = *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*

LESC = *Loi sur les espèces sauvages du Canada*

LGFP = *Loi sur la gestion des finances publiques*

R = Réglementaire

O = Autres produits et services

Tableau 6B : Politique sur les normes de service applicables aux frais d'utilisation externes

A. Frais d'utilisation externes	Norme de service	Résultat lié au rendement	Consultation auprès des intervenants
Frais de demande de permis d'immersion en mer	<p>Dans le cadre des frais de demande, chaque demande est examinée conformément à l'annexe 6 de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i> [LCPE (1999)] et au <i>Règlement sur l'immersion en mer</i>. Cet examen se traduit par un avis public, une demande qui fournit des données détaillées, un examen scientifique et le paiement des frais. Chaque permis est publié dans la <i>Gazette du Canada</i> dans les 120 jours suivant la demande, si celle-ci est complète et qu'il n'y a pas de questions de la part des autres intervenants. Dans le cadre des frais inhérents aux permis, Environnement Canada s'engage à organiser, annuellement, des réunions de clients pour étudier les plans de contrôle; à procéder à une surveillance représentative des lieux utilisés pour l'immersion, conformément aux Lignes directrices nationales relatives à la surveillance des lieux utilisés pour l'immersion en mer de déblais de dragage et d'excavation; à préparer un rapport annuel sur l'activité; à produire un sommaire financier des revenus, des dépenses et de la valeur pour les clients; à rendre compte des résultats du contrôle à l'Office for the London Convention.</p>	<p>Environnement Canada a respecté les normes de service. Les demandes ont été passées en revue dans le délai imparti de 120 jours. Des conseils ont été fournis aux demandeurs afin que l'examen des permis soit effectué dans les délais prescrits. Les plans de contrôle ont été examinés avec les clients dans chaque région. On a procédé à la surveillance des lieux utilisés pour l'immersion et on en a rendu compte. Pour obtenir de plus amples détails, consultez le site Web suivant : www.ec.gc.ca/seadisposal/</p>	<p>Les frais de demande, établis en 1993, ont été reconduits en 2001. Une déclaration d'étude d'impact de la réglementation et des consultations multilatérales ont eu lieu avant la promulgation de chaque règlement. Les consultations multilatérales visant l'établissement du prix des permis ont eu lieu en 1996-1998. Les frais ont été globalement acceptés, mais on s'inquiète de savoir comment ils seront définis. Les titulaires de permis ont indiqué leur préférence pour des frais proportionnels au volume. Par ailleurs, Environnement Canada s'est engagé à organiser des réunions régulières avec les titulaires de permis pour déclarer et étudier les frais trois ans après la mise en œuvre. L'examen a été réalisé en 2003 et le rapport a conclu qu'il n'était pas nécessaire de modifier les frais. Toutes les consultations tenues de 1993 à 2003 ont donné lieu à des documents de discussion, à des réunions publiques et à des rapports finaux. Pour obtenir de plus amples détails, veuillez vous rendre sur le site Web suivant : www.ec.gc.ca/seadisposal/regs/min_reg_g2_f.html/</p>
Droits de surveillance des lieux utilisés pour l'immersion en mer	<p>Le titulaire de permis a accès à un site autorisé et a la capacité de se débarrasser de 1 000 m³ de matériaux de dragage ou de déblai par tranche de 470 \$ versée. Le revenu recueilli est utilisé par le Programme d'immersion en mer pour mettre en œuvre un programme national de surveillance représentative des lieux utilisés pour l'immersion qui autorise l'ensemble du groupe de clients à continuer d'avoir accès à des lieux d'immersion appropriés et qui montre que les ressources sont utilisées de façon durable pour le public canadien.</p>	<p>Environnement Canada a respecté les normes de service. Les titulaires de permis se sont débarrassés des matériaux de dragage et de déblai comme leur permis les y autorise. La surveillance représentative a été réalisée conformément aux lignes directrices de surveillance.</p>	<p>Les consultations multilatérales ont eu lieu en 1996-1998 pour l'établissement du prix des permis. Les frais ont été globalement acceptés, mais on s'inquiète de savoir comment ils seront définis. Les titulaires de permis ont indiqué leur préférence pour des frais proportionnels au volume. Par ailleurs, Environnement Canada s'est engagé à organiser des réunions régulières avec les titulaires de permis pour déclarer et étudier les frais trois ans après la mise en œuvre. L'examen a été réalisé en 2003 et le rapport a conclu qu'il n'était pas nécessaire de modifier les frais. Toutes les consultations tenues de 1993 à 2003 ont donné lieu à des documents de discussion, à des réunions publiques et à des rapports finaux. Pour obtenir de plus amples détails, veuillez vous rendre sur le site Web suivant : www.ec.gc.ca/seadisposal/regs/min_reg_g2_f.html.</p>

			Les consultations qui portent sur l'examen des moyens visant la réduction ou l'amélioration du paiement des frais sont en cours, principalement au moyen d'un document de discussion.
Renseignements concernant les substances nouvelles	Les renseignements ont été traités dans les délais réglementaires pour la totalité des demandes. La réception des demandes a été confirmée par lettre, courriel ou télécopieur dans un délai de 10 jours ouvrables.	Tous les renseignements concernant les substances nouvelles ont été traités et évalués dans la période établie par la loi. Les réponses aux demandes faites par lettre, courriel ou télécopieur ont été envoyées dans un délai de dix jours pour 95 p. 100 des demandes.	Les modifications apportées au <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles</i> ont été publiées dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> en septembre 2005. Dans le cadre de la Stratégie d'amélioration de la prestation des services de la Direction des substances nouvelles, une charte des services été élaborée. Les autres ministères gouvernementaux, les groupes régionaux de promotion de la conformité et l'industrie ont eu l'occasion d'exprimer leurs commentaires sur la charte et les normes de services, qui seront toutes deux publiées en 2006.
Programme des oiseaux migrateurs – permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier	Les permis de chasse sont vendus au prix de 8,50 \$ aux bureaux de la Société canadienne des postes (SCP) et auprès de certains fournisseurs provinciaux et privés du 1 ^{er} août au 10 mars de l'année suivante. La norme de rendement vise à s'assurer que le nombre adéquat de permis est disponible aux fins de distribution dans ce délai. Un permis validé par le Timbre sur la conservation des habitats fauniques est obligatoire pour la chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier. Le sauvaginier ou son représentant doit s'adresser en personne à un fournisseur qui vend le permis. Le permis est acheté sur place; par conséquent, la norme de service signifie que le sauvaginier peut obtenir un permis de chasse sur demande. Les personnes achetant le permis devraient le recevoir quelques minutes après avoir effectué la transaction.	Pour ce qui est de répondre à la demande des sauvaginiers, 99,9 p. 100 des permis étaient disponibles dans la période précisée. Tous les permis ont été remis dans les minutes suivant l'achat.	Aucune consultation récente n'a été organisée parce que les revenus couvrent encore adéquatement les coûts du programme et qu'aucune plainte significative n'a été formulée. Chaque année, on reçoit en moyenne 4 à 5 plaintes pour des permis non disponibles à Postes Canada en raison du fait que le point de vente de Postes Canada n'en a pas commandé suffisamment. Les problèmes de ce genre sont résolus par Postes Canada dans un délai de deux jours. Le prix des permis a augmenté de 5 \$ en 1998.
Programme des oiseaux migrateurs – timbre sur la conservation des habitats fauniques	Les timbres de conservation coûtent 8,50 \$ chacun et doivent être apposés sur les Permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier pour que ces derniers soient valides. La norme de performance a pour objectif de veiller à la production d'un nombre suffisant de timbres aux fins de distribution dans les bureaux de Postes Canada et pour certains vendeurs provinciaux et du secteur privé, entre le 1 ^{er} août et le 10 mars de l'année suivante. Les timbres sont également vendus comme objets de collection dans les bureaux de Postes Canada et par les fournisseurs sélectionnés par HFC. Il est impossible d'acheter un permis sans que le timbre y ait été apposé au préalable. Par conséquent, le	Il y avait suffisamment de timbres pour répondre à la demande des sauvaginiers et des collectionneurs pendant la période déterminée. Les timbres provenant de Postes Canada qui ont été achetés par courrier, téléphone ou télécopieur et dans certains bureaux de Postes Canada ont été traités dans le délai imparti de deux semaines. Les timbres commandés et achetés en personne, par téléphone et par courrier auprès des fournisseurs sélectionnés par HFC ont été traités dans le délai imparti de deux semaines. Avec les fonds générés par la vente des timbres, HFC finance plusieurs programmes et projets de conservation des	En 2005-2006, le Service canadien de la faune a effectué une évaluation du programme d'Habitat faunique Canada et du programme de timbres. Les intervenants des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que ceux des organismes non gouvernementaux ont été interviewés. Les résultats ont été publiés sur le site Web de la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'Environnement Canada (www.ec.gc.ca/ae-ve). Le prix des timbres à l'unité est fixé par règlement. Les carnets de timbres, etc. sont vendus au prix de détail convenu entre Environnement Canada et HFC, conformément aux pratiques établies de l'industrie philatélique; le Conseil du Trésor a de nouveau approuvé l'entente de contribution en 2002 (voir le site Web http://www.cws-

	<p>sauvaginier ou son représentant doit se présenter en personne devant le fournisseur qui vend le permis. Le permis est acheté sur place; ainsi, la norme de rendement vise à ce que le sauvaginier reçoive un timbre sur la conservation des habitats fauniques qui soit apposé sur le permis.</p> <p>Les personnes achetant des permis devraient recevoir les timbres dans les minutes suivant la transaction.</p> <p>Pour les collectionneurs : Les timbres provenant de Postes Canada peuvent être achetés par courrier, téléphone ou télécopieur et dans certains bureaux de la SCP et nécessitent un délai de traitement de deux semaines. Les timbres achetés chez les fournisseurs sélectionnés par HFC peuvent être commandés en personne, par téléphone et par courrier.</p> <p>Le délai de traitement est de deux semaines si les timbres n'ont pas été achetés en personne.</p>	habitats fauniques qui contribuent à l'activité du programme clé d'Environnement Canada, intitulée « Conservation de la diversité biologique ».	scf.ec.gc.ca/birds/status/index_f.cfm). Personne ne s'est plaint du manque de timbres. Le prix des timbres a augmenté de 1 \$ en 1991.
Programme des oiseaux migrateurs – permis d'aviculture, permis de taxidermie et permis de commerce d'édrédon	<p>Ces permis sont émis par les bureaux régionaux d'Environnement Canada au prix de 10 \$ l'unité après examen des demandes du public. Pour être reçus, les demandeurs doivent satisfaire aux exigences décrites dans la politique sur les permis de du Service canadien de la faune. Par exemple, en ce qui a trait à l'aviculture, une personne doit prouver qu'elle gardera les oiseaux dans une cage ou qu'elle coupera leurs ailes pour empêcher le mélange avec les populations sauvages. Chaque région peut joindre des conditions précises à chaque permis. Les permis expirent généralement le 31 décembre de l'année d'émission. La norme de rendement vise à étudier toutes les demandes reçues et à émettre les permis ou à informer les demandeurs des raisons du refus d'un permis dans les 30 jours suivant la réception de la demande.</p>	Toutes les demandes ont été traitées dans le délai imparti de 30 jours, à moins que des inspections sur place n'aient été requises. Dans ces cas (10 p. 100 du nombre total de demandes), un délai supplémentaire de 30 jours a été nécessaire au traitement de la demande.	Étant donné que les revenus et les coûts sont négligeables et qu'aucune plainte n'a été formulée, on ne prévoit pas avoir recours à des consultations à l'heure actuelle.
Réserve nationale de la faune de Cap-Tourmente – vente de permis	<p>Afin de satisfaire les besoins des chasseurs durant la saison de chasse au Cap-Tourmente, nous nous assurons qu'ils aient accès à des installations bien entretenues, notamment de beaux sentiers, des aires de repas agréables et appréciées des chasseurs, des espaces de stationnement suffisants, des toilettes, etc.). Ces espaces sont nécessaires afin de combler les besoins des chasseurs et ainsi faire en sorte que leur séjour de chasse soit plaisant et qu'ils y reviendront dans les années à venir.</p>	Selon un sondage effectué auprès des détenteurs de permis en 2005, les chasseurs ont été grandement satisfaits de la qualité d'entretien des installations.	Aucune consultation formelle n'a été faite cette année étant donné que le niveau de satisfaction des chasseurs a été très élevé. Les chasseurs avaient la possibilité de remplir un sondage afin de faire part de leurs commentaires et suggestions. Lorsque ceux-ci faisaient part d'améliorations mineures requises quant à l'entretien des installations, celles-ci étaient effectuées aussi rapidement que possible. Il a également été noté que les oies blanches n'étaient pas nombreuses mais cette situation relève d'un phénomène incontrôlable.

Données hydrométriques	Les services comprennent les contrats négociés individuellement avec les organismes provinciaux et territoriaux en ce qui a trait à la communication des données hydrométriques (p. ex. la quantité d'eau).	Les résultats liés au rendement et les normes sont définis dans les contrats (p. ex. le contrôle de la qualité des données).	Les consultations sont menées directement auprès des clients et parfois en partenariat avec le représentant provincial. Le mécanisme de recours est défini dans les contrats. Durant les négociations, les intervenants et Environnement Canada s'entendent sur toutes les conditions avant la signature du contrat.
Données météorologiques	Les services englobent les dispositions contractuelles négociées individuellement avec une grande variété d'utilisateurs des données climatiques (p. ex. les températures minimale et maximale). Les frais servent généralement à la communication et au rassemblement des données. Certains produits sont livrés au moyen d'abonnements mensuels pour des données.	Environnement Canada a respecté les normes de service établies dans le contrat (p. ex. le contrôle de la qualité).	Les consultations sont menées directement auprès des clients (pour les contrats) au cours desquelles le mécanisme de recours est défini et les représentants des clients sont déterminés. Durant les négociations, les intervenants et Environnement Canada s'entendent sur toutes les conditions avant la signature du contrat.
Prévisions et produits météorologiques	Les services incluent les contrats négociés individuellement en ce qui a trait aux prévisions, aux produits et aux services météorologiques (p. ex. les consultations des météorologues, des graphiques ou des produits météorologiques).	Tous les produits et services ont un caractère unique. Les normes de service sont établies dans le cadre du contrat. La plupart des produits sont surveillés aux fins d'exactitude et de conformité, et de nombreuses ententes contractuelles comportent l'accès aux spécialistes des prévisions météorologiques et aux représentants du service si des problèmes surviennent.	Les ententes contractuelles sont négociées avec les clients. Le représentant du client est déterminé aux fins du mécanisme de recours et de règlement des différends. Des projets de normes sont en cours d'élaboration pour avoir davantage de produits normalisés, notamment la consultation téléphonique 1 900.
Laboratoire et autres services scientifiques	Les services englobent les contrats négociés individuellement relatifs aux essais et aux analyses des échantillons de pétrole brut et de la nappe d'hydrocarbures altérés, à la qualité de l'air, aux émissions de gaz d'échappement et à la consommation de carburant. Environnement Canada énumère les normes de service dans le contrat. En général, le Ministère fournit les bouteilles de prélèvement (lavées et exemptes de contaminants), les exemples de registres et les données pertinentes recueillies sur place portant sur le Système de gestion de l'information des laboratoires, effectue toutes les épreuves de contrôle et d'assurance de la qualité du laboratoire nécessaires (le laboratoire est accrédité par l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale), en vertu de la norme ISO 17025, prépare et présente les rapports (sous forme de copie papier ou de feuille de calcul) des échantillons soumis et fournit l'analyse statistique des résultats. Le nombre de jours accordé au laboratoire pour transmettre les résultats varie en fonction du contrat.	Tous les services ont un caractère unique. Environnement Canada a respecté les normes de service établies dans les contrats (les normes, la méthodologie et les protocoles à suivre sont décrits dans le contrat). Les processus de contrôle interne sont suivis, les résultats relatifs aux échantillons sont transmis en temps opportun et des discussions sont engagées avec les clients pour s'assurer qu'ils n'ont pas de plaintes à formuler ou de préoccupations à exprimer. Les résultats ont été communiqués dans le délai convenu au préalable pour l'ensemble des contrats (100 p. 100).	Les consultations sont effectuées au moyen d'ententes contractuelles négociées avec les clients; les clauses relatives au calendrier, à la quantité (nombre d'échantillons), au coût et aux normes/méthodologie/protocoles à suivre sont incluses dans le contrat. Les intervenants et Environnement Canada s'entendent sur toutes les conditions avant la signature du contrat. Les travaux ne débutent pas avant que les deux parties aient signé l'entente.

Programme d'assurance de la qualité	Les services comprennent les ententes et les contrats négociés individuellement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes non gouvernementaux (p. ex. fournir toute la documentation sur le Système qualité).	Tous les services et les produits ont un caractère unique. Les normes de service sont négociées dans le contrat ou l'entente.	Les consultations sont menées directement auprès des clients (c'est-à-dire la détermination des données d'analyse). Le mécanisme de recours est défini dans les ententes et les contrats existants, et les représentants des clients sont déterminés.
Services de la gestion des eaux	Les services comprennent les ententes et les contrats négociés individuellement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes non gouvernementaux (p. ex. déterminer le succès des mesures de réhabilitation en surveillant les concentrations d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les échantillons d'eau).	Tous les services et produits ont un caractère unique. Les normes de service sont négociées dans le contrat ou l'entente.	Les consultations sont menées directement auprès des clients (à savoir le nombre d'échantillons à analyser). Le mécanisme de recours est défini dans les ententes et les contrats existants, et les représentants des clients sont déterminés.
Frais exigés pour le traitement de demandes d'accès faites en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	La réponse est donnée dans les 30 jours suivant la réception de la demande; ce délai peut être prorogé conformément à l'article 9 de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> . Les avis de prorogation sont envoyés dans les 30 jours suivant la réception de la demande. La <i>Loi sur l'accès à l'information</i> fournit des renseignements plus complets : http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/217733.html .	Les délais prévus par la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> ont été respectés pour 88 p. 100 des demandes.	La norme de service est établie par la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et le <i>Règlement sur l'accès à l'information</i> . Les consultations auprès des intervenants portant sur les modifications apportées en 1986 et en 1992 ont été menées par le ministère de la Justice et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
Réserve nationale de la faune de Cap-Tourmente – Frais d'entrée	Afin de répondre satisfaisamment les besoins des visiteurs durant la saison d'opération du site du Cap-Tourmente, nous nous assurons que les clients puissent bénéficier d'installations bien entretenues, notamment de beaux sentiers, des aires de repas agréables et appréciées des chasseurs, des espaces de stationnement suffisants, des toilettes, etc.). Ces espaces sont nécessaires afin de combler les besoins des chasseurs et ainsi faire en sorte que leur séjour de chasse soit plaisant et qu'ils y reviendront dans les années à venir. De plus, les visiteurs ont accès à des services d'accueil et d'interprétation bilingues, ce qui leur permet d'en apprendre davantage sur la nature du site du Cap-Tourmente.	Selon les commentaires recueillis auprès d'un certain nombre de visiteurs, ceux-ci sont généralement satisfaits des services d'accueil et d'interprétation offerts ainsi que de la qualité d'entretien des installations.	Aucune consultation formelle n'a été faite cette année. Une boîte à suggestion est disponible sur le site afin que les visiteurs puissent communiquer leurs commentaires et suggestions. Dans le but de planifier les visites d'étudiants, certains professeurs d'école sont rencontrés à l'avance afin de tenir compte de leurs attentes quant à l'information diffusée et au déroulement des visites.
Biosphère de Montréal – Frais d'entrée	Durant toute l'année, les visiteurs de la Biosphère ont accès à des services d'accueil, d'interprétation dans les salles d'exposition, d'animation sur différentes thématiques environnementales et d'ateliers éducatifs visant particulièrement les groupes de même qu'à des installations entretenues (salles d'exposition, aires de repos, belvédère, stationnement, etc.).	D'après les commentaires écrits des visiteurs recueillis quotidiennement et les fiches d'évaluation complétées par les responsables de groupe, les visiteurs sont majoritairement très satisfaits de leur expérience de visite, individuelle ou en groupe, et des autres services d'appoint qui leur sont offerts.	Lorsqu'il y a des visites de groupes, la personne responsable (ex. professeur) doit remplir une fiche d'évaluation des services reçus. Pour ce qui est des visiteurs individuels, un sondage par échantillonnage est effectué environ à tous les 3 ans.

<p>Fenaison et pâturage (activité agricole du Service canadien de la faune)</p>	<p>On cherche dans une liste de demandes permanentes (Avis d'intérêt) à identifier les demandeurs intéressés par l'activité (fenaison, pâturage et récolte). Si personne n'est intéressé, un appel de demandes est alors lancé dans les annonces des journaux locaux ou par d'autres moyens pertinents. On demande aux personnes intéressées de remplir le formulaire de demande relatif à l'activité agricole du Service canadien de la faune. Les formulaires de demande sont examinés en vue de déterminer le meilleur candidat et on effectue un contrôle des références du ou des candidats.</p> <p>Le formulaire actuel de demande de permis agricole du Service canadien de la faune a été élaboré en 1984 et est fondé sur la Saskatchewan Environment and Resource Management et le processus de délivrance de permis s'inspire de la Saskatchewan Agriculture and Food. Il a été révisé en 1988 en réponse aux conditions de sécheresse.</p> <p>Les permis sont délivrés pour une période de moins de un an et expirent le 31 décembre de l'année de leur émission. La tarification pour la fenaison et le pâturage est fondée sur les tarifs actuels utilisés par la Saskatchewan Environment and Ressource Management et la Saskatchewan Agriculture and Food pour s'assurer que des services égaux coûtent le même prix en sein des différents ministères.</p>	<p>Les terres domaniales sont surveillées afin de veiller à ce que les conditions des permis soient respectées et que les objectifs de la gestion des habitats (p. ex. le maintien des plantes indigènes et de l'habitat faunique et la réduction de l'envahissement des mauvaises herbes et des espèces exotiques) soient atteints au moyen de l'activité. Dans l'affirmative, le permis sera accordé dans les années subséquentes (sous réserve d'un examen annuel).</p>	<p>On communique avec le meilleur candidat pour savoir s'il est toujours désireux d'obtenir un permis. Des discussions ont lieu pour s'assurer que le demandeur comprend et accepte toutes les conditions stipulées sur le permis. On s'assure également que le demandeur est au courant que le permis n'est valide que pour une saison et que si les conditions du permis ne sont pas respectées, il sera immédiatement révoqué par le ministre.</p> <p>Les usagers éventuels des pâturages doivent également soumettre un plan de pâturage qui sera examiné et amélioré au besoin. On passe en revue les changements avec l'usager pour s'assurer qu'il comprend et accepte les conditions du permis et le plan de pâturage finaux.</p>
<p>Ateliers et colloques sur l'Inventaire national des rejets de polluants</p>	<p>Le nombre d'ateliers et leur durée (p. ex. demi-journée ou journée entière) sont déterminés par les modifications apportées au programme chaque année. Ces modifications ont une incidence sur les besoins des participants (p. ex. aucune modification signifie un intérêt modéré pour les ateliers; de nombreuses modifications créent un intérêt prononcé pour les ateliers). Un volume important de demandes des participants par téléphone, courriel, etc. indique un besoin important d'ateliers. Chaque année, Environnement Canada suppose que 80 p. 100 des participants seront satisfaits des ateliers; certains participants recherchent plus de détails, tandis que d'autres préfèrent en avoir moins. Le Ministère tente de rectifier la situation en offrant deux types d'ateliers, l'un pour les reporteurs expérimentés et l'autre pour les reporteurs novices.</p>	<p>Selon l'enquête, le taux de satisfaction s'élevait à 80 p. 100.</p>	<p>Les participants ont fourni des commentaires sur la fiche d'évaluation du matériel de cours, de la prestation du cours et des installations, laquelle a été distribuée à la fin de l'atelier. Des domaines nécessitant des améliorations ont été définis à partir des commentaires des participants à l'enquête. Un rapport a également été compilé à partir de l'enquête et soumis au siège social.</p>

	<p>Toutefois, certains participants ne peuvent participer qu'en fonction de la date et de leur disponibilité, se retrouvant ainsi dans un atelier qui ne leur procure pas entière satisfaction.</p>		
<p>Frais de soutien logistique de l'île de Sable</p>	<p>Les frais de soutien logistique sont exigés des visiteurs de l'île de Sable pour des services tels que l'atterrissage d'avions, le carburant, l'hébergement et l'accès aux vivres. Le recouvrement des coûts sert à compenser les travaux réalisés sur l'île dans le cadre de divers projets.</p> <p>Des frais précis sont inclus dans les lignes directrices à l'intention des visiteurs de la Garde côtière canadienne pour les clients qui soumettent une première demande d'autorisation de visite.</p>	<p>Les sections d'aménagement qui travaillent sur l'île de Sable sont satisfaites des services reçus et des frais ultérieurs qui leur sont exigés. Tous les frais sont obtenus en calculant les coûts réels de prestation des services. Les frais sont présentés aux clients de manière transparente de façon à ce que ceux-ci soient conscients des services qu'ils paient et du coût qui leur est associé. Certains visiteurs de passage ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis des coûts en raison de leurs ressources limitées. Là encore, ces frais sont engagés du fait qu'ils représentent les coûts véritables de la prestation des services. Néanmoins, près de 95 p. 100 de nos clients ont été satisfaits cette année.</p>	<p>Les frais sont calculés selon le principe de la récupération des coûts; Environnement Canada n'en tire aucun profit. Les intervenants sont informés des frais du soutien logistique avant l'utilisation des services offerts sur l'île de Sable.</p>
<p>Publications et services de publication</p>	<p>La vente des publications sert à couvrir les coûts d'impression de la section des publications et à prendre en charge les coûts de production (traduction, révision, conception et mise en page).</p> <p>Les publications sont promues par différents supports et outils, y compris les catalogues en format papier, les catalogues en ligne, les conférences, les foires commerciales, les dépliants publicitaires et la <i>Gazette du Canada</i>. Parmi les clients, on compte les ministères, les sociétés et les institutions ainsi que le public.</p> <p>Les commandes sont reçues en ligne, sur un site de commande, ou par téléphone, courriel et télécopieur. Chaque commande est traitée par ordre chronologique et un système de suivi des commandes est en place. Les commandes sont classées par ordre de priorité; les commandes mettant en jeu des statuts juridiques, des demandes ministérielles ainsi que les commandes urgentes sont ainsi traitées en priorité. Le délai de traitement de chaque commande (facturation, emballage et expédition effectives) est de 3 à 5 jours ouvrables. Le conditionnement et l'expédition sont réalisés à un endroit différent (Centre de distribution – 151, rue Jean-Proulx, Gatineau (Québec) K1A 0H3).</p>	<p>La configuration de commande en ligne comporte un système de suivi intégré. Aux fins de vérification, tous les documents à l'appui (bons de commande, demandes, etc.) sont joints à la facture. La plupart des articles sont prépayés, à l'exception des autres ministères gouvernementaux et des entreprises canadiennes organisés pour recevoir les bons de commande. Pour les commandes internationales, Environnement Canada exige un paiement anticipé avant l'expédition des articles, afin d'éviter les recouvrements minimaux à la clôture de l'exercice.</p> <p>Les seuls retards qu'a connu Environnement Canada par le passé étaient des retards de réimpression. Le système de suivi des commandes en ligne nous permet de visualiser les commandes, les renseignements après facturation, l'information du bon de commande et les données d'expédition ainsi que de dresser la liste chronologique de toute la correspondance avec le client.</p>	<p>Les clients peuvent exprimer leurs préoccupations ou formuler leurs plaintes en téléphonant à notre numéro sans frais.</p>

	<p>Les articles sont, pour la plupart, expédiés par Postes Canada, à moins que le client ne choisisse un autre moyen, dont le coût associé est entièrement remboursé par le Ministère. Outre le courrier direct, les publications sont également distribuées dans les librairies gouvernementales, par voie électronique et lors de conférences.</p>	<p>Les articles sont classés selon qu'ils sont en attente, en cours de traitement ou traités et on les vérifie quotidiennement pour s'assurer que toutes les commandes sont traitées de façon opportune.</p>	
--	--	--	--

Tableau 7 : Principales initiatives réglementaires

Règlements	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats atteints
Initiatives réglementaires en vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i> [LCPE (1999)] (2005-2006)			
Modifications au <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (substances chimiques et polymères)</i> (à publier dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i>)	Réduction du risque provenant des substances toxiques et autres substances préoccupantes (prévention de la pollution). Des modifications corrélatives au <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes)</i> et au <i>Règlement sur les droits concernant les substances nouvelles</i> sont aussi apportées à la suite de ces modifications.	Instruments de réglementation en place afin d'aborder plus efficacement les produits de la biotechnologie	<i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (substances chimiques et polymères)</i> publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> , le 21 septembre 2005. (http://canadagazette.gc.ca/partII/2005/20050921/html/sor247-f.html) <i>Le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes)</i> vise à mettre en œuvre une partie d'une nouvelle structure réglementaire pour l'avis concernant les substances nouvelles dans le cadre de la LCPE (1999). La structure réglementaire exclut les dispositions liées aux organismes dans le précédent <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles</i> . Le règlement a été publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> , le 31 août 2005. (http://canadagazette.gc.ca/partII/2005/20050921/html/sor248-f.html) L'examen du <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes)</i> débute par l'exemption de la recherche et du développement pour les organismes vivants autres que les microorganismes. Une consultation permanente est en cours afin d'améliorer l'efficacité des sections liées à ce sujet. (http://www.ec.gc.ca/substances/nsb/fra/consultations_f.shtml) Afin d'illustrer les changements mentionnés ci-dessus, le <i>Règlement modifiant le Règlement sur les droits concernant les substances nouvelles</i> a été publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> , le 21 septembre 2005. (http://canadagazette.gc.ca/partII/2005/20050921/html/sor286-f.html)
<i>Règlement sur l'électrodéposition du chrome, l'anodisation au chrome et la gravure inversée</i> (Partie I de la <i>Gazette du Canada</i>) (à publier dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> à l'automne 2005)	Contrôler les rejets atmosphériques de chrome hexavalent provenant du secteur de l'électrodéposition soit en limitant le rejet à une source ponctuelle, soit en précisant les conditions d'utilisation. Le Règlement produira une approche uniforme du contrôle des rejets de chrome hexavalent produit par ce secteur au Canada.	Conformité au règlement	Publication dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 6 novembre 2004. La publication dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> est prévue au cours du quatrième trimestre de 2006-2007.
Décret ministériel d'inclusion de l'hexachlorobutadiène (HCBD) à la liste de quasi-élimination (à publier dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i>)	Promulguer la quasi-élimination de l'HCBD dans les rejets dans l'environnement. Il s'agit en définitive de réduire la quantité ou la concentration de HCBD dans les rejets pour la ramener en deça du niveau de quantification prescrit par les ministres dans la liste de quasi-élimination.	Instrument de réglementation en place pour réduire l'hexachlorobutadiène.	Publication prévue à l'automne 2006.

<p><i>Règlement fédéral sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés</i> (à publier dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> en juin 2005)</p>	<p>Dresser un cadre plus complet pour prévenir efficacement la contamination des sols et des eaux souterraines par les systèmes de stockage du territoire domanial et des territoires autochtones. On comblera aussi une lacune de la réglementation, puisque les règlements provinciaux ne s'appliquent généralement pas aux terres domaniales et autochtones.</p>	<p>On accuse une hausse du pourcentage des systèmes de stockage souterrains conformes aux exigences techniques de la réglementation. On connaît une diminution du nombre de déversements signalés et du volume total de produits déversés.</p>	<p>L'élaboration du règlement est en cours. Les consultations finales avec la collectivité réglementée ont été menées en 2005-2006. La publication préalable du règlement proposé dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> est prévue en décembre 2006.</p>
<p>Modifications au <i>Règlement sur les effluents des mines de métaux</i> (REMM) (à publier dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> à l'automne 2005)</p>	<p>Environnement Canada prévoit modifier le REMM pour régler certains problèmes techniques dégagés lors de la mise en œuvre, clarifier davantage l'interprétation, harmoniser certaines exigences du REMM avec les éléments constitutifs pertinents du <i>Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers</i> modifié récemment et aborder des problèmes reliés à l'inscription à la liste des bassins d'accumulation de résidus.</p>	<p>L'évaluation des rapports de suivi trimestriels est préparé par la collectivité réglementée ainsi que la préparation des rapports sommaires annuels aux fins de divulgation au public et aux intervenants.</p>	<p>Publiées dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 8 avril 2006.</p>
<p><i>Règlement limitant les émissions de gaz à effet de serre des grands émetteurs finaux</i> (à publier dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i>), y compris le décret final pour ajouter des gaz à effet de serre à l'annexe 1 de la LCPE (1999) (a été publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i>.)</p>	<p>Procéder à ces consultations sur le cadre réglementaire visant les grands émetteurs finaux. Procéder à des consultations par secteur afin de déterminer les objectifs de la plupart d'entre eux. Terminer l'élaboration du projet de règles pour un système de compensation complémentaire. Finaliser le cadre de surveillance et de rapport en vue de l'élaboration de règlements.</p>	<p>Rédiger les règlements transsectoriels élaborés par l'entremise de consultations. Rédiger les règlements transsectoriels, visant des secteurs individuels, élaborés par l'entremise de consultations. Élaborer des règles et l'orientation pour le système de crédits compensatoires. Élaborer un cadre de surveillance et de rapport en appui des règlements.</p>	<p>Le cadre réglementaire proposé pour les émissions de gaz à effet de serre provenant des secteurs industriels a été élaboré dans un avis d'intention pour réglementer les émissions de gaz à effet de serre qui sont produites par les grands émetteurs finaux, publié dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 16 juillet 2005. Des discussions détaillées ont été entreprises avec les secteurs particuliers en vue de fixer les objectifs concernant l'intensité des émissions à prescrire dans les règlements sectoriels. L'ébauche des dispositions transsectorielles des règlements proposés a été élaborée et soumise aux fins de consultation. L'élaboration d'un système proposé de quantification et de déclaration à guichet unique s'est poursuivie en collaboration avec les provinces et les intervenants. La conception proposée du système de compensation a été publiée et des consultations à l'échelle nationale ont été menées. L'ébauche des règles et le document d'orientation sur les éléments du programme de compensation ont été élaborés et la rédaction des protocoles de quantification d'une série de types de projet clés a été entamée en collaboration avec les provinces et les intervenants. Le 21 novembre 2005, le décret final pour ajouter des gaz à effet de serre (notamment le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde de diazote (N₂O), les hydrocarbures fluorés (HFC), les hydrocarbures fluorés entièrement halogénés (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆), à l'annexe 1 de la LCPE (1999), a été publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i>.</p>

<p><i>Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets et de produits recyclables dangereux</i> (à publier dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i>)</p>	<p>Réviser le <i>Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets et de produits recyclables dangereux (1992)</i> existant et ajouter de nouveaux éléments nécessaires pour contribuer davantage à la protection de l'environnement et de la santé humaine contre les risques posés par le transport transfrontalier des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses.</p>	<p>Il y a une conformité au règlement.</p>	<p>Le <i>Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses</i> a été publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 1^{er} juin 2005 et il est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2005.</p>
<p><i>Règlement sur les biphényles polychlorés (BPC)</i> (à publier dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i>)</p>	<p>Moderniser le cadre de contrôle de l'utilisation et du stockage des BPC et de leur rejet dans l'environnement en éliminant graduellement, dans des délais prescrits, les équipements contenant des BPC toujours en service, mettre en œuvre de nouvelles dispositions de suivi des BPC habituellement utilisés et appliquer un délai de stockage des BPC.</p>	<p>Il y a une conformité au règlement.</p>	<p>La publication dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> est prévue à l'automne 2006.</p>
<p>Modifications au <i>Règlement sur certaines substances toxiques interdites, 2005</i> (à publier dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i>)</p>	<p>Restreindre les substances toxiques (2-méthoxyéthanol, tétrachlorobenzènes et pentachlorobenzènes) qui présentent des risques sur la santé de la population canadienne ou sur son environnement, afin d'assurer la protection de l'environnement et de la santé des Canadiens contre les effets nocifs éventuels attribués à ces substances.</p>	<p>La quantité de 2-méthoxyéthanol importé au Canada est réduite.</p>	<p>Les modifications ont été publiées dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 9 juillet 2005. La période de commentaires s'est déroulée du 9 juillet 2005 au 7 septembre 2005. La publication dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> est prévue à l'automne 2006.</p>
<p><i>Règlement sur les émissions des moteurs à explosion de type marin et des véhicules récréatifs hors route</i> (à publier dans la Partie I et la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i>)</p>	<p>Nouveaux règlements pour établir des normes sur les émissions provenant des moteurs hors-bord, des motomarines, des motoneiges, des motocyclettes hors route et de véhicules tout terrain de l'année 2008 et des années suivantes. Ces modifications harmoniseront les normes sur les émissions avec celles des États-Unis et imposeront des limites rigoureuses pour les émissions de d'oxydes d'azote, d'hydrocarbures et de monoxyde de carbone.</p>	<p>Règlements ayant pour objet l'alignement avec les normes américaines régissant les émissions de polluants et l'imposition de limites rigoureuses aux émissions.</p>	<p>La publication du <i>Règlement sur les émissions des moteurs à explosion de type marin et des véhicules récréatifs hors route</i> dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> est prévue à l'automne 2006.</p>

Modifications au <i>Règlement sur les émissions des moteurs hors route à allumage par compression</i> (publication prévue dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i>).	Établir des normes plus rigoureuses sur les émissions de « niveau 4 » des moteurs diesel de l'année 2008 et des années suivantes utilisés dans le matériel de construction, d'agriculture, d'exploitation minière et forestière. Ces modifications prévues s'imposent pour maintenir l'harmonisation avec les normes sur les émissions des États-Unis et réduiront les niveaux d'émission permis de jusqu'à 95 % dans le cas des particules et de jusqu'à 40 % dans celui des oxydes d'azote et des hydrocarbures.	Règlements ayant pour objet l'alignement avec les normes américaines régissant les émissions de polluants.	La publication des modifications au <i>Règlement sur les émissions des moteurs hors route à allumage par compression</i> dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> est prévue en février 2007.
<i>Règlement respectant la teneur en 2-butoxyéthanol dans les produits de consommation</i> (à publier dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i>)	Réduire les concentrations de 2-butoxyéthanol dans l'air intérieur pendant qu'on utilise des produits de consommation contenant la substance au-dessous de la concentration tolérable établie.	Le nombre de produits contenant du 2-butoxyéthanol en deçà de la limite établie s'est accru.	Le Règlement a été publié dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> le 9 juillet 2005. La période de commentaires s'est déroulée du 9 juillet 2005 au 7 septembre 2005. La publication dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> est prévue à l'automne 2006.
Initiatives réglementaires - Conservation de la biodiversité			
Amendements à la <i>Loi sur les espèces en péril</i> afin de modifier la liste légale des espèces et autres dispositions, au besoin (publier le règlement en 2005-2006).	Modifier l'annexe I et ajouter d'autres dispositions au besoin.	Modification effectuée dans les délais prévus	Modification, en juillet 2005, de la Liste des espèces en péril afin d'y ajouter 39 nouvelles espèces.
<i>Règlement sur la chasse annuelle</i> , en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i> , qui fixe les dates de la saison de chasse, les limites de prises et de possession du gibier migrateur (publier le Règlement au plus tard au premier trimestre de 2005-2006).	En se fondant sur les meilleures données scientifiques disponibles, permettre la chasse à des niveaux durables.	Publication des règlements 2005 sur la chasse aux oiseaux migrateurs avant le premier trimestre de 2005-2006	Publication du règlement relatif à la chasse aux oiseaux migrateurs en juin 2005
<i>Règlement sur l'Oie blanche surabondante</i> , en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i> , afin d'établir des saisons de conservation spéciales (publier le Règlement avant le quatrième trimestre de 2005-2006).	Maintenir une saison de chasse printanière de l'Oie des neiges comme mesure de réduction de la population, s'il y a lieu.	Publication des règlements 2006 sur la chasse au printemps de l'oie des neiges surabondante avant le quatrième trimestre de l'année 2005-2006	Publication du règlement relatif à la chasse à l'Oie des neiges surabondante en mars 2006

<p>Frais de permis et d'inspection, tenue de livres, marquage de spécimens et port d'entrée désigné spécial (publier le règlement avant le dernier trimestre de 2005-2006).</p>	<p>Prévoir l'administration plus efficiente, par le Canada, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.</p>	<p>Procédures d'évaluation de tous les besoins législatifs et réglementaires nécessaires à la modification de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCII), ainsi que du Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages (RCEAVS)</p>	<p>Achèvement des documents d'évaluation en prévision des modifications réglementaires proposées.</p>
<p>Dispositions relatives aux spécimens avant la Convention et d'élevage (publier le règlement avant le dernier trimestre de 2005-2006).</p>	<p>Prévoir un règlement d'exemption à l'égard de certains spécimens autorisés en vertu de la Convention.</p>	<p>Procédures d'évaluation de tous les besoins législatifs et réglementaires nécessaires à la modification de la LPEAVSRCII ainsi que du RCEAVS</p>	<p>Achèvement des documents d'évaluation en prévision des modifications réglementaires proposées.</p>
<p>Amendements aux lois régissant les réserves d'espèces sauvages du Canada en vertu de la <i>Loi sur les espèces sauvages au Canada</i>.</p>	<p>Convertir les refuges d'oiseaux migrateurs en réserve nationale de faune et mettre en œuvre la première réserve faunique marine du Canada (réserve nationale de faune des îles Scott) et deux nouvelles réserves fauniques nationales (réserves nationales de faune d'Igaliqtuuq et de Cap Searle/Baie Reid).</p>	<p>Instruments de réglementation modifiée en place</p>	<p>La modification des règlements de la <i>Loi sur les espèces sauvages au Canada</i> n'est plus considérée comme une mesure de la plus haute importance puisqu'une protection équivalente peut souvent être réalisée au moyen de refuges d'oiseaux migrateurs, par exemple. Deux nouvelles réserves de faune seront créées lorsque l'entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits (ERRI) sera mise au point avec les organisations inuites. Des discussions avec la Colombie-Britannique au sujet des îles Scott sont toujours en cours.</p>

Tableau 8 : Renseignements sur les dépenses de projets

Au cours de l'exercice 2005-2006, Environnement Canada a administré les projets suivants qui ont excédé leur pouvoir délégué d'approbation.

1. Construction d'une station météorologique Eureka, Territoires du Nord-Ouest (approbation définitive de projet, ADP)
2. Programme hydrométrique (ADP)
3. Centre météorologique canadien – agrandissement des installations (ADP)
4. Modernisation du programme d'observation du climat (ADP)

Pour en savoir davantage sur les dépenses de projets, veuillez consulter le site suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.

Tableau 9 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Au cours de l'exercice 2005-2006, Environnement Canada a administré les programmes de paiements de transfert de plus de 5 millions de dollars suivants :

1. Contributions destinées à appuyer des initiatives axées sur l'environnement et sur le développement durable
2. Contributions au Programme d'intendance de l'habitat
3. Contributions au programme ÉcoAction 2000 – Initiative de financement communautaire
4. Contribution au Programme de l'enveloppe des nouvelles possibilités

Pour en savoir davantage sur les programmes de paiements de transfert d'Environnement Canada, veuillez consulter le site suivant :
<http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.

Tableau 10 : Subventions conditionnelles (Fondations)

Environnement Canada a versé des contributions aux fondations suivantes par l'entremise de subventions conditionnelles, soit :

1. Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère (FCSCA)
2. Technologies du développement durable Canada (TDDC)
3. Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
 - a. Le Fonds d'habilitation municipal vert (FHMV)
 - b. Le Fonds d'investissement municipal vert (FIMV)
4. Clayoquot Biosphere Trust

Pour en savoir davantage sur ces fondations (subventions conditionnelles), veuillez consulter le site suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.

Tableau 11 : Initiatives horizontales

Au cours de l'exercice 2005-2006, Environnement Canada participera aux initiatives horizontales suivantes :

1. Plan d'action accéléré pour les sites fédéraux contaminés (Environnement Canada)
2. Stratégie canadienne de la biotechnologie (Partenaires)
3. Partenariat rural canadien (Partenaires)
4. Changement climatique (Environnement Canada)
5. Plan d'action des Grands Lacs (Environnement Canada)
6. Mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* (Environnement Canada)
7. Équipe Canada Inc. (Partenaires)
8. Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (Partenaires)
9. Stratégie emploi jeunesse (Partenaires)

Pour en savoir davantage sur les initiatives horizontales, veuillez consulter le site suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.

Tableau 12 : États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 et tous les renseignements figurant dans le présent rapport incombe à la direction du ministère. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans les états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. Les renseignements financiers soumis aux *Comptes publics du Canada* et inclus dans le *Rapport ministériel sur le rendement du ministère* concordent avec les états financiers ci-joints.

La direction exploite un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont consignées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection soignée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par des dispositions assurant une répartition appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le ministère.

Les états financiers du ministère n'ont pas été vérifiés.



Michael Horgan, sous-ministre



Basia Ruta, SMA, Finances et services corporatifs,
Chef de la direction financière

Gatineau, Canada
Le 15 août 2006

Environnement Canada
États des résultats (non vérifié)
Exercice terminé le 31 mars

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Charges (note 4)		
Réduction de l'incidence des conditions météorologiques et des dangers connexes	247 365 000	218 113 296
Réduction des risques posés par les substances toxiques et autres substances préoccupantes	224 138 992	202 642 271
La diversité biologique est conservée	150 029 578	133 327 664
Amélioration de la qualité de l'air	103 865 221	93 651 694
Adaptation aux changements environnementaux	100 032 079	89 907 249
Approvisionnement assuré en eau propre et salubre pour les personnes et les écosystèmes	87 664 062	77 121 997
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	82 563 629	148 379 722
Les écosystèmes prioritaires sont conservés et restaurés	<u>72 231 493</u>	<u>68 505 794</u>
Total des charges	<u>1 067 890 054</u>	<u>1 031 649 687</u>
Revenus (note 5)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	63 526 631	62 366 531
Réduction des risques posés par les substances toxiques et autres substances préoccupantes	10 014 630	9 541 303
La diversité biologique est conservée	5 373 730	5 846 122
Approvisionnement assuré en eau propre et salubre pour les personnes et les écosystèmes	4 716 044	5 944 509
Adaptation aux changements environnementaux	2 380 654	3 162 765
Amélioration de la qualité de l'air	1 369 112	2 202 132
Les écosystèmes prioritaires sont conservés et restaurés	1 332 617	2 383 220
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	<u>243 298</u>	<u>1 020 335</u>
Total des revenus	<u>88 956 716</u>	<u>92 466 917</u>
Coût de fonctionnement net	<u>978 933 338</u>	<u>939 182 770</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Environnement Canada

État de la situation financière (*non vérifié*)

Au 31 mars

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
ACTIFS		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 6)	7 561 323	9 965 849
Total des actifs financiers	7 561 323	9 965 849
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 841 278	1 969 770
Stocks	3 486 850	3 885 860
Immobilisations corporelles (note 7)	335 513 930	343 004 893
Total des actifs non financiers	340 842 058	348 860 523
TOTAL	<u>348 403 381</u>	<u>358 826 372</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	136 317 336	390 811 292
Indemnités de vacance et congés compensatoires	31 833 460	27 615 052
Revenus reportés (note 8)	44 611	4 111
Obligation locative au titre d'immobilisations corporelles louées (note 9)	15 780 415	16 169 993
Passif environnemental	83 837 800	92 752 681
Indemnités de départ (note 10)	100 722 879	84 905 062
Autres éléments de passif	7 332 786	6 711 685
	<u>375 869 287</u>	<u>618 969 876</u>
Avoir du Canada	(27 465 906)	(260 143 504)
TOTAL	<u>348 403 381</u>	<u>358 826 372</u>

Passif éventuel (note 11)
Obligations contractuelles (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Environnement Canada

État de l'avoir du Canada (*non vérifié*)

Au 31 mars

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Avoir du Canada début de l'exercice	(260 143 504)	(190 795 487)
Coût de fonctionnement net	(978 933 338)	(939 182 770)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (note 3)	1 041 546 538	926 689 281
Revenu non disponible pour dépenser	(11 958 896)	(14 194 245)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	106 533 725	(114 873 047)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 13)	75 489 569	72 212 764
Avoir du Canada fin de l'exercice	<u>(27 465 906)</u>	<u>(260 143 504)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (*non vérifié*)

Exercice terminé le 31 mars

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	978 933 338	939 182 770
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(75 489 569)	(72 212 764)
Amortissement des immobilisations corporelles	(35 340 897)	(34 902 360)
Ajustement sur l'amortissement de l'année précédente	-	39 001 302
Perte sur l'aliénation et la dépréciation des immobilisations corporelles	(10 720 943)	(172 606)
Créances douteuses	(147 537)	22 821
Autres dépenses non pécuniaires	6 909 725	8 593 625
Variations de l'état de la situation financière:		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(2 404 526)	868 143
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(128 492)	(63 087)
Augmentation (diminution) des stocks	(399 010)	455 227
Diminution (augmentation) du passif	234 185 707	(118 747 610)
Diminution (augmentation) du passif environnemental	8 914 881	(3 436 288)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<u>1 104 312 677</u>	<u>758 589 173</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	32 147 891	39 340 369
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(339 201)	(307 553)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>31 808 690</u>	<u>39 032 816</u>
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(1 136 121 367)	(797 621 989)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Environnement Canada

Notes complémentaires aux états financiers (*non vérifiées*)

1. Autorisations et objectifs

Environnement Canada (EC) a été constitué en vertu de la *Loi sur le Ministère de l'Environnement*. Aux termes de cette *Loi*, les pouvoirs, les devoirs et les fonctions du ministre de l'Environnement s'étendent aux affaires concernant :

- la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel (y compris la qualité de l'eau, de l'air et du sol);
- les ressources renouvelables, y compris les oiseaux migrateurs et les autres formes de flore et de faune d'origine non locale;
- l'eau;
- la météorologie;
- l'application de toute règle ou tout règlement établi par la Commission mixte internationale concernant les eaux frontalières;
- la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada relatifs à la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel.

Environnement Canada exécute son mandat par l'entremise de neuf programmes. Ces neuf programmes combinés aident Environnement Canada à mener à bien sa mission : réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, réduire les risques associés aux substances toxiques et à d'autres substances dangereuses, préserver la diversité biologique, assurer un approvisionnement en eau propre, sécuritaire et sans danger pour la population et les écosystèmes, restaurer et préserver les écosystèmes prioritaires, développer et mettre en œuvre les politiques et les communications, réduire l'incidence des conditions météorologiques et des dangers connexes et s'adapter aux changements environnementaux.

De plus, Environnement Canada possède des pouvoirs en vertu de plusieurs lois qui touchent la façon dont le ministère fonctionne. Les *Lois* les plus importantes sont les suivantes :

- *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique*
- *Loi sur les ressources en eau du Canada*
- *Loi sur les espèces sauvages au Canada*
- *Loi sur la semaine canadienne de l'environnement*
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999*
- *Loi sur le ministère de l'Environnement*
- *Loi sur les pêches* (sections 36 à 42)
- *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*
- *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, 1994*
- *Loi sur la semaine de la protection de la faune*
- *Loi sur les espèces en péril*
- *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps*
- *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour la fonction publique.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires – Le ministère est financé par des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis au ministère ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus par les principes comptables généralement reconnus au Canada, car ils sont dans une large mesure fondés sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux pourvus par les crédits parlementaires. La note 3 établit un rapprochement général entre les deux types de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – Le ministère a le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds des ministères sont payées à même le Trésor. L'encaissement net du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations interministérielles du gouvernement fédéral.

(c) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents sont survenus. Les revenus reçus mais non encore acquis sont présentés comme revenus reportés (note 8).

(d) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le ministère. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les subventions sont constatées dans l'exercice au cours duquel le paiement est dû ou au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Dans le cas des subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce une décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

- Les cotisations du ministère au Régime de pension de retraite de la fonction publique sont passées en charge dans l'exercice au cours duquel elle sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisation des employés aux régimes d'assurance maladie et de soins dentaires ainsi que les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages futurs des employés

(i) Prestation de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime.

(ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ selon les contrats de travail ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs et les prêts débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Passif éventuel – Le passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont enregistrés. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est divulguée dans les notes aux états financiers.

(i) Passif environnemental – Le passif environnemental reflète les coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites environnementalement contaminés. Fondé sur les meilleures estimations de la direction, un passif est inscrit et une charge est comptabilisée lorsque la contamination survient ou lorsque le ministère est informé de la contamination et qu'il a l'obligation, ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts. S'il l'obligation du gouvernement d'engager ces coûts est impossible à déterminer ou peu probable, ou si un montant ne peut être estimé raisonnablement, les coûts sont divulgués à titre de passif éventuel dans les notes aux états financiers.

(j) Stocks – Les stocks sont composés des pièces, du matériel et des fournitures détenus pour l'exécution de programmes futurs et ne sont pas destinés à la revente. Ces éléments sont évalués au coût. S'ils ne présentent plus aucun potentiel de service, ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette la plus basse.

(k) Immobilisations corporelles Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées selon leur coût d'achat. Le ministère n'inclut pas les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties en ligne droite sur la durée de vie utile estimée de l'immobilisation comme suit :

Classe d'immobilisation	Amortissement (années)
Bâtiments	25 maximum
Travaux et infrastructure	20 à 40
Matériel et outillage	1 à 15
Véhicules	3 à 25
Améliorations locatives	Durée du bail
Actifs en construction	Une fois en service, conformément au type d'immobilisation
Immobilisations corporelles louées	Conformément au type d'immobilisation

(l) Incertitude relative à la mesure – L'établissement de ces états financiers conformément aux normes comptables publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif, du passif, des revenus et des charges dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif environnemental et la vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Ces estimations sont revues régulièrement et lorsqu'il devient nécessaire de les redresser, les redressements sont inscrits dans les résultats d'exploitation nets de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Environnement Canada
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

3. Crédits parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :	2006	2005
Coût de fonctionnement net	978 933 338	939 182 770
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(35 340 897)	4 098 942
Services fournis gratuitement	(75 489 569)	(72 212 764)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(3 798 982)	1 294 190
Créance irrécouvrable	(147 537)	22 821
Remboursement des dépenses de l'année précédente	1 237 158	573 503
Perte sur l'aliénation et la dépréciation des immobilisations corporelles	(10 815 027)	(371 997)
Frais du ministère de la Justice	(4 031 574)	(3 420 089)
Diminution (augmentation) du passif pour les sites contaminés	8 914 881	(3 436 288)
Indemnités de départ des employés	(15 817 817)	(2 756 535)
Autres sommes précédemment imputées aux crédits (dont les stocks consommés)	154 207 086	9 811 301
Revenu non disponible pour dépenser	11 958 896	14 194 245
	<u>1 009 809 956</u>	<u>886 980 099</u>
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net mais ayant une incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	31 715 817	39 340 369
Contrat de location-acquisition	20 765	368 813
	<u>1 041 546 538</u>	<u>926 689 281</u>
Crédits de l'exercice en cours utilisés		
(b) Crédits fournis et utilisés	Crédits fournis	
	2006	2005
Vote 1 – Dépenses de fonctionnement	748 334 367	689 044 684
Vote 5 – Dépenses en capital	33 822 100	41 457 915
Vote 10 – Subventions et contributions	69 250 340	72 719 457
Montants législatifs	234 455 327	176 737 144
Moins :		
Crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(321 064)	(236 068)
Crédits annulés	(43 994 532)	(53 033 851)
Total des crédits de l'exercice utilisés	<u>1 041 546 538</u>	<u>926 689 281</u>
(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés		
	2006	2005
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1 136 121 367	797 621 989
Revenu non disponible pour dépenser :	11 958 896	14 194 245
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	2 533 018	(805 055)
Variation des créditeurs et des charges à payer	(104 262 433)	120 025 726
Variation des revenus reportés	40 500	–
Autres ajustements	(4 844 810)	(4 347 624)
	<u>(106 533 725)</u>	<u>114 873 047</u>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>1 041 546 538</u>	<u>926 689 281</u>

Environnement Canada

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

4. Charges

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Exploitation et administration		
Salaires et avantages sociaux	601 054 520	534 009 510
Services professionnels et spéciaux	92 970 773	89 448 414
Déplacements	44 715 033	37 629 527
Matériel et équipement	39 876 531	36 716 817
Autres services sous contrat	37 538 678	30 968 231
Amortissement	35 340 897	34 902 360
Ajustement de l'amortissement de l'exercice précédent	–	(39 001 302)
Locations	31 176 215	23 468 944
Matériel et fournitures	26 470 187	25 375 378
Télécommunications	15 592 954	15 646 628
Réparation et entretien de l'équipement	13 451 732	11 282 979
Autre	7 757 982	3 097 826
Services d'information - communications	6 674 059	6 700 323
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	6 452 319	371 997
Installations	41 400 094	38 904 049
Perte sur la dépréciation des immobilisations corporelles	4 362 708	–
Frais postaux	3 696 858	3 900 076
Passif environnemental	(8 914 881)	3 436 288
Total des frais d'exploitation et d'administration	<u>999 616 659</u>	<u>856 858 045</u>
Paiements de transfert		
Organismes à but non lucratif	48 253 799	147 990 540
Autres pays et organismes internationaux	11 803 093	11 682 789
Autres paiements à des particuliers	3 662 184	3 802 621
Industrie	2 659 000	2 873 226
Autres niveaux de gouvernement au Canada	1 895 319	8 442 466
Total des paiements de transfert	<u>68 273 395</u>	<u>174 791 642</u>
Total des charges	<u>1 067 890 054</u>	<u>1 031 649 687</u>

Environnement Canada

Notes complémentaires aux états financiers (*non vérifiées*)

5. Revenus

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Vente de biens et services		
Vente de biens et de produits d'information	43 806 172	45 701 485
Services non réglementaires	25 027 367	27 137 408
Services réglementaires	5 733 486	5 725 019
Location et utilisation des biens publics	1 238 084	1 118 074
Droits et privilèges	683 328	541 527
Autre	11 214	12 032
Total des ventes	<u>76 499 651</u>	<u>80 235 545</u>
Projets conjoints et accords de partage des frais	4 681 754	5 413 915
Investissement supplémentaire	4 400 939	2 739 604
Fonds pour dommages à l'environnement	355 632	870 476
Gain sur l'aliénation des immobilisations	237 393	317 397
Amendes	60 389	102 184
Gain sur les opérations de change	103 572	81 682
Intérêts et pénalités	75 059	26 983
Autre	2 542 327	2 679 131
Total des revenus	<u>88 956 716</u>	<u>92 466 917</u>

6. Débiteurs et avances

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Fonds en transit	373 783	386 750
Débiteurs de l'extérieur	3 102 853	3 779 906
Autres ministères gouvernementaux	4 261 948	5 977 825
	<u>7 738 584</u>	<u>10 144 481</u>
Moins : provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	<u>(343 984)</u>	<u>(338 464)</u>
Comptes débiteurs nets	7 394 600	9 806 017
Avances aux employés	166 723	159 832
Total	<u>7 561 323</u>	<u>9 965 849</u>

Environnement Canada
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

7. Immobilisations corporelles

Classe d'immobilisation	Coût				Amortissement cumulé				2006	2005
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	27 225 221	7 600	1 990 000	25 242 821	-	-	-	-	25 242 821	27 225 221
Bâtiments	146 259 586	23 854 538	21 778 700	148 335 424	84 040 872	6 206 221	17 436 877	72 810 216	75 525 208	62 218 714
Travaux et infrastructure	1 733 562	1 986 797	-	3 720 359	1 434 998	237 387	-	1 672 385	2 047 974	298 564
Matériel et équipement	374 314 756	27 213 621	2 562 570	398 965 807	251 915 644	23 525 198	2 436 672	273 004 170	125 961 637	122 399 112
Véhicules	32 123 874	4 209 457	1 630 526	34 702 805	20 710 600	3 202 322	1 342 367	22 570 556	12 132 249	11 413 274
Améliorations locatives	33 528 840	1 463 137	-	34 991 977	16 154 551	1 441 792	-	17 596 343	17 395 634	17 374 289
Actifs en construction	86 060 247	19 782 055	43 921 390	61 920 912	-	-	-	-	61 920 912	86 060 247
Immobilisations corporelles louées	18 198 560	-	-	18 198 560	2 183 089	727 976	-	2 911 065	15 287 495	16 015 471
Total	719 444 646	78 517 204	71 883 186	726 078 664	376 439 753	35 340 897	21 215 916	390 564 734	335 513 930	343 004 893

Les dépenses d'amortissement pour l'année se terminant le 31 mars 2006 sont de 35 340 897 \$ (2005 – 34 902 360 \$).

Environnement Canada
Notes complémentaires aux états financiers (*non vérifiées*)

8. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus comptabilisés d'avance résultant de dons et qui servent exclusivement à financer les études concernant les espèces en voie de disparition. Les revenus sont constatés chaque exercice dans la somme des frais totaux encourus. Les détails des opérations liées à ce compte sont les suivants :

	<u>2006</u>		<u>2005</u>
Solde d'ouverture	4 111	(1)	4 111
Dons reçus	40 500	(2)	-
Revenus constatés	-		-
Solde de clôture	<u>44 611</u>		<u>4 111</u>

- (1) La source de ces fonds est un legs de biens personnels qui doit être utilisé pour relancer une campagne d'information auprès des Canadiens sur l'importance des espèces sauvages au Canada.
- (2) La source de ces fonds est un legs de biens personnels qui doit être utilisé par le Service canadien de la faune.

9. Obligation locative au titre des immobilisations corporelles louées

Le 13 octobre 2000, le ministère a conclu un accord stipulant qu'il louerait l'espace des bureaux et des laboratoires de l'Université Carleton pour le Centre national de la recherche faunique en vertu d'un contrat de location-acquisition pour un montant de 18 198 560 \$ et un amortissement cumulé de 2 911 065 \$ à compter du 31 mars 2006 (18 198 560 \$ et 2 183 089 \$ respectivement à compter du 31 mars 2005).

Les obligations pour les années à venir sont les suivantes :

Exercice d'échéance	<u>2006</u>	<u>2005</u>
2007	1 300 000	1 300 000
2008	1 300 000	1 300 000
2009	1 300 000	1 300 000
2010	1 300 000	1 300 000
2011 et les exercices ultérieurs	<u>22 100 000</u>	<u>23 400 000</u>
Total des versements minimaux en vertu des contrats de location-acquisition	27 300 000	28 600 000
Moins : intérêts théoriques (5,63 %)	<u>11 519 585</u>	<u>12 430 007</u>
Solde de l'obligation locative au titre des immobilisations corporelles louées	<u>15 780 415</u>	<u>16 169 993</u>

Environnement Canada
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

10. Avantages sociaux

a) Prestations de retraite : Les employés du ministère participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de services valides multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pension de retraite du Canada et du Régime des rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2005-06 les charges s'élèvent à 61 912 269\$ (55 801 332 \$ en 2004-05) ce qui représente environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ : Le ministère verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Obligation au titre des prestations constituées début de l'exercice	84 905 062	82 148 527
Charge pour l'exercice	24 441 850	9 498 117
Prestations versées pendant l'exercice	<u>(8 624 033)</u>	<u>(6 741 582)</u>
Obligation au titre des prestations constituées fin de l'exercice	<u>100 722 879</u>	<u>84 905 062</u>

11. Passif éventuel

(a) Sites contaminés

On comptabilise les éléments de passif afin d'inscrire les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés lorsque le ministère est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. Le ministère a identifié 40 sites (35 en 2005) où des mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 83 837 800 \$ (92 752 681 \$ en 2005) a été constaté. Le ministère a évalué des coûts additionnels d'assainissement de 134 696 989 \$ (129 506 000 \$ en 2005) qui ne sont pas comptabilisés puisqu'il est peu probable que ces coûts soient engagés pour le moment. Les efforts déployés par le ministère pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux additionnels ayant trait aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par le ministère pendant l'exercice où ils seront connus.

(b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du ministère dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour les réclamations totalisant environ 2,2 millions (2,2 millions en 2005) étaient toujours en instance au 31 mars 2006. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

Environnement Canada
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

12. Obligations contractuelles

De par leur nature les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2007	2008	2009	2010	2011	Ensuite	Total
Contrats de location-exploitation	7 900 000	7 900 000	7 900 000	7 900 000	7 900 000	233 000 000	272 500 000
Autre	8 000 000	8 000 000	7 000 000	0	0	0	23 000 000
Total	15 900 000	15 900 000	14 900 000	7 900 000	7 900 000	233 000 000	295 500 000

13. Opérations entre apparentés

(a) Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice le ministère reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du ministère :

	2006	2005
Coût des indemnités des accidents du travail	1 536 948	1 280 401
Services juridiques	1 640 289	2 881 379
Cotisations des employés aux régimes d'assurance maladie et de soins dentaires	36 080 958	33 449 154
Installations	36 231 374	34 601 830
Total	75 489 569	72 212 764

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services qui comprennent les services de paye et d'émissions des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du ministère.

(b) Soldes des créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

	2006	2005
Débiteurs - Autres ministères et organismes	505 102	1 648 109
Créditeurs - Autres ministères et organismes	(14 865 070)	(6 967 514)

Tableau 13 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2005-2006

Réponses à la vérificatrice générale et à la commissaire à l'environnement et au développement durable

Avril 2005 – Rapport de la vérificatrice générale – Chapitre 5 : Évaluation de certains rapports ministériels sur le rendement

Sommaire : La présente vérification a permis d'évaluer la qualité des rapports sur le rendement de trois ministères, soit Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Ressources naturelles Canada, afin de déterminer l'ampleur des progrès réalisés relativement à l'amélioration de la qualité de leurs rapports au cours de la dernière décennie et des deux dernières années. Le *Rapport ministériel sur le rendement d'Environnement Canada* a été évalué comme étant de passable à très bon en fonction d'un certain nombre de critères. En général, le rapport critique les progrès réalisés en ce qui concerne l'amélioration des rapports sur le rendement présentés au Parlement.

Bien qu'aucune recommandation n'ait été faite aux ministères visés par la vérification, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada a répondu au nom du gouvernement qu'il continuerait d'améliorer les rapports sur le rendement au sein de tous les ministères. Environnement Canada convient que les rapports ministériels sur le rendement peuvent être encore améliorés.

Pour obtenir plus de renseignements sur le chapitre 5, y compris la réponse du gouvernement, visitez le site <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20050405cf.html>.

Novembre 2005 – Rapport de la vérificatrice générale – Chapitre 4 : La gestion des initiatives horizontales

Sommaire : La vérification portait sur les politiques fédérales, l'orientation à l'échelle du gouvernement et le rôle des organismes centraux relativement aux initiatives horizontales. La vérification a porté plus particulièrement sur la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie (SCB), l'Initiative nationale pour les sans-abri et l'Accord de Vancouver. Dans la vérification, on critique le rendement du gouvernement en ce qui a trait aux questions sans cesse soulevées par la vérificatrice générale et la commissaire à l'environnement et au développement durable, soit le besoin de renforcer le leadership et l'horizontalité, le besoin d'améliorer les définitions des initiatives et le besoin d'améliorer la planification, les mesures de rendement et la reddition de comptes au Parlement. Les recommandations reflétaient les lacunes observées dans ces domaines. On critique en outre vivement la gouvernance et la coordination de la SCB, particulièrement le manque d'engagement de la part des ministres, des sous-ministres, du Bureau du Conseil privé et du SCT à en assurer l'orientation et le leadership. Le rapport souligne également l'absence de mécanismes adéquats permettant de tenir compte des conseils externes comme ceux provenant du Comité consultatif canadien de la biotechnologie.

La vérification n'a aucune incidence directe sur Environnement Canada. Toutes les recommandations ont été faites au Bureau du Conseil privé et au SCT. Ces derniers ont élaboré la réponse du gouvernement aux recommandations après avoir consulté les ministères concernés, notamment Environnement Canada.

Pour obtenir plus de renseignements sur le chapitre 4, y compris la réponse générale du gouvernement, visitez le site <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20051104cf.html>.

**2005 – Rapport de la commissaire à l’environnement et au développement durable –
Chapitre 3 : La Stratégie canadienne de la biodiversité – Vérification de suivi**

Sommaire : La vérification a permis de déterminer dans quelle mesure le gouvernement fédéral avait fait des progrès au regard de la mise en œuvre de certains aspects de la Stratégie canadienne de la biodiversité. Elle a permis de constater que les problèmes décelés lors de deux vérifications précédentes de la stratégie n’avaient toujours pas été réglés. Le gouvernement ne dispose toujours pas d’un plan cohérent pour la mise en œuvre de la stratégie, il n’a pas amélioré la capacité du Canada à comprendre sa propre biodiversité et il est incapable de se prononcer sur l’état de la biodiversité du Canada.

3.53 Recommandation. Environnement Canada devrait mener une évaluation des progrès réalisés à l’égard des cinq objectifs de la Stratégie canadienne de la biodiversité. Cette évaluation devrait permettre de déterminer ce qui a été fait, ce qui reste à faire, les leçons qui doivent être tirées et la manière de continuer à réaliser des progrès. Le plan visant à faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie devrait prévoir ce qui suit :

- des résultats clairement définis;
- des indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés par rapport à ces résultats;
- des échéanciers;
- des rôles et des responsabilités clairs;
- les besoins en ressources;
- des mécanismes pour évaluer et communiquer les résultats et procéder aux ajustements nécessaires en vue de favoriser une gestion axée sur les résultats.

Les ministères pourraient utiliser leurs rapports sur les plans et les priorités, leurs rapports sur le rendement et leurs stratégies de développement durable pour démontrer les efforts qu’ils ont faits en vue de faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité.

Réponse du Ministère : Environnement Canada accepte la recommandation.

Pour obtenir plus de renseignements sur le chapitre 3, y compris la réponse détaillée d’Environnement Canada, visitez le site <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20050903cf.html>.

**2005 – Rapport de la commissaire à l’environnement et au développement durable –
Chapitre 4 : La salubrité de l’eau potable – Responsabilités fédérales**

Sommaire : La vérification a permis d’examiner les mesures clés entreprises par le gouvernement fédéral pour assainir l’eau potable au Canada. Elle a révélé que le processus d’élaboration des nouvelles lignes directrices est toujours lent, que le gouvernement fédéral ne peut garantir la salubrité de l’eau potable offerte à ses employés dans tous ses emplacements et toutes ses installations, qu’il ne peut garantir la salubrité de l’eau du robinet dans les avions et, tout en reconnaissant que les protocoles d’inspection des navires de croisière et des trains sont exhaustifs, que les résultats d’inspection ne sont pas communiqués entièrement ou en temps opportun aux passagers, que le gouvernement n’a pas annoncé le Cadre de gestion de l’eau pour le gouvernement et qu’aucun plan de mise en œuvre n’a été élaboré.

Recommandation 4.61 : Environnement Canada, de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, devrait fournir des éclaircissements sur les prochaines étapes de l'utilisation du Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral, particulièrement en ce qui concerne les cinq résultats finaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur le chapitre 4, y compris la réponse détaillée d'Environnement Canada, visitez le site <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20050904cf.html>.

2005 – Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable – Chapitre 6 : L'approvisionnement écologique

Sommaire : La vérification était axée sur la mise en œuvre d'engagements relatifs à la Stratégie de développement durable en matière d'approvisionnement écologique. Elle a révélé l'absence d'une politique ou d'une stratégie fédérale en matière d'approvisionnement écologique, un manque d'écologisation dans les principales politiques fédérales d'approvisionnement existantes et l'absence d'un fondement crédible pour l'évaluation des progrès réalisés pour l'approvisionnement écologique à l'échelle du gouvernement. Elle a aussi révélé que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) n'avait pas accompli de progrès appréciables dans l'écologisation des services d'approvisionnement qu'il offre aux autres ministères fédéraux. Environnement Canada est visé par cinq recommandations adressées à « TPSGC] et au SCT en collaboration avec d'autres ministères responsables ».

6.10 : TPSGC et le SCT, en collaboration avec d'autres ministères et organismes responsables, devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour que la politique sur l'approvisionnement écologique soit achevée, approuvée et mise en œuvre d'ici 2006, c'est-à-dire à l'échéance promise dans le discours du Trône de 2004. Ces mesures comprennent l'établissement d'échéances, l'attribution des ressources appropriées et l'affectation d'employés dotés des compétences nécessaires.

6.11 : Les fonds pour les approvisionnements viennent des budgets annuels des gestionnaires de programmes. Si, pour ces derniers, « écologique » signifie « coûteux », ils hésiteront, de même que le personnel d'approvisionnement qui les aide, à choisir un produit ou un service dit « écologique ». Il est important que la politique et la stratégie transmettent des directives claires sur la façon de surmonter les obstacles liés au coût réels ou apparents.

6.18 : Par le truchement de la politique et de la stratégie en matière d'approvisionnement écologique, TPSGC, en collaboration avec d'autres ministères et organismes responsables, devrait promouvoir l'inclusion des attentes en matière d'approvisionnement écologique dans l'évaluation de rendement des gestionnaires du gouvernement qui ont des responsabilités importantes à l'égard des achats et exiger des ministères et des organismes qu'ils rendent compte de la mise en œuvre.

6.24 : En collaboration avec les autres ministères et organismes responsables, TPSGC devrait s'assurer que la stratégie d'approvisionnement écologique décrit clairement le rôle des stratégies de développement durable par rapport à l'approvisionnement écologique. Le Ministère devrait également s'assurer que des orientations sur l'approvisionnement écologique seront préparées à temps pour l'élaboration des stratégies de 2007, y compris une série de cibles et d'objectifs réalistes et progressifs en matière d'approvisionnement écologique que les ministères et les organismes seraient tenus d'inclure dans leur stratégie de développement durable.

6.27 : TPSGC et le SCT, en collaboration avec les autres ministères responsables, devraient :

- s'assurer que la politique sur l'approvisionnement écologique définit clairement les responsabilités au regard des comptes rendus annuels sur les progrès réalisés;
- dresser un plan d'amélioration des rapports sur l'approvisionnement écologique, par le truchement des stratégies de développement durable.

6.35 : TPSGC, en collaboration avec les autres ministères responsables, devraient s'assurer que :

- la stratégie d'approvisionnement écologique établit une méthode cohérente et concertée à suivre pour la formation sur l'approvisionnement écologique ainsi que pour la création et la distribution d'outils;
- l'approvisionnement écologique est un domaine de compétence exigé et fait obligatoirement partie de tout programme de formation requis pour le personnel responsable des achats.

Réponse du Ministère : Environnement Canada accepte les recommandations.

Pour obtenir plus de renseignements sur le chapitre 6, y compris la réponse générale que TPSGC fournit au nom des ministères et des organismes responsables, visitez le site <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20050906cf.html>.

2005 – Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable – Chapitre 7 : Les stratégies de développement durable

Sommaire : La vérification a permis d'évaluer l'efficacité des lignes directrices sur les priorités des stratégies de développement durable et la responsabilité en matière de suivi, et elle a constaté que les sous-ministres formant le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable chargé d'orienter la préparation des stratégies de développement durable n'avaient pu s'entendre sur les priorités de la ronde de stratégies de 2004. La vérification a aussi révélé que les stratégies s'étaient légèrement améliorées depuis 2001, mais que la définition des objectifs et des mesures de rendement laissait encore place à l'amélioration. Également, le gouvernement n'a toujours pas élaboré un plan d'action relativement aux engagements qu'il a pris lors du Sommet mondial 2002.

Recommandation 7.30 : Environnement Canada doit préciser le rôle du Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement et expliquer comment ce cadre intégrera les stratégies de développement durable des ministères et organismes.

Réponse du Ministère : Environnement Canada accepte la recommandation.

Pour obtenir plus de renseignements sur le chapitre 7, y compris la réponse détaillée d'Environnement Canada, visitez le site <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20050907cf.html>.

2005 – Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable – Chapitre 8 : Les pétitions en matière d'environnement

Sommaire : Ce chapitre porte sur l'évaluation de certaines réponses à des pétitions en matière d'environnement, notamment les pétitions 60A et 60B portant sur les exigences en matière d'assurance en vertu de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, les pétitions 37 et 46 relatives à l'élevage porcin et la pétition 61 sur la *Loi sur les espèces en péril* relativement au processus d'inscription d'une espèce sur la Liste des espèces en péril et à la protection des habitats essentiels.

La vérification a permis de révéler que dans sa réponse de 2003 à la pétition sur la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, le gouvernement s'était engagé à revoir cette loi vieille de 30 ans, mais cet examen n'avait pas encore débuté au moment de la vérification. La commissaire à l'environnement et au développement durable a recommandé que Ressources naturelles Canada soumette des propositions de politique afin d'amorcer l'examen de la Loi avec le ministre de Ressources naturelles Canada avant la fin de 2005.

En ce qui concerne Environnement Canada, la vérification a permis de révéler que le Ministère avait respecté ses engagements relativement à la pétition 46 et à la pétition 37 dans la région de l'Ontario. La vérification des deux pétitions a également permis d'examiner les mécanismes d'application et de conformité partout au pays en ce qui a trait à l'élevage porcin en particulier, et plus généralement, aux activités agricoles intensives.

Recommandation 8.58 : Pour assurer l'efficacité de ses mesures de promotion de la conformité et d'application de la loi dans le secteur de la production porcine, Environnement Canada devrait :

- déterminer la collectivité réglementée;
- recueillir des données à l'échelle nationale pour affecter les ressources ou établir des priorités pour celles-ci;
- surveiller les résultats de ses mesures;
- tenir des dossiers complets sur les budgets et les dépenses.

Réponse du Ministère : Environnement Canada accepte la recommandation.

Pour obtenir plus de renseignements sur le chapitre 8, y compris la réponse détaillée d'Environnement Canada, visitez le site <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20050908cf.html>.

Évaluations ou vérifications externes

Aucune

Évaluations ou vérifications internes

Vérifications internes

Comptes créditeurs – Région de la capitale nationale

Accord de contribution avec l'Institut canadien de la santé infantile

Évaluation des immobilisations – Phase III

Technologies du développement durable Canada

Construction du Centre de technologie environnementale

Pratiques d'embauche du personnel occasionnel et étudiant

Subventions et contributions de catégories – Suivi

Fiabilité du codage financier

Projet de rénovation du Centre météorologique canadien (Dorval)

Évaluations

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Fonds d'action pour le changement climatique

Programme du Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada

Pour obtenir plus de renseignements sur les vérifications et les évaluations mentionnées ci-dessus, visitez le site <http://www.ec.gc.ca/ae-ve/default.asp?lang=Fr&n=7B7953CB-1>.

Tableau 14 : Stratégie de développement durable 2004-2006

La Stratégie de développement durable 2004-2006 d'Environnement Canada met en lumière pour les Canadiens les engagements clés que le Ministère a pris au cours des trois années de mise en œuvre de la Stratégie pour favoriser l'atteinte de nos objectifs de développement durable.

La Stratégie de développement durable 2004-2006 se fonde sur quatre thèmes qui améliorent la capacité d'Environnement Canada à s'engager dans un processus décisionnel intégré et qui renforcent la durabilité des activités ministérielles :

- Information pour le processus décisionnel
- Instruments innovateurs
- Partenariats favorisant le développement durable
- Gestion du développement durable

Le deuxième rapport d'étape sur la Stratégie de développement durable 2004-2006 souligne pour sa part les résultats obtenus du 1er avril 2005 au 31 mars 2006. Ces renseignements, qui sont destinés aux parlementaires et aux Canadiens, visent à rendre compte des résultats obtenus et des progrès accomplis au cours de la deuxième année de la mise en œuvre de la Stratégie.

Parallèlement, le Rapport sur le rendement de la Stratégie de développement durable 2004-2006 traitera du renouvellement de la Stratégie de développement durable du Ministère. La quatrième stratégie du Ministère, prévue pour 2007-2009, s'appuiera sur les résultats obtenus aux termes de la Stratégie actuelle, renforcera les résultats d'après la mesure du rendement et la reddition des comptes et appuiera l'approche fédérale coordonnée jusqu'à la quatrième ronde de la Stratégie de développement durable. Il s'agit d'une initiative gouvernementale dirigée par Environnement Canada au printemps 2006 qui a contribué à un ensemble d'objectifs fédéraux en matière de développement durable et à un cadre commun de production de rapports pour les stratégies de développement durable ministérielles.

Il est possible d'accéder à la Stratégie de développement durable 2004-2006 ainsi qu'aux renseignements sur le rendement des deux périodes de déclaration à l'adresse suivante : http://www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/SDS2004/index_f.cfm.

Tableau 15 : Approvisionnement et passation de marchés

Ministère	Environnement Canada
Points à évaluer	Renseignements du Ministère
Survol de la manière dont le Ministère gère ses fonctions de passation de marchés	La Direction générale des biens, de l'approvisionnement et de la gestion environnementale d'Environnement Canada est responsable de voir à ce qu'il existe une approche intégrée à la gestion de ces services correspondant aux objectifs du Ministère et des organismes centraux.
Progrès et nouvelles initiatives permettant des pratiques de d'approvisionnement efficaces et efficaces	<p>Environnement Canada a créé une Commission de révision des marchés publics (CRMP) en octobre 2004. La CRMP est le forum principal de revue et d'approbation des achats de biens et de services et des travaux de construction au sein d'Environnement Canada. Elle examine surtout les méthodes d'approvisionnement proposées. Le service ou la région responsable d'une présentation doit examiner le contenu, la priorité du programme, la disponibilité des fonds et la correspondance aux plans ministériels et approuver la présentation avant de l'acheminer à la CRMP. La Commission est tenue de rendre compte au Comité exécutif de gestion.</p> <p>Les seuils de revue de la CRMP sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tout marché supérieur à 25 000 dollars; - les conventions particulières de services supérieures à 50 000 dollars; - tout marché à fournisseur unique d'une valeur de 10 000 dollars et plus, y compris ceux pouvant nécessiter un préavis d'adjudication de contrat; - les modifications à tout marché à fournisseur unique existant dont le montant total serait supérieur à 25 000 dollars; - les modifications contractuelles représentant une augmentation de 50 p. 100 ou plus en regard du montant original; - d'autres à la discrétion du président de la CRMP. <p>Les contrats d'Environnement Canada de plus de 10 000 dollars sont affichés sur le site Web suivant : http://www.ec.gc.ca/contracts-contracts/default.asp.</p>

Tableau 16 : Amélioration des services

Le Ministère continue à rechercher activement la rétroaction de ses clients sur ses services. Par exemple, en 2005-2006, les études suivantes ont été entreprises :

- Mise au point d'un indice de la qualité de l'air axé sur les risques pour la santé à la grandeur du Canada (EnviroNics Research Group). Cette étude mesure la sensibilisation, les perceptions et les comportements des Canadiens à l'égard de la qualité de l'air, de la pollution atmosphérique et de l'indice de la qualité de l'air. Elle comprend des travaux de recherche quantitative et qualitative qui ont été réalisés en trois étapes entre juillet 2004 et mars 2005 : enquêtes post-événement de qualité de l'air auprès de résidents du Grand Toronto, de l'île de Montréal et des basses terres du Fraser; enquête nationale menée à l'automne 2004; évaluation qualitative de nouveaux concepts de communications au sujet de l'indice de la qualité de l'air. Cette étude a été réalisée en collaboration avec Santé Canada.
- North of 60 and Remote Community Monitor 2005 (EnviroNics Research Group). Dix questions ont été incorporées à une enquête omnibus effectuée sur un échantillon représentatif d'adultes canadiens vivant au nord du soixantième parallèle. Ces questions avaient trait aux types de renseignements météorologiques recherchés, à l'utilisation de ces renseignements et des avertissements météorologiques, aux sources de ces derniers, à la satisfaction à leur endroit, à la préparation aux phénomènes météorologiques extrêmes et à la compréhension de la valeur du refroidissement éolien.

Poursuite de l'amélioration du service de prévisions météorologiques et environnementales en 2005-2006 (y compris dans les domaines visés par les rapports sur les avertissements météorologiques et les précipitations du plan d'amélioration des services d'Environnement Canada).

En 2005-06, des investissements ont été faits dans le site Web de renseignements sur les conditions météorologiques d'Environnement Canada pour en accroître la capacité et la fiabilité. Les demandes de renseignements sur ce site ont continué d'augmenter en 2005-2006 avec en moyenne 540 000 visites par jour, soit environ 100 000 visites de plus qu'en 2004-2005. Ce site reçoit à lui seul 40 p. 100 des visites totales effectuées sur tous les sites Web du gouvernement fédéral.

Une composante de ce site, Archives climatiques nationales (à l'adresse <http://www.climate.weatheroffice.ec.gc.ca>), permet d'accéder à tout un ensemble de données et de renseignements météorologiques historiques. Le site suscite un intérêt grandissant, comme en témoigne l'augmentation annuelle de presque 25 p. 100 du nombre d'ouverture de sessions. Le site sert un large éventail d'objectifs liés à la recherche, aux activités et à l'apprentissage. Le nombre de visites sur le site a tendance à augmenter lors d'événements météorologiques marquants de longue durée, comme les conditions hivernales de grand froid, de vent et de précipitations de neige.

En mars 2006, Reader's Digest a défini ce site comme étant l'un des sites Web les mieux conçus, car il offre un accès utile aux données météorologiques historiques (voir http://www.readersdigest.ca/mag/2006/03/tool_kit.php?printer_version=1).

Au début de l'année 2006, le premier système opérationnel de gestion des données provenant du Réseau d'information météo routière a été mis en place. Ce système sert de base de données centrale pour les données d'observation recueillies par les capteurs environnementaux installés au niveau des chaussées ou le long des routes dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada et permet de s'assurer que les données et métadonnées connexes subissent un contrôle de qualité rigoureux et sont archivées en toute sécurité. L'installation de gestion de données fournit en temps réel aux agences de transport provinciales les données nécessaires aux prévisions sur la température et l'état des chaussées.

Le processus d'évaluation et de contrôle des résultats obtenus par le Service météorologique du Canada (SMC) s'est imposé avec les années comme une étape nécessaire de l'objectif visant à préciser les prévisions et les avertissements. Le nombre de prévisions météorologiques émises par le SMC s'élève à 1,5 million par an; il s'agit du service ministériel le plus consulté. À ce nombre, il faut ajouter environ 10 300 avertissements météorologiques propres à des conditions extrêmes et 444 000 prévisions aéronautiques.

Les attentes des Canadiens en matière d'amélioration et de diversification des produits et des services offerts par le SMC augmentent sans cesse. Le SMC a été en mesure d'évaluer l'exactitude de ses prévisions en fonction des priorités des Canadiens grâce à l'information et aux données recueillies lors de notre recherche sur l'opinion publique. Cette information s'est d'ailleurs avérée très utile et bénéfique à la formation des météorologues. Des algorithmes d'évaluation et de pondération sont utilisés en fonction des priorités définies par les Canadiens. Les Canadiens disposent de nombreux moyens pour répondre au SMC et fournir leur rétroaction sur les résultats. Nous intégrons ces statistiques et données détaillées à notre recherche sur l'opinion publique aux fins d'analyse.

Tandis que nous poursuivons notre travail de collecte de données sur les tempêtes violentes, une base de données assez substantielle qui permettra de procéder à des analyses de tendance est en cours de préparation. Le contrôle des résultats obtenus pour le secteur de l'aviation s'effectue grâce à des formules complexes et en vertu de notre collaboration avec NAV CANADA. Dans le cas des prévisions météorologiques destinées au grand public, le contrôle de l'exactitude des résultats repose sur l'évaluation de neuf éléments météorologiques.

Tableau 17 : Politiques relatives aux voyages

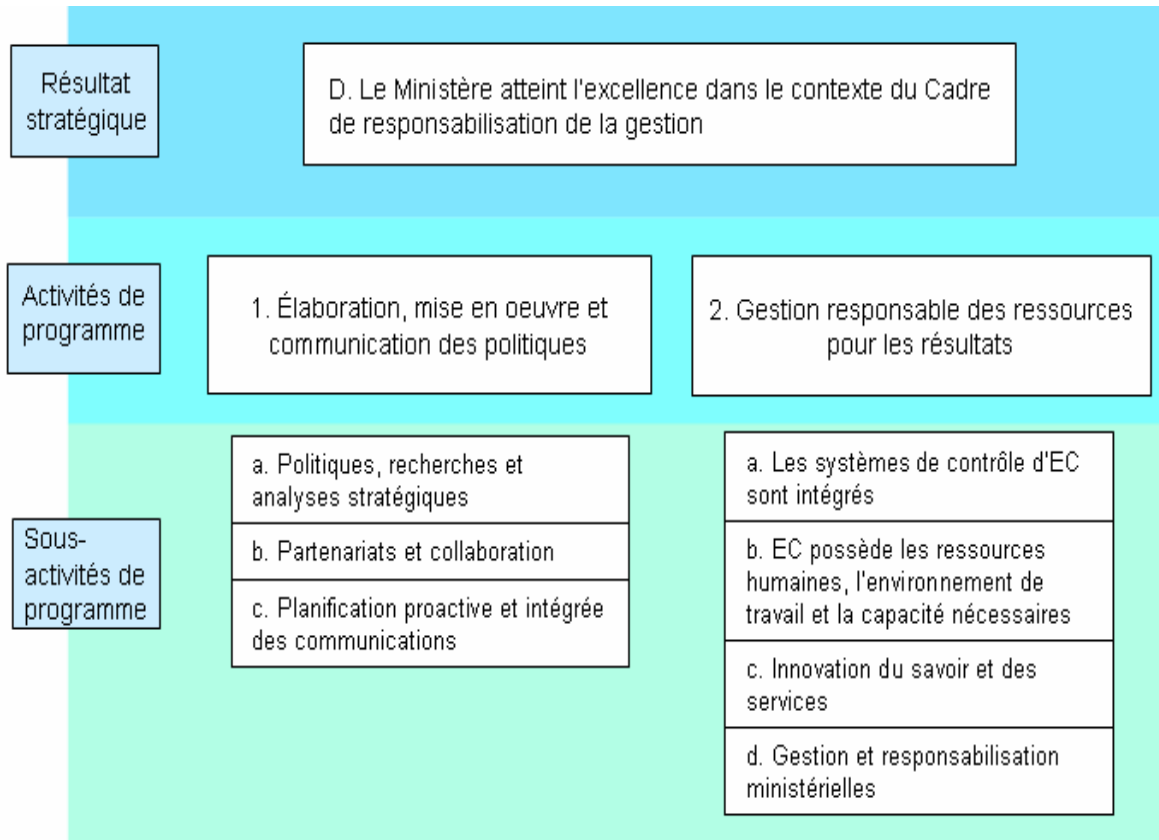
Environnement Canada se conforme aux *Autorisations spéciales de voyager* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Environnement Canada se conforme à la *Directive sur les voyages*, taux et indemnités, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

SECTION IV

AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Gestion, administration et politiques



De quoi s'agit-il?

Le contexte opérationnel d'Environnement Canada est complexe. Les enjeux environnementaux ont un caractère général, les domaines de compétence sont partagés et le défi que pose l'intégration des considérations environnementales dans le processus décisionnel économique et social est grand. À ce titre, il est important d'avoir à l'interne les ressources humaines, les processus, les systèmes et les collaborations nécessaires pour que le Ministère puisse se concentrer sur l'intégration des considérations environnementales dans le processus décisionnel et sur la réalisation des priorités environnementales pour les Canadiens.

L'élaboration d'un programme clair sur les politiques et la transformation de la façon dont Environnement Canada gère et opère ses activités l'aideront à concentrer son travail, à établir ses priorités et à construire sur les assises de ses succès antérieurs afin de mettre en œuvre une approche globale « un seul Ministère » et ainsi atteindre ses objectifs.

Transformer la façon dont le Ministère fonctionne lui permettra de prodiguer des conseils plus détaillés et plus conformes, de maximiser les investissements dans les résultats attendus et de devenir une organisation de pointe qui a conscience de sa capacité, qui continue de s'améliorer et qui peut déployer ses ressources où cela est nécessaire afin d'aborder de façon efficace les priorités immédiates et celles en cours.

Que faisons-nous à ce sujet?

Les activités, les initiatives, les programmes et les services ministériels sont repensés et harmonisés de nouveau en tant que parties intégrantes de la mise en œuvre de la transformation ministérielle et du travail en cours pour l'élaboration de programmes de gestion horizontale et de politiques intégrées.

D1. Élaboration, mise en œuvre et communication des politiques

a. Politiques, recherches et analyses stratégiques

b. Partenariats et collaboration

c. Planification proactive et intégrée des communications

Élaboration, mise en œuvre et communications des politiques

De quoi s'agit-il?

Les enjeux environnementaux ont un caractère général et complexe. Ils ont aussi des incidences économiques, sociales et locales à grande portée.

La pollution atmosphérique, les pluies acides et les eaux polluées transcendent les frontières et ont toutes de graves répercussions sur la santé des humains et des écosystèmes. La réduction des

émissions de gaz à effet de serre représente un défi mondial et les moyens qu'il faut utiliser afin d'y remédier auront sans doute une incidence majeure sur l'économie et, plus particulièrement, sur la façon de se déplacer au quotidien de même que sur les décisions relatives à l'énergie au Canada.

L'élaboration d'un ensemble de politiques uniformes, l'établissement de partenariats opportuns et la mise au point d'outils de communication efficaces aideront à intégrer les considérations environnementales à la prise de décision quotidienne de tout un chacun.

Que faisons-nous à ce sujet?

Même si les enjeux environnementaux touchent plusieurs ministères, Environnement Canada est responsable de la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada relatifs à la conservation et à l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel. Cette responsabilité place le Ministère dans une position unique lui permettant d'exercer une influence sur les programmes des autres ministères. Cela implique aussi que la plupart des initiatives ministérielles nécessitent l'appui d'autres ministères pour atteindre le succès, puisqu'une bonne partie des étapes à suivre dans la prise de mesures est tributaire d'autres ministères. Environnement Canada a reconnu cette relation symbiotique et a pris un rôle de premier plan en élaborant un programme pangouvernemental en matière d'environnement et de développement durable. Le Ministère noue également des relations avec des partenaires internationaux afin de promouvoir les priorités environnementales des Canadiens.

Dans ce rôle de leader, le Ministère élabore des outils stratégiques innovateurs sur le plan environnemental qui sont adaptés aux enjeux de l'heure. Ces outils comprennent à la fois des règlements, des instruments économiques et des partenariats.

Faisons-nous des progrès?

Environnement Canada continue à jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne les questions environnementales cruciales qui touchent de nombreux ministères fédéraux. Par exemple, le Ministère dirige des efforts pluriministériels pour élaborer un programme environnemental complet axé sur un air pur qui améliorera la santé des Canadiens. Il a formé quatre tables sectorielles sur la durabilité, chacune étant présidée par un différent sous-ministre. Environnement Canada a également dirigé une initiative à l'échelle du gouvernement visant à améliorer la coordination et l'uniformité des stratégies ministérielles sur le développement durable en se basant sur un ensemble d'objectifs fédéraux en matière de développement durable et un cadre commun de rapports. Le Ministère préside en outre un comité de niveau supérieur qui veille à ce que la politique environnementale du gouvernement du Canada soit complète et qu'elle tienne compte des points de vue de tous les ministères.

Principaux programmes et initiatives

Domaine de programme : Politiques, recherches et analyses stratégiques; partenariat et collaboration	
Activités : <ul style="list-style-type: none">– Élaborer des approches stratégiques et des outils et fournir des conseils sur les négociations ou les accords officiels et non officiels aux gouvernements et organisations autochtones, aux gouvernements provinciaux et territoriaux et aux membres de la communauté internationale (p. ex. autres gouvernements, organisations non gouvernementales (ONG) et organisations internationales).– Renforcer les capacités internes et externes des gouvernements et organisations autochtones et coordonner les consultations et les partenariats avec l'industrie, les ONG et autres intervenants canadiens et internationaux en vue de promouvoir les priorités environnementales.– Coordonner les partenariats avec l'industrie et les ONG afin de faire progresser les priorités environnementales; coordonner les activités fédérales, provinciales et territoriales avec les régions, le Bureau du Conseil privé (BCP) et les affaires intergouvernementales.	
Résultats attendus	Progrès
Élaboration de politiques stratégiques, de capacités analytiques et de recherches, et d'initiatives horizontales afin d'assurer des options ainsi que des conseils stratégiques de grande qualité.	<p>Environnement Canada a entamé un programme environnemental pluriministériel axé sur l'air pur afin de protéger la santé des Canadiens.</p> <p>Le Ministère a poursuivi ses efforts pour veiller à ce que ses politiques tiennent compte des liens entre l'environnement, la santé des Canadiens et la compétitivité à long terme de l'économie canadienne.</p> <p>Environnement Canada a créé ou est en voie de créer quatre tables sectorielles sur la durabilité (exploitation minière, énergie, foresterie, questions intersectorielles) afin que les intervenants clés de l'industrie, de la société civile, les peuples autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux fournissent des conseils sur les moyens à prendre pour améliorer le rendement tout en renforçant la compétitivité à long terme.</p> <p>Mise en place du Secrétariat des tables sur le développement durable.</p> <p>Le Ministère a élaboré des analyses de contexte complètes pour chacune des tables sectorielles sur la durabilité, précisant les répercussions de chacun des secteurs sur l'environnement.</p>

<p>Les institutions et les citoyens du Canada prennent des décisions favorables au développement durable.^{sdd1.1}</p>	<p>Avant la préparation de la quatrième ronde de stratégies ministérielles sur le développement durable, Environnement Canada a dirigé une initiative à l'échelle du gouvernement visant à améliorer la coordination et l'uniformité de ces stratégies en se basant sur un ensemble d'objectifs fédéraux en matière de développement durable et un cadre commun de rapports.</p>
<p>Les partenariats et la collaboration facilitent la mise en œuvre des orientations stratégiques.</p>	<p>Développement d'une capacité interne grâce à la nouvelle structure des résultats permettant d'améliorer les partenariats, les consultations et les relations avec les intervenants à la grandeur du Ministère.</p> <p>Un accord de contribution a été conclu avec Nature Canada dans le but d'examiner la possibilité de créer un réseau canadien d'experts de la nature.</p> <p>Le Canada, représenté par Environnement Canada, a participé à la 9^e Session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement au cours de laquelle les ministres ont mis l'accent sur l'établissement de partenariats plus solides en ce qui concerne la demande d'énergie et les systèmes énergétiques futurs, l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. Les ministres et les chefs de délégation ont également approuvé la toute nouvelle Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.</p> <p>Environnement Canada a participé à la 14^e réunion de la Commission du développement durable, réunions au cours desquelles les pays partagent leurs expériences à relever les défis relatifs aux changements climatiques, aux énergies durables et au développement industriel.</p> <p>Environnement Canada a joué un rôle actif dans le processus menant au Sommet des chefs d'État du G8 et a appuyé le premier ministre à l'occasion de sa participation au Sommet du Groupe des huit (G8).</p> <p>Environnement Canada a participé activement au développement d'un plan stratégique relatif au Programme de l'OCDE sur l'environnement. Le plan établit les priorités et l'orientation stratégique des efforts concertés en matière de politique environnementale de l'Organisation de coopération et développement économiques pour les cinq à dix prochaines années.</p> <p>À titre de ministère fédéral responsable, Environnement Canada continue à soutenir le travail de la Commission de coopération environnementale et à mettre en œuvre l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. Cet accord a été conclu en 1994 pour faciliter la coopération et la participation du public en vue d'encourager la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement nord-américain.</p>

<p>Domaine de programme : Planification proactive et intégrée des communications</p>
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des approches stratégiques concernant les communications ministérielles et assurer que les orientations prioritaires et les politiques du Ministère sont présentées de manière conforme, cohérente et coordonnée. - Fournir des conseils, des services et le soutien en matière de communication pour le ministre et les cadres supérieurs du Ministère, incluant les équipes de communication régionale (analyses et relations des médias, recherches sur l'opinion publique, analyse de l'environnement public et gestion des enjeux).

Résultats attendus	Progrès
<p>Une planification proactive et intégrée des communications qui fournit aux Canadiens des informations qui facilitent et font la promotion d'une logique décisionnelle axée sur l'environnement.</p>	<p>Les travaux se poursuivent en vue d'accentuer la présence du Ministère sur le Web. Le projet de développement de l'Internet et de l'intranet « Un ministère – Un site Web » sera pleinement fonctionnel en 2007. Ce site Web offrira une meilleure cohérence ainsi qu'une plus grande uniformité en ce qui a trait à la façon dont Environnement Canada présente l'information aux Canadiens et permettra d'améliorer la qualité des produits qu'Environnement Canada fournit au public canadien.</p> <p>Une normalisation du site Internet d'Environnement Canada est présentement mise au point pour tous les produits, les services et les activités de communication.</p> <p>Un sondage de l'opinion publique est effectué régulièrement afin d'obtenir de l'information sur la façon dont les Canadiens perçoivent les renseignements et les services que fournit Environnement Canada. Ce sondage devra être mené périodiquement au cours des prochaines années en vue d'établir des tendances.</p> <p>Les plans de communication stratégiques et opérationnels ont été élaborés dans le but d'appuyer l'ensemble des priorités, des politiques et des programmes environnementaux du gouvernement canadien. Des produits rédigés en langage clair expliquant ces politiques et ces programmes aux Canadiens ont également été créés.</p>
<p>Les institutions et les citoyens du Canada prennent des décisions favorables au développement durable.^{SDD1.1}</p>	<p>Une grande partie de l'information scientifique d'Environnement Canada est transmise par l'intermédiaire de rapports produits par le Ministère ou par des organismes extérieurs qui utilisent les données d'Environnement Canada. Une stratégie de production de rapports propre à Environnement Canada est présentement mise en place en vue de promouvoir l'image de marque d'Environnement Canada et d'encourager la prise de décisions éclairées.</p> <p>Un groupe de travail interministériel sur les communications a été créé pour harmoniser la collaboration et les consultations interministérielles en ce qui a trait aux questions environnementales et pour favoriser la cohérence quant au message véhiculé et à la méthode employée dans toute la fonction publique fédérale.</p>

<p>D2. Gestion responsable des ressources pour les résultats</p>
<p>a. Les systèmes de contrôle d'EC sont intégrés</p>
<p>b. EC possède les ressources humaines, l'environnement de travail et la capacité nécessaires</p>
<p>c. Innovation du savoir et des services</p>
<p>d. Gestion et responsabilisation ministérielles</p>

Gestion responsable des ressources axée sur les résultats

De quoi s'agit-il?

Produire des résultats pour les Canadiens n'est pas seulement une question d'atteindre des résultats ou une question de coûts, il s'agit aussi des moyens qui sont utilisés dans le processus de production de ces résultats au sein l'organisation et du personnel.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à solidifier la gestion du secteur public et plus particulièrement dans les domaines de la gouvernance, de la responsabilisation, de la transparence, du personnel et de la gestion financière.

Environnement Canada transforme sa façon de faire afin de satisfaire les attentes des membres du Parlement et des Canadiens en matière de gestion et de remplir son mandat de façon économique et concrète.

Que faisons-nous à ce sujet?

Environnement Canada met en œuvre une nouvelle structure de gouvernance qui fait la promotion d'un processus décisionnel éclairé par des points de vue au sein de l'organisation. Sous l'autorité du sous-ministre et du Comité exécutif de gestion, les conseils composés de sous-ministres adjoints et de directeurs généraux régionaux ont la responsabilité de diriger le Ministère de façon à lui faire remplir son mandat. Les conseils de l'intégration stratégique et des services de gestion du Ministère visent à produire les priorités d'Environnement Canada dans les domaines de la gestion, de l'administration et des politiques.

Les initiatives de gestion pangouvernementales aident aussi Environnement Canada à transformer sa façon de faire. Les travaux relatifs à la mise en œuvre des Système d'information sur la gestion des dépenses, à l'Architecture des activités de programmes (AAP) et à la Structure de gestion, des ressources et des résultats à l'échelon du gouvernement sont appuyés par l'élaboration d'un ensemble de plans et de renseignements détaillés sur le rendement, visant à soutenir l'établissement des priorités et les décisions concernant l'allocation ou la réallocation des ressources.

L'introduction de la modernisation des ressources humaines à l'échelle de la fonction publique, jumelée à la réorganisation du Ministère et à la transition vers un nouveau modèle de gouvernance, ont permis d'accorder une attention particulière à la gestion des personnes. À cette fin, le Ministère a élaboré une Stratégie globale axée sur les personnes qui énonce la vision et l'orientation de la gestion des personnes et donne un aperçu des plans visant à moderniser et à institutionnaliser les stratégies de gestion des personnes d'une manière cohérente à l'échelle nationale. Elle vise également à intégrer la gestion des personnes et des activités en vue de l'obtention de résultats et à faciliter l'intégration et l'harmonisation des ressources humaines et des procédés de planification opérationnels.

Environnement Canada utilise aussi le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) afin de l'aider à déterminer les domaines dans lesquels il a besoin de renforcer ses pratiques, ses politiques, ses systèmes et ses outils de gestion.

Environnement Canada renforce ses fonctions de vérification et d'évaluation. Le Ministère a accru sa capacité de vérification et d'évaluation afin de tenir compte du rôle crucial que cette Direction joue dans l'amélioration des politiques ministérielles et de la conception des programmes ainsi que du processus de prise de décisions et des pratiques de gestion, des systèmes de contrôle et de la qualité de l'information s'y rattachant.

Les principales initiatives citées ci-dessous rendent compte de l'organisation du travail du Ministère pour une gestion responsable des ressources pour les résultats.

Faisons-nous des progrès?

Le Ministère a mis en œuvre avec succès un nouveau modèle de gestion qui assure une gestion axée sur les résultats. Les éléments principaux du nouveau modèle sont les suivants :

1. Adoption d'un cadre intégré

- Environnement Canada a élaboré un cadre stratégique global de compétitivité et de durabilité environnementale qui englobe une approche s'appliquant à l'ensemble du gouvernement. Dans le contexte du cadre stratégique, le Ministère a évalué la conformité de l'AAP actuelle à tous les niveaux, des résultats stratégiques jusqu'aux sous-activités et il a apporté des modifications au besoin pour assurer l'harmonisation.
- Environnement Canada a déterminé la portée complète, dans l'ensemble du Ministère, des ressources et des capacités pour réaliser l'AAP. Ces éléments sont examinés par la haute direction; l'examen comprend une prise en compte de la réorganisation des priorités et de leurs réaffectations connexes ainsi que l'alignement des investissements et des résultats.
- Le Ministère a également déterminé la gamme et la portée des services qui permettent d'atteindre des résultats et il a consolidé ces services en vue d'assurer une meilleure responsabilisation et un meilleur contrôle en plus d'une prestation plus uniforme et plus équitable des services de soutien au sein de la structure des résultats.
- L'évaluation des progrès sera considérablement améliorée dans le contexte d'un cadre de mesure du rendement de la gestion des résultats au sein du Ministère, qui est en cours d'élaboration. Ce cadre permettra d'obtenir des renseignements relatifs à l'état de l'environnement ainsi qu'aux changements et aux tendances selon les indicateurs de la qualité de l'environnement. L'évaluation des progrès dans ce contexte appuiera également la prise de décision à l'égard des priorités relatives au travail et de l'affectation la plus efficace des ressources.

2. Établissement des structures et des processus de gestion qui permettent au Ministère de gérer ses ressources de manière intégrée

- Environnement Canada a établi le Conseil exécutif de gestion comme organisme décisionnel principal pour le Ministère et a mis sur pied le Comité des politiques et des programmes à titre de forum pour des discussions visant l'élaboration de conseils stratégiques coordonnés et la prise en considération des problèmes d'exécution des programmes du point de vue de l'ensemble du Ministère. Ces structures sont présidées par les sous-ministres et font appel aux cadres supérieurs à l'échelle du Ministère.
- Environnement Canada a établi des Conseils de gestion des priorités en vue d'assurer l'orientation et la supervision de l'exécution du travail ministériel en fonction des résultats découlant du cadre stratégique, des priorités ministérielles et des capacités horizontales.

Les conseils sont formés de sous-ministres adjoints et de directeurs généraux régionaux sélectionnés selon les sujets abordés et relèvent du Conseil exécutif de gestion et du Comité des politiques et des programmes. Grâce à ces conseils, le Ministère a été en mesure d'élaborer et de maintenir une approche intégrée liée à l'exécution du travail et à la prestation des résultats en intégrant de façon appropriée la capacité et l'expertise des cadres supérieurs dans le contexte « d'un seul ministère ».

- Le Ministère a également établi des groupes de gestion de projet intégrés, relevant des conseils, qui seront chargés de l'élaboration et de la gestion de « projets » qui alignent la capacité et les ressources en vue d'atteindre des résultats précis. Les résultats du projet et les résultats attendus sont directement liés aux priorités et résultats stratégiques du Ministère, à la coordination des capacités horizontales ou à la prestation du soutien.

3. Gestion de la structure organisationnelle

- Nous avons procédé au remaniement de la structure organisationnelle afin de veiller à ce que les compétences et l'expertise du Ministère soient rassemblées en vue de former des regroupements d'expertise et de compétences, d'assurer une répartition plus efficace de la capacité disponible et de favoriser une planification à long terme plus efficace pour répondre aux besoins futurs.

L'approche « un seul ministère » fait en sorte qu'il y a une seule voix, ce qui permet une meilleure interaction et intégration avec les autres ministères et avec les autres secteurs et domaines de compétence, et notamment avec les provinces et les territoires.

L'augmentation de la transparence dans l'affectation des ressources maximisera la collaboration et la synergie ainsi que la possibilité d'une affectation plus efficace des ressources.

Dans le cadre du processus de conception et de mise en œuvre continue de cette nouvelle approche, nous avons déjà remarqué des progrès : nous avons un ministère qui estime être intégré à l'échelle nationale, et qui a une bonne compréhension de notre vision en matière de politiques – nous traitons déjà avec nos partenaires et nos clients en nous basant sur cette nouvelle vision; nous examinons notre travail de manière collective et d'un œil critique afin de veiller à ce que nos actions s'alignent sur notre vision en matière de politiques et notre structure des résultats; nous avons rassemblé des gens de tout le Ministère dans des structures de travail plus souples, situation qui favorisera une maximisation des compétences et de l'expertise de ceux-ci et nous avons créé une culture de collaboration qui permet de prendre des décisions plus éclairées et qui mènera ultimement à une meilleure affectation des ressources.

La création de la Direction du dirigeant principal de l'information en novembre 2005 à la suite de la transition du Ministère vers une organisation axée sur les résultats a rassemblé plus de 600 professionnels de la gestion de l'information/technologie de l'information (GI-TI) de tout le Ministère en une entité unique.

Cette consolidation des capacités de la GI-TI a créé une masse critique de ressources et offrira d'importantes possibilités d'économies grâce à des normes, des technologies et des processus communs.

De considérables efforts ont été déployés jusqu'à présent pour mieux aligner nos citoyens et nos processus en vue d'améliorer l'ensemble des services au Ministère.

La création de la Direction générale des ressources humaines en novembre 2005 sous la direction d'un sous-ministre adjoint ainsi que l'affectation de ressources supplémentaires et la rationalisation du personnel des ressources humaines dans les régions et au sein de l'organisation ont permis au Ministère de réaliser ses objectifs en matière de gestion des personnes.

Principaux programmes et initiatives

Domaine de programme : Les systèmes de contrôle d'Environnement Canada sont intégrés	
Activités : Gestion des systèmes de soutien administratifs, financiers et informatiques intégrés dont la gestion, la technologie et les outils.	
Indicateurs : Environnement Canada procède à l'évaluation des indicateurs en matière d'intendance du CRG.	
Résultats attendus	Progrès
Les systèmes et les activités de GI-TI d'Environnement Canada sont intégrés, efficaces et sans cesse améliorés et adaptés pour répondre aux besoins des clients.	<p>La création de la Direction du dirigeant principal de l'information en novembre 2005 a renforcé le contrôle de gestion et la surveillance des activités de GI-TI au Ministère.</p> <p>On a commencé à travailler à l'harmonisation des opérations et au passage à des normes, des technologies et des processus communs en vue d'offrir un service uniforme au personnel du Ministère.</p> <p>On a réalisé et on réalisera des économies à mesure que les efforts déployés porteront fruit (p. ex. un processus de demande de rabais pour volume visant à acquérir des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portables a généré d'importantes économies pour le Ministère).</p> <p>L'infrastructure des TI a été modernisée pour mieux répondre aux exigences du programme (p. ex. super-ordinateur et infrastructure connexe utilisés pour la prévision environnementale et la recherche scientifique).</p> <p>L'infrastructure du réseau a été modernisée pour mieux répondre aux exigences du Ministère. Elle comprend maintenant des connexions renforcées avec le réseau de recherche canadien CANARIE.</p> <p>Des innovations ont été apportées sur le plan de la prestation des services afin d'apporter directement les produits ou les services sur le lieu de travail des clients (p. ex. vidéoconférence, mise à disposition de revues électroniques).</p> <p>Le plan concernant les dossiers ministériels a été mis en œuvre pour aider à protéger les ressources d'information critiques.</p> <p>Des produits et des services de GI-TI de qualité ont été offerts aux utilisateurs du Ministère.</p>
Domaine de programme : Environnement Canada possède les ressources humaines, le milieu de travail et la capacité nécessaires	
Activités : Les systèmes, les outils stratégiques et les services des ressources humaines sont tenus à jour afin de garantir une main-d'œuvre motivée, spécialisée et représentative.	
Indicateurs : Environnement Canada procède à l'évaluation des indicateurs en matière de ressources humaines du CRG.	

Résultats attendus	Progrès
Environnement Canada possède les ressources humaines, le milieu de travail, la capacité et le leadership nécessaires à produire des résultats.	<p>Mise en œuvre de la <i>Loi sur la modernisation de la fonction publique</i>, y compris l'introduction de mesures de dotation collective, la mise en œuvre d'un Bureau de gestion de conflits et de stratégies en vue d'améliorer les relations patronales-syndicales.</p> <p>Environnement Canada a augmenté ses ressources et a renforcé son cadre stratégique afin de soutenir les mesures favorisant la santé et la sécurité des employés.</p> <p>Le Ministère a élaboré une stratégie d'appartenance axée sur la création et le maintien d'un milieu de travail où tous les employés participent activement au mandat et à la mission du Ministère, où ils sont respectés pour leurs contributions à ce mandat et à cette mission et où ils sont fiers d'y avoir contribué.</p> <p>Le Ministère a mis en œuvre un programme de perfectionnement en gestion pour renforcer les qualifications de ses cadres dirigeants actuels et futurs.</p> <p>Environnement Canada a créé diverses structures de gestion, telles que le Conseil de direction et le Comité national de la transition, en vue d'appuyer et d'orienter les stratégies de gestion du changement et de contribuer au processus de transformation.</p>

Domaine de programme : Innovation des connaissances et des services	
Activités : Services internes et externes pour la gestion des connaissances, le partage de celles-ci et l'innovation des services.	
Indicateurs : Environnement Canada procède à l'évaluation des indicateurs du CRG en matière d'innovation par l'apprentissage et de gestion des changements.	
Résultats attendus	Progrès
Les connaissances sont partagées de façon efficace et les citoyens, les clients et les intervenants reçoivent un bon service au sein d'Environnement Canada, et ce, aux échelles nationale et internationale.	Le rendement du Ministère par rapport aux indicateurs du Cadre de responsabilisation de gestion pour l'apprentissage, l'innovation et la gestion du changement n'a pas été « noté » pour 2005-2006. On a signalé qu'il y a lieu d'améliorer la stratégie de prestation des services externes et le compte rendu des frais d'utilisation.

Domaine de programme : Gestion et responsabilisation ministérielle.	
Activités : Les activités de planification et de soutien servent à l'amélioration de la capacité de gestion (comprenant les activités de planification et de production de rapports financiers et non financiers, la vérification et l'évaluation, les services juridiques, le développement du leadership dans la gestion environnementale et l'assemblage d'une capacité interne de gestion).	
Indicateurs : Environnement Canada fait l'évaluation des indicateurs du CRG en matière de gouvernance, d'orientation stratégique, d'intendance et de responsabilisation.	
Résultats attendus	Progrès
La gestion ministérielle est proactive, transparente, économique, responsable et s'améliore constamment.	L'évaluation la plus récente en ce qui a trait au CRG a permis de conclure que le Ministère avait amélioré, de façon générale, sa notation de rendement. Le Ministère continuera à se concentrer sur les domaines nécessitant des améliorations.

Pour en savoir davantage

Vérification et évaluation	http://www.ec.gc.ca/ae-ve/default.asp?lang=Fr&n=7B7953CB-1
----------------------------	---

Ressources électroniques choisies

Nom	Adresse électronique
Environnement Canada – La voie verte	http://www.ec.gc.ca
Canada atlantique – Sensibilisation au temps violent d'été	http://www.atl.ec.gc.ca/weather/severe/summer_f.html
Direction générale des sciences atmosphériques et climatiques	http://www.msc-smc.ec.gc.ca/acsd/index_f.html?
Stratégie canadienne de la biodiversité	http://www.cbin.ec.gc.ca/issues/strategy.cfm?lang=f
Réseau canadien de surveillance communautaire	http://www.ccmn.ca/francais/
Le Registre environnemental de la LCPE	http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/default.cfm
Clayoquot Biosphere Trust (CBT)	http://www.clayoquotbiosphere.org/ (en anglais seulement)
Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)	http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct5/index_f.cfm
Consultations au sujet du règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles de la LCPE et du programme des substances nouvelles	http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/documents/part/nsnr-nsp_con/toc.cfm
Série de rapports du SCF sur la réglementation concernant les oiseaux migrateurs	http://www.cws-scf.ec.gc.ca/birds/status/index_f.cfm
Le réseau d'évaluation et de surveillance écologiques	http://www.eman-rese.ca/rese/naturewatch.html?language=francais
Les écosystèmes	http://www.mb.ec.gc.ca/nature/ecosystems/index.fr.html
Environnement Canada : L'air pur	http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur/default.asp?lang=Fr&n=8C3F7D55-1
Cadre de gestion d'Environnement Canada	http://www.ec.gc.ca/introec/org_min.htm
Sites national et régionaux d'Environnement Canada	http://www.ec.gc.ca/regfre.html
Sciences et technologie d'Environnement Canada	http://www.ec.gc.ca/scitech/default.asp?lang=Fr&n=92CF755E-11
Stratégie de développement durable 2004 à 2006	http://www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/SDS2004/index_f.cfm
Lois et règlements environnementaux	http://www.ec.gc.ca/EnviroRegs
Envirozine	http://www.ec.gc.ca/EnviroZine/french/home_f.cfm
Initiative fédérale prêcher par l'exemple	http://www.fhio.gc.ca
Fédération canadienne des municipalités	http://www.fcm.ca
Site Web sur l'eau douce	http://www.ec.gc.ca/water//f_main.html
ÉcoGouvernement	http://www.greeninggovernment.gc.ca
Service météorologique du Canada	http://www.weatheroffice.ec.gc.ca
Inventaire national des rejets de polluants	http://www.ec.gc.ca/pdb/npri/npri_home_f.cfm?
Attention nature	http://www.naturewatch.ca/francais/
Pollution	http://www.ec.gc.ca/pollution_f.html
Résumé de l'étude d'impact de la réglementation	http://www.ec.gc.ca/seadisposal/regs/min_reg_g2_f.html
Direction de l'évaluation et de l'intégration scientifiques	http://www.msc-smc.ec.gc.ca/saib
Espèces en péril	http://www.speciesatrisk.gc.ca
La base d'informations sur l'état de l'environnement	http://www.ec.gc.ca/soer-ree
Intendance du Canada	http://www.stewardshipcanada.ca/intendancacanada/intendancacanada.asp?sProv=ca
Technologies du développement durable Canada	http://www.sdte.ca
Soutenir l'environnement et les ressources pour les Canadiens	http://www.environmentandresources.gc.ca
La Voie Verte – Changements climatiques	http://www.ec.gc.ca/climate
Politiques et lois relatives aux eaux	http://www.ec.gc.ca/water/fr/policy/f_policy.htm
Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPRIITA)	http://www.cws-scf.ec.gc.ca/publications/wappa/index_f.cfm